

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2010

RAPPORT ECONOMIQUE
ET FINANCIER

Table des matières

Liste des acronymes	5
Liste des graphiques	7
Liste des tableaux et des encadrés	8
Introduction générale	9

PARTIE I. CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE : CONSEQUENCES ET ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC 13

1. Principaux impacts de la crise financière dans le monde	17
1.1. Impacts différenciés de la crise sur les pôles de l'économie mondiale.....	17
1.1.1. Récession aux Etats-Unis et impacts sur l'Amérique Latine	18
1.1.2. Récession sévère au Japon et résilience des économies chinoise et indienne	19
1.1.3. Récession dans la zone euro et impact différencié sur les pays du voisinage	20
1.2. Conséquences sur le secteur financier	22
1.2.1. Conséquences sur les banques et les marchés boursiers	22
1.2.2. Conséquences sur les marchés des changes	24
1.3. Conséquences sur les cours des matières premières	26
1.4. Recul de la croissance du commerce mondial.....	30
1.5. Plans de relance et benchmark des réponses face à la crise dans le monde.....	34
1.6. Mutations profondes de l'économie mondiale : enseignements de la crise	38
2. Intégration du Maroc à l'économie mondiale : une opportunité dans ce contexte de crise	40
2.1. Relations Maroc-Union Européenne : un capital à consolider dans la région	41
2.1.1. Approfondissement des relations entre le Maroc et l'Union Européenne.....	41
2.1.2. Union pour la Méditerranée, une opportunité pour une meilleure intégration régionale.....	43
2.2. Principaux progrès accomplis en matière d'accords de libre-échange	44
2.2.1. Rebond spectaculaire des exportations en 2008 avec la Turquie.....	44
2.2.2. Accord d'Agadir, potentiel encore non exploité.....	45
2.2.3. Essor des investissements émiratis depuis la mise en œuvre de l'ALE	46
2.2.4. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe.....	47
2.2.5. Essor des exportations vers les Etats-Unis	48
2.3. L'Afrique : une dynamique en marche.....	49
3. Attractivité et positionnement du Maroc dans le contexte de crise financière	51
3.1. Attractivité des IDE entre impact de la crise financière et processus de réformes	51
3.2. Evolution du positionnement du Maroc : des réformes probantes à continuer	53

PARTIE II. PERFORMANCES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES 55

1. Evolution structurelle de l'économie nationale	58
1.1. Gain de stabilité et de durabilité de la croissance de l'économie : rupture avec les cycles courts	59
1.2. Croissance économique soutenue et diversifiée	60
1.2.1. Apport substantiel des secteurs institutionnels à la création de la valeur ajoutée	62
1.2.2. Croissance économique tirée davantage par la demande intérieure	64
1.3. Un secteur financier sain contribuant à la croissance.....	71
1.3.1. Une contribution appréciable des services financiers à la croissance économique.....	72
1.3.2. Une politique monétaire expansionniste répondant aux besoins de liquidité.....	72
1.3.3. Une implication soutenue du secteur bancaire dans le financement de la croissance.....	73
1.3.4. Une contribution accrue du financement par appel public à l'épargne en dépit de la morosité du marché boursier.....	74
1.3.5. Le secteur du capital risque contribuant davantage au financement des entreprises.....	75

1.4.	Consolidation des indicateurs de développement humain	75
1.4.1.	Amélioration des niveaux de vie	75
1.4.2.	Evolution du marché du travail.....	77
1.4.3.	Education et formation : encore un long chemin à parcourir.....	78
1.4.4.	Indicateurs sanitaires : des contraintes à lever	80
1.4.5.	Les principales réalisations en matière d'OMD	81
2.	Capacités d'absorption des chocs de l'économie nationale, confirmées par l'évolution conjoncturelle	82
2.1.	Un comité de veille stratégique pour une réactivité aux fragilités sectorielles	83
2.2.	L'évolution conjoncturelle en 2009 révèle une demande intérieure soutenue	84
3.	Les vecteurs du développement économique et social	87
3.1.	Lutte contre la pauvreté et développement des classes moyennes : un impératif au développement	87
3.1.1.	De la lutte contre la pauvreté à l'économie sociale et solidaire	88
3.1.2.	La classe moyenne : élargissement par le bas et un revenu médian bas.....	93
3.2.	La protection de l'environnement un facteur clé du développement économique et social.....	95
3.3.	La gouvernance	97
3.3.1.	La nouvelle charte communale : une mouvance institutionnelle au service d'une action publique ciblée et territorialisée	98
3.3.2.	Amélioration de l'environnement des affaires au Maroc : nécessité d'un pilotage stratégique des réformes	99
3.3.3.	Avancées significatives des réformes de l'environnement général des affaires au Maroc	100
	PARTIE III. POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE	105
1.	Accélération des réformes structurelles et sectorielles	107
1.1.	Développement accéléré des secteurs d'appui.....	108
1.1.1.	Accélération de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique.....	108
1.1.2.	Lancement de la nouvelle stratégie de l'eau.....	110
1.1.3.	Développement nécessaire d'une logistique efficace et performante	111
1.1.4.	Poursuite du développement des nouvelles technologies de l'information et de la Communication	113
1.2.	Développement et diversification accélérés des moteurs d'exportation.....	116
1.2.1.	Repositionnement stratégique des secteurs exposés à la crise.....	116
1.2.2.	Consolider le leadership du Maroc sur le marché mondial des phosphates et dérivés	121
1.2.3.	Offshoring : Maintien du cap et ouverture vers de nouvelles niches de croissance	123
1.3.	Poursuite de la modernisation des secteurs domestiques	125
1.3.1.	Accélération de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole.....	125
1.3.2.	Vers une nouvelle stratégie de développement intégré du secteur des pêches.....	129
1.3.3.	Consolidation de la dynamique du secteur de l'immobilier	131
1.3.4.	Commerce intérieur : opportunités à saisir suite à la réforme du secteur	132
2.	Poursuite des réformes et de la modernisation du secteur financier	134
2.1.	Renforcement de la supervision et la protection de l'épargne	134
2.2.	Amélioration de la gouvernance du marché des capitaux	135
2.3.	Rationalisation du système national de garantie et poursuite du réaménagement des différents mécanismes de soutien au financement des PME et des particuliers.....	135
3.	Développement humain : des actions majeures pour lever les fragilités	136
3.1.	Corriger les dysfonctionnements du marché du travail	136
3.2.	Consolidation des réalisations et amélioration de la qualité du système de l'éducation et de la formation.....	137
3.3.	Des réformes majeures pour l'élargissement du système de la protection sociale :	139

3.3.1. Santé : concrétisation du plan d'action stratégique 2008-2012.....	139
3.3.2. Filets sociaux de sécurité : intensification des actions d'interventions ciblées.....	140
3.3.3. Réforme des systèmes de retraite	141
PARTIE IV. FINANCES PUBLIQUES.....	144
1. Tendances récentes des finances publiques.....	146
1.1. Amélioration notable des recettes fiscales	147
1.1.1. Evolution soutenue des impôts directs	148
1.1.2. Maintien d'une tendance haussière des impôts indirects.....	150
1.1.3. Droits de douane : évolution en ligne avec les importations taxables	152
1.1.4. Progression soutenue des droits d'enregistrement et de timbre	152
1.2. Des recettes non fiscales toujours importantes malgré leur évolution fluctuante	153
1.3. Dépenses de l'Etat.....	153
1.3.1. Dépenses ordinaires	153
1.3.2. Dépenses d'investissement.....	157
1.4. Déficit budgétaire et son financement	157
2. Evaluation de la soutenabilité de la politique budgétaire	158
2.1. Analyse de la contribution des déterminants du taux d'endettement.....	158
2.2. Estimation du solde primaire stabilisant le ratio d'endettement.....	159
2.3. Evaluation de l'orientation de la politique budgétaire.....	160
2.3.1. Solde conjoncturel	160
2.3.2. Solde structurel.....	160
2.3.3. Indicateur d'effort structurel.....	161
3. Politiques budgétaire et fiscale à moyen terme	162
3.1. Politique fiscale	162
3.1.1. Mesures d'harmonisation et de modernisation	162
3.1.2. Baisse de l'impôt et renforcement de la capacité de financement des PME.....	163
3.1.3. Mesures d'ordre social et de soutien à l'emploi	164
3.1.4. Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale.....	164
3.1.5. Réforme de la fiscalité douanière	165
3.2. Politique budgétaire	165
3.2.1. Maîtrise des dépenses publiques.....	166
3.2.2. Modernisation de la gestion budgétaire	167
3.2.3. Modernisation des systèmes de contrôle et de pilotage des finances publiques.....	167
3.2.4. Amélioration de la gestion des ressources humaines	168
4. Projet de Loi de Finances 2010	168
4.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2010	169
4.1.1. Les perspectives de clôture de l'année 2009.....	169
4.1.2. Environnement international et hypothèses retenues	169
4.2. Perspectives de l'économie nationale en 2010.....	170
4.3. Mesures de politiques fiscale et budgétaire	172
4.3.1. Mesures fiscales et douanières : recherche d'efficacité et réduction des charges	172
4.3.2. Mesures budgétaires	173
4.4. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2010	174
4.4.1. Ressources financières	175
4.4.2. Dépenses de l'Etat.....	176
4.4.3. Déficit et besoin de financement	177
Annexes statistiques	179

Liste des acronymes

ADA	: Agence de développement agricole
ADII	: Administration des Douanes et des Impôts Indirects
AFDIC	: Agence fédérale de garantie des dépôts
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AIE	: Agence Internationale de l'Energie
AMC	: Associations de Micro-Crédit
AMDI	: Agence Marocaine pour le Développement des Investissements
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
APE	: Appel public à l'épargne
APSF	: Association Professionnelle des Sociétés Financières
BAD	: Banque Africaine de Développement
BAM	: Bank Al-Maghrib
BB	: Banque du Brésil
BCE	: Banque Centrale Européenne
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BGE	: Budget Général de l'Etat
BPO	: Business Process Outsourcing
CA	: Chiffre d'Affaires
CAM	: Crédit Agricole du Maroc
CAR	: Contrats Agricoles Régionaux
CAS	: Country Assistance Strategy
CCG	: Caisse Centrale de Garantie
CCG	: Conseil Coopératif du Golfe
CDG	: Caisse de Dépôt et de Gestion
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEI	: Communauté d'États Indépendants
CGED	: Contrôle des Engagements et Dépenses de l'Etat
CGEM	: Confédération Générale des Entreprises Marocaines
CGI	: Code Général des Impôts
CL	: Collectivités Locales
CLDP	: Commercial Law Department Program
CLI	: Coût Logistique Intégré
CMR	: Caisse Marocaine de Retraite
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	: Centre National de Traitement
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRI	: Centre Régional d'Investissement
CSE	: Conseil Supérieur de l'Enseignement
CSEC	: Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
Eurostoxx	: Indice boursier au niveau européen
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FED	: Réserve fédérale.
FMI	: Fonds Monétaire International
FODEP	: Fonds de Dépollution Industrielle
FOMAP :	: Fonds de Modernisation de l'Administration Publique
GID	: Gestion Intégrée des Dépenses
GPBM	: Groupement Professionnel des Banques Marocaines
GPEEC	: Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
HCP	: Haut Commissariat au Plan
IAM	: Itissalat Al Maghrib
ICV	: l'indice du coût de la vie
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IEVP	: Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	: Impôt sur le Revenu
IS	: Impôt sur les Sociétés

ISO	: Organisation internationale du sucre
ITO	: Information Technology Outsourcing
LBC	: Lampes Basse Consommation
LME	: London Metal Exchange
MCA	: Millenium Challenge Account
MDP	: Mécanisme de développement Propre
MEM	: Ministère de l'Energie et des Mines
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MENA	: Moyen Orient et Afrique du Nord
MEPI	: Middle East Partnership Initiative
MRE	: Marocains Résidant à l'Etranger
MSCI EM	: Morgan Stanley Capital International Emerging Markets
MW	: Mégawatt
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTI	: Nouvelles Technologies d'information
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	: Office Chérifienne de Phosphates
ODCO	: Office du Développement de la Coopération
OFPPT	: Office de formation professionnelle et de la Promotion d'emploi
OICV	: Organisation Internationale des Commissions des Valeurs
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs de Développement pour le Millénaire
ONCF	: Office National des Chemins de Fer
ONMT	: Office National Marocain du Tourisme
ONSSA	: Office national de la sécurité sanitaire des aliments
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPCVM	: Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAR	: Plans Agricoles Régionaux
PEA	: Plan d'Epargne en Action
PECO	: Pays d'Europe Centrale et Orientale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PII	: Plateforme Industrielle Intégrée
PME	: Petite et moyenne entreprise
PMV	: Plan Maroc Vert
PNAP	: Plan National d'Actions Prioritaires
PNEEI	: Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
RAMED	: Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement démunies
R-D	: Recherche et développement
REC	: Référentiels des Emplois et des Compétences
RNDB	: Revenu National Disponible Brut
S&P	: Standard & Poor's
SICAR	: Société d'Investissement à Capital Risque
SFDA	: Société de Financement du Développement Agricole
STEP	: Station de Transfert d'Energie par Pompage
TGR	: Trésorerie Générale du Royaume
TI	: Technologies de l'Information
TIC	: Taxes Intérieure de Consommation
TMP	: Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TSAVA	: Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
UE	: Union Européenne
UIT	: Union Internationale des Télécommunications
UMA	: Union du Maghreb Arabe
UPM	: Union pour la Méditerranée
USAID	: Agence des Etats Unis pour le Développement International
VAB	: Valeur Ajoutée Brute
VAR	: Vaccin anti rougeole
WIFI	: Wireless Fidelity
WIMAX	: Worldwide Interoperability for Microwave Access

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des taux interbancaires.....	23
Graphique 2 : Evolution des indices boursiers	24
Graphique 3 : Evolution de l'euro, la livre sterling et du yen face au dollar	25
Graphique 4 : Evolution de la couronne islandaise, du forint hongrois et du rouble russe par rapport au dollar	26
Graphique 5 : Evolution mensuelle de l'indice des prix des produits de base (Base 100 en 2005)...	27
Graphique 6 : Evolution mensuelle de l'indice des cours du phosphate brut (Base 100 en 2005)....	28
Graphique 7 : Evolution mensuelle des cours du pétrole (Brent)	30
Graphique 8 : Evolution de la croissance du volume du commerce mondial de marchandises	31
Graphique 9 : Croissance réelle du commerce de marchandises par région en 2008.....	31
Graphique 10 : Evolution des exportations intra et extra-UE (en milliards d'euros).....	32
Graphique 11 : Evolution des échanges des Etats-Unis avec la Chine.....	32
Graphique 12 : Evolution des IDE au Maroc par pays	52
Graphique 13 : Part des principaux pays dans l'attractivité des IDE.....	52
Graphique 14 : Evolution des IDE par secteur	52
Graphique 15 : Cycle d'affaires de l'économie marocaine.....	59
Graphique 16 : Nouveau palier de croissance	60
Graphique 17 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur institutionnel	62
Graphique 18 : Rémunération des salariés en % de la valeur ajoutée brute.....	63
Graphique 19 : Partage de la valeur ajoutée pour chaque secteur institutionnel.....	63
Graphique 20 : Taux de marge des sociétés non financières.....	64
Graphique 21 : Contribution des éléments de la demande à la croissance	64
Graphique 22 : Ecart entre les coefficients budgétaires moyens des deux périodes 1998-2003 et 2004-2007 par secteur.....	65
Graphique 23 : Structure de la FBCF par branche et par agent institutionnel.....	66
Graphique 24 : Effort d'investissement public en forte progression.....	67
Graphique 25 : Evolution du solde des échanges extérieurs en % du PIB.....	68
Graphique 26 : Evolution des composantes du revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat.....	69
Graphique 27 : Composition de l'épargne nationale par secteur institutionnel.....	70
Graphique 28 : Besoin ou capacité de financement des secteurs institutionnels	71
Graphique 29 : Evolution du revenu national brut disponible par habitant	76
Graphique 30 : Part des déciles de la population dans le total des revenus	77
Graphique 31 : Répartition des crédits et effet de levier par programme de l'INDH.....	89
Graphique 32 : Délimitations des classes moyennes au Maroc selon le critère du revenu par ménage et par mois.....	94
Graphique 33 : Statut et répartition des projets MDP par secteur	97
Graphique 34 : Répartition sectorielle des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées en bourse pour l'exercice 2008	149
Graphique 35 : Contribution des cinq principaux secteurs à la formation des recettes de TVA.....	152
Graphique 36 : Evolution de la charge de la compensation supportée par le budget général de l'Etat	156

Liste des tableaux et des encadrés

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la structure des recettes fiscales	148
Tableau 2 : Cotations d'équilibre en fonction de la variation du taux de change dirham /dollar	157
Tableau 3 : Décomposition du solde budgétaire effectif et de celui structurel	162
Tableau 4 : Nouveaux tarifs de la TSAVA	163
Tableau 5 : Révision des quotités des droits d'importation applicables aux produits industriels des chapitres 25 à 97	165

Liste des encadrés

Encadré 1 : Evolution récente du marché pétrolier	29
Encadré 2 : Principales mesures arrêtées par le Comité de Veille Stratégique	83
Encadré 3 : Quels sont les plus gros contributeurs à l'IS ?	148
Encadré 4 : Contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA	151
Encadré 5 : Masse salariale : évolution et contrainte	154
Encadré 6 : Effets budgétaires et économiques de la baisse de l'IR	173

Introduction générale

Le projet de Loi de Finances de l'année 2010 s'inscrit dans la continuité de la première décennie du Règne de *Sa Majesté le Roi Mohammed VI* qui acte de manière claire et incontestable une période importante de la marche du pays vers le renouveau, le progrès et la modernité.

Cette décennie est un grand moment de l'histoire du pays qui lui a permis de redéfinir ses ambitions, de se donner les moyens de les concrétiser et d'enregistrer des résultats probants qui confirment la justesse des choix et qui montrent que les décisions retenues sont réalisables.

La diversité des champs de réforme n'a à aucun moment altéré la dynamique du changement : un mouvement ascendant et cumulatif semble tirer l'ensemble du pays vers le haut et ouvre sans cesse de nouveaux horizons à la réforme, au meilleur service d'une société dynamique appelée à l'expression libre de ses ambitions, à la participation, à l'édification d'un Maroc nouveau, sûr de ses valeurs ancestrales et ouvert aux impulsions du monde moderne.

L'irréversibilité des changements et les nouveaux horizons qu'ils ouvrent à une nouvelle génération de réformes est le meilleur gage pour fonder de nouvelles expériences à l'épanouissement des progrès économique, social et culturel du pays pour inscrire, dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens, dans toutes les régions du pays, des acquis palpables à la mesure de leurs compétences, de leurs efforts et de leurs ambitions légitimes.

Depuis l'intronisation de *Sa Majesté le Roi Mohammed VI*, le 30 juillet 1999, le Maroc offre l'image d'un vaste chantier de réformes sur les plans politique, économique et social. En effet, le nouveau règne a ouvert de larges perspectives en matière de transition vers la modernisation démocratique.

Le discours de *Sa Majesté le Roi* à l'occasion de la Fête du Trône du 30 Juillet 2004 illustre parfaitement les choix qui ont présidé à cette évolution: « *Nous considérons cette transition vers la modernisation démocratique comme un chantier permanent qui nous a permis d'enregistrer des acquis significatifs, notamment par l'organisation d'élections libres et crédibles, l'élargissement du champ de la participation et des libertés publiques, la modernisation de la Justice et le renforcement de son indépendance, la promotion de la condition de la femme, l'adoption d'un Code avant-gardiste de la famille, outre les autres réformes institutionnelles profondes* »..,

Aujourd'hui, dans un environnement international difficile et fortement perturbé, l'économie nationale semble continuer dans un cycle de croissance inégalé de par le passé, en dépit de chocs internes et externes importants combinant deux sécheresses sévères, une flambée exceptionnelle des prix du pétrole et une crise majeure de l'économie mondiale.

La dynamique des réformes et leur continuité, l'assainissement progressif de l'environnement général des affaires, les avancées de la libéralisation de certains secteurs clés de l'économie et la progression significative de l'effort d'investissement, notamment public, au bénéfice d'un développement sans précédent des infrastructures, ont été des facteurs déterminants pour entamer le processus de diversification de l'économie et la faire accéder à un nouveau palier de croissance (2004-2009: 5% après 3,9% entre 1999-2003).

Cette performance devrait être non seulement consolidée mais améliorée pour se situer au niveau nécessaire pour la création des cent milles emplois supplémentaires qui permettraient d'absorber les passifs actuels et de profiter de l'aubaine démographique qui continuerait à faire pression sur le marché du travail jusqu'en 2014 et espérer, par la même, doubler la taille de l'économie nationale au terme de la prochaine décennie.

Or, l'année 2009 semble marquer un tournant dans l'évolution des finances publiques au regard, notamment, de la baisse des recettes fiscales en comparaison avec 2008, année exceptionnelle, même si l'importante baisse des charges de la compensation devra limiter significativement les déficits auxquels on aurait pu s'attendre et que des signes de reprise semblent se confirmer pour le second semestre.

Par ailleurs, la crise mondiale a accentué le déficit structurel de notre balance commerciale et impacté négativement les recettes touristiques et les transferts des marocains résidents à l'extérieur ; deux éléments qui permettaient d'équilibrer la balance des paiements et de conforter nos réserves en devises, révélant, par la même, les faiblesses qualitatives de notre offre exportable. C'est là une problématique qu'on ne peut occulter durablement quand on a fait, à juste titre, le choix de l'ouverture.

Malgré l'importante capacité de résilience démontrée par l'économie nationale face à la crise et les marges de manœuvre non négligeables qu'offre encore la bonne tenue des finances publiques en termes de déficit et de niveau d'endettement, des inquiétudes grandissantes commencent à se profiler à l'horizon, en s'alimentant des particularismes de l'année 2009.

Si elles venaient à perdurer, elles risqueraient de conduire à tempérer l'effort public en matière de réformes et d'investissements au moment où les exigences de positionnement post-crise appellent une accélération des réformes structurelles et institutionnelles, une opérationnalisation plus probante des programmes sectoriels retenus ou attendus et un effort conséquent et mieux ciblé des investissements publics pour donner du sens au projet de Loi de Finances de l'année 2010 et traduire dans les faits les orientations majeures que *Sa Majesté le Roi* a tenu à mettre en exergue lors du dernier discours du Trône :

"Quelle qu'en soit l'ampleur, la crise ne devrait pas servir de prétexte à la frilosité et au repli. Bien au contraire, elle devrait pousser à un effort imaginatif accru, car elle est porteuse d'opportunités qu'il convient de fructifier par des initiatives économiques audacieuses, propres à renforcer le positionnement économique régional et international du Maroc."

En effet, le Maroc est appelé à poursuivre son processus d'ouverture et à honorer ses engagements internationaux, à diversifier et à renforcer ses capacités d'exportation et son attractivité dans un environnement, certes de plus en plus concurrentiel, mais qui offre d'autres d'opportunités aux pays qui feront preuve d'audace en matière de modernisation, de formation et d'innovation, particulièrement, dans les domaines où des passifs avérés continuent de plomber les capacités de progrès qui s'offrent à l'évolution du pays et à l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Il s'agira, également, de consolider les fondements internes de sa croissance en optimisant son potentiel de développement humain durable, au niveau local et régional, à la faveur de la territorialisation des politiques sectorielles, de l'émergence de véritables pôles de compétitivité et d'une action publique plus attentive à une gouvernance de proximité, plus efficiente et mieux coordonnée aux niveaux national et territorial.

C'est dire que le projet de Loi de Finances pour l'année 2010 ne peut être abordé par les pouvoirs publics sous l'aune d'une prudence inadaptée aux circonstances sans courir le risque de compromettre l'élan du pays vers plus de progrès en gelant, pour un temps aussi court soit-il, sa capacité à continuer à se réformer, autrement dit, sacrifier son principal atout pour consolider ses précieux acquis, dépasser ses fragilités et se positionner au mieux pour accélérer sa convergence vers les standards internationaux.

C'est dans cet esprit que le projet de Loi de Finances 2010 mettra au premier plan de ses préoccupations une double exigence : celle de maintenir l'effort d'investissement public conjugué à la nécessaire amélioration du pouvoir d'achat des ménages d'une part et celle d'accélérer les réformes en vue de garder le cap de la modernisation de l'économie et de la société d'autre part.

Dans cette course à l'excellence, l'éducation et la formation professionnelle joueront un rôle essentiel dans la préparation des élites aux défis de demain, par leur capacité à transmettre un savoir mais aussi, et c'est l'un des enseignements de cette crise, en transmettant des valeurs.

Face aux mutations interpellées par les perspectives de sortie de crise, il devient nécessaire de prendre en compte de nouveaux vecteurs de croissance, notamment à travers une valorisation plus adaptée aux exigences d'un développement durable et plus soutenable des ressources génériques des différents territoires.

La réduction des disparités sociales est également recherchée à travers la promotion de l'économie sociale et l'amélioration du pouvoir d'achat ; un des enseignements de la crise étant que *« les pannes du côté de la demande économique- des dépenses privées insuffisantes pour utiliser pleinement la capacité de production-[et qui] sont devenues les limites évidentes à la prospérité d'une grande partie du monde »* comme le suggérait récemment le prix Nobel d'économie Paul Krugman pour expliquer la crise actuelle.

La gouvernance reste un impératif au bon développement de politiques publiques enrichies et renouvelées pour mieux positionner le pays dans un environnement post-crise où la géographie de la croissance et du développement est appelée à emprunter d'autres chemins.

Le Maroc en a les moyens et la volonté. Son ambition est non seulement légitime, mais également fondée sur un potentiel qui n'a pas encore livré toutes ses possibilités.

Le rapport économique et financier s'essaie à embrasser ces enjeux à la lumière des changements qui traversent le monde (partie I), tout en s'attardant sur les performances de l'économie nationale (partie II), les politiques publiques déclinées (partie III), pour mieux asseoir et donner du sens au projet de Loi de Finances 2010 soumis au débat démocratique du parlement (partie IV).

**PARTIE I. CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE :
CONSEQUENCES ET ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC**

Introduction

La préparation de la Loi de Finances 2010 intervient dans un contexte mondial caractérisé par une crise financière et économique systémique que l'on peut qualifier de crise de rupture. Apparue aux États-Unis, cette crise est aujourd'hui mondiale et profonde. Elle s'est avérée contagieuse et complexe, et s'est rapidement propagée avec des impacts différenciés selon le degré d'ouverture de chaque pays et le niveau de son intégration dans l'économie mondiale.

Le monde de demain portera encore longtemps les stigmates de cette crise historique et de ses conséquences : finances publiques profondément déstabilisées, industries financière et automobile en restructuration profonde, forte révision de la place du marché et de l'Etat dans la mondialisation et croissance mondiale future ralentie par le désendettement des acteurs privés des pays développés.

La géographie de la croissance continuera à se modifier dans le monde. Confrontés à leurs problèmes de déficits publics et de désendettement privé, les pays industrialisés devraient croître moins vite que précédemment, tandis que les pays émergents, notamment, les puissances démographiques à la croissance de plus en plus autocentrée, deviendront les moteurs dominants de l'économie mondiale.

La plupart des prévisions considèrent que l'économie mondiale enregistrerait certes une récession en 2009, mais moins importante que prévue. Les perspectives pour l'année 2010 reposent sur l'hypothèse de base que la stabilisation des marchés financiers va prendre plus longtemps que prévu initialement, même portée par les efforts vigoureux des plans de relance à travers le monde. Les problèmes financiers des pays avancés se résoudraient à mesure que la clarification des pertes sur les actifs improductifs et les injections de fonds publics réduiront les craintes d'insolvabilité, amoindriront les risques de contrepartie et la volatilité des marchés et rétabliront un meilleur niveau de liquidité des marchés. Néanmoins, des révisions à la hausse des perspectives de croissance s'affirment de plus en plus.

Les pays émergents et en développement vont quant à eux accéder plus difficilement aux financements extérieurs pendant les deux années qui viennent. Il est également à prévoir que les flux de capitaux au profit des pays émergents vont diminuer et ne se rétabliront que lentement. Néanmoins, certains pays asiatiques comme la Chine et l'Inde représenteront une force de stabilisation et un gisement de croissance qui va permettre la sortie de la récession. La croissance devrait reprendre progressivement à partir de 2010, les reprises qui font suite à une crise financière étant historiquement plus lentes que les autres en général.

Compte tenu de l'ampleur de la crise, la mise en place à travers le monde d'un policy-mix avec un agencement optimal jouera un rôle crucial de relance à court terme de l'économie mondiale. L'histoire enseigne que les mesures budgétaires sont particulièrement efficaces pour abréger la durée des récessions causées par des crises financières tout en recherchant la conciliation entre relance et viabilité budgétaire.

La Première Partie du Rapport Economique et Financier qui traite de la crise financière dans le monde et les enseignements à tirer pour l'économie nationale en termes de marges de manœuvre (conciliation entre soutien à l'économie et viabilité budgétaire), d'opportunités (l'intégration dans ses trois dimensions, locale, nationale et mondiale) et de défis (baisse de la demande étrangère adressée au Maroc) sera déclinée comme suit. Dans un premier temps, seront présentés les impacts de la crise dans le monde (section 1) en distinguant les conséquences différenciées sur les différents pôles, les conséquences sur le secteur financier, sur les cours des matières premières, sur le commerce mondial et sur les autres composantes de l'économie réelle au niveau sectoriel. Les réponses apportées pour faire face à la crise à travers les différents plans de relance mis en œuvre à travers le monde seront ensuite déclinées.

Les mutations profondes de l'économie mondiale seront rappelées dans le but d'en tirer les enseignements pour l'économie nationale. Les thèses keynésiennes reviennent en grâce et de nouvelles approches sur le rôle de l'Etat se développent. En effet, face à la crise financière et à la récession, l'Etat fait son grand retour dans l'économie y compris dans les pays les plus libéraux, Etats-Unis ou Royaume-Uni comme en témoigne l'engagement de plans de relance massifs. Par ailleurs, depuis le sommet du G20 de Londres, les Etats tentent de réguler les zones d'ombre de la finance, des paradis fiscaux et des fonds spéculatifs.

Dans ce contexte conjoncturel exceptionnel, l'économie nationale fait preuve de résilience. D'une part, la crise confirme des choix du Maroc d'ouverture et d'ancrage dans son espace euro-méditerranéen et régional. D'autre part, la crise a révélé des fragilités résidant dans la contribution négative du commerce extérieur et les déséquilibres de balance des paiements qui en résultent.

Les enseignements tirés de l'expérience des pays asiatiques montrent que l'intégration régionale peut être un puissant moyen pour favoriser l'émergence de "champions régionaux", et améliorer le bien être des pays voisins. En effet, les régions du monde en développement qui prospèrent sont celles qui ont repensé la géographie économique¹ dans le sens d'opérer des transformations dans trois dimensions clé, à savoir, agir sur la densité qui indique la taille de la production économique ou du pouvoir d'achat total par unité de surface, sur la distance qui mesure le degré de facilité d'accès des marchés et sur les obstacles qui restreignent l'accès au marché créés par les différences de devises, de politiques douanières ou de langues.

L'accélération du processus d'ancrage du Maroc à l'économie mondiale permet à notre pays de poursuivre sa dynamique de réforme et son intégration dans son espace régional et mondial (section 2) afin d'améliorer sa compétitivité et d'attirer davantage d'investissements étrangers. A cet égard, l'Union pour la Méditerranée représente une opportunité à saisir pour le Maroc et pour les pays de la région afin de créer un espace régional solide avec des préoccupations communes de stabilité, de prospérité et de croissance verte. Par ailleurs, les rapports privilégiés avec l'Union Européenne couronnés par l'obtention du Statut avancé doté d'un contenu stratégique, politique et économique, permettront au Maroc d'être le premier pays méditerranéen à développer une coopération et une convergence accélérée avec l'Union Européenne.

Les voies de sortie de crise appellent la poursuite des réformes, seul gage d'un développement durable et inclusif et de la confiance des partenaires et investisseurs étrangers. En effet, l'évolution de l'attractivité par notre pays des investissements étrangers et l'évolution positive du positionnement de l'économie nationale tel que perçu par les organismes internationaux atteste des impacts positifs des réformes conduites ces dernières années et confirment les choix arrêtés et les voies de progrès qui se profilent (section 3). A côté de la vigilance face à la crise et la poursuite du soutien des secteurs affectés, des mesures proactives devraient se poursuivre. Les priorités publiques devraient porter également sur l'intégration économique et le développement territorial afin de promouvoir l'intégration aux marchés, le développement des infrastructures et la réduction des disparités et des inégalités.

¹ Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2009

1. PRINCIPAUX IMPACTS DE LA CRISE FINANCIERE DANS LE MONDE

Après une présentation de la crise économique et financière qui sévit depuis le second semestre 2007 et ses principaux canaux de transmission, cette première section présentera les impacts de cette crise dans le monde en distinguant les conséquences différenciées sur les différents pôles, sur le secteur financier, sur les cours des matières premières et sur le commerce mondial. Les réponses apportées à la crise à travers les différents plans de relance mis en œuvre à travers le monde seront ensuite déclinées. Les mutations profondes de l'économie mondiale seront dégagées dans le but d'en tirer les enseignements pour l'économie nationale.

1.1. Impacts différenciés de la crise sur les pôles de l'économie mondiale

Avant d'aborder les impacts différenciés de la crise sur les pôles de l'économie mondiale, il convient tout d'abord de revenir sur le caractère systémique de cette crise qui en fait une crise de rupture.

Crise de rupture

Pour un diagnostic de la crise, il faut d'abord écarter deux interprétations extrêmes, l'une minimaliste, l'autre maximaliste, qui ressortent dans certaines analyses. D'abord, ramener la crise financière à celle liée seulement au développement des crédits *subprimes* aux Etats-Unis, est contradictoire avec les moyens considérables mis en œuvre à travers le monde pour la conjurer. Celle-ci a des origines plus complexes résidant dans une dérégulation financière non contrôlée. L'interprétation maximaliste qui consiste à voir dans la crise actuelle la fin de l'économie de marché serait bien hasardeuse, car aucunes des crises antérieures n'a réellement entravé le développement de ce système.

Cette crise résulte de contradictions internes du capitalisme financiarisé et mondialisé et révèle au grand jour le caractère non soutenable de la mondialisation néolibérale dominée par la finance et les inégalités de répartition des richesses qui en résultent. Il y a une incompatibilité fondamentale entre les exigences de rentabilité financière des investisseurs et la promotion d'un développement durable et une rupture par rapport à ce modèle est plus que jamais nécessaire.

La sortie de crise nécessitera des réformes profondes qui considèrent la stabilité financière, la réduction des inégalités et les enjeux écologiques comme des priorités. Par ailleurs, si la période post-crise ne risque pas de voir s'épuiser le modèle de l'économie de marché, l'économie mondiale connaîtrait d'importantes mutations avec le développement de nouvelles approches sur le rôle de l'Etat et une nouvelle régulation de la finance, marquant ainsi une réelle rupture par rapport au passé.

Après la sphère financière, la crise s'est propagée à l'économie réelle à travers le monde, par le biais notamment de la baisse du moral des ménages et des chefs d'entreprises, des difficultés rencontrées par les banques et du resserrement des conditions de crédit qui pèsent sur la consommation des ménages comme sur l'investissement des entreprises. L'économie mondiale se retrouve ainsi plongée dans une grave récession.

Dans son dernier rapport², le FMI prévoit un repli de la croissance mondiale de 1,1% en 2009, après +5,2 % en 2007 et +3% en 2008, sous l'effet d'une forte contraction de 3,4% du PIB des pays développés, et une forte chute du rythme de croissance dans les pays émergents et en développement (1,7% en 2009 après 6% en 2008). Néanmoins, une reprise est prévue en 2010 avec une croissance de l'activité mondiale de 3,1%.

² Toutes les données utilisées dans cette section proviennent essentiellement du FMI, World Economic Outlook, octobre 2009.

Certes, les canaux de transmission pourraient apparaître comme plus ou moins les mêmes à travers le monde : raréfaction des crédits freinant les investissements et baisse de la demande sur les biens et services, mais les spécificités des pays font que ces canaux peuvent différer. Les pays avancés souffrent de difficultés financières et de baisse de la consommation privée, alors que les pays émergents sont touchés, par le biais des circuits financiers et commerciaux, en particulier dans les pays tributaires de leurs exportations de produits manufacturiers.

1.1.1. Récession aux Etats-Unis et impacts sur l'Amérique Latine

Aux Etats-Unis, l'activité économique a clôturé l'année 2008 sur un net ralentissement. Ainsi, le PIB américain n'a crû que de 0,4% contre 2,1% en 2007 affecté notamment par la forte correction baissière du secteur immobilier, le durcissement concomitant des conditions de crédit et la hausse des cours pétroliers. La diminution des richesses et le durcissement des conditions de crédit ont impacté négativement la demande aussi bien des ménages que des entreprises aggravant la baisse de l'activité économique, et par là, la hausse du chômage. Ainsi, environ 2,6 millions d'emplois auront été détruits en 2008 et le taux de chômage aux Etats-Unis a atteint 5,8%.

En 2009, l'évolution du PIB au deuxième trimestre illustre la modération de la contraction de l'activité avec un recul limité à 1 point (près de -6,4% et -5,4% au cours des deux trimestres précédents). La consommation publique et les échanges extérieurs ont contribué positivement à la croissance, alors que la demande intérieure demeure déprimée. En particulier, la consommation des ménages a peu profité (avec un recul de 1,2%) des allègements fiscaux et de l'augmentation des transferts sociaux. Dans ces conditions, le PIB américain se replierait de 2,7% en 2009.

En termes de perspectives, compte tenu de l'amorce d'une décélération du rythme de détérioration des marchés de l'emploi et de l'immobilier, et de l'amélioration des conditions financières, le PIB américain devrait enregistrer, selon le FMI, une augmentation de 1,5% en 2010.

En 2008, le PIB de l'Amérique Latine a progressé de 4,2%, soit un taux encore robuste, alors qu'à l'échelle mondiale de nombreuses économies se sont effondrées dès le troisième trimestre de 2008. La région qui a connu un cycle de croissance soutenue depuis 2003 a bénéficié d'une demande interne dynamique qui lui a permis de résister aux chocs externes financiers et commerciaux et d'être ainsi touchée plus tardivement par la crise au niveau domestique. Mais, la conjoncture mondiale défavorable a fini par gagner les économies réelles dont les performances au premier semestre laissent augurer d'une fin d'année 2009 difficile.

La crise s'est transmise à travers plusieurs canaux, dont le canal financier (assèchement de la liquidité internationale ayant entraîné des difficultés d'accès et une hausse du coût des financements externes) et le canal commercial (baisse des exportations en volume liée au repli de la demande américaine, asiatique et européenne).

D'autres vecteurs de contagion apparaissent pour l'Amérique Latine résidant dans la baisse des ressources financières. C'est le cas des recettes touristiques qui subissent de plein fouet la récession mondiale et ont déjà fortement diminué dans la deuxième moitié de 2008 et les entrées de capitaux qui devraient aussi se contracter en relation avec la baisse des financements internationaux et la hausse du coût du crédit. En termes de perspectives, le PIB de cette région se replierait de 2,5% en 2009. Les pays les plus touchés seraient le Mexique et le Venezuela dont le PIB se contracterait de 7,3% et de 2% respectivement. Cependant, le FMI prévoit une reprise de 2,9% de l'activité économique de cette zone en 2010.

1.1.2. Récession sévère au Japon et résilience des économies chinoise et indienne

Au Japon, l'activité économique s'est contractée de 0,7% en 2008 après une forte croissance +2,3% en 2007, en lien avec un effondrement brutal des exportations. En effet, dès le printemps 2008, les exportations japonaises ont subi le double effet de la baisse de la demande extérieure et de l'appréciation du yen.

En 2009, la récession s'annonce particulièrement sévère au Japon avec une contraction du PIB réel prévue de 5,4%, suite au repli de l'investissement des entreprises et au recul très prononcé de la demande mondiale extérieure. Les exportations réelles ont baissé de 26% au premier trimestre de 2009 en glissement annuel. La dégradation du secteur extérieur l'a emporté sur les mesures prises par les autorités pour soutenir la demande intérieure, en particulier la consommation privée qui reste fragilisée par la montée du chômage et la baisse des salaires. Le secteur financier subit également les conséquences défavorables de la crise.

Certains signes d'amélioration semblent se manifester sur la dernière période notamment dans le secteur manufacturier qui profite de la fin du cycle de déstockage et de la mise en œuvre du plan de relance du gouvernement. Toutefois l'activité économique ne redémarrerait qu'en 2010, à un taux très inférieur à son niveau potentiel (+1,7%). Les politiques budgétaire et monétaire demeurent contraintes par l'ampleur de l'endettement public et les risques déflationnistes alors que le taux directeur est déjà voisin de zéro.

Les pays émergents d'Asie sont également touchés par l'effondrement du commerce mondial en raison de leur dépendance à l'égard des exportations de produits manufacturés. La Corée, Hong-Kong, Singapour et Taiwan subiraient un recul plus marqué de l'activité que l'Indonésie dont l'économie est davantage centrée sur son marché intérieur. La Chine et l'Inde échapperont à la récession au sens propre, mais n'auront pas une croissance à même de contrebalancer le déclin dans les autres zones. En somme, la croissance de l'Asie en développement (Chine et Inde compris) se situerait à 6,2% en 2009 après 7,6% en 2008.

En Chine, la croissance s'est établie à 9% en 2008 après 13% en 2007, affectée par un ralentissement de la demande étrangère, en particulier américaine. Elle devrait ralentir de nouveau à 8,5% en 2009, sous l'effet d'une contribution négative du commerce extérieur. Toutefois, l'économie chinoise s'avère relativement plus résiliente aux chocs externes, grâce à une demande intérieure soutenue par des mesures de relance vigoureuses (dépenses publiques, facilités d'octroi de crédit). Ces mesures semblent soutenir efficacement l'activité comme en témoigne l'accélération du rythme de croissance du PIB au deuxième trimestre 2009 pour atteindre 7,9% en glissement annuel après 6,1% le trimestre précédent.

Par ailleurs, malgré un excédent commercial contenu, les réserves de changes chinoises ont atteint un record de plus de 2.100 milliards de dollars fin juin, en hausse de 17,8% sur un an constituant ainsi une importante marge de manœuvre à la disposition du gouvernement et faisant de ce pays un acteur majeur pour les scénarii de sorties de crise.

L'économie indienne connaîtrait une expansion du PIB limitée à 5,4% en 2009 contre 7,3% en 2008. La vigueur de la demande intérieure sera contrebalancée par la chute des exportations. La croissance devrait toutefois s'établir à 6,4% en 2010 grâce à la reprise progressive de l'économie mondiale. Face à une marge de manœuvre budgétaire limitée, les autorités indiennes poursuivent leur assouplissement monétaire.

1.1.3. Récession dans la zone euro et impact différencié sur les pays du voisinage

Après avoir enregistré un taux de croissance de 0,7% en 2008, la zone euro devrait connaître un recul sans précédent de son PIB de 4,2% en 2009 avant de se redresser en 2010 (+0,3%). Néanmoins, l'impact de la crise serait différencié en fonction des déterminants de la croissance dans les pays de la zone. En effet, la pondération de certains facteurs comme le rôle moteur de la demande intérieure (France), les effets de richesse (Royaume Uni) et les mouvements de destockage entre autres expliquent les impacts différenciés sur les pays de la zone.

L'Allemagne, qui dépend fortement du commerce extérieur, devrait être très durement touchée par la récession mondiale. La contraction du PIB allemand atteindrait 5,3% en 2009 pour s'atténuer à 0,3% en 2010. La récession devrait être particulièrement sévère en Irlande, avec une contraction de 7,5% du PIB en 2009 et 2,5% en 2010, sous l'effet de l'ampleur de la crise immobilière et du recul de la demande extérieure. L'économie italienne, déjà en récession (-1% en 2008), enregistrerait une contraction de 5% en 2009 et une légère hausse de 0,2% en 2010, sous l'effet notamment de la baisse de la demande mondiale des biens d'équipement.

L'économie française montrerait une certaine résistance, compte tenu du niveau soutenable de l'endettement des ménages et de la moindre vulnérabilité des banques françaises. Néanmoins, l'activité en France souffre du déstockage massif (notamment le secteur automobile) et de la chute de l'investissement productif (repli de 6,1% de la FBCF). Dans ces conditions, le PIB français devrait se replier de 2,4% en 2009 avant de progresser légèrement en 2010 (+0,9%). Le déficit public se creuserait significativement (-7%) du fait du recul de l'activité et des mesures de soutien du gouvernement (garantie du financement des banques, soutien aux entreprises et aux secteurs en difficultés, investissements publics).

Le PIB de l'Espagne reculerait de 3,8% en 2009 et de 0,7% en 2010, affectée par la chute de la demande intérieure (-6,5% en 2009, après -0,5% en 2008) et l'affaiblissement du secteur immobilier. La consommation des ménages se replierait de 5,1% en lien avec l'érosion de la valeur de leur patrimoine immobilier, le resserrement du crédit et la hausse du chômage (18,2 % en 2009 et 20,2 % en 2010). L'investissement reculerait, notamment sous l'effet d'une contraction des dépenses dans le logement. Le repli concernera également la construction non résidentielle privée et les achats de biens d'équipement (notamment automobiles).

De façon globale, le FMI table sur une forte augmentation du chômage dans la zone euro, à 9,9% en 2009 et 11,7% en 2010 et les prix à la consommation s'établiraient à 0,3% en 2009. Néanmoins, certains pays risqueraient un problème de déflation notamment l'Irlande et l'Espagne qui enregistreraient en 2009 une baisse des prix à la consommation de 1,6% et 0,3% respectivement.

Au Royaume-Uni, l'activité devrait se contracter de 4,4% en 2009 et ne progresserait que de 0,9% en 2010, sur fond d'impact négatif grandissant de la crise financière et immobilière sur les dépenses des ménages ainsi que des entreprises. En effet, la demande intérieure reculerait de 5,2% en 2009 : la consommation des ménages serait freinée par le resserrement des conditions de crédit, le fort taux d'endettement et la hausse du chômage alors que la situation des entreprises se dégrade, notamment dans la construction, les services immobiliers, le transport, la location de machines, la distribution (équipements pour le logement, automobile, électronique, habillement) et le tourisme.

Les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) subiront un retournement brutal en raison de la récession mondiale, avec une chute attendue du PIB de 5% en 2009 avant une légère reprise en 2010 (+1,8%). Ces économies pâtiront notamment de leur dépendance excessive vis à vis de l'afflux de capitaux étrangers. Le retournement serait particulièrement marqué dans les pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) en 2009 et en 2010.

En Turquie, après avoir fortement ralenti en 2008, l'activité économique devrait reculer fortement en 2009 (-6,5%) avant de se redresser en 2010 (+3,7%), sous l'effet de la baisse de la confiance des entreprises et des ménages, du durcissement des conditions de crédit et de l'atonie de la demande étrangère. Le déficit courant diminuerait sensiblement en 2009, en ligne avec le recul des cours énergétiques mondiaux et le fléchissement de la demande intérieure. Néanmoins, les besoins financiers de la Turquie restent élevés dans une conjoncture mondiale défavorable. En effet, le gouvernement s'est résolu à négocier un nouvel accord avec le FMI en vue de raffermir la confiance des investisseurs.

Au Moyen-Orient, le PIB croîtrait de 2% en 2009 contre 5,4% en 2008 sous l'effet de la dégradation de la croissance économique dans les pays du Golf suite à la baisse des recettes pétrolières, des termes de l'échange et de l'excédent des comptes courants. Ainsi, la croissance économique reculerait dans les trois principaux pays de CCG de 0,9% en Arabie Saoudite, de 1,5% au Kuweit et de 0,2% aux Emirats Arabes Unis.

La crise a également impacté le secteur financier dans la région, particulièrement les marchés boursiers, ce qui a influencé le coût du capital pour les entreprises et a conduit à une perte de richesse à grande échelle pour les ménages et les institutions. Selon la Banque Mondiale, les fonds souverains du CCG avaient déjà perdu 27 % de leur valeur en 2008, avec des pertes s'élevant parfois à 40 % pour les fonds principalement alloués aux marchés émergents et aux placements du capital à risque privé. En termes de perspectives, la croissance économique au Moyen-Orient progresserait de 4,2% en 2010.

S'agissant des *pays sud-méditerranéens* partenaires de l'Union européenne, la croissance serait différenciée. Les pays, largement tributaires des exportations d'hydrocarbures et de leurs placements sur les marchés financiers internationaux, verraient leurs rythmes de croissance ralentir en lien avec la baisse des cours, alors que les autres pays de la zone pâtiront de la baisse de la demande mondiale.

En Algérie, la croissance s'établirait à 2,1% en 2009 après 3% en 2008. Les énormes réserves de devises induites par des cours élevés du pétrole en 2008 pourraient permettre l'engagement de l'Etat dans une politique expansionniste (le gouvernement ayant adopté un nouveau programme doté d'un budget de 150 milliards de dollars pour la période de 2009-2013, succédant au plan de consolidation de la croissance de 2005-2009).

Le pays est, par ailleurs, peu dépendant d'investissements étrangers ou de crédits extérieurs, susceptibles de se tarir compte tenu de la crise mondiale. En revanche, la production du secteur pétrolier sera directement affectée par une très faible croissance, voire un recul de la demande extérieure d'hydrocarbures. Le retournement du marché pétrolier se traduira par une diminution des revenus budgétaires et des recettes d'exportation. L'excédent du compte courant en pourcentage du PIB diminuerait en conséquence à 2,7% en 2009 après 23,2% en 2008.

Après avoir tiré profit des cours élevés du pétrole et de la renégociation de ses contrats avec les firmes étrangères, la croissance de la **Libye** ralentirait à 1,8% en 2009 avant de rebondir à 5,2% en 2010, en lien avec le recul des cours pétroliers, la contraction de la demande extérieure d'hydrocarbures et le recul des dépenses d'investissement. D'importantes mesures ont été prises pour favoriser une participation accrue du secteur privé à l'économie dont la privatisation de la téléphonie mobile.

Le repli des cours de matières premières limitera la croissance en **Mauritanie**, à 2,3% en 2009. En outre, le reflux de l'aide publique internationale freinera les investissements d'infrastructure. La balance courante devrait continuer de pâtir des rapatriements de bénéfices. Dans ce contexte, la baisse des flux d'aide et celle des IDE risquent de fragiliser la couverture du besoin de financement.

L'activité en **Tunisie** ralentirait à 3% en 2009 et 4% en 2010 après 4,6% en 2008 et 6,3% en 2007. Les exportations de biens et services devraient pâtir de la baisse de la demande européenne, en dépit des facilités fiscales accordées aux entreprises exportatrices. Le secteur manufacturier traditionnel (textile, articles de cuir) sera particulièrement touché. Par ailleurs, la hausse des dépenses publiques (+12,5%) programmée dans le budget 2009 soutiendra la demande interne. Les comptes extérieurs, de leur côté, seront affectés par une baisse probable des recettes touristiques et des transferts privés qui constituent les deux principales ressources en devises extérieures.

Pour le Maroc, les effets de la crise ont été transmis à la sphère réelle de l'économie nationale à partir du quatrième trimestre 2008, à travers essentiellement quatre canaux de transmission, à savoir, les échanges de biens avec une forte baisse de la demande étrangère adressée au Maroc, le ralentissement des transferts des MRE, la baisse des recettes touristiques et le repli des flux d'investissements directs étrangers. Néanmoins, l'impact de cette crise demeurerait limité, sauf en matière d'emploi, en raison de la faible pondération dans le PIB des secteurs touchés. Avec près de 5,3%³ de croissance attendue pour 2009, le Maroc se situe largement au dessus de la moyenne des pays du Maghreb (3,2%) selon le FMI, confirmant la résilience de l'économie nationale⁴.

1.2. Conséquences sur le secteur financier

1.2.1. Conséquences sur les banques et les marchés boursiers

La crise financière internationale s'est traduite tout d'abord par des tensions sur le marché monétaire, en particulier interbancaire. Les taux interbancaires au jour le jour sur le dollar se sont tendus jusqu'à atteindre des niveaux particulièrement élevés. Le Libor et l'Euribor à 3 mois ont fortement progressé entre octobre et novembre 2008, malgré la multiplication des injections de liquidités par les banques centrales avant de s'inscrire dans une tendance baissière.

Dans ces conditions, les banques ont dû procéder à des ajustements massifs de leurs bilans et ont enregistré des pertes significatives. La crise a ainsi entraîné, particulièrement à partir de l'automne 2008, un bouleversement du paysage bancaire international, notamment aux Etats-Unis, avec une multitude de faillites, de nationalisations et de rachats. Le nombre de banques ayant fait faillite aux Etats-Unis est porté à 57 entre janvier et juillet 2009, contre 25 en 2008 et 3 en 2007. De plus, plusieurs institutions financières non bancaires et des caisses de retraite ont été également touchées par la crise en raison de la forte dépréciation de leurs actifs.

Selon les dernières estimations du FMI, le montant total des actifs passés en perte à l'échelle mondiale est estimé à environ 3.400 milliards de dollars, dont deux tiers à la charge des banques, et le reste à celle des compagnies d'assurance, fonds d'investissement et autres intermédiaires.

Les autorités monétaires et les gouvernements ont multiplié leurs interventions massives afin d'assouplir le marché interbancaire et soutenir l'activité. Les banques centrales américaine et européenne ont adopté des mesures non conventionnelles de soutien à l'économie. Ainsi, la Fed a annoncé le rachat de 1.250 milliards de dollars de produits titrisés émis par les agences de refinancement hypothécaire et le rachat d'obligations du Trésor américain à long terme à hauteur de 300 milliards de dollars, afin de limiter la hausse des taux d'intérêt à long terme que risque de provoquer l'afflux d'émissions d'emprunts du Trésor destinées à payer les plans de relance de l'Etat.

³ Prévision du Ministère de l'Economie et des Finances.

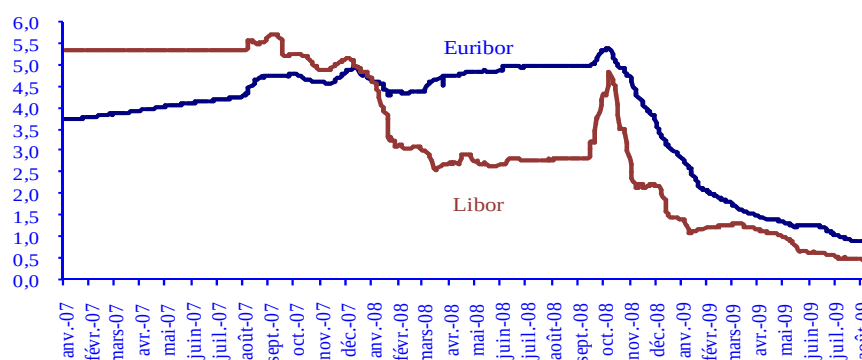
⁴ Voir les performances économiques nationales au niveau de la deuxième partie de ce rapport.

Parmi les nouvelles modifications apportées au plan de sauvetage des banques américaines, on peut citer la création d'un fonds d'investissement, associant des investisseurs privés, chargé d'acquérir et de gérer les créances douteuses des banques. Ce programme d'investissement public-privé bénéficiera de 75 à 100 milliards de dollars prélevés sur l'enveloppe de 700 milliards votée par le Congrès en octobre 2008.

Pour sa part, la BCE procédera également à des rachats d'obligations sécurisées ou "covered bonds" (obligations de type hypothécaires, publiques ou para-publiques) pour un montant de près de 60 milliards d'euros. Les achats seront réalisés de juillet 2009 à juin 2010.

Par ailleurs, la FED a baissé son taux directeur dans une fourchette comprise entre 0 et 0,25% depuis décembre 2008. De son côté, la BCE a baissé, en mai 2009, son taux directeur pour la septième fois depuis octobre 2008 pour le porter à 1%. Outre la baisse des taux à 0,1% en décembre 2008, la banque du Japon a mis en place depuis l'automne dernier une série de mesures de soutien aux banques et aux entreprises. Quant à la banque d'Angleterre, elle a ramené son taux directeur à 0,5% depuis mars 2009. Par ailleurs, le programme d'achats d'actifs d'une valeur de 75 milliards de livres annoncé en mars 2009 a été augmenté pour atteindre 175 milliards en août 2009.

Graphique 1 : Evolution des taux interbancaires



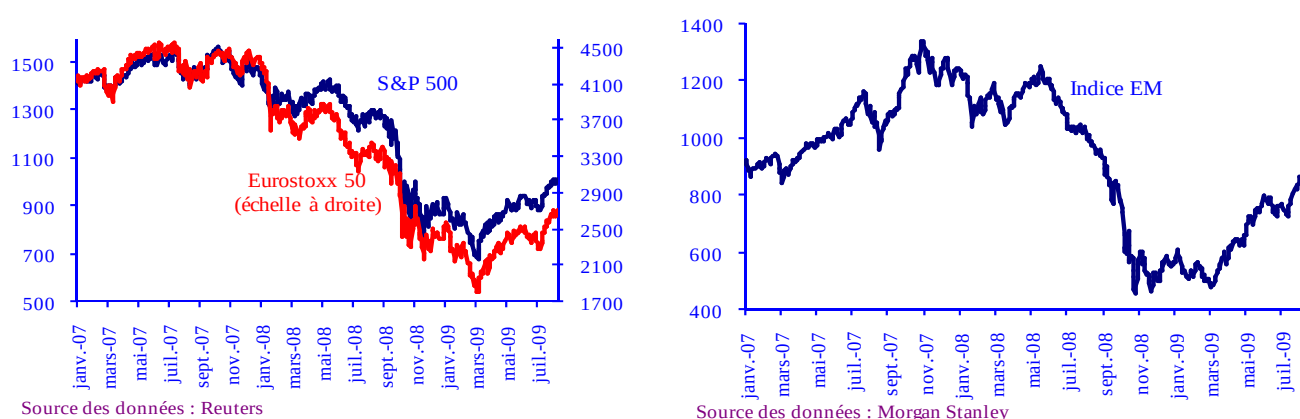
Source des données : Reuters

L'intensification de la crise financière s'est également traduite par la chute des bourses du monde entier, comme en témoigne le repli marqué des indices de référence. La crainte d'une sous-capitalisation globale et durable du système bancaire, nuisible à l'économie, avait entraîné dès l'été 2008 une crise de solvabilité, suivie à partir du 6 octobre de la même année d'une crise boursière. Sur l'ensemble de l'année 2008, les indices S&P 500 et Eurostoxx 50 ont chuté de 37,6% et 42,9% respectivement.

De son côté, l'indice boursier émergent "MSCI-EM" en dollar a reculé de 54,5% au cours de l'année 2008. La correction massive des cours des actions a été généralisée au sein des économies émergentes. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées dans certains pays d'Europe (Russie, Hongrie,...) et d'Asie (Inde, Chine,...).

Dès mars 2009, les marchés boursiers des pays développés ont renoué avec la hausse, sur fond de mise en place des mesures par le Trésor américain pour aider les institutions financières à se départir de leurs titres toxiques. De même, l'indice boursier émergent "MSCI-EM" en dollar s'est inscrit sur une tendance haussière à partir de mars 2009, dans un contexte de moindre aversion au risque.

Graphique 2 : Evolution des indices boursiers



Pour le Maroc, les répercussions directes de cette crise sur le plan financier demeurent modérées compte tenu de la solidité de son secteur bancaire, du faible degré d'intégration de son marché financier au niveau international et de la maîtrise des canaux par lesquels cette crise est susceptible de se transmettre. En effet, les placements des avoirs en devises du Maroc à l'étranger sont relativement sécurisés, le recours à l'extérieur pour le financement de son économie est de moins en moins fréquent et les investissements étrangers à la Bourse de Casablanca sont limités (le flottant détenu par les étrangers et les MRE ne représente que 2,3% de la capitalisation boursière à fin décembre 2008).

1.2.2. Conséquences sur les marchés des changes

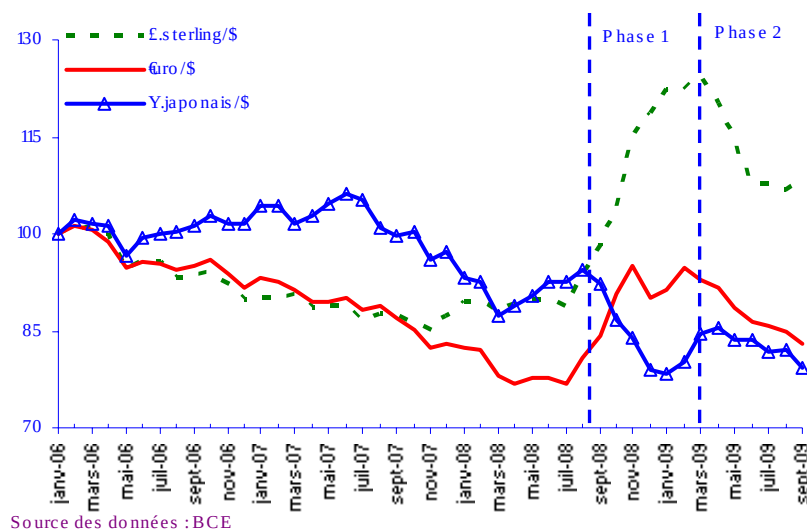
Les marchés des changes internationaux n'ont pas été épargnés de ces évolutions. L'intensification de la crise conjuguée à la fragilité de certaines économies a entraîné l'instabilité de quelques devises et de fortes dépréciations pour d'autres. En effet, mis à part l'Euro et le Yen qui n'ont pas été sensiblement affectés par la crise, les monnaies de certains pays comme le Royaume-Uni, l'Islande, la Russie et la Hongrie se sont fortement dépréciées. Pour sa part, le dollar est demeuré instable au cours de cette période de crise.

En effet, pour le dollar, on peut distinguer deux périodes. Entre juillet 2008 et février 2009 (phase1), période de pic de la crise financière, le dollar a maintenu sa position en tant que monnaie refuge. Il a été soutenu par les plans de relance adoptés aux Etats-Unis ainsi que par la baisse des prix des matières premières. Le billet vert a atteint ainsi des plus hauts niveaux face à plusieurs monnaies à travers le monde. A partir de mars 2009 (phase 2), avec la baisse de l'aversion au risque, le dollar a entamé une période de dépréciation en lien avec la morosité d'un ensemble d'indicateurs économiques américains, notamment l'emploi.

Dans la **zone Euro**, la monnaie unique a connu des fluctuations face au dollar entre juillet 2008 et septembre 2009, flottant à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 1,25 et 1,60 \$/€ (0,625 et 0,80 €/ \$). Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par la publication de données mitigées aux Etats-Unis et dans la zone euro, conjuguées aux craintes de déflation.

Au **Japon**, entre juillet et décembre 2008, le yen s'est apprécié face au dollar pour atteindre par rapport à celui-ci son plus haut niveau depuis décembre 1995, en lien avec la bonne tenue de la production industrielle en novembre, dopée notamment par l'expansion de l'industrie des équipements de transport. Depuis cette date, le yen s'est affaibli, miné par l'ampleur des effets de la récession sur les fondamentaux de l'économie japonaise.

Graphique 3 : Evolution de l'euro, de la livre sterling et du yen face au dollar



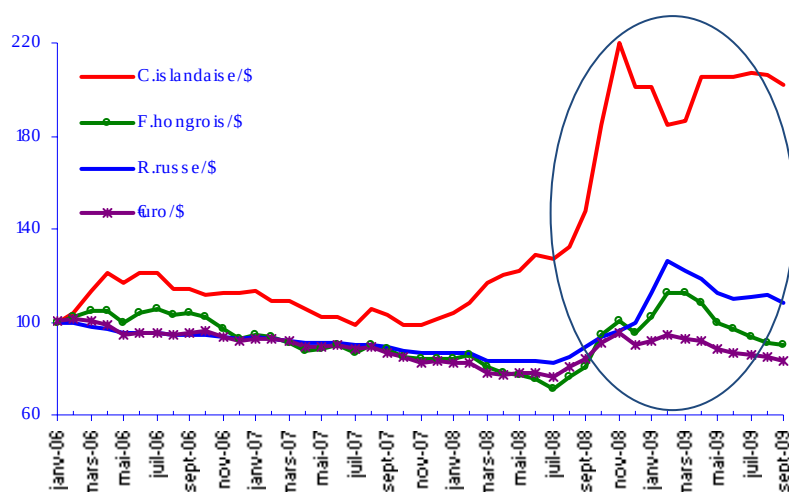
Au **Royaume-Uni**, la livre sterling a commencé à se déprécier face à l'euro depuis janvier 2007, pour afficher son plus bas niveau historique de 0,98 livre sterling /euro fin février 2009. Face au dollar, cette dépréciation n'a débuté qu'à partir de juillet 2008, suite à l'appréciation généralisée du dollar par rapport aux principales devises internationales, pour atteindre son plus bas niveau face au dollar depuis juin 2002. Ce recul s'inscrit dans le sillage de l'aggravation de l'état de l'économie britannique et les baisses consécutives du taux d'intérêt directeur de la Banque d'Angleterre, atteignant 0,5%, son plus bas niveau historique.

L'**Islande**, cinquième pays le plus riche au monde connaît un marasme de son système économique et financier depuis octobre 2008. Pour prévenir l'effondrement du système bancaire, les trois principales banques du pays (Glitnir, Landsbanki et Kaupthing) ont été nationalisées. La couronne islandaise a perdu près de 48% de sa valeur aussi bien face au dollar qu'à l'euro entre janvier 2008 et septembre 2009.

Le rouble russe a gardé une certaine stabilité, notamment vis-à-vis de l'euro et du dollar depuis la crise financière de 1998. Depuis cette date, il est devenu une devise convertible avec la suppression des limitations de change et des mouvements des capitaux depuis juillet 2006. Entre janvier 2008 et septembre 2009, le rouble a reculé de près de 20% face au dollar et à l'euro.

Depuis son adhésion à l'Union Européenne, la **Hongrie** a opté pour la stabilité du forint avec l'euro autour d'un pivot moyen de 256 forints pour un euro ($\pm 15\%$). Cette politique a été suspendue fin février 2008 face aux difficultés de levée de crédits internationaux sur le marché des devises. La devise hongroise a subi les déceptions de l'économie de son pays et s'est fortement dépréciée entre juillet 2008 et septembre 2009 face à l'euro (-5,8%) et au dollar (-6,8%).

Graphique 4 : Evolution de la couronne islandaise, du forint hongrois et du rouble russe par rapport au dollar



Source des données : BCE et Banque centrale de l'Islande pour la C.islandaise

La crise financière mondiale et ses effets sur le marché de change international n'ont pas été sans conséquence sur l'évolution du dirham. Ancré à l'euro et au dollar, le dirham a été en effet impacté par les fluctuations de ces deux principales devises internationales au cours de l'année 2008, en particulier entre début août et fin octobre. La monnaie nationale s'est raffermie ainsi de 5,6% face au dollar et de 12,7% à l'égard de la livre sterling. Elle s'est repliée, par contre, de 1,2% et de 7,9% respectivement vis-à-vis des monnaies européenne et nipponne.

Comparé à certaines monnaies de pays émergents ou concurrents, le dirham s'est replié notamment par rapport à la couronne tchèque (11,1%), au zloty polonais (8,1%) et au yuan chinois (3%), sous l'effet d'une appréciation de ces monnaies par rapport à l'euro, au moment où le dirham a enregistré une baisse. Le dirham s'est apprécié, par contre, à l'égard des roupies indiennes (12,4%) et indonésienne (11,8%), de la livre turque (5,5%) et du dinar tunisien (2%). Ces monnaies ont affiché des dépréciations face à l'euro plus fortes que celle de la monnaie nationale.

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2009, par rapport à la même période de l'année 2008, le dirham s'est apprécié de 1,8% face à l'euro et s'est déprécié de 9,5% par rapport au dollar, dans un contexte d'une appréciation générale du dollar sur les marchés de change internationaux, notamment face à l'euro. D'un autre côté, la monnaie nationale s'est raffermie par rapport à certaines monnaies émergentes notamment la livre turque (13,6%) et le dinar tunisien (4,9%). Elle s'est par contre dépréciée face au yuan chinois de 13,5%.

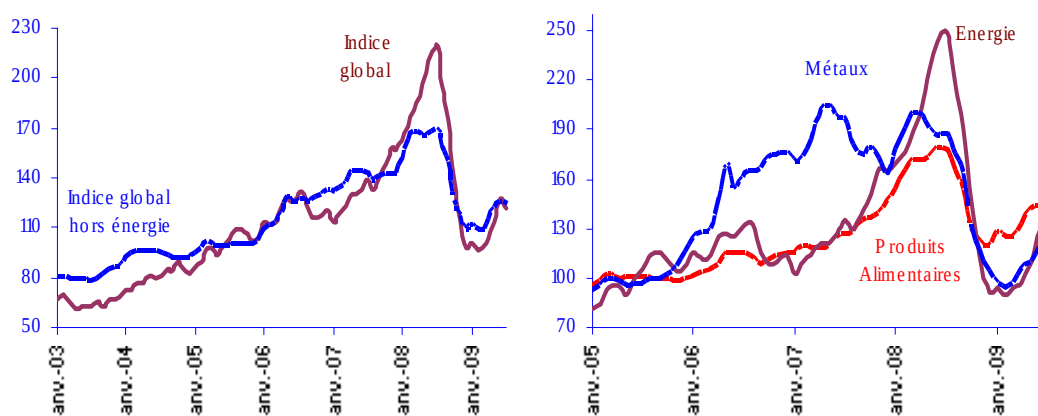
1.3. Conséquences sur les cours des matières premières

Le cycle de hausse des cours des matières premières, entamé en 2003, a pris fin au cours du second semestre 2008, suite au déclenchement de la crise financière et la forte dégradation des perspectives économiques mondiales. Toutefois, les cours ont repris leur hausse en 2009 en raison d'un regain de confiance dans les perspectives économiques mondiales.

Fort repli des cours des matières premières au second semestre 2008

Outre la forte contraction de la demande, les cours ont été affectés par la conjonction de plusieurs facteurs, dont la remontée du dollar, l'accumulation des stocks et la liquidation des positions des investisseurs financiers. Dans ces conditions, l'indice des prix des produits de base, calculé par le FMI, s'est replié de 55% entre juillet et décembre 2008, suite à la chute des cours de l'énergie de 63%, des métaux de base de 45% et des produits alimentaires de 33%.

Graphique 5 : Evolution mensuelle de l'indice des prix des produits de base (Base 100 en 2005)



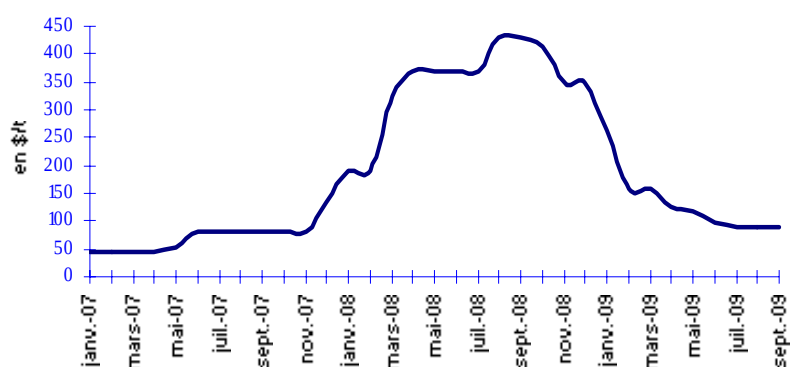
Sur le marché pétrolier, les cours du baril ont perdu plus de 100 dollars par rapport à leur sommet de juillet 2008 pour s'établir à 34 dollars en fin d'année. La baisse de la demande de pétrole en 2008 (-0,3 mbj selon l'AIE), pour la première fois depuis un quart de siècle, s'est traduite par une forte reconstitution des stocks de brut dans les pays développés, pour s'établir à un niveau bien supérieur à la moyenne des cinq dernières années.

Les cours des principaux produits agricoles sur les marchés internationaux ont fortement baissé sur la deuxième moitié de 2008. Ainsi, les prix du blé, du maïs, du soja et du sucre ont enregistré en décembre des baisses respectives de 51%, 46%, 41% et 27% par rapport à leurs sommets de 2008. Le repli des cours du blé a été amplifié par une récolte record à 687 millions de tonnes, soit 78 millions de tonnes en plus que la campagne 2007/2008, suite à l'amélioration des conditions climatiques et à la hausse des surfaces cultivées. Cette performance a permis une reconstitution des stocks de blé de 43 millions de tonnes. Par ailleurs, les prix du maïs, du soja et du sucre sont influencés par l'évolution du marché pétrolier, en raison de leur utilisation pour la production de biocarburants.

Les prix des métaux de base, se sont repliés suite à une forte baisse de la production industrielle et au ralentissement de la demande des secteurs de la construction et de l'automobile. Cette évolution s'est traduite par une forte accumulation des stocks, notamment de l'aluminium sur le LME. La baisse des prix de plusieurs métaux au dessous de leurs coûts marginaux a entraîné la fermeture des unités de production les moins performantes et le report de plusieurs projets d'investissement.

Après avoir atteint des niveaux élevés en 2008, les cours des engrais se sont inscrits en forte baisse en raison d'un repli de la demande et d'une offre relativement abondante. Ainsi, les prix du phosphate se sont établis à 90 dollars la tonne en août 2009, leur plus bas depuis fin 2007. De même, les cours du TSP, DAP, chlorure de potassium et de l'urée ont reculé de 36%, 16%, 23% et 7% respectivement au premier semestre 2009. Toutefois, les prix du DAP, TSP et de l'urée ont repris de 15%, 2% et 4% respectivement entre juin et août, signe que la demande commence à revenir sur le marché.

Graphique 6 : Evolution mensuelle de l'indice des cours du phosphate brut (Base 100 en 2005)



Source des données : Banque Mondiale

Globalement, les marchés des engrais étaient relativement atones durant la première moitié de 2009 alors que les agriculteurs ont fortement réduits l'utilisation des engrais en réponse aux retombées de la récession économique mondiale. La perspective d'une reprise de la demande d'engrais reste possible à partir de 2010 dans la mesure où les agriculteurs pourraient accroître leurs achats de fertilisants en liaison avec des prix de récoltes attractifs et à des marges améliorées. Toutefois, le resserrement du crédit reste une préoccupation majeure pour l'utilisation des intrants agricoles.

Reprise des cours des produits de base en 2009

Après une relative stabilité en début 2009, les cours des matières premières ont enregistré une nette remontée depuis début mars, confortés par la baisse du dollar américain, une forte demande chinoise et un sentiment d'optimisme sur les perspectives de l'économie mondiale. Dans ce sillage, l'indice CRB CCI des prix des produits de base a rebondi de 24% entre début mars et début octobre, tirés notamment par les prix du pétrole et des métaux de base.

Ainsi, l'indice LMEX des prix des métaux industriels a enregistré des gains annuels de 52% au 2 octobre, tiré par les bonnes performances de toutes ses composantes, en particulier du cuivre (+90%) et de l'aluminium (+20%). Toutefois, le marché des métaux de base continue de faire face à des stocks relativement élevés ainsi qu'au risque de ralentissement potentiel de la demande chinoise, après une reconstitution des stocks stratégiques.

De leur côté, les prix des produits agricoles se sont inscrits en forte hausse au cours du premier semestre 2009, tirés par une demande ferme des grands pays émergents et des déficits du côté de l'offre. Toutefois, après avoir atteint des niveaux élevés début juin, les prix des céréales et des oléagineux se sont inscrits en baisse, suite à une nette amélioration des perspectives de l'offre, surtout aux Etats-Unis, du fait des conditions climatiques favorables.

Dans ce contexte, les cours du blé se sont repliés d'un tiers par rapport à leur sommet de juin pour s'établir à 196 dollars la tonne début octobre 2009, influencés par le bon déroulement des moissons, l'abondance des stocks disponibles et des perspectives plus favorables pour les cultures. Ainsi, la récolte mondiale 2009/2010 s'annonce prometteuse et les stocks mondiaux de blé de fin de saison devraient représenter 29% de la consommation mondiale contre 25% en 2008/2009 et 19% en 2007/2008.

Flambée des cours du sucre

Les cours du sucre poursuivent leur flambée sur le marché international, sous l'effet d'inquiétudes sur les récoltes en Inde et au Brésil, affectées par de mauvaises conditions climatiques. Ainsi, le prix mondial du sucre brut à New York a atteint 25 cents/livre (soit 550 \$/t) fin septembre, soit le double du prix depuis le début de l'année et le plus haut niveau depuis 28 ans..

L'Inde, premier consommateur et deuxième producteur mondial du sucre, deviendra importateur net pour la seconde année consécutive. Après une chute de la production de 44% en 2008/2009 en raison de mauvaises conditions climatiques et d'un arbitrage des fermiers au profit des céréales, la nouvelle récolte indienne de canne à sucre est affectée par une faible mousson cette année. Les stocks de sucre sont déjà à un niveau bas, estimé à 7,6 Mt début juillet, en baisse de moitié par rapport à il y a un. Pour couvrir ses besoins, l'Inde devrait importer près de 6 à 7 Mt de sucre en 2009/2010.

Pour faire face à une montée des cours intérieurs du sucre, produit essentiel pour la consommation des ménages, le gouvernement indien a décidé de suspendre les droits d'importation sur le sucre brut. De plus, il a annoncé fin juin d'augmenter d'un tiers le prix minimum à payer aux agriculteurs pour leur canne à sucre, afin de les inciter à revenir à cette culture, au lieu des céréales.

Au Brésil, premier producteur mondial de canne à sucre, un climat très humide dans la plus importante zone de production a retardé les récoltes, accentuant les inquiétudes relatives aux perspectives de l'offre mondiale. Toutefois, si le marché pétrolier mondial reste stable, les exportations du sucre brésilien pourront augmenter pour tirer profit des cours mondiaux plus attractifs que les prix intérieurs de l'éthanol qui absorbait environ 55% de la production locale de canne à sucre.

Dans ce sillage, l'Organisation Internationale du Sucre (ISO), dans son rapport trimestriel publié en août, table sur un déficit mondial de sucre de 8,4 Mt en 2009/2010, en forte hausse par rapport à une prévision précédente d'un déficit de 4,5 à 5,0 Mt. L'organisation a également élargi son estimation pour le déficit mondial 2008/2009 à 10,4 Mt contre une prévision antérieure d'un déficit de 7,8 Mt. Les stocks de fin de saison 2009/2010 sont attendus en baisse de 14% à 53,2 Mt avec un ratio stocks/consommation de 31,8%, le plus bas depuis 20 ans.

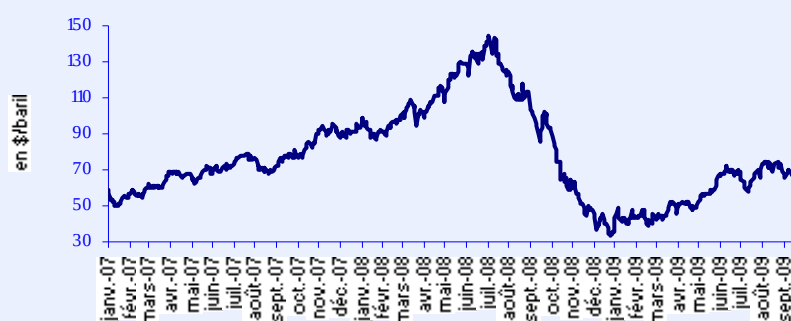
Dans ce contexte, des acheteurs font face à une offre de plus en plus serrée. Parmi les grands consommateurs, l'Inde, le Mexique et l'Égypte ont annoncé de gros achats de sucre. En conséquence, les prix du sucre sur le marché international devraient rester probablement élevés jusqu'en début 2010. Les perspectives de production restent liées à l'évolution des conditions climatiques dans les principales zones de production.

En somme, bon nombre de facteurs à l'origine de la flambée des prix des produits agricoles restent à l'œuvre. Il s'agit des contraintes d'offre et du faible niveau des stocks de certains produits ainsi que d'une demande ferme. Par rapport aux tendances historiques, les prix des produits alimentaires resteront vraisemblablement élevés et sujets à une certaine volatilité, d'autant plus que leur consommation dépend moins nettement des fluctuations de la conjoncture économique.

Encadré 1 : Evolution récente du marché pétrolier

Après une forte chute au deuxième semestre 2008, les prix du pétrole se sont inscrits en forte hausse en 2009, suite à l'affaiblissement du dollar, une meilleure maîtrise de l'offre de l'Opep et un regain d'optimisme des investisseurs, notamment sur les marchés boursiers. Ainsi, le baril du Brent a plus que doublé depuis fin 2008 pour atteindre 75 dollars en août 2009, un plus haut de dix mois, avant de se replier à 65 dollars fin septembre. Il reste néanmoins moitié plus bas que son record historique de juillet 2008.

Graphique 7 : Evolution mensuelle des cours du pétrole (Brent)



Les fondamentaux du marché pétrolier restent faibles avec des données sur l'offre, la demande et les stocks moins favorables pour le prix du brut. Dans son dernier rapport de septembre 2009, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) s'attend à ce que la demande mondiale en pétrole baisse de 1,8 mbj en 2009 à 84,4 mbj, en raison de la récession économique, avant de rebondir de 1,3 mbj en 2010.

La faiblesse de la demande mondiale de pétrole s'est traduite par une forte remontée des stocks. Dans les pays de l'OCDE, les stocks commerciaux ont atteint fin juillet l'équivalent de 61,8 jours de consommation, soit environ 7 jours de plus qu'il y a un an. Aux Etats-Unis, les stocks commerciaux de brut ont atteint en mai leur plus haut niveau depuis 1990, à 375 millions de barils, avant de passer à 338 mb le 25 septembre, mais restent bien au dessus de la fourchette de variation habituelle pour cette période de l'année. De même, les stocks d'essence et des produits distillés se sont établis à des niveaux relativement élevés, reflétant une faible demande finale, malgré la "driving season" estivale.

Dans ce contexte, les réductions annoncées de quotas de l'OPEP (4,2 mbj) ont été appliquées à près de 70% en août, reflétant une discipline des pays membres meilleure que par le passé, quoiqu'en retrait par rapport aux mois précédents (entre 70 et 80%). Par ailleurs, les importantes capacités de production excédentaires de l'organisation, estimées actuellement à 6,5 mbj, devraient se renforcer davantage avec la mise en service de nouveaux champs pétroliers, notamment en Arabie Saoudite.

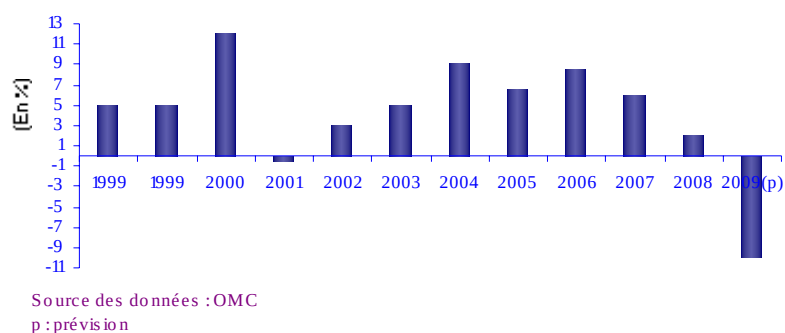
En termes de perspectives, le FMI prévoit un cours moyen du pétrole brut de 61,5 dollars en 2009 et de 76,5 dollars en 2010, chiffres supérieurs aux dernières prévisions de la Banque Mondiale (55,5 et 63 dollars respectivement), mais comparables à celles du département américain d'énergie qui table sur des cours moyens respectifs de 60 et 72 dollars. Globalement, les projections des différentes sources montrent des prix moyens du pétrole brut variant entre 55 et 65 dollars le baril en 2009 et entre 65 et 75 dollars en 2010.

Toutefois, d'énormes incertitudes entourent les prévisions des prix de pétrole, compte tenu des risques importants à la hausse comme à la baisse (incertitudes relatives à la reprise, stocks abondants, attitude des pays de l'OPEP, comportement des marchés financiers, évolutions géopolitiques...).

1.4. Recul de la croissance du commerce mondial

Affecté par la crise financière, le commerce mondial connaît actuellement une des périodes les plus sombres de son histoire. En effet, les signes d'une telle dégradation sont devenus manifestes depuis le début de la récession économique, en lien avec la baisse de la demande et de la production au niveau mondial. Ainsi, la croissance des échanges mondiaux a brutalement ralenti durant le deuxième semestre 2008, pour enregistrer une croissance en volume de 2% pour l'ensemble de l'année, contre 6% en 2007 et 8,5% en 2006.

Graphique 8 : Evolution de la croissance du volume du commerce mondial de marchandises



Conséquences différenciées de la baisse du commerce mondial par zone en 2008

La Communauté des États Indépendants⁵ est la région qui a connu la croissance la plus importante du volume des exportations en 2008, avec un taux de 6% par rapport à 2007. Cette région a également été au deuxième rang pour la croissance des importations (15% par rapport à l'année précédente), devancée par la région d'Amérique du Sud et Centrale (15,5%).

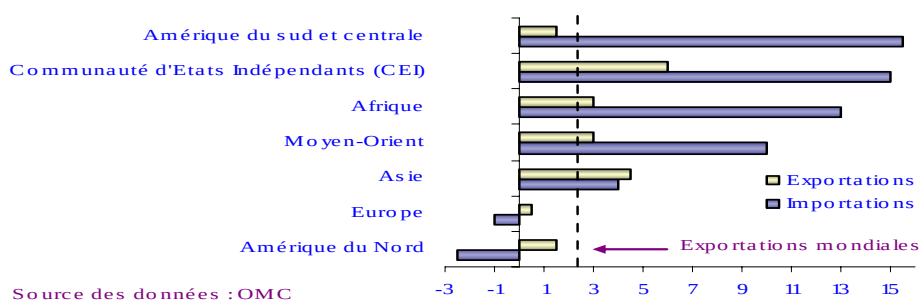
Au Moyen Orient, les volumes d'exportations et d'importations ont enregistré une baisse importante en 2008, avec des taux de croissance respectifs de 3% (contre 4% en 2007) et 10% (contre 14% en 2007). De même, la croissance des exportations et des importations en Afrique s'est ralentie en 2008, passant respectivement de 4,5% et 14% en 2007 à 3% et 13%.

En Asie, le commerce en volume a connu une baisse sensible. Ainsi, les exportations asiatiques ont enregistré une croissance de 4,5% en 2008, contre 11,5% en 2007 et 13,5% en 2006. Quant aux importations, leur croissance a été plus faible en 2008 (4% contre 8% en 2007).

L'Europe a enregistré, en 2008, la plus faible croissance des exportations de toutes les régions, avec à peine 0,5%, contre 4% en 2007. La croissance des importations a été négative en 2008 avec un recul de 1%.

La croissance du commerce a été également inférieure aux niveaux de 2007 en Amérique du Nord. En effet, les exportations de cette région ont progressé de 1,5% seulement en 2008, tandis que les importations ont reculé de 2,5%.

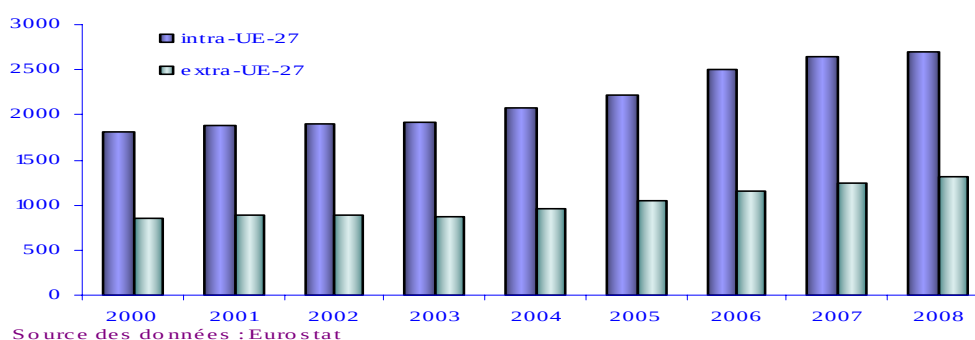
Graphique 9 : Croissance réelle du commerce de marchandises par région en 2008



Importance des échanges intra-européens : Au cours de la dernière décennie, l'importance des échanges intra-UE s'est renforcée avec le processus de l'élargissement de l'UE. Ainsi, le commerce intra-UE représente plus des deux tiers du commerce de l'Union.

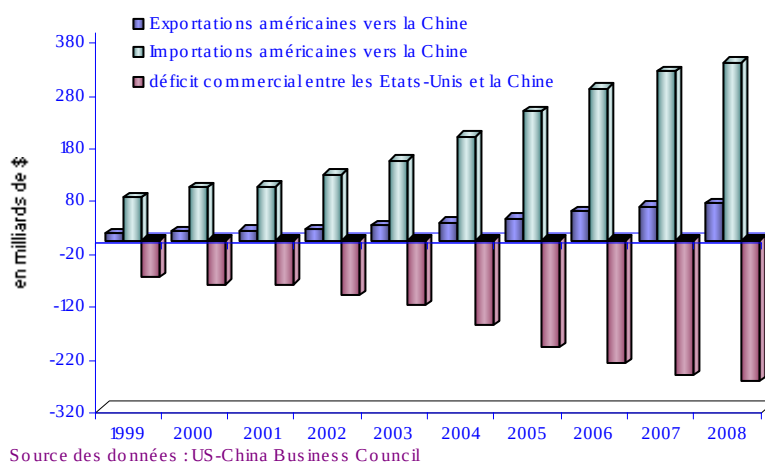
⁵ La Communauté des États Indépendants un groupe d'anciens États de l'ex-Union Soviétique.

Graphique 10 : Evolution des exportations intra et extra-UE (en milliards d'euros)



Importance des échanges sino-américains : Les Etats-Unis représentent le principal partenaire commercial de la Chine. Ainsi, le déficit commercial des Etats-Unis avec la Chine, à l'origine de plusieurs déséquilibres mondiaux, s'est accentué au cours des dernières années pour atteindre 266 milliards de dollars en 2008. Par ailleurs, la part des Etats-Unis dans les exportations chinoises a régressé au cours de la dernière décennie, passant de 40% en 2000 à 24% en 2008 en dépit d'une évolution croissante des exportations chinoises vers les Etats-Unis. Ceci s'explique par l'orientation des exportations manufacturières chinoises vers d'autres pays asiatiques, notamment le Japon, Hong-Kong et la Corée du Sud.

Graphique 11 : Evolution des échanges des Etats-Unis avec la Chine



Poursuite de la contraction du commerce mondial en 2009

La tendance à la baisse des exportations mondiales devrait continuer en 2009, pour enregistrer un taux d'environ -10% en volume selon l'OMC, performance la plus faible depuis la deuxième guerre mondiale.

La contraction du commerce mondial sera particulièrement marquée dans les pays développés qui connaîtront cette année un repli de 14% de leurs exportations. Dans les pays en développement⁶, dont la croissance est davantage tributaire des échanges extérieurs, les exportations baisseront, selon l'OMC, de 7% en 2009.

⁶ La part des pays en développement dans le commerce des marchandises est de plus en plus importante. En 2008, les exportations sont passées à 38% du total mondial et les importations à 34%.

Par ailleurs, le ralentissement actuel du commerce mondial a été marqué par la synchronisation des tendances, à savoir que les exportations et les importations mensuelles des grandes économies développées et en développement connaissent toutes une tendance parallèle à la baisse depuis septembre 2008.

D'une manière générale, le ralentissement des flux commerciaux au niveau mondial est attribué, notamment, à la chute des prix des produits de base, au fléchissement de la demande dans les différentes régions affectées par la récession économique mondiale ainsi qu'au recours croissant aux mesures protectionnistes, qui risquent de menacer les perspectives de reprise économique et d'allonger la durée du ralentissement de l'activité.

La contraction des échanges extérieurs est aussi liée au renchérissement du crédit et à la pénurie du financement du commerce extérieur, comme confirmé par les résultats d'une enquête réalisée par le FMI et la *Bankers Association Finance and Trade*, auprès de grands établissements bancaires des pays avancés et émergents, sur les conditions de financement actuelles et futures du commerce extérieur. Les banques interrogées estiment que les tensions financières sont l'une des principales causes du renchérissement du crédit commercial dans les pays avancés et émergents et que ces tendances devraient se poursuivre en 2009, surtout dans les pays émergents où le niveau des transactions connaîtrait une baisse de 10% en moyenne.

Nécessité de conclure le cycle de Doha

Avec la propagation de la crise économique et financière, les gouvernements sont poussés à adopter des mesures qui peuvent restreindre le commerce et, si ces pressions ne sont pas bien gérées, elles risquent d'avoir des effets néfastes. Les mesures contingentes⁷ peuvent alors servir de soupape de sécurité et jouer un rôle important pour le maintien d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles.

Dans ce contexte et paradoxalement, il devient impératif de conclure les négociations commerciales de Doha, actuellement au point mort. Si ce round a réalisé 80% de ses objectifs, selon l'OMC, il est actuellement nécessaire que ces négociations, qui durent depuis sept ans, aboutissent, non seulement pour les avantages directs qu'un accord entraînerait, mais aussi parce qu'il favoriserait le retour de la confiance et de l'ordre sur les marchés financiers. Les répercussions de la crise serviront également de test de résistance à l'OMC en tant qu'institution capable de contenir le protectionnisme.

La conclusion du Cycle de Doha permettrait notamment de résister à la tentation protectionniste en intégrant davantage de pays dans l'économie mondiale. De plus, les progrès économiques accomplis par de nombreux pays depuis le début du millénaire montrent que la stabilité des échanges, qui passe par un environnement bancaire et financier propice, est vitale. Selon l'OMC, l'échec du cycle de Doha coûterait 336 milliards de dollars et l'adoption de politiques protectionnistes impliquerait une contraction du commerce de 728 milliards de dollars.

En outre la conclusion de ce cycle n'aurait pas pour seule implication de baisser les droits de douane, il permettrait aussi de renforcer les engagements de chaque pays et de réduire les marges de consolidation, contribuant ainsi à sécuriser le commerce mondial.

⁷ Voir le rapport sur le commerce mondial, OMC, juillet 2009.

1.5. Plans de relance et benchmark des réponses face à la crise dans le monde

Les réactions face à la crise sont différenciées à travers le monde et les moyens mis en œuvre sont différents d'un Etat à l'autre. Ainsi, les pays industrialisés ont mis en place des plans de relance d'un montant total déclaré de plus de 2 800 milliards de dollars sur les deux prochaines années. Cette dépense supplémentaire pour 2009 et 2010 représente 5% du PIB mondial. Les mesures adoptées par ces pays ont été différentes d'un pays à l'autre et se sont reposées sur la fiscalité (Royaume-Uni), l'appui aux industries et aux entreprises (France), les travaux d'infrastructures, les projets d'équipements (USA), le soutien à la consommation ou aux ménages...

Les grands pays développés et émergents (G20) se sont engagés en novembre 2008 à relancer l'économie mondiale. Ils ont approuvé un plan d'action contenant des mesures "à haute priorité" pour améliorer la supervision du système financier. Cinq champs d'action ont été définis, à savoir :

- la remise à plat des aspects de la régulation qui exacerbent les crises ;
- l'harmonisation des normes comptables;
- l'amélioration de la transparence des marchés de produits dérivés ;
- la révision des pratiques de rémunération des dirigeants de banques pour éviter des prises de risque excessives ;
- la révision du mandat, de la gouvernance et des besoins en capitaux des institutions financières internationales.

Le G20 a aussi demandé des propositions pour que les régulateurs s'assurent que les agences de notation répondent aux normes les plus exigeantes (revoir leurs modes de fonctionnement, réduire les conflits d'intérêt entre eux et les émetteurs et exiger plus de transparence sur leurs modèles et méthodologies). Il a mis aussi la pression sur les paradis fiscaux, en demandant à moyen terme des mesures pour protéger le système financier mondial des juridictions non coopératives qui présentent un risque d'activité financière illégale.

A l'issue du deuxième sommet du G20 destiné à relancer l'économie mondiale organisé à Londres le 2 avril 2009, quatre orientations décisives ont été prises pour essayer de sauver l'économie mondiale : des moyens financiers supplémentaires, de nouvelles règles, des institutions internationales renforcées et l'admission des pays émergents à la table des pays riches. Les principales mesures adoptées se déclinent comme suit :

- Mille milliards de dollars supplémentaires à accorder au FMI et à la Banque Mondiale dont 250 milliards provenant d'une émission de droits de tirage spéciaux (DTS), l'unité de compte du FMI, qui lui permettra d'augmenter ses ressources propres.
- 250 milliards de dollars supplémentaires pour soutenir le commerce international.
- 100 milliards de dollars d'aide aux banques de développement, comme la Banque asiatique de développement et son homologue africain.
- La mise en œuvre de "nouvelles règles" sur les salaires et les bonus au niveau mondial, la réglementation des hedge funds (fonds spéculatifs), l'accord pour que le FMI vende son or pour aider les pays pauvres et la publication d'une liste des pays fiscalement non coopératifs.

Ainsi, l'ensemble des mesures prises par le G20 devrait permettre d'injecter 5.000 milliards de dollars dans l'économie mondiale d'ici fin 2010.

Réunis fin septembre 2009 à Pittsburgh pour leur troisième rencontre depuis l'éclatement de la crise financière mondiale en septembre 2008, les pays du G20 ont établi les bases d'une nouvelle gouvernance économique et financière visant à éviter de nouvelles crises. Ce 3ème sommet a abouti à l'adoption d'une déclaration⁸ dans laquelle les participants se sont engagés à renforcer leurs efforts pour améliorer le système financier et accélérer le redressement de l'économie mondiale.

Ainsi, les dirigeants des Etats membres du G20 ont convenu de maintenir en vigueur les mesures de relance économique sur fonds des signes de redressement de l'économie mondiale. Ils se sont mis d'accord sur l'augmentation des droits de vote d'au moins 5% en faveur de pays émergents et en développement au sein du FMI. Ce dernier devrait surveiller davantage les déséquilibres et faire des recommandations de politique économique aux pays qui devront prendre des mesures correctives adaptées.

Concernant les rémunérations des banquiers, le G20 a lié la rémunération des banquiers et acteurs de marché (traders) aux performances à long terme, et non à la prise de risque excessive. Enfin, les pays du G20 ont décidé que leur enceinte deviendrait désormais le principal forum de la coopération économique internationale au lieu du G8.

Etats-Unis

Le plan de relance de l'économie américaine estimé à 787 milliards de dollars adopté en février 2009 prévoit 550 milliards de dollars de dépenses publiques et 237 milliards de dollars d'allègements fiscaux. Le premier objectif est de sauver ou créer entre 3 et 4 millions d'emplois. 90% des emplois créés le seront dans le secteur privé, tandis que les 10% restant seront des emplois sauvés dans le public.

Le plan de relance américain vise une déduction fiscale de 3000 dollars promise aux entreprises pour chaque embauche et une déduction fiscale de 1000 dollars pour chaque famille gagnant moins de 200 000 dollars par an, soit 95 % des ménages américains. Au total, 40% du plan de relance devrait prendre la forme de réductions d'impôts.

De plus, le plan de relance met l'accent sur les mesures dans le secteur de l'énergie. Ainsi, les Etats-Unis envisagent de doubler la production d'énergie renouvelable en l'espace de 3 ans et d'améliorer l'efficacité énergétique de 2 millions de foyers américains. Ils ont également jugé nécessaires des "investissements de long terme" comme la réfection des réseaux routier et autoroutier, la rénovation des écoles qui doivent devenir des institutions du "21ème siècle" et l'informatisation du système de santé (la modernisation de plus de 75% des immeubles du gouvernement). Le plan vise aussi à soutenir l'industrie automobile aux Etats-Unis.

En outre, les Etats-Unis se sont engagés le 17 juin 2009 dans un projet de refonte de la régulation destiné à étendre efficacement le contrôle des autorités à l'ensemble du monde de la finance. Cette réforme doit désormais passer par l'examen du Congrès, mais certaines dispositions pourront être mises en œuvre par les régulateurs ou imposées par décret.

Le but des autorités américaines est de rendre efficace une structure de régulation qui s'est avérée incapable d'empêcher le système financier américain de se retrouver au bord de l'effondrement à la fin de l'été 2008. Cette réforme propose la création d'un Conseil de surveillance des services financiers, qui sera chargé d'identifier les risques, de coordonner l'action des régulateurs et d'aider à combler les lacunes éventuelles du système de surveillance. La banque centrale (FED) aurait, elle, à superviser les grandes institutions financières du pays, dont la faillite mettrait en danger le système économique quels que soient leurs statuts.

⁸ Pour la déclaration intégrale, voir : (http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-Sommet-du-G20-la-declaration-finale_39382-1081839_actu.Htm).

Enfin, et pour éviter une dissémination incontrôlée des risques, comme cela s'est produit avec les crédits immobiliers accordés aux ménages les moins solvables, l'administration américaine propose un contrôle accru de la titrisation, pratique qui permet de monnayer des prêts sous formes de titres. La réforme propose aussi la constitution d'une nouvelle agence de protection des consommateurs chargée de superviser spécifiquement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation et de donner au gouvernement le pouvoir de placer sous tutelle les grands groupes qui menaceraient de s'écrouler.

Union Européenne

Les 27 pays de l'UE ont adopté en décembre 2008 un plan qui prévoit des mesures de relance budgétaire rapides, ciblées et temporaires de 200 milliards d'euros, soit 1,5% du PIB de l'UE, faisant appel tant aux budgets nationaux qu'aux budgets de l'UE et de la BEI. Ce plan est prévu pour deux ans maximum. Il prévoit un large éventail d'actions au niveau national ainsi qu'au niveau de l'Union pour aider les ménages et l'industrie (notamment l'automobile et la construction) et concentrer l'aide sur les plus fragiles.

Ce plan s'articule autour de mesures de court terme pour stimuler la demande, préserver l'emploi et contribuer à rétablir la confiance, et de mesures de long terme pour réaliser des « investissements intelligents », notamment en matière de recherche et d'innovation. Ce plan est compatible avec la politique économique de long terme de l'Union. Chaque État membre est invité, en parallèle, à prendre ses propres mesures.

Ainsi, en **France** l'Assemblée nationale a approuvé en janvier dernier un plan de relance de 26 milliards d'euros sur deux ans comprenant notamment 10,5 milliards d'euros d'investissements publics supplémentaires, un soutien à la trésorerie des entreprises et des aides au secteur automobile. Le 20 janvier 2009, l'Etat français a annoncé son plan de relance de l'industrie automobile. 5 à 6 milliards d'euros seront ainsi accordés à la filière automobile à condition que les constructeurs s'engagent à ne pas délocaliser ou fermer leurs usines.

Pour sa part, **l'Allemagne** a adopté début janvier des mesures additionnelles d'un montant de 50 milliards d'euros sur deux ans, qui s'ajoutent aux 32 milliards prévus en novembre 2008, et concerneront des prêts, l'accroissement des dépenses de construction (écoles, routes, ...), des réductions d'impôts et une politique en faveur des familles.

En **Espagne**, le plan de relance de 11 milliards d'euros concernera les travaux publics, la recherche et le développement, ainsi que d'autres secteurs comme le tourisme. 8 milliards d'euros seront consacrés à la création d'un fonds pour le développement d'infrastructures au niveau local visant à créer 200.000 emplois en 2009. Le secteur automobile bénéficiera de 800 millions d'euros dans le cadre de ce plan.

En Grande Bretagne, le Gouvernement a adopté, en novembre 2008, un plan de relance de 24 milliards d'euros qui repose notamment sur la baisse de la TVA de 17,5% à 15% (minimum autorisé dans l'Union Européenne) sur certains produits (sauf l'alcool, le tabac et l'essence) pour une, voire, deux années. Le gouvernement prévoit aussi des délais de grâce pour certains paiements d'impôts ou remboursements immobiliers. Il prévoit également l'avancement de 2 ans des dépenses publiques d'un montant de 3 milliards en faveur des routes, des écoles et des logements sociaux. Le plan comprend également un volet d'aide fiscale aux ménages les plus faibles et des mesures de soutien aux emprunteurs immobiliers. Les Britanniques les plus aisés devraient être mis à contribution avec le relèvement du taux d'imposition des personnes gagnant plus de 150.000 euros par an de 40% à 45%.

En **Italie**, un plan anti-crise de 80 milliards d'euros vise l'aide aux familles à faibles revenus (chèque de bonus, réduction des factures d'électricité et de gaz et cartes prépayées pour les biens de première nécessité) et les entreprises (déductions fiscales et aides au chômage technique). Il vise également le financement des projets d'infrastructure.

Compte tenu de l'ampleur de la crise au **Japon**, le gouvernement nippon a adopté en avril 2009 un nouveau plan de relance, le troisième depuis octobre, d'un montant de 115 milliards d'euros, ce qui porte l'enveloppe globale des plans de relance à 438 milliards d'euros, soit 4% du PIB. Le soutien prendra la forme de réductions d'impôts et d'aides aux entreprises en difficultés, via un soutien aux banques pour favoriser l'octroi de crédits.

Pays émergents

La capacité d'intervention des pays émergents en matière de politique économique sera décisive durant les prochains mois. Pour nombre d'entre eux, la chute des prix des matières premières et de l'énergie, éléments importants dans leurs dépenses, a renforcé le revenu disponible des ménages et contenu l'inflation.

L'aptitude des Etats à mettre sur pied des plans de relance jouera aussi un rôle clé pour faire face à la crise. Les pays émergents disposent aujourd'hui de capacités nettement plus importantes pour mettre sur pied des mesures fiscales de relance anticyclique, comme en atteste le plan de relance chinois.

La Chine a adopté un plan de relance économique de 586 milliards de dollars jusqu'à fin 2010, pour stimuler la demande intérieure face au ralentissement de la croissance du PIB et à la stagnation des exportations. Ces mesures portent sur une augmentation des dépenses de l'Etat, notamment dans le domaine des infrastructures. Le plan de relance intervient après plusieurs autres mesures pour contrecarrer les effets de la crise financière mondiale. La banque centrale a notamment abaissé le 29 octobre ses principaux taux d'intérêt afin de soutenir la croissance économique, pour la troisième fois en six semaines.

L'Inde a adopté un premier plan de relance de 60 milliards de dollars en décembre 2008 et un second plan en janvier 2009. Une des mesures phares de ce nouveau plan est la possibilité de faire appel, pour les entreprises indiennes, à des capitaux étrangers beaucoup plus facilement. Les investissements étrangers en obligations d'entreprises indiennes pourront passer de 6 à 15 milliards de dollars. La banque centrale indienne a annoncé une baisse de 100 points de base de ses principaux taux d'intérêt. Réduit pour la 4^{ème} fois depuis septembre 2008, le taux de refinancement est ainsi ramené de 6,5% à 5,5%.

Le gouvernement **thaïlandais** a adopté en janvier 2009 un plan de relance de l'économie de 6,5 milliards d'euros. Les fonds proviendront d'une augmentation du budget, de prêts des banques publiques pour soutenir les prix et de l'allocation vers de nouveaux postes des sommes non dépensées par les gouvernements locaux. Le tiers de cette somme sera consacré à soutenir le secteur agricole et à lutter contre le chômage alors que 2,2 milliards d'euros devraient être consacrés à divers projets dont des mesures fiscales incitatives. Des réductions d'impôts pourraient être accordées aux plus pauvres et les aides ont été mises en place par le gouvernement Thaïlandais pour les catégories défavorisées (électricité et transports gratuits) seront prolongées pendant les mois à venir.

Avec des réserves de plus de 200 milliards de dollars, **le Brésil** a décidé d'injecter 8,8 milliards d'euros sous forme de crédit, via la Banque du Brésil (BB) et la Banque de développement pour les entreprises. La priorité est donnée aux secteurs créateurs d'emploi (bâtiment, industrie automobile et agriculture). Le gouvernement compte sur les investissements publics dans les infrastructures prévus dans le cadre du Programme d'Accélération de Croissance et sur le maintien de sa politique sociale (allocation Bolsa Familia) pour soutenir la croissance. Dans le secteur financier, le gouvernement a annoncé un décret permettant à la BB et à la Caisse économique fédérale, tous deux publiques, de racheter des banques en difficulté.

Au Chili, le gouvernement a annoncé en janvier 2009 un plan de relance doté de 4 milliards de dollars soit 2,8% du PIB. Ce plan a pour objectif de promouvoir tant les investissements privé que public et stimuler la croissance économique pour la situer entre 2% à 3% pour 2009, à même de protéger les familles, les PME et l'emploi. La stratégie combine plusieurs types de mesures de court terme, des réformes structurelles et des subventions à l'emploi visant à créer 100.000 postes de travail. Par ailleurs, les dépenses publiques augmenteront de 1% du PIB et les recettes fiscales seront réduites temporellement de 1,5 milliard de dollars.

Au total, les pays les plus touchés qui en avaient les moyens, ont mis en œuvre divers plans pour répondre à la crise, allant de plans de sauvetage bancaire à des plans de stimulation budgétaire. Les Etats-Unis, l'Europe, le Japon et la Chine, entre autres, ont ainsi investi d'importantes sommes pour assainir leur système financier et redynamiser le marché du crédit et la consommation privée. Les Banques centrales ont également réagi par des baisses de taux. La sortie de crise dépendra notamment du succès des plans de relance des pays avancés et des négociations internationales en termes de régulation financière.

1.6. Mutations profondes de l'économie mondiale : enseignements de la crise

La crise financière et économique actuelle a conduit à une forte révision de la place du marché et de l'Etat dans la mondialisation réservant une place de choix aux thèses keynésiennes qui reviennent en grâce. En effet, depuis le sommet du G20 tenu le 2 avril à Londres, les Etats tentent de réguler les zones d'ombre de la finance et érigent la régulation financière comme une priorité.

Après une revue des principaux enseignements des récentes récessions⁹, les progrès accomplis en matière d'intégration dans l'économie mondiale qui appellent à sortir des logiques de rentes pour aller vers la compétition, conjugués à la redéfinition des interventions de l'Etat et le renforcement des systèmes de protection sociale seront rappelés comme représentant des opportunités pour la sortie de crise en dépit des réflexes protectionnistes qui peuvent apparaître en pareilles circonstances.

Par ailleurs, les voies de sortie de crise devraient elles-mêmes être repensées en fonction des mutations qui vont bouleverser les modèles de développement et de répartition ainsi que les reconfigurations de la carte industrielle dans le monde.

Enseignements des récentes récessions

La récente crise financière internationale s'avère être une crise profonde comme l'attestent les conclusions d'une étude du FMI sur les cycles conjoncturels menée dans 21 pays avancés de 1960 à 2008¹⁰. L'étude du FMI dégage les trois principaux messages suivants.

Les récessions liées à des crises financières sont généralement fortes et suivies de reprises lentes : une récession ordinaire dure un an environ, contre plus de cinq ans pour une expansion. Dans les pays avancés, depuis le milieu des années 1980, les récessions se raréfient et se modèrent, alors que les expansions se prolongent. Mais la dynamique macroéconomique et financière des récessions et des reprises varie selon la nature des chocs. Ainsi, les récessions associées à des crises financières sont plutôt graves et durables. Les reprises qui s'ensuivent sont souvent freinées par la faiblesse de la demande privée et du crédit et sont fréquemment tirées par une amélioration du solde des échanges.

⁹ Enseignements tirés d'une étude du FMI publiée en mai 2009 dans le WEO portant sur un échantillon de 15 récessions rattachées à des crises financières et trois qui ont été mondialement synchronisées (1975, 1980 et 1992).

¹⁰ Source : WEO, FMI, mai 2009.

En cas de synchronisation à l'échelle mondiale, les crises sont plus longues et suivies de reprises plus faibles : l'analyse, depuis 1960, des trois récessions touchant simultanément 10 ou plus des 21 pays avancés de l'échantillon (1975, 1980 et 1992) montre qu'une récession simultanée dure en moyenne une fois et demie plus qu'une récession normale. Les reprises sont le plus souvent laborieuses, à cause de la faiblesse de la demande externe, surtout si l'activité baisse également aux Etats-Unis : pendant les récessions de 1975 et de 1980, la chute des importations américaines a contribué à un net recul du commerce mondial.

La politique anticyclique peut contribuer à mettre fin aux récessions et à renforcer les reprises. En l'occurrence, une stimulation budgétaire semble particulièrement indiquée. La politique monétaire peut permettre d'abrégé ce type de récession, mais se révèle moins efficace que de coutume selon le FMI.

En règle générale, la politique monétaire contribue largement à mettre fin aux récessions et à consolider les reprises, mais elle est moins efficace en cas d'importante crise financière qui nécessite plutôt un policy-mix avec un agencement optimal faisant intervenir des mécanismes keynésiens. La politique budgétaire s'avère alors efficace, sachant qu'elle a davantage d'influence lorsque les agents économiques font face à des contraintes de liquidité.

On peut conclure que face à la récession mondiale actuelle, une coordination des politiques monétaires, budgétaires et financières est indispensable. Des mesures monétaires et budgétaires énergiques devraient être prises pour soutenir la demande globale à court terme. Par ailleurs, l'une des plus importantes leçons des crises financières antérieures est que l'efficacité de la politique macroéconomique et la solidité de la reprise restent conditionnées par la restauration de la confiance dans le système financier. La conjonction d'une politique anticyclique déterminée et de mesures visant à ramener la confiance dans le système financier pourrait améliorer les perspectives de reprise.

De même, cette crise appelle la nécessité de réformer les modes de répartition, de renforcer le rôle des systèmes de protection sociale et de réserver une place de choix au développement durable et à la protection de l'environnement qui devient un gisement de croissance et de création de richesses.

Nécessité de repenser la régulation financière internationale

La crise financière actuelle appelle la nécessité de repenser la régulation financière. En effet, les marchés financiers comme les banques sont soumis de façon plus ou moins prononcée à des problèmes d'asymétrie d'information qui génèrent des inefficiences opérationnelles dont la crise est la manifestation.

Trois exemples l'illustrent. La sous-évaluation des risques et le mauvais *pricing* des actifs pendant la phase ascendante du cycle financier démontrent que les marchés peuvent produire des excès d'investissement dans certains secteurs (immobilier américain). Par ailleurs, l'innovation financière et la transformation des modèles économiques des banques se sont traduites par un accroissement considérable de l'asymétrie d'information. Enfin, le grippage de certains segments de marché pendant cette crise suggère que des dispositifs nécessaires à leur fonctionnement font défaut.

Au total, la réglementation et la surveillance financières ont été faibles ou ont donné les mauvais signaux. La mondialisation des marchés a accéléré la contagion. L'opacité et la complexité ont nettement aggravé les problèmes.

Les autorités de réglementation et de surveillance se sont concentrées sur la surveillance micro prudentielle des établissements financiers individuels et pas assez sur les risques macro systémiques d'une contagion des chocs horizontaux liés. Une forte concurrence internationale entre les centres financiers a également contribué à dissuader les autorités nationales de réglementation et de surveillance d'entreprendre une action unilatérale.

La crise démontre assez nettement que les marchés et institutions qui ont un rôle systémique devraient être régulés. Ce critère implique de revoir le fonctionnement de certains marchés de gré à gré, comme le marché interbancaire ou le marché des dérivés de crédit. De même, le rôle crucial joué par les agences de notation les place en position d'être régulées. Enfin, le rôle prépondérant de certaines institutions financières pour la fourniture de la liquidité de marché ou de financement impose qu'elles soient soumises au contrôle des autorités.

Les recommandations formulées lors du G20 de Londres pour réformer l'architecture financière internationale s'appuient sur celles formulées par la Commission Européenne qui reposent sur les recommandations de *Larosière* visant à introduire une forme de supervision financière transnationale en Europe avec la mise en place en 2010 de nouveaux organismes paneuropéens visant à coordonner davantage les autorités nationales de régulation.

La communauté internationale soutient la création d'un organe unique de régulation du risque systémique, une révision des procédés de titrisation et la mise en place d'un cadre de règlement des faillites pour les établissements financiers non bancaires. Les engagements du G20 rencontrent néanmoins de fortes réticences de certains pays comme la Grande Bretagne.

Opportunités de l'intégration régionale

De tous les dogmes économiques, le libre-échange est celui sur lequel les néolibéraux sont le plus intraitables. Formulé il y a presque deux siècles par *David Ricardo*¹¹, dans le contexte théorique de l'immobilité des facteurs de production (capital et travail) et de la division internationale du travail, il est toujours générateur de développement et de croissance. Ses hérauts ont réussi le tour de force de le pérenniser dans un contexte exactement contraire à celui de sa conception : aujourd'hui, on ne connaît plus aucune entrave à la libre circulation internationale des biens et services et la main d'œuvre devient de plus en plus mobile. Quant à la division internationale du travail, elle connaît d'importantes mutations dans le monde notamment dans les pays émergents à l'instar des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) qui remettent en question la division classique en mettant en œuvre des technologies de pointe.

En dépit de ces mutations, l'ouverture constitue toujours le soubassement même de l'économie mondiale et constitue le choix fait par le Maroc en dépit de son coût social durant les premières années de l'ouverture.

Dans ce contexte, et dans l'environnement euro-méditerranéen du Maroc, quelle place pour l'Union pour la Méditerranée qui peut constituer une clé de dynamisation de la région et qui peut redéfinir les ambitions de toute la région, que ce soit pour la carte industrielle ou pour les énergies renouvelables (projet Dersertec...) et quelles opportunités présentent les accords de libre-échange conclus par le Maroc ? La section suivante s'attachera à apporter des éléments de réponse à ces problématiques.

2. INTEGRATION DU MAROC A L'ECONOMIE MONDIALE : UNE OPPORTUNITE DANS CE CONTEXTE DE CRISE

Dans ce contexte conjoncturel exceptionnel, l'économie nationale dispose d'acquis solides résidant dans son intégration régionale et mondiale. Les enseignements tirés de l'expérience des pays asiatiques montrent que l'intégration régionale est un puissant moyen pour favoriser l'émergence de "champions régionaux", améliorer le bien être des pays voisins et mettre en place une union économique bénéfique pour tous les pays.

¹¹ Des principes de l'économie politique et de l'impôt.

Les rapports privilégiés avec l'Union Européenne couronnés par l'obtention du statut avancé doté d'un contenu stratégique, politique et économique, permettront au Maroc d'être le premier pays méditerranéen à développer une coopération et une convergence renforcées avec l'Union Européenne.

Par ailleurs, les progrès accomplis par le Maroc en matière d'ancrage à l'économie mondiale présentent une opportunité pour permettre à notre pays de poursuivre sa dynamique de réforme et son intégration dans son espace régional et mondial afin d'améliorer sa compétitivité et d'attirer davantage d'investissements directs étrangers.

2.1. Relations Maroc-Union Européenne : un capital à consolider dans la région

L'année 2008 a été remarquable dans les relations Maroc-Union Européenne (UE) comme en témoigne le dynamisme des échanges commerciaux, financiers et touristiques ainsi que les avancées enregistrées en matière de réformes engagées par le Maroc avec l'appui politique et financier de l'UE. De plus, le Conseil d'Association a adopté, le 13 octobre 2008, le document conjoint sur le statut avancé pour accompagner la dynamique de réformes lancées par le Maroc et répondre à sa volonté affirmée de se rapprocher de l'UE.

2.1.1. Approfondissement des relations entre le Maroc et l'Union Européenne

L'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial du Maroc, intervenant pour 54,1% de ses échanges extérieurs en 2008. Elle absorbe 58,8% des exportations marocaines et fournit plus de la moitié des importations marocaines (51,9%). En termes de structure géographique des échanges avec l'UE, la France demeure le premier partenaire commercial du Maroc, intervenant pour 16,6% du total des échanges, suivie de l'Espagne (13,3%) et de l'Italie (6,1%).

Les objectifs généraux de la coopération Maroc-UE sont fixés dans le plan d'Action adopté dans le cadre de la politique de Voisinage. Une enveloppe financière de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) de 654 millions d'euros a été allouée au Maroc dans le cadre du Programme indicatif national 2007-2010 pour réaliser les objectifs fixés.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action Maroc-UE

Le Plan d'Action entre le Maroc et l'UE a été adopté en juillet 2005 pour une période de cinq ans. Selon le dernier rapport de suivi publié en avril 2009, le Maroc continue à être un partenaire actif dans la politique de voisinage et a enregistré des progrès dans de nombreux domaines du Plan d'Action, qui traduisent sa volonté de poursuivre un ambitieux programme de réformes sur la base de valeurs partagées avec l'UE.

Le Maroc confirme sa volonté d'aller de l'avant dans le processus de transition démocratique qu'il a entamé. Plusieurs avancées appréciables ont été enregistrées en 2008, notamment par la publication d'une nouvelle charte communale qui vise à améliorer la gouvernance locale, l'adoption d'un code électoral qui favorise la participation des femmes, la mise en place d'une instance de lutte contre la corruption et la définition d'une stratégie pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes.

En matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, l'Union Européenne s'est félicitée de l'acceptation par le Maroc de 11 sur les 13 recommandations qui lui avaient été adressées lors de l'Examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en avril 2008, y compris la levée des réserves aux conventions internationales. Néanmoins, le renforcement du rôle du Parlement et l'approfondissement des libertés de la presse et d'expression demeurent des chantiers prioritaires. De même, une réforme profonde de la justice est indispensable pour enraciner l'Etat de Droit.

Sur le plan commercial, le démantèlement des tarifs pour le commerce des produits industriels se poursuit selon les termes de l'Accord d'Association. Les négociations ont été ouvertes en février 2008 sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement. Les négociations se poursuivent également pour la libéralisation du commerce des produits agricoles et de la pêche.

Le dialogue politique et de sécurité avec l'UE s'est développé, notamment sur l'identification de coopérations possibles au sein des organisations internationales, la lutte contre le crime organisé, la coopération sur les questions migratoires et la gestion des frontières. Dans ce sens, le Maroc a appuyé l'organisation d'un exercice européen de gestion de crise en septembre 2008.

Le gouvernement marocain a continué à appliquer une politique volontariste et ambitieuse en matière sociale et de réduction des déficits sociaux, mais, la situation sociale demeure préoccupante selon l'UE malgré une baisse du taux de pauvreté à 9 %.

Accompagnement financier de la politique de voisinage

L'enveloppe financière de l'IEVP allouée au Maroc dans le cadre du Programme indicatif national 2007-2010 s'élève à 654 millions d'euros. Ce programme vise à soutenir la réalisation des principaux objectifs stratégiques exposés dans le plan d'action dans le cadre de la PEV et poursuit cinq priorités : le secteur social, les droits de l'homme et la gouvernance, le renforcement institutionnel, la modernisation de l'économie et l'environnement.

En 2008, la Commission européenne a continué de soutenir les efforts intenses accomplis par le Maroc en matière de réformes nationales et a engagé des aides d'un montant total de 228,66 millions d'euros au titre de l'IEVP. Sur ce montant, 16,66 millions d'euros provenaient de la facilité pour la gouvernance en reconnaissance des bons résultats obtenus par le Maroc dans ce domaine. 120 projets ont bénéficié de ces financements ventilés sur notamment la couverture médicale de base, l'alphabétisation, la réforme de l'administration publique, l'énergie et les routes rurales.

Le Maroc bénéficie également d'activités de coopération financées au titre des programmes plurinationaux (Facilité d'investissement en faveur de la politique européenne de voisinage), régionaux et thématiques de l'IEVP et il réunit les conditions requises pour bénéficier de la coopération transfrontalière de l'IEVP. Dans le cadre de la Facilité d'investissement en faveur de la PEV, 8 millions d'euros sous forme de subventions et 6,8 millions d'euros sous forme d'assistance technique ont été approuvées en 2008 en faveur de deux projets (Tramway de Rabat et Programme National de Routes Rurales), ce qui devrait permettre de mobiliser des prêts d'institutions financières européennes pour les transports.

Statut avancé du Maroc avec l'Union Européenne

Le Statut Avancé obtenu par le Maroc reflète la reconnaissance de l'UE des efforts engagés par le Maroc en matière de réformes et représente une opportunité pour les accélérer. La poursuite de cette dynamique est de nature à permettre un ancrage fort à l'Europe, accélérer la convergence entre les deux partenaires et donner une nouvelle impulsion au processus de modernisation et de transition démocratique engagé par notre pays.

Les principales dispositions économiques de l'accord concernent la mise en place d'un espace économique commun, s'inspirant des règles qui régissent l'espace économique européen, le rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire, la conclusion d'un accord de libre échange global et approfondi, le renforcement de la politique de recherche et d'innovation industrielle au Maroc et le renforcement de la coopération entre le Maroc et le réseau de soutien aux PME en Europe.

De plus, le Maroc pourrait participer à quelques agences européennes à l'instar de l'unité de coopération judiciaire de l'Union Européenne (Eurojust), l'Office européen de police (Europol), l'Agence européenne de la sécurité aérienne ou l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

Le Statut avancé prévoit, notamment, de développer une coopération avec le Conseil de l'Europe dont l'expertise reconnue en matière de modernisation du système judiciaire et de sécurité juridique a déjà bénéficié à plusieurs pays européens. Le Maroc sera le premier pays méditerranéen à développer une telle coopération qui permettra de transférer et d'adapter les compétences et le savoir-faire du Conseil de l'Europe aux exigences et spécificités du Maroc.

La septième session du Comité d'Association Maroc-UE tenue à Rabat en mai 2009, avait pour objet de faire le point des actions menées par les sous comités de coopération et de définir les futures étapes de mise en œuvre effective du Statut Avancé. Cette session était l'occasion d'examiner l'état d'avancement des négociations en cours sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement et de sensibiliser la partie européenne sur la finalisation des négociations portant sur les échanges agricoles, agro-industriels et de pêche qui, une fois achevées, amélioreront l'accès au marché communautaire pour les produits agricoles.

L'application effective du statut avancé demeure tributaire de l'accompagnement et de la mobilisation effective de l'UE ainsi que de la capacité de l'ensemble des acteurs nationaux à s'approprier sa mise en œuvre, en générant les synergies et complémentarités nécessaires.

2.1.2. Union pour la Méditerranée, une opportunité pour une meilleure intégration régionale

Dans le contexte actuel de crise qui appelle la redéfinition des relations entre les pays européens et les pays des rives Sud et Est, l'Union pour la Méditerranée (UPM) présente une chance de sortie de crise et même une source de croissance durable pour l'économie mondiale. En effet, les partenaires du nord et du Sud devraient construire leurs relations sur un modèle nouveau, fondé sur une économie productive et dépassant les approches classiques d'échanges fondés sur la domination, la délocalisation et le partage inégal.

Dans ce sens, le bassin méditerranéen redevient un des carrefours stratégiques des échanges mondiaux. Il est la porte de l'Europe avec un énorme potentiel de croissance : le Sud et l'Est de la Méditerranée, ainsi que l'Afrique subsaharienne.

En effet, les besoins de rattrapage de la rive Sud ainsi que ses potentialités constituent une opportunité pour l'essor d'industries nouvelles et de nouveaux comportements de consommation requis par la rareté des ressources et la dégradation de l'environnement. Le bassin méditerranéen peut être ainsi un laboratoire du nouveau modèle de développement durable, valorisant la diversité de ses civilisations et relevant les défis climatique et énergétique auxquels fait face la région.

L'UPM a tenu une réunion ministérielle en juin 2009, consacrée à des projets dans le domaine du développement durable. La réunion a traité de quatre enjeux majeurs pour l'ensemble des pays de l'Union : l'eau, les transports, l'énergie et le développement urbain durable. Cette réunion a pris ainsi acte des premiers projets du plan solaire méditerranéen qui concerne précisément des projets concrets dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'amélioration des interconnexions et de la production d'énergie renouvelable. Il est à signaler que ce plan prévoit entre autres, la construction au Maroc d'une centrale photovoltaïque qui devrait exporter une partie de sa production d'électricité vers l'Europe.

Concernant le financement de l'UPM dans le domaine du développement durable, la Banque Européenne d'Investissement a évalué ce besoin à 200 milliards d'euros sur 20 ans. Les bailleurs de fonds (BEI, Agence française du développement, KfW, Banque Mondiale, Fonds pour l'environnement mondial, BAD, la Caisse française des dépôts et consignations, Banque de développement du Conseil de l'Europe,...) se sont engagés sur près de 23 milliards d'euros. Au total, 200 projets sont à l'étude et une quarantaine devrait pouvoir être adoptés lors de la prochaine réunion.

Par ailleurs, un fonds d'investissement de long terme « InfraMed » a été lancé, en avril 2009, par les caisses de dépôts de quatre pays (France, Italie, Egypte et Maroc). La vocation première de ce fonds est de financer sur fonds propres des projets de développement et de réalisation d'installations (projets dits « greenfield ») dans le domaine des infrastructures urbaines, énergétiques et de transport dans les régions Sud et Est de la Méditerranée. Les instances de gouvernance des caisses de dépôts ont approuvé le principe d'un engagement collectif pouvant atteindre 400 millions d'euros. InfraMed sera ouvert à d'autres investisseurs de long terme, originaires en particulier d'Europe et de la zone MENA, dans la perspective d'atteindre 2 milliards d'euros.

Il convient de signaler que la crise financière semble beaucoup moins perturber l'avancée des projets de l'UPM. La BEI, chargée du financement des « autoroutes de la mer » et du « plan solaire », assure que la crise financière ne change rien aux financements qui doivent être attribués à une partie des projets de l'UPM. En effet, la crise économique n'est pas un obstacle mais plutôt une occasion des remises en cause puisqu'elle permet la liberté d'imaginer un autre avenir et un monde nouveau et meilleur.

Ainsi, la crise annonce une mutation fondamentale de l'économie mondiale et de la globalisation qui s'effectuerait selon trois axes : une économie fondée sur la production de valeurs dans l'économie réelle et non virtuelle, une croissance rationnelle des matières premières, promouvant de nouvelles activités durables et de nouveaux modes de consommation et une géographie renouvelée par les solidarités de proximité.

2.2. Principaux progrès accomplis en matière d'accords de libre-échange

Dans ce contexte de crise, l'ouverture sur l'extérieur représente plus que jamais, un choix stratégique, nécessaire pour dynamiser une croissance forte et durable à travers la dynamisation des échanges extérieurs et l'attraction des investissements directs étrangers.

Depuis son adhésion à l'OMC, les accords de libre échange signés par le Maroc s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par notre pays visant à s'intégrer dans son environnement régional et mondial, diversifier ses partenariats économiques et attirer les investissements étrangers. Un meilleur positionnement de l'économie marocaine par rapport aux opportunités offertes par ses pays partenaires restera l'élément déterminant et stratégique pour tirer profit des accords de libre-échange de manière générale.

2.2.1. Rebond spectaculaire des exportations en 2008 avec la Turquie

Après l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange entre les deux pays, le dynamisme des ventes turques sur le marché marocain a porté le volume des échanges commerciaux à plus de 10 milliards de dirhams en 2008. Les importations marocaines en provenance de la Turquie ont atteint 8,3 milliards de dirhams en 2008 et représentent 2,6% des achats de notre pays, plaçant ce pays au 10^{ème} rang de nos fournisseurs. Les ventes turques sur le marché marocain sont diversifiées et constituées notamment de fer et acier en blooms et ébauches, de fils, barres, profilé en fer et acier, de tissus, de fours et de voitures industrielles.

En 2008, les exportations marocaines vers la Turquie se sont accrues de 96,6% par rapport à l'année précédente. Elles ont atteint 2,3 milliards de dirhams contre 1,1 milliard en 2007 et ont représenté 1,5% de nos ventes à l'étranger (contre seulement 0,9% en 2007), situant la Turquie au 16^{ème} rang de nos principaux clients. Les livraisons du Maroc portent essentiellement sur l'acide phosphorique, les phosphates, sur la ferraille, déchets, débris de fonte, fer et acier, sur le plomb brut et sur la pâte à papier. Il faut signaler que depuis 1990, les exportations marocaines vers ce pays ont connu des périodes de fluctuations importantes, en phase avec le cycle de l'activité turque, lui même sujet à des variations erratiques.

En matière d'investissement, on constate en 2008 une légère amélioration des IDE turcs à destination du Maroc. Ils se sont établis à 134 millions de dirhams, contre seulement 2 millions de dirhams en 2007.

En termes de perspectives, les opportunités associées à l'accord de libre échange Maroc-Turquie sont multiples. Outre le potentiel d'augmentation des échanges commerciaux, les opportunités de partenariat avec les entreprises turques et la dynamisation des flux d'investissements directs turcs vers l'économie nationale, cet accord serait de nature à favoriser l'accessibilité des produits marocains à destination des marchés de l'Union Européenne via le système Pan euro méditerranéen de cumul diagonal des règles d'origine. Il serait également un chaînon important dans le processus d'intégration à l'échelle de la région méditerranéenne, constituant de ce fait un bouclier parfait face aux menaces suscitées par la montée en puissance de la concurrence asiatique, notamment chinoise.

Au total, l'accord de libre échange entre le Maroc et la Turquie représente à bien des égards une étape importante dans la concrétisation du processus d'intégration à l'échelle méditerranéenne. Il constitue aussi un facteur d'appui à la crédibilisation du partenariat avec l'Union Européenne. De ce fait, en favorisant la création d'un espace pan euro méditerranéen, ce type d'accord facilite l'expansion des flux de commerce et d'investissement au sein de l'espace réunissant l'Union Européenne et sa périphérie sud-méditerranéenne.

Parallèlement, face à la consolidation des blocs régionaux, cet accord, conjugué aux efforts déjà à l'œuvre en matière de libéralisation des échanges entre pays signataires de la Déclaration d'Agadir, constitue une réplique à l'émergence de nouveaux concurrents sur le marché mondial, notamment en établissant un bouclier parfait autour des marchés de l'Union Européenne.

2.2.2. Accord d'Agadir, potentiel encore non exploité

Depuis son entrée en vigueur en mars 2007, l'Accord d'Agadir qui vise l'accélération de l'intégration Sud-Sud à travers l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires sur le commerce entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie n'a pas encore réalisé ses ambitions.

La balance commerciale du Maroc avec la Quad connaît un déficit chronique qui s'accroît depuis la mise en place de l'accord. En effet, le Maroc exporte un nombre limité de produits vers la Quad qui ne constitue pas un marché intégré, les exportations étant souvent concentrées sur un seul pays. Les échanges commerciaux entre le Maroc et les autres pays de l'Accord ont certes progressé de 12% en 2008, mais leur part dans le total du commerce extérieur marocain s'est repliée à 1,4% contre 1,5% en 2007.

Le déficit de la balance commerciale marocaine vis-à-vis de l'Egypte et de la Tunisie s'est aggravé de 13% et 19% respectivement en 2008, suite notamment à une augmentation des importations en provenance de ces deux pays (+13% respectivement), plus forte que celles des exportations marocaines (11% et 5% respectivement). De son côté, l'excédent commercial avec la Jordanie s'est amenuisé de 20%, suite à une forte hausse des importations (+83%) et une quasi-stagnation des exportations (+2%).

Même s'il est encore tôt de dresser un bilan de l'Accord d'Agadir, les évolutions des échanges sur les deux premières années de sa mise en œuvre montrent que cet accord ne profite pas encore pleinement à l'économie marocaine. En revanche, c'est l'Egypte qui a tiré le plus avantage de cet Accord avec un excédent commercial d'environ 2,8 milliards de dirhams en 2008, suivi de la Tunisie avec 1,2 milliard de dirhams.

A titre de comparaison, le Maroc ne réalise qu'un tiers de son potentiel commercial contre 90% pour l'Egypte. Environ deux tiers des exportations marocaines sont constitués de produits primaires, mais un potentiel existe pour les produits de la pêche, les engrais et pour les produits industriels, notamment automobile avec le déblocage des exportations de la "Logan".

Plusieurs dysfonctionnements ont entravé le développement des exportations marocaines vers les pays de la Quade. Il s'agit en particulier de la persistance de certaines pratiques protectionnistes et des barrières non tarifaires dans les pays partenaires, notamment les règles et normes techniques. C'est le cas notamment des obstacles rencontrés pour l'exportation de voitures montées au Maroc vers les marchés égyptien et tunisien et qui ont été levés dernièrement. D'autres entraves au développement des échanges existent comme la similitude des structures productives des pays membres, le faible contenu technologique des exportations marocaines, la faible compétitivité énergétique comparativement aux autres pays de l'accord et l'insuffisance des réseaux de transport intra-régionaux.

Il faut noter que l'essentiel de l'apport de l'Accord d'Agadir, comme celui avec la Turquie, réside dans le cumul diagonal de l'origine, dispositif essentiel de la coopération euro méditerranéenne qui devrait encourager les entreprises de l'Espace à travailler ensemble et à envisager des synergies de nature à améliorer leur compétitivité, notamment sur le marché européen. En effet, ce système permettra la libre circulation des marchandises accompagnées d'un certificat d'origine Euro-Med dans un espace qui compte plus de trente pays.

Le lancement de la ligne maritime directe et régulière de transport de fret entre les ports de Casablanca et Radès (Tunisie) est de nature à donner une nouvelle impulsion aux échanges économiques bilatéraux.

2.2.3. Essor des investissements émiratis depuis la mise en œuvre de l'ALE

Il ressort du bilan de l'accord de libre échange entre le Maroc et les EAU qu'en dépit du déficit de la balance commerciale marocaine, un net rebond des investissements émiratis vers le Maroc est enregistré depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange en 2003.

Ainsi, entre 1998 et 2002, les échanges commerciaux entre les deux parties se sont élevés, en moyenne annuelle, à 291,6 millions de dirhams, soit seulement 0,15% des échanges extérieurs du Maroc. Cependant, depuis 2003, ces échanges ont progressé, pour atteindre 1308,9 millions de dirhams en moyenne annuelle entre 2003 et 2008. Le déficit du Maroc est évalué, en moyenne annuelle, à plus de 900 millions de dirhams, durant la même période. Le Maroc exporte principalement des produits énergétiques, des produits alimentaires, boissons et tabac, des produits de consommation et des demi-produits. Les importations en provenance des EAU sont constituées notamment de demi-produits, produits énergétiques, produits d'origine minérale et produits d'alimentation, boisson et tabac.

Si le Maroc n'a pas encore tiré profit de cet accord sur le plan commercial, les investissements émiratis à destination du Maroc ont progressé significativement pour atteindre presque 5 milliards de dirhams en 2008 contre seulement 222 millions de dirhams en 2002. En dépit d'une conjoncture financière difficile, les investisseurs émiratis ont décidé d'injecter en mai 2009 de 10 milliards de dirhams supplémentaires dans le tissu industriel marocain.

Un geste fort qui confirme la pérennité de l'engagement des investisseurs émiratis au Maroc. L'investissement cible le secteur de l'énergie par le biais d'un important projet visant la réalisation de deux unités électriques supplémentaires à Jorf Lasfar par le groupe Taqa d'Abou Dhabi.

Ainsi, avec la signature du nouvel accord énergétique, l'engagement du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement et la finance dans plusieurs projets d'envergure, ainsi que divers investissements, pilotés par des holdings de renom (Sama Dubai, Dubaï Holding, Emaar...), les relations maroco-émiraties se sont ainsi érigées en modèle de partenariat dans le monde arabe. De même, avec des investissements en cours de plus de 5 milliards de dollars, le Maroc consolide sa position de premier destinataire dans le monde arabe de capitaux émiratis.

Cependant, la progression soutenue des échanges entre les Maroc et les EAU durant la période 2003-2008 laisse suggérer qu'un potentiel de développement du commerce existe. Ce qui met en exergue la nécessité de résorber les contraintes structurelles, institutionnelles et logistiques qui pèsent sur l'expansion des relations de coopération commerciale avec ce pays et ce, dans un souci d'élargissement de la géographie des échanges de notre pays et de diversification des sources de croissance de notre commerce extérieur.

Ainsi, le marché émirati peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci s'adaptent à la demande d'importation de ce pays. De plus, la dynamisation d'une diplomatie économique adaptée aux pays du Golf serait de nature à développer nos exportations vers cette région tout en attirant davantage d'investissements.

2.2.4. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe

L'intégration du Maghreb devient de plus en plus une nécessité dans ce contexte de crise. En effet, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières auxquelles les économies maghrébines font face (démantèlement tarifaire, élargissement de l'Union Européenne à l'Est, libéralisation du secteur textile à l'échelle mondiale, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe...), le coût du non-Maghreb s'avère insoutenable pour la région.

La particularité de la région maghrébine est qu'elle s'insère dans la continuité du projet d'intégration des deux rives de la Méditerranée, au même titre que celui impliquant les pays de la déclaration d'Agadir dont l'Algérie ne fait pas partie. Ainsi, la concrétisation de l'intégration maghrébine serait favorable pour redimensionner la libéralisation commerciale entre les pays de l'Accord d'Agadir et contribuer à sa consolidation pour en faire un vecteur de réussite de l'intégration euro-méditerranéenne.

Certes, le projet à l'œuvre de l'Union pour la Méditerranée offre en principe, sous réserve de son bon acheminement, un palliatif aux déboires jusque-là rencontrés en termes de renforcement des liens de coopération Sud-Sud. Il n'en demeure pas moins que le schéma de construction de cette union ne serait décisif pour rendre crédible l'intégration économique qu'une fois basé sur une stratégie de coopération renouvée avec une structure organisationnelle obéissant aux règles de co-décision.

Commerce bilatéral en progression

Les échanges au sein du Maghreb se sont améliorés durant la dernière décennie. Alors qu'ils ne dépassaient guère les 803 millions de dollars en 1990, ils ont fortement rebondi pour se chiffrer à 3,9 milliards de dollars en 2008. Bien que les échanges des pays maghrébins avec l'Union Européenne d'une part, et le reste du monde d'autre part, aient, en moyenne, progressé plus vite entre 1990 et 2007, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s'instaurer depuis 1998, illustrant ainsi une ouverture croissante des pays membres en faveur du cadre régional. Les échanges commerciaux entre le Maroc et les quatre pays de l'UMA ont totalisé 11,2 milliards de dirhams¹² en 2008. L'Algérie se positionne en tête de nos partenaires maghrébins avec 7 milliards de dirhams d'échanges (dont 6,2 milliards de dirhams d'importations) devenant ainsi le premier partenaire commercial africain du Maroc.

A titre de comparaison, le commerce entre les pays du Maghreb demeure très faible par rapport à celui des autres regroupements régionaux. Ainsi, le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2007 à 1,4% des échanges extérieurs de la zone, alors que celui de l'Union Européenne des 27 représentait 65,3%, de l'ASEAN 20,7%, et du MERCOSUR 14,5%.

¹² Balance commerciale 2008 - édition provisoire de l'Office des Changes.

Tendance haussière d'attraction des investissements

Les flux d'IDE à destination du Maghreb ont fortement progressé durant la dernière décennie, passant de 1,8 milliard de dollars en 2000 à 8,9 milliards de dollars en 2007. Cette performance est liée aux IDE à destination du Maroc (2,6 milliards de dollars), suivi par la Libye (2,5 milliards de dollars), de la Tunisie et de l'Algérie avec 1,6 milliard de dollars chacun en 2007. La part du Maghreb dans les IDE à destination des pays en développement s'est ainsi améliorée, passant de 0,7% à 1,8% entre 2000 et 2007. Par rapport aux IDE mondiaux, cette part n'a connu qu'une modeste hausse passant de 0,1% à 0,5% sur la période.

Hormis le Maroc et la Tunisie, les facteurs qui handicapent l'attractivité des IDE des pays maghrébins peuvent être regroupés en trois composantes. La première est d'ordre institutionnel et a trait à l'environnement des affaires, généralement caractérisé par la lourdeur administrative et par la déficience des institutions nationales, en particulier de l'appareil légal et judiciaire et le faible niveau de développement des infrastructures¹³.

La seconde contrainte réside dans la faiblesse de la croissance, qui est en dessous des performances moyennes des pays en voie de développement. L'étroitesse des marchés, la qualité de la main-d'œuvre et la réglementation du marché du travail ainsi que l'absence d'une intégration régionale au Maghreb pèsent sur l'attractivité des IDE.

2.2.5. Essor des exportations vers les Etats-Unis

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange entre le Maroc et les Etats-Unis, les échanges commerciaux entre les deux pays ont enregistré une dynamique particulière. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus en 2008 le 7^{ème} fournisseur du Maroc et son 6^{ème} client. Ces échanges se sont chiffrés en 2008 à plus de 22 milliards de dirhams, (18,4 milliards en 2007), soit 4,6% du commerce extérieur de notre pays. Le solde commercial bilatéral est déficitaire de 9,9 milliards de dirhams en 2008 contre 12,4 milliards de dirhams en 2007. Le taux de couverture des échanges commerciaux entre les deux parties a significativement progressé, s'établissant à près 37,6% en 2008 contre seulement 19,4% en 2007.

Les exportations marocaines vers les Etats-Unis ont enregistré une hausse spectaculaire en 2008 en cumulant plus de 6 milliards de dirhams après seulement 2,9 milliards de dirhams en 2007, représentant respectivement 3,9% et 2,5% des exportations marocaines totales. Elles sont constituées principalement de phosphates, d'engrais naturels et chimiques, de composants électroniques, de conserves de légumes, de vêtements confectionnés et de poissons en conserve, qui ont représenté près de 80% des ventes totales du Maroc sur le marché américain.

En revanche, les importations marocaines en provenance des Etats-Unis n'ont enregistré qu'une légère progression pour s'établir à 15,9 milliards de dirhams en 2008, après 15,4 milliards de dirhams en 2007. Ainsi, la part des importations américaines dans les achats extérieurs du Maroc est passée à 5% en 2008 après 5,9% en 2007.

Les importations en provenance des Etats-Unis portent sur une large variété de produits. Elles sont constituées notamment des houilles crues, agglomérées et coke avions, des huiles végétales brutes, du maïs, du gas-oil et fuel-oils et des avions.

¹³ Selon le rapport «*Doing Business 2009*» qui classe les pays en matière de réformes et de facilitation des affaires, Le Maroc a été classé 128^{ème} au niveau mondial, devant l'Algérie (132^{ème}) et loin derrière de la Tunisie (73^{ème}).

Les performances enregistrées sur le marché américain par les exportateurs marocains en 2008 sont le fruit du dynamisme de l'assistance technique qui demeure un volet important de l'Accord de libre Echange à travers plusieurs programmes pilotés par l'USAID ou les chambres de commerce. A cet égard, on peut citer le programme Middle East Partnership Initiative mis en place en collaboration avec le Commercial Law Department Program qui a supervisé l'organisation de plusieurs missions pour le renforcement des capacités en matière de normes et règlements techniques. De même, il faut signaler les bons résultats de l'assistance sectorielle que ce soit dans le cadre du programme « agri business » ou celle ciblant le secteur du textile, visant à améliorer la connaissance des marchés respectifs et à promouvoir le partenariat entre les deux pays.

Par ailleurs, le programme NBO a permis un accompagnement individuel de plusieurs entreprises marocaines opérant dans les secteurs des textile, habillement, cuir, chaussures et automobile, notamment pour les mises en relations (B to B) et les participations à plusieurs salons américains. Cette expérience pilote devrait être étendue aux secteurs des services, notamment, pour donner à nos opérateurs plus de visibilité en matière d'accès au marché, que ce soit au niveau de la réglementation des Etats fédérés ou pour l'identification des secteurs spécifiques aux Etats-Unis qui intéressent le secteur privé marocain tant pour les investissements que pour le commerce transfrontalier des services.

Hausse des investissements et prêts privés américains

Les investissements et prêts privés américains à destination du Maroc ont enregistré une forte augmentation en 2008. Ils se sont situés à plus que 4 milliards de dirhams contre seulement 2,8 milliards de dirhams en 2007, soit une augmentation de 40,6%, faisant des Etats-Unis le 3^{ème} investisseur étranger au Maroc. De plus, les transferts des ressortissants marocains résidant aux Etats-Unis ont totalisé un montant de 3,4 milliards en 2008 contre 2,7 milliards de dirhams en 2007, soit une hausse de 20,6%.

2.3. L'Afrique : une dynamique en marche

Outre les considérations de proximité géographique et culturelle existant entre le Maroc et plusieurs pays sub-sahariens, les opportunités économiques que recèlent ces économies et les gains mutuels découlant d'une coopération accrue sur des questions clés comme l'immigration, le commerce et l'investissement, appellent la nécessité de renforcer l'ancrage et le positionnement économique de notre pays sur le continent africain.

Echanges commerciaux à dynamiser

Dans un contexte international marqué par une dynamique particulière des échanges commerciaux, les échanges du Maroc avec les pays africains restent marqués par les mêmes limites que celles qui caractérisent les relations commerciales entre les pays du Sud. En 2008, les échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique sub-saharienne ont représenté 24 milliards de dirhams, soit 5% des échanges extérieurs du Maroc. Les importations marocaines se sont chiffrées à plus de 16 milliards de dirhams et les exportations vers l'Afrique se sont situées à 8 milliards de dirhams seulement, soit un déficit de plus de 8 milliards de dirhams.

L'Algérie reste de loin notre premier partenaire africain avec 29,6% des échanges du Maroc avec le continent africain (7,1 milliards de dirhams), suivie par l'Egypte (14,7%), l'Afrique du Sud (14%) et la Tunisie (10,7%). Cependant, hors pays du Maghreb, les échanges du Maroc avec les autres pays d'Afrique n'ont pas dépassé 12,7 milliards de dirhams.

L'analyse de la structure des échanges reflète celle des avantages comparatifs traditionnels des deux parties. La rigidité de la structure du commerce du Maroc avec les partenaires africains est attribuable à plusieurs facteurs qui limitent l'expansion des relations commerciales entre les deux parties. Outre les facteurs tarifaires et non-tarifaires, il s'agit en particulier des entraves liées à la faiblesse des infrastructures de transports.

En effet, la quasi-absence de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité des produits échangés. Ce handicap est amplifié par les dispositions des accords bilatéraux préférentiels qui soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle du transport direct. Dès lors, le transit d'un produit par un territoire tiers occasionne de facto une rupture de la règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

Existence d'un potentiel appréciable d'échanges bilatéraux

La progression soutenue des échanges entre les Maroc et ses partenaires africains constatée notamment durant la période 1994-2007 laisse suggérer qu'un potentiel de développement du commerce non négligeable existe. C'est ce dont témoigne la référence à l'indicateur d'intensité bilatérale qui se situe à un niveau relativement faible par rapport à celui observé au niveau des autres zones en développement.

Ainsi, si les obstacles entravant le développement du commerce sont atténués, voire levés, l'accroissement de l'intensité bilatérale des échanges entre le Maroc et les pays africains à un niveau comparable à celui observé dans certains pays du Sud, notamment entre le Brésil et les pays d'Amérique latine, occasionnerait, toutes choses égales par ailleurs, un gain d'échange substantiel entre les deux partenaires. Le supplément de commerce qui en découle permettrait de porter le commerce bilatéral à près de 1 milliard de dollars.

Opportunités de développement de la coopération avec les pays africains

La comparaison de l'évolution de la demande d'importation de l'Afrique subsaharienne à l'offre d'exportation marocaine révèle l'existence d'importantes opportunités. La faiblesse du niveau actuel du commerce s'explique par la faible utilisation par les exportateurs marocains du régime de commerce préférentiel établi avec ces pays (accords commerciaux et tarifaires), mais également par la non adaptation de la production nationale aux besoins du marché africain.

Dès lors, ce marché peut s'avérer porteur pour les entreprises marocaines qui s'adapteraient à la demande d'importation de cette région. Compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs africains, ces entreprises devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (Cost leadership), notamment au niveau de la filière textile et des produits de consommation courante.

Il s'agit d'une stratégie déjà mise en œuvre par la Chine sur les marchés africains et dont les résultats se sont avérés très concluants. Bien qu'elles ne peuvent pas concurrencer la Chine sur le bas de gamme, les firmes nationales peuvent tirer profit de l'image positive dont dispose le Maroc au niveau de ces pays, comme en témoigne les expériences réussies d'entreprises déjà installées en Afrique, et fonder offrir un rapport qualité/prix plus conséquent que la concurrence.

Par ailleurs, les opportunités commerciales sur le continent africain peuvent être concrétisées à travers une participation active du Maroc au NEPAD. Le Maroc pourrait alors s'associer à la stratégie de *coopération triangulaire*, qui consiste à canaliser les fonds d'aide internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des prestataires de services marocains.

3. ATTRACTIVITE ET POSITIONNEMENT DU MAROC DANS LE CONTEXTE DE CRISE FINANCIERE

3.1. Attractivité des IDE entre impact de la crise financière et processus de réformes

La crise économique et financière actuelle a eu des conséquences négatives sur les flux d'investissements directs étrangers (IDE) au niveau mondial. En effet, après un niveau historique de 1 979 milliards de dollars en 2007, les IDE ont enregistré, selon la CNUCED, un montant de 1.697 milliards de dollars en 2008, soit une baisse de 14%. Selon des données préliminaires de la CNUCED portant sur 96 pays, les entrées d'IDE afficheraient un recul de 44 % au premier trimestre de 2009 par rapport à la même période de 2008.

Quant aux perspectives de flux d'IDE au terme de l'année 2009, la CNUCED prévoit un montant de 1.200 milliards de dollars, avec une légère reprise en 2010 (1.400 milliards de dollars), pour s'accélérer en 2011 et approcher le niveau atteint en 2008, soit 1.800 milliards de dollars.

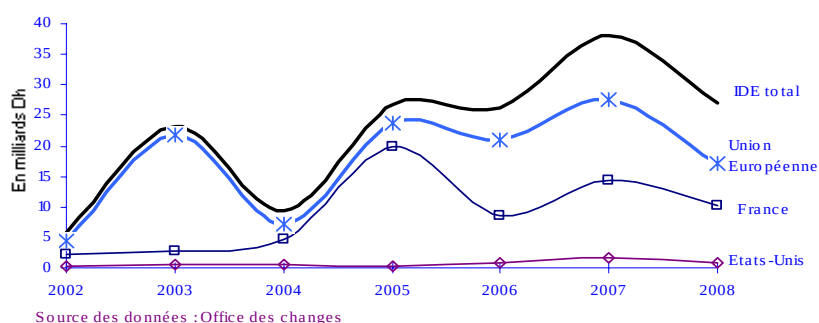
La baisse des IDE au niveau mondial en 2009 concorde parfaitement avec les résultats préliminaires de l'enquête de la CNUCED (World Investment Prospects Survey (WIPS) 2009-2011), qui montrent que près des 2/3 des sociétés transnationales anticipent une baisse de leurs investissements directs à l'étranger par rapport à 2008, près d'un tiers (plus de 30 %) anticipant même une forte baisse de leurs investissements.

Le resserrement des conditions de crédit, la dépréciation de la valeur des actifs, la baisse des bénéfices des sociétés ainsi que l'amplification des incertitudes, quant à l'évolution de l'activité économique à court terme au niveau mondial, ont poussé les entreprises à annoncer des plans visant à réduire leur production, effectifs et investissements à l'étranger en 2009. La CNUCED note, d'un autre côté, une montée du protectionnisme qui décourage les entreprises locales d'investir à l'étranger ou d'injecter des capitaux additionnels dans leurs filiales.

Dans ce contexte défavorable, le Maroc a enregistré une baisse de ses recettes au titre de ces investissements, selon l'Office des changes, de 7,1 milliards de dirhams (-36%), au terme des huit premiers mois de 2009 par rapport à la même période de 2008, affichant 12,8 milliards de dirhams contre 19,9 milliards une année auparavant. Il y a lieu de souligner que les effets de la crise ont débuté en 2008. En effet, après un trend haussier au cours des dernières années, le Maroc a enregistré un repli de 28,7% des entrées d'IDE par rapport à la forte progression de 2007 pour atteindre 27 milliards de dirhams, soit un recul de près de 11 milliards de dirhams.

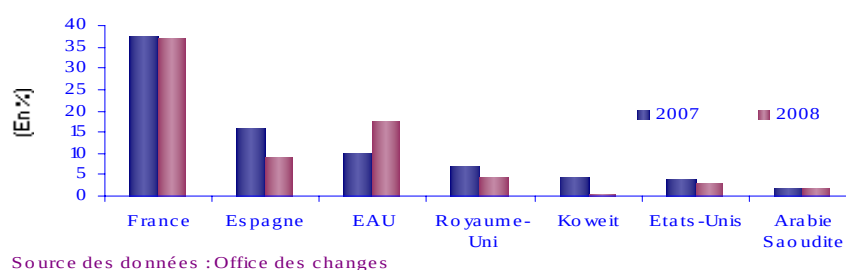
Les pays européens sont à l'origine de ce repli des IDE. En effet, les investissements directs destinés au Maroc entre 2007 et 2008 ont baissé de 4,2 milliards de dirhams (-29,4%) pour la France, l'Espagne (-3,6 milliards ou -60%) et le Royaume-Uni (-1,4 milliard ou -53%). De même les IDE américains au Maroc ont reculé de 780 millions de dirhams (-50,4%). C'est le cas aussi de la plupart des pays arabes comme le Koweït (-1,4 milliard ou -93%) et dans une moindre mesure l'Arabie Saoudite (-126 millions de dirhams ou -20%). Inversement, les IDE en provenance des Emirats Arabes Unis ont progressé de 1 milliard de dirhams (+26,4%).

Graphique 12 : Evolution des IDE au Maroc par pays



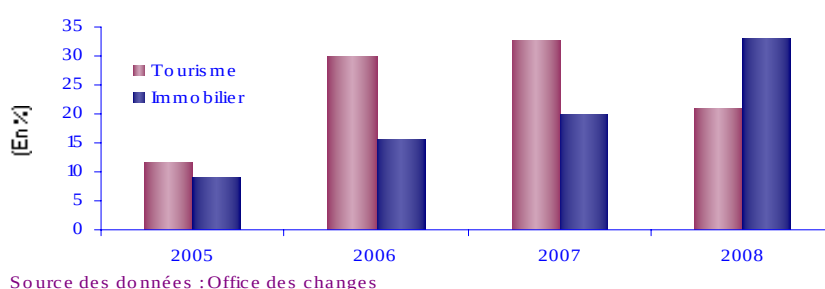
Au niveau régional, l'UE demeure la principale source d'IDE à destination du Maroc (80% du total des IDE pour la période 2000-2008 dont 63% environ pour la France et l'Espagne). Avec 3,6% seulement, les investissements américains restent encore faibles au Maroc. Il en est de même pour ceux des pays arabes, malgré un afflux d'investissements des Émirats Arabes Unis atteignant près de 5 milliards dirhams en 2008 pour se positionner au 3^{ème} rang après la France et l'Espagne.

Graphique 13 : Part des principaux pays dans l'attractivité des IDE



Sur le plan sectoriel, et après une progression continue, le secteur touristique a connu une baisse importante de 6,7 milliards de dirhams (-54%) en 2008 par rapport à 2007 en matière d'attrait d'IDE. Le secteur ne représente désormais que le 1/5^{ème} des IDE contre le 1/3 en 2007. Inversement, les IDE relatifs à l'immobilier ont continué leur progression (+17,6%) en 2008 pour représenter le 1/3 des IDE contre le 1/5^{ème} en 2007.

Graphique 14 : Evolution des IDE par secteur



Les perspectives d'attrait de nouveaux IDE par le Maroc restent liées à l'évolution de l'activité économique et financière au niveau mondial. Si à court terme les conséquences de la crise devraient tirer à la baisse les IDE dans le monde, à moyen terme les perspectives des IDE sont plus difficiles à apprécier, étant donné l'existence de facteurs positifs qui pourraient accélérer la reprise de l'investissement. C'est le cas notamment des opportunités d'investissement provenant du faible prix des actifs et de la restructuration de l'industrie, des ressources financières importantes des pays pétroliers et certains pays émergents ainsi que de l'essor de certains secteurs, comme l'environnement et les énergies renouvelables.

Malgré les effets négatifs de la crise, notamment sur les flux d'IDE, le Maroc pourrait attirer de nouveaux projets. L'engagement des pouvoirs publics, l'amélioration continue du climat des affaires et l'accélération des réformes institutionnelles et sectorielles contribuent à améliorer l'attractivité du Maroc au niveau international. Le Maroc pourrait aussi profiter des délocalisations, occasionnées par la crise, de la production des entreprises, notamment européennes, vers les pays à la fois de proximité et à bas coûts de main d'œuvre.

3.2. Evolution du positionnement du Maroc : des réformes probantes à continuer

Le positionnement économique du Maroc au niveau mondial fait l'objet d'une évaluation régulière par plusieurs organismes internationaux, notamment le Forum Economique Mondial (rapports sur la compétitivité mondiale, sur les nouvelles technologies et sur le tourisme), la Banque Mondiale (Doing Business) et l'Institut américain "The Heritage Foundation" en collaboration avec "The Wall Street Journal" (Rapport sur l'Indice de Liberté Economique).

L'analyse du positionnement de notre pays selon ces différents rapports révèle la réalisation de progrès au niveau de plusieurs indicateurs. Elle montre également la nécessité d'accélérer les réformes et d'instaurer des mesures adéquates pour améliorer les performances.

Selon ces rapports, des progrès ont été réalisés au niveau de certains indicateurs de la compétitivité économique¹⁴, en particulier le solde budgétaire, l'inflation et l'épargne nationale (ce qui a permis au Maroc de gagner 52 rangs par rapport à l'année dernière en matière de *stabilité macroéconomique*), ainsi qu'au niveau de la création d'entreprises, des dépenses allouées à l'éducation et de la qualité de l'infrastructure ferroviaire.

Il en est de même des nouvelles technologies de l'information et de la communication où le Maroc a enregistré des avancées en termes de dépenses d'enseignement, de coût des technologies ainsi que de promotion des exportations de haute technologie.

Quant à la compétitivité touristique, le Maroc déploie, selon le Forum Economique Mondial, d'importants efforts pour le développement de ce secteur érigé en secteur prioritaire. Le Maroc bénéficie également d'un régime favorable d'octroi de visas, de la présence d'importantes entreprises de location de voitures et de la facilité de création d'entreprise. Ces efforts sont étayés par l'efficacité en matière de marketing de destination ainsi que le développement durable au niveau de l'industrie des voyages et du tourisme.

En matière de réformes facilitant la pratique des affaires, le Maroc a réalisé, selon la Banque Mondiale, des progrès importants notamment au niveau de l'accès au crédit, en lien avec la création d'un Crédit Bureau visant à améliorer l'information sur les emprunteurs.

Les efforts du Maroc en matière d'amélioration de l'environnement des affaires sont également appréciés par *la Heritage Foundation* dans son rapport sur la liberté économique dans le monde. Ce dernier souligne aussi les avancées du Maroc notamment dans les domaines des libertés monétaire, financière et commerciale, ainsi que le niveau d'intervention de l'Etat.

Globalement, les différents organismes témoignent des efforts du Maroc visant à améliorer sa compétitivité et son attractivité. Néanmoins, l'amélioration du positionnement du Maroc au niveau mondial nécessite la poursuite de la mise en œuvre des réformes, notamment dans les domaines identifiés comme des faiblesses du Maroc dans les classements mondiaux. Il s'agit en particulier de la justice, de la lutte contre la corruption, de l'innovation et la R-D, de la flexibilité du marché de l'emploi ainsi que de l'égalité de genre et de l'amélioration de la qualité du système d'enseignement et de formation professionnelle.

¹⁴ *Forum Economique Mondial, 2009-2010.*

Conclusion

Cette première partie du Rapport Economique et Financier a présenté les principaux impacts de la crise financière et économique dans le monde et les profondes mutations qui en découlent tout en repositionnant l'économie nationale dans ce contexte en tirant les enseignements nécessaires.

Il ressort de cette crise que les défaillances de la régulation publique, particulièrement aux Etats-Unis, et les dérives de certains acteurs de la finance, mais aussi les déséquilibres commerciaux sino-américains, ont contribué à provoquer une crise financière et économique systémique et à remettre en cause l'efficacité de la régulation.

A l'évidence, il faudra en tirer les leçons et il faut que la communauté internationale mette en œuvre les résolutions du G20 pour une nouvelle régulation financière. Mais le renouvellement de phases haussières, suivies de corrections baissières est intrinsèque au système dans lequel nous vivons et la mondialisation ne fait qu'accroître l'ampleur des effets des cycles.

Comme l'a rappelé *Sa Majesté le Roi* dans son discours du trône de juillet 2009 : *"Quelle qu'en soit l'ampleur, la crise ne devrait pas servir de prétexte à la frilosité et au repli. Bien au contraire, elle devrait pousser à un effort imaginatif accru, car elle est porteuse d'opportunités qu'il convient de fructifier par des initiatives économiques audacieuses, propres à renforcer le positionnement économique régional et international du Maroc."*

En effet, le Maroc devrait poursuivre son processus d'ouverture, consolider ses acquis dans la région et mener des politiques commerciales agressives pour conquérir de nouvelles parts de marché. Il s'agira également pour l'économie nationale de préparer la sortie de crise attendue pour 2010 en conjuguant à la fois amortisseurs sociaux avec la mise en place de politiques sociales innovantes, flexibilité économique et accélération des réformes. En effet, le Maroc gagnerait à accélérer son rythme des réformes seul gage de stabilité structurelle et de confiance des investisseurs dans notre économie. Il lui faudra également repositionner son offre exportable vers les marchés porteurs pour limiter les impacts négatifs sur ses comptes extérieurs.

Cette crise a repositionné les secteurs de l'environnement et du développement durable comme une priorité et un gisement de croissance verte à travers le monde et dans la Méditerranée comme cela a été réaffirmé par *Sa Majesté le Roi* dans son discours du trône de juillet 2009 dans lequel il a appelé à élaborer un projet de "Charte nationale globale de l'environnement", permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable.

Par ailleurs, le monde de demain sera autant dominé par l'exigence d'innovation que celui d'hier afin d'améliorer nos parts de marché face à l'exacerbation de la concurrence internationale : innovation technologique, innovation pour rendre notre développement plus durable, mais aussi innovation dans les process, voire dans les modes de gouvernance de l'espace public et ceux des organisations et des entreprises.

PARTIE II. PERFORMANCES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES

Introduction

Le processus de réformes, mené avec célérité au cours de la décennie, sous l'insistance et l'assistance de *Sa Majesté le Roi*, a posé les jalons d'une économie plus dynamique et plus ambitieuse, avec une croissance plus forte soutenue par un secteur financier stable et solide, imprimant une capacité de résistance et d'amortissement de chocs et une amélioration notable du niveau de vie de la population et réduisant par là de manière significative la pauvreté.

L'évolution positive de la décennie de règne a concerné les principaux indicateurs macroéconomiques ainsi que tous les secteurs d'activité économique engageant par ailleurs une transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national.

Ainsi, la croissance économique s'est engagée sur un trend ascendant depuis 2001, atteignant 5,1% en moyenne entre 2001 et 2008, soutenue par une demande intérieure vigoureuse, stimulée par le soutien au pouvoir d'achat des ménages, et, par l'accélération des investissements dans les infrastructures, le domaine social et ceux favorisant le développement durable.

Les recettes fiscales¹⁵ sont passées de 74 milliards en 2000 à 167 milliards de dirhams en 2008, conjuguée à un assainissement des dépenses publiques maîtrisant par là le déficit budgétaire pour le transformer en un excédent en 2007 et 2008 équivalent à 0,7% et 0,4% du PIB respectivement. La dette du Trésor ne pèse plus que 47,3% du PIB en 2008 contre plus de 68% en 2000. L'inflation a été maîtrisée à moins de 2%, le taux de chômage a beaucoup régressé en passant de 13,9% en 1999 à 9,6% en 2008 et le taux de pauvreté est revenu à 8,9% en 2007 contre 15,3% en 2001.

La résistance dont a fait preuve l'économie nationale dans la conjoncture internationale fortement perturbée dénote de l'existence de marges de manœuvre confortables et d'une réactivité sereine avec la mise en place d'une synergie positive entre le secteur public et le secteur privé face aux chocs extérieurs.

Notre pays, dans son élan de croissance économique, a introduit dès la Loi de Finances 2009, une approche proactive, caractérisée par un budget d'investissement public conséquent et des mesures d'appui à la consommation intérieure. Jouant un rôle d'amortisseur au ralentissement de la demande extérieure, ces mesures ont été accompagnées par la mise en place de mécanismes de concertation et de réactivité et la mise en œuvre de mesures appropriées et ciblées en faveur des secteurs les plus exposés aux chocs extérieurs. Ainsi, l'institution d'un comité de veille stratégique par le gouvernement basé sur un partenariat public et privé instaure par ailleurs une confiance entre le monde des affaires et les pouvoirs publics, combien nécessaire en temps de crise.

Les réformes audacieuses engagées ont permis d'affronter avec sérénité les chocs externe et interne et augurent d'un avenir encore meilleur, bâti sur des bases saines et des fondamentaux solides, encore faut-il comme l'a rappelé *Sa Majesté le Roi* dans son discours « *redoubler d'efforts pour mettre au point des plans proactifs anticipatifs et audacieux en vue de stimuler l'économie et d'assurer la protection sociale nécessaire* ».

En effet, plusieurs avancées ont ainsi été enregistrées mais ne doivent pas masquer les fragilités et les faiblesses qui restent posées et que la crise internationale et ses retombées sur l'économie nationale ne manqueront pas d'amplifier. Ainsi, l'équilibre extérieur reste une fragilité qui appelle tous les efforts pour améliorer l'offre exportable, la consolidation des transferts de nos compatriotes, une politique touristique agressive et l'amélioration continue de l'environnement de l'investissement préservant l'attrait de notre pays et la confiance affirmée par la communauté internationale révélée tant par l'octroi du statut avancé par l'Union Européenne que par l'adhésion au comité d'investissement de l'OCDE.

¹⁵ Non compris la part de la TVA versée aux collectivités locales.

Aussi, plusieurs enjeux et défis restent-ils posés, et une attention particulière sera apportée aux autres vecteurs de croissance identifiés comme de nouvelles opportunités à saisir.

La crise mondiale qui a éclaté en 2007/2008 a commencé par la montée du prix des biens de base: énergie et alimentation qui s'est répercutée ensuite, à travers un appauvrissement relatif des salariés et notamment de la classe moyenne, pour atteindre la sphère financière (non remboursement des crédits subprimes pour le logement). Face à un tel type de crise, il devient nécessaire de prendre en compte de nouveaux vecteurs de croissance, voire un nouveau modèle de développement.

La prise en compte des disparités sociales qui fragilise la sécurité économique, l'environnement qui du moins reste un terrain relativement vierge à l'innovation, et, la question de la bonne gouvernance comme un impératif au développement, ont également suscité l'intérêt royal.

Dans son dernier discours du 30 juillet 2009, *Sa Majesté le Roi* érige la Monarchie en « *Monarchie citoyenne* » s'attachant à « *la mise en place d'un nouveau contrat social* » et à « *l'émergence d'un modèle sociétal solidaire et équilibré* » et à « *...la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques....* » et d'ajouter « *il appartient aux pouvoirs publics de prévoir le volet protection de l'environnement, dans les cahiers de charges concernant les projets de développement* »

Devant ces Orientations Royales, le REF 2010 apporte dans sa deuxième partie, outre une analyse de ses acquis au cours de la décennie et de ses fragilités notamment en termes d'équilibre extérieur, d'indicateurs de développement humain et de développement régional, un diagnostic de ces axes pour dégager les voies d'amélioration afin de les ériger en facteur de croissance.

La réduction des disparités sociales est recherchée à travers la promotion de l'économie sociale émergeant comme une économie tierce avec ses structures d'appui, ses instruments de financement, ses acteurs de développement et son mode de distribution commerciale équitable. Sa structuration est en marche pour en faire un vecteur de développement, capable de réduire les inégalités et de produire de la mobilité sociale. L'homogénéisation de la société autour de la classe moyenne passera par l'amélioration du pouvoir d'achat de ces classes à la fois au niveau économique, social et culturel.

La bonne gouvernance joue ici un rôle essentiel. Dans Son discours du 30 juillet 2009, *Sa Majesté le Roi* rappelle : « *la bonne gouvernance constitue assurément la clef de voûte de l'édifice en construction, celui du développement et de la démocratie* ». Le renforcement du travail des structures du gouvernement, par des structures de gestion et d'appui, permet d'épuiser les gisements d'opportunités territoriales, économiques et sociales, de privilégier les approches participatives et de mettre en valeur le concept de gestion de proximité. Par ailleurs, vu l'ampleur des réformes engagées, la mise en place d'une approche stratégique et coordonnée donnera plus de visibilité aux opérateurs économiques sur les réglementations et procédures, favorable à l'amélioration du climat des affaires et d'une politique d'investissement transparente et libérale.

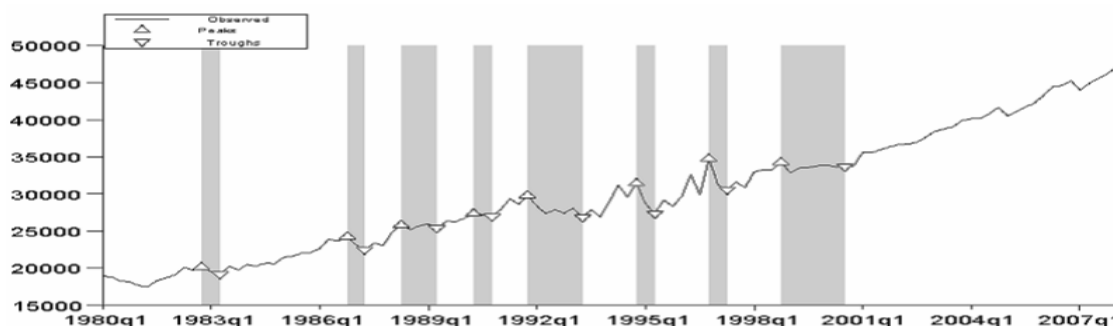
1. EVOLUTION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Le processus de réformes, amorcé depuis le début de la décennie courante et accéléré au cours de ces dernières années, a permis de consolider la stabilité des équilibres fondamentaux et d'améliorer le niveau de vie des citoyens. En effet, et contrairement aux décennies précédentes où la croissance économique évoluait en dent de scie et les phases d'expansion étaient rapidement interrompues, l'activité économique nationale s'est inscrite depuis l'année 2001 dans une vigoureuse phase d'expansion et ce, en dépit des années de sécheresse et des perturbations économiques constatées au niveau mondial.

1.1. Gain de stabilité et de durabilité de la croissance de l'économie : rupture avec les cycles courts

L'économie marocaine a connu, partant d'un creux au creux suivant, neuf cycles d'affaires complets. Le neuvième a débuté au 4^{ème} trimestre de l'année 2000 et s'est inscrit dans une phase d'expansion record de 31 trimestres.

Graphique 15 : Cycle d'affaires de l'économie marocaine



NB : Les bandes grises représentent les périodes de récession (recul du PIB trimestriel pendant au moins deux trimestres consécutifs).

Plusieurs caractéristiques ont spécifié les différents cycles enregistrés. En effet, les phases d'expansion et celles de récession ont des durées très variables allant de 6 à 16 trimestres. Les phases d'expansion sont considérablement plus longues que les phases de récession avec des durées moyennes respectives de 6,25 et 3,38 trimestres. De même, 75% des pics ont été enregistrés au 4^{ème} trimestre et 78% des creux ont été constatés au second trimestre.

Il est à signaler également que l'amplitude¹⁶ moyenne des phases d'expansion (16,4) est largement supérieure à celle de récession (-6,5) et que la sévérité-gain¹⁷ moyenne (+58,4) est substantiellement élevée que la sévérité-perte (-9,8) signifiant ainsi que les gains cumulés durant les phases d'expansion ont permis d'atténuer et de contrebalancer les pertes cumulées lors des phases de récession. Ces différentiels de durée, d'amplitude et de sévérité expliquent la nature ascendante du trend du PIB trimestriel de l'économie marocaine.

Les huit cycles d'affaires enregistrés durant les décennies 80 et 90 comptent 13 années de sécheresse entraînant de fortes oscillations de la production agricole et des secteurs d'activité économique qui lui sont associés à l'amont et à l'aval.

Deux caractéristiques qualitatives ont particularisé l'économie marocaine à partir du 4^{ème} trimestre de l'année 2000, et portent essentiellement sur la rupture avec les cycles d'affaires courts par l'amorce d'une longue phase expansionniste record de 31 trimestres et la baisse notable de la volatilité, mesurée par l'écart type de la variation du PIB trimestriel, pour atteindre 1,38 contre 2,9 dans les années 80 et 4,2 dans les années 90.

Dans l'ensemble, le dernier cycle d'affaires se démarque clairement de l'expérience des décennies précédentes puisqu'il est réalisé dans une conjoncture difficile et instable, marquée essentiellement par des aléas climatiques défavorables (2001, 2005 et 2007), par l'instabilité des marchés financiers internationaux, par la flambée des cours du pétrole et par l'essoufflement de l'activité économique chez les principaux partenaires du Maroc.

¹⁶ L'amplitude d'une phase du cycle économique s'obtient simplement par la mesure de la variation du niveau de la série entre deux points de retournement (pics et creux).

¹⁷ La sévérité évalue la perte ou le gain que subie l'économie durant chaque phase du cycle. (Sévérité = 0.5 * Durée * Amplitude).

Ce contexte d'évolution démontre distinctement dans quelle mesure l'économie nationale a réussi à amorcer un changement positif de structures économiques et à développer une grande capacité d'adaptation et d'amortissement des chocs.

Les gains de stabilité et de durabilité enregistrés au cours de ces dernières années tiennent pour une grande partie à l'amélioration de la conduite de la politique économique et de la qualité des dispositifs institutionnels. En effet, une grande importance a été accordée à l'appui aux gisements sectoriels de croissance économique liés à l'industrie, aux services, au commerce intérieur et au tourisme. L'économie marocaine a enclenché, de ce fait, un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national.

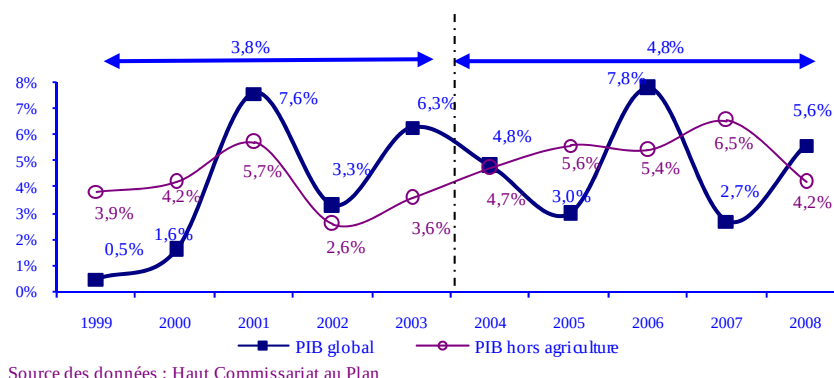
1.2. Croissance économique soutenue et diversifiée

La croissance économique s'est inscrite dans une tendance haussière, passant de 3,8% en moyenne par an entre 1999 et 2003 à 4,8 % durant la période 2004-2008, franchissant ainsi un nouveau palier de croissance économique.

Cette amélioration de la croissance économique a concerné, à des degrés divers, la plupart des secteurs d'activité en l'occurrence les mines, le BTP, le tourisme, les services rendus aux entreprises et aux particuliers, les activités liées à l'intermédiation financière et les télécommunications.

La consolidation de la nouvelle dynamique dont font preuve les activités non agricoles est le fruit des différentes réformes structurelles et sectorielles mises en œuvre. Il s'agit notamment des contrats-programmes conclus avec les opérateurs privés, du soutien financier à l'investissement, de la levée de la contrainte du foncier et de la libéralisation de secteurs aussi importants que les télécommunications, l'énergie électrique, les transports, ...

Graphique 16 : Nouveau palier de croissance



L'atteinte de ce nouveau palier de croissance s'est accompagnée par un amorcement d'un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national et une part plus élevée des services de nouvelle génération gagnant du terrain sur les secteurs «traditionnels».

Ainsi, la part des activités tertiaires¹⁸ dans la valeur ajoutée totale, aux prix courants, s'est renforcée en passant de 52,1% en 1998 à 59% en 2007 et 55% en 2008 alors que les activités secondaires ont connu une légère amélioration de leur poids de 27,7% en 1998 à 30,3% en 2008. Parallèlement, la part de la valeur ajoutée du secteur primaire¹⁹ a accusé un repli en passant de 20,2% en 1998 à 14,6% en 2008.

¹⁸ Activités tertiaires y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques.

¹⁹ Agriculture, pêche, aquaculture, chasse et services annexes.

Le processus de transformation s'est également manifesté au niveau de la structure interne de chaque secteur. Ainsi, par rapport à la valeur ajoutée globale, le poids du BTP et celui des mines se sont améliorés de 1,9 et 4,8 points respectivement entre 1998 et 2008. Les industries de transformation (hors raffinage du pétrole) ont affiché, en revanche, un recul de leur part dans la valeur ajoutée totale de 3,3 points, passant ainsi de 17,3% en 1998 à 14% en 2008.

Les activités secondaires, contribuant de 1 point à la croissance économique en moyenne entre 1998 et 2008, ont progressé à un rythme moyen de 4,7% en 2004-2008 après 3,6% entre 1999 et 2003. Cette consolidation a intéressé, à des degrés divers, la plupart des sous-secteurs. Ainsi, le BTP, secteur pourvoyeur d'emplois directs et indirects et consommateur de services d'accompagnement, s'est inscrit dans une phase de croissance consolidée atteignant 8,8% en 2004-2008 après 5,3% entre 1999 et 2003, stimulé en particulier par les grands chantiers d'infrastructure et les programmes de construction de logements.

La même dynamique a été enregistrée au niveau de l'électricité et eau (6,3% après 5,2%) et les industries d'extraction (5,3% après 1,9%) tandis que les industries de transformation²⁰ ont affiché une croissance modeste de 2,6% au cours de cette dernière période après 3,8% entre 1999 et 2003.

L'orientation de l'économie marocaine vers des services modernes a été un facteur stimulant pour la croissance au cours de cette décennie. Progressant de 5,5% sur la période 2004-2008 après 4,6% en 1999-2003, la contribution moyenne de la valeur ajoutée du secteur tertiaire à la valeur ajoutée totale est passée de 2,3 points en 1999-2003 à 2,8 points en 2004-2008. Quatre des secteurs les plus dynamiques de l'économie nationale, à savoir les services aux entreprises, le commerce, les activités financières et assurances et les postes et télécommunications, représentent 34,1% de la valeur ajoutée créée entre 2004 et 2008 aux prix courants.

En effet, une amélioration sensible a été relevée au niveau des services rendus aux entreprises et des services personnels dont le poids s'est renforcé de 3,5 points entre 1998 et 2008. De même, le poids de la poste et télécommunications a connu une évolution positive de 1,4 point bénéficiant des nouvelles technologies de l'information et de la libéralisation du secteur des télécommunications qui jouent un rôle majeur dans l'accélération du potentiel de croissance, notamment, à travers leurs effets positifs sur la productivité et l'intégration du pays dans l'économie mondiale.

D'autres activités ont également vu leur poids s'améliorer entre ces deux dates et concernent les activités financières et assurances (+0,9 point) et hôtels et restaurants (+0,4 point) tandis que le poids des transports et du commerce a connu une baisse de 1,1 et 2,2 points respectivement.

Le processus de tertiarisation se reflète également au niveau de la consommation des ménages qui s'est davantage orientée vers les services. En effet, la part des services dans les dépenses de consommation finale des ménages est passée de 31% en 1998 à 39,7% en 2007, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 7,8% supérieur à celui des dépenses de consommation finale dans leur ensemble (4,9%).

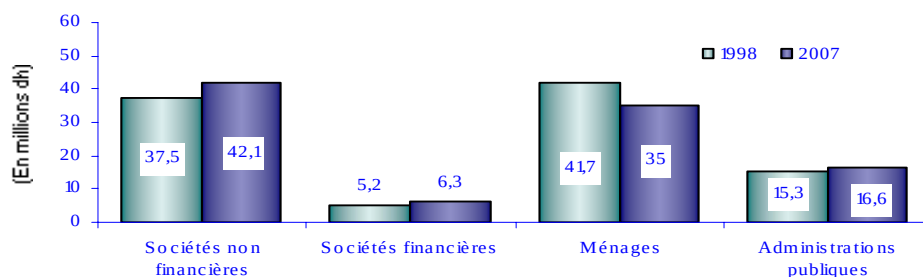
Ces résultats témoignent de la diversification des sources de croissance et de la modernisation du tissu productif national qui a permis à l'économie marocaine d'affronter avec sérénité une série de chocs tant internes qu'externes et notamment les conditions climatiques, la hausse vertigineuse des prix du pétrole et la morosité de la conjoncture européenne en lien avec la crise financière.

²⁰ Hors raffinage du pétrole.

1.2.1. Apport substantiel des secteurs institutionnels à la création de la valeur ajoutée

Selon le nouveau système de comptabilité nationale, la valeur ajoutée brute (VAB) de l'économie nationale générée au cours de cette dernière décennie est principalement le fait de trois secteurs institutionnels, à savoir les ménages et les sociétés financières et non financières. Ces secteurs ont contribué à hauteur de 83,4% en moyenne à la création de la richesse.

Graphique 17 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur institutionnel



Source des données : Haut Commissariat au Plan

Le mouvement le plus significatif a concerné les sociétés non financières. La valeur ajoutée produite s'est accrue de 6,7% largement supérieure à la hausse de 5,4% de la valeur ajoutée brute globale en représentant plus de 42% en 2007 soit un élargissement de plus de 4 points sur la décennie. Leur consommation intermédiaire s'est également accrue de 8,6% entre 2004 et 2007.

Cette dynamique, traduisant un renforcement du secteur privé, trouve son origine dans la conjugaison de la mise en place d'un environnement global favorable au déroulement normal de l'activité économique par l'assouplissement des conditions de création des entreprises, le renforcement de leur accompagnement, l'amélioration des conditions de leur financement et la mise au point de dispositifs appropriés sur le plan institutionnel. Il pourrait s'agir également d'une réorganisation des entreprises individuelles et leur conversion en des sociétés non financières.

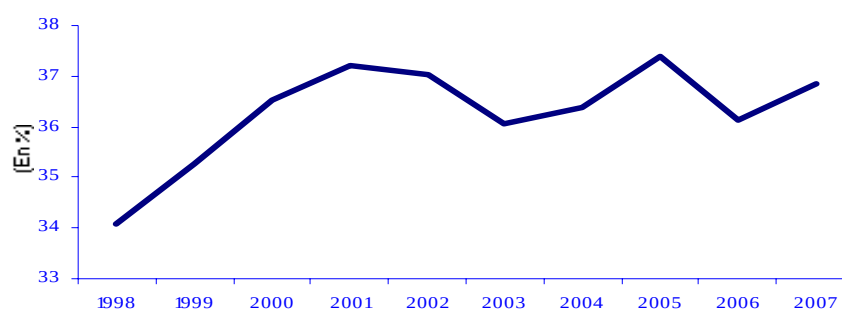
En effet, ce mouvement positif s'est effectué au détriment de la valeur ajoutée produite par les ménages (y compris les entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages) qui ne représente plus que 35% en 2007 après avoir été de 41,7% en 1998. Celle-ci a affiché un rythme de progression de 3,5% en moyenne inférieur à celui de 5,4% de la valeur ajoutée brute totale.

Le partage de la valeur ajoutée des unités institutionnelles résidentes selon la rémunération des facteurs de production n'a pas subi de changements profonds au cours de la période 1998-2007. L'excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut s'accapare 62,6% du total de la valeur ajoutée de l'économie. Malgré une régression de 2,4 points au cours de cette période, la part de la rémunération du facteur capital reste importante soit, 62,3%. La rémunération du facteur travail s'est, quant à elle, améliorée de 2,7 points et a représenté 36,8% de la VAB en 2007.

Ainsi, la rémunération des salariés a enregistré une progression substantielle de 6,3% en moyenne par an relativement supérieure à celle de la valeur ajoutée brute globale (5,4%) suite notamment à l'accroissement de l'emploi salarié et aux retombées positives du dialogue social.

Cette performance du revenu salarial est plus manifeste si l'on retient les progressions des années 2001, 2004 et 2005 et 2007, soit 10,4%, 7,2%, 7,3% et 7,4%. Cette évolution est concomitante notamment à la revalorisation salariale issue du dialogue social, à la hausse du SMIG et suite également aux efforts en matière de promotion de l'emploi, aux séries de programmes « IDMAJ », « TAEHIL » et « MOUKAWALATI ». Il faudrait signaler que les salaires versés aux ménages le sont pour plus de 44% par les administrations publiques, cette proportion étant assez stable depuis 1998.

Graphique 18 : Rémunération des salariés en % de la valeur ajoutée brute



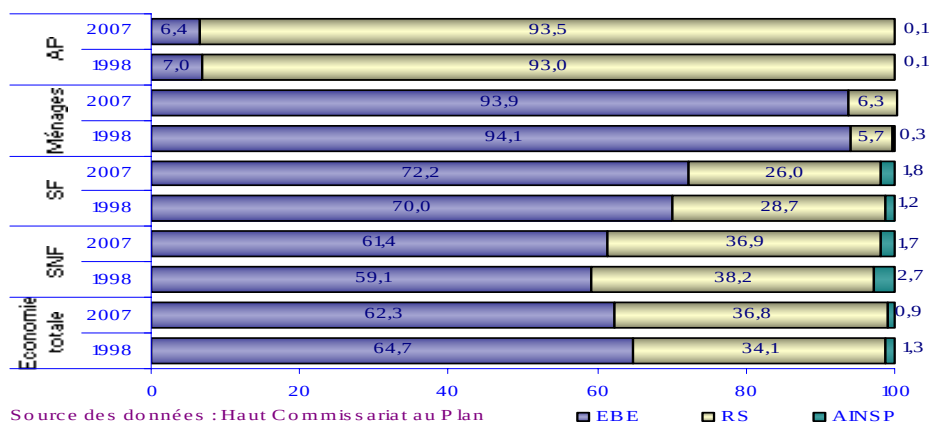
Source des données : Haut Commissariat au Plan

Cette tendance à la hausse de la part du revenu salarial dans la VAB totale révèle que les mécanismes de répartition se sont opérés au profit de la consommation. Autrement dit, la croissance économique dont le rythme a été soutenu au cours de la dernière décennie, semble être beaucoup plus pro-consommateur.

Quant à la part dans la valeur ajoutée brute des autres impôts nets des subventions sur la production, elle a accusé une légère baisse de 0,3 point entre 1998 et 2007 suite à une évolution de 5,1% en moyenne par an relativement inférieur à celui du PIB.

L'analyse de la répartition de la valeur ajoutée brute par secteur institutionnel fait ressortir la prédominance de la part de l'excédent brut d'exploitation au niveau de l'ensemble des secteurs institutionnels, exception faite des administrations publiques dont la rémunération des salariés représente, entre 1997 et 2007, une moyenne de 93,3% de leur valeur ajoutée brute contre une part moyenne de 6,6% pour l'excédent brut d'exploitation²¹.

Graphique 19 : Partage de la valeur ajoutée au niveau de chaque secteur institutionnel



Source des données : Haut Commissariat au Plan

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

RS : Rémunération des Salariés

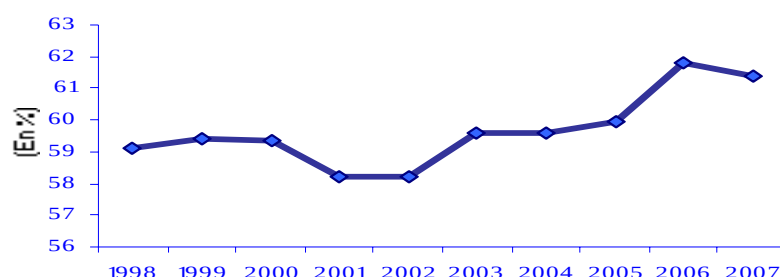
AINSP : Autres Impôts Nets des Subventions sur la Production

La configuration de la valeur ajoutée des sociétés financières et non financières s'aligne dans une grande mesure avec celle de l'économie totale. L'excédent brut d'exploitation représente en moyenne sur la période 60% de la valeur ajoutée des sociétés non financières et près de 69% pour les sociétés financières contre 62,7% pour l'économie dans son ensemble.

²¹ En tant que secteur non marchand, l'excédent net d'exploitation des administrations publiques est pratiquement nul et de ce fait, la part de 6,6% pour l'excédent brut d'exploitation ne représente que le montant destiné au remplacement de son capital fixe.

On relèvera la forte progression du taux de marge²² des sociétés non financières qui dénote le développement du secteur privé.

Graphique 20 : Taux de marge²² des sociétés non financières



Source des données : Haut Commissariat au Plan

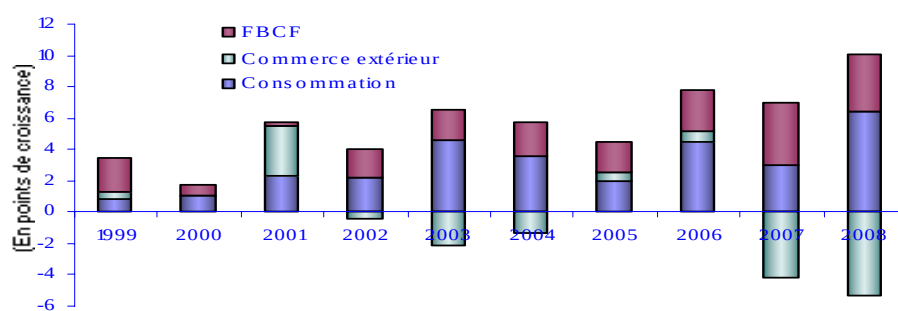
La rémunération des salariés représente 38% de la valeur ajoutée des sociétés non financières, plus de 29% pour les sociétés financières contre 34,6% pour l'économie nationale.

Quant au secteur des ménages, la structure de sa valeur ajoutée diffère de celle de l'économie dans son ensemble. La part de l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte brut représente plus de 94% alors que celle de la rémunération des salariés n'est que de 6% contre 64,4% et 34,6% dans un ordre respectif pour l'économie totale. Le contenu en salaires de la valeur ajoutée des ménages reste faible malgré une légère amélioration car il correspond uniquement aux salaires versés aux employés de maison et entreprises individuelles. Cependant, il convient de relever que ce taux reste bien en deçà de celui observé dans d'autres pays comme la France (10%).

1.2.2. Croissance économique tirée davantage par la demande intérieure

L'affermissement de la croissance économique au cours de ces dernières années a été consolidé par la dynamique de la demande intérieure autant par les ménages en consommation, que par les entreprises en investissement.

Graphique 21 : Contribution des éléments de la demande à la croissance



Source des données : Haut Commissariat au Plan

En effet, la demande intérieure, à prix courants, s'est accrue de 7% en moyenne par an au cours de la dernière décennie recouvrant une accélération entre 2004 et 2008 avec une progression de 9,8% après 4,2% entre 1998 et 2003.

²² Taux de marge est la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute.

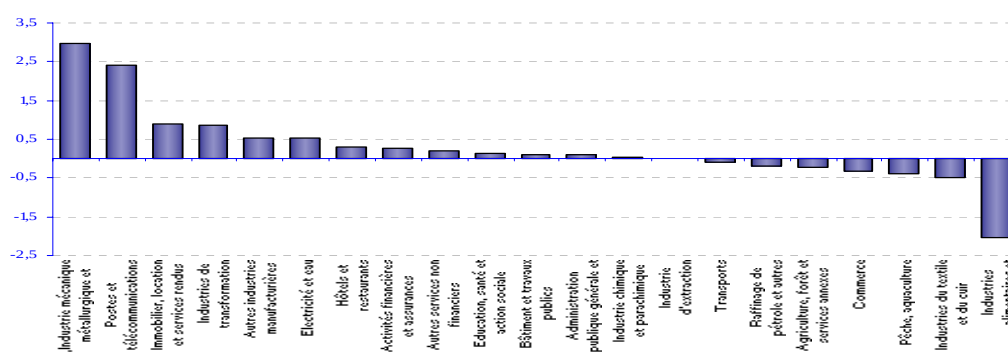
Consommation des ménages, principale composante de la demande intérieure

Constituant la principale composante de la demande, la consommation finale des ménages a réalisé un taux de croissance annuel moyen de 8,6% entre 2004 et 2008 après 3,1% entre 1998 et 2003. Atteignant un volume global de 413,6 milliards de dirhams en valeur nominale en 2008, la consommation des ménages a représenté 60% du PIB nominal et a contribué à hauteur de 5,5 points à la croissance économique contre une moyenne de 1,7 point entre 1998 et 2003.

Ce dynamisme de la consommation des ménages est particulièrement lié à la consolidation du marché du travail, à la mise en application des dispositions du dialogue social et aux retombées des bonnes campagnes agricoles, excepté celles des années 2005 et 2007. Cette évolution est également due à la poursuite de la consolidation des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger, à la maîtrise de l'inflation et aux facilités quant à l'accès au financement.

L'analyse, entre les deux périodes 1998-2003 et 2004-2007, des coefficients budgétaires²³ fait ressortir deux grandes orientations à sens opposé. Le premier groupe, en fléchissement relatif, est composé de l'alimentaire et tabac (-2,1 points), du textile-cuir (-0,5) et de la pêche et aquaculture (-0,4). Le second groupe, pour lequel la consommation augmente à un rythme relativement plus rapide que l'ensemble, est composé des postes : industrie mécanique, métallurgique et électrique (+3), poste et télécommunications (+2,4), immobilier, location et services rendus aux entreprises (+0,9), Industries de transformation (+0,9) et activités financières et assurances (+0,3).

Graphique 22 : Ecart entre les coefficients budgétaires moyens des deux périodes 1998-2003 et 2004-2007 par secteur



Source des données : Haut Commissariat au Plan

La perte de vitesse des dépenses traditionnelles a été en partie compensée par le dynamisme des produits tertiaires. Néanmoins, le poste « Industries alimentaires et tabac » reste le premier groupe dans le budget des ménages, avec une part de 27,5% en moyenne par an dans la dépense de consommation durant la période 2004-2007, suivi de la branche « agriculture » pour 16,4% et dans une moindre mesure le poste « immobiliers, location et services rendus aux entreprises » pour 10,2% l'an.

En effet, le ralentissement du coefficient budgétaire de l'alimentation s'explique en partie par le fait que l'amélioration des revenus a contribué à la satisfaction progressive des besoins alimentaires et à l'orientation du comportement des ménages vers d'autres dépenses notamment l'automobile, la technologie et les produits financiers.

²³ Le coefficient budgétaire est le rapport de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) aux dépenses totales de la consommation.

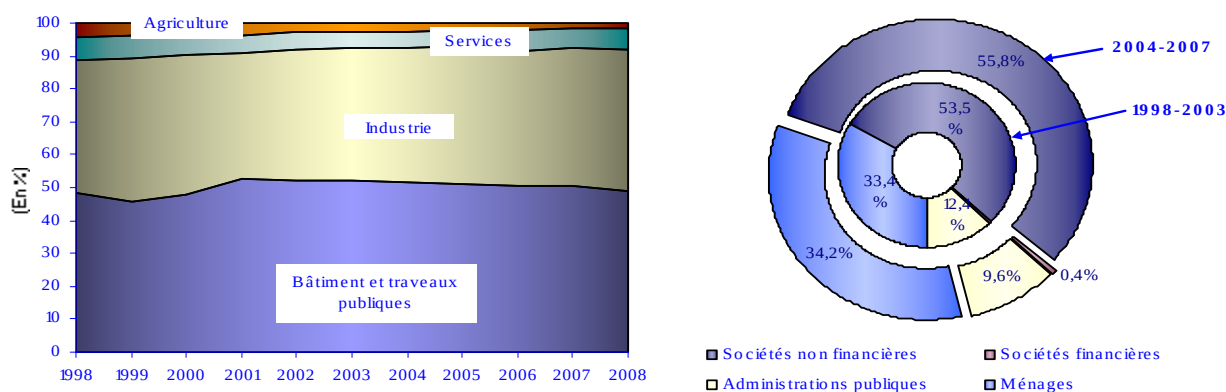
Dynamisme continu de l'investissement

La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) aux prix courants a fait preuve d'un dynamisme continu. Son rythme de progression affiche une nette accélération, passant de 5,9% entre 1999 et 2003 à 13,7% entre 2004 et 2008. L'investissement a ainsi contribué à hauteur de 4,1 points à la croissance globale contre 1,5 point entre les deux périodes sous revue. Suite à cette évolution, le taux d'investissement brut²⁴ s'est élevé à 36,3% en 2008 au lieu d'une moyenne de 25,7% entre 1999 et 2003.

La répartition de la FBCF par produit n'a pas connu de changements profonds au cours de cette période. Le bâtiment et travaux publics et l'industrie sont demeurés les principales composantes de l'investissement avec une contribution avoisinant respectivement les 50% et 40% en progression de 9,9% et 10,5% en moyenne par an. Quant aux services, leur rythme de croissance est de 8,5% en moyenne, représentant ainsi 5,9% du montant total de la FBCF entre 1998 et 2008.

En produits agricoles, la FBCF a accusé une faible croissance annuelle moyenne de 0,6% entre 1998 et 2008. Sa part dans la FBCF totale a affiché un recul de 2,6 points entre ces deux dates pour revenir à 1,8% en 2008 après 4,4% en 1998.

Graphique 23 : Structure de la FBCF par branche et par agent institutionnel



Source des données : Haut Commissariat au Plan

Soutenu par la vigueur de la demande intérieure au cours de la période 1998-2007, l'investissement des sociétés non financières, représentant à lui seul 54,7% de l'investissement total, a vu sa FBCF croître au rythme de 14% en moyenne entre 2004 et 2007 au lieu de 7,4% en 1998-2003, soit un rythme moyen de 10,3% sur toute la période. Cette évolution a permis de renforcer sa part dans la FBCF totale de 6,4 points entre 1998 et 2007.

L'investissement des ménages destiné principalement au secteur du logement s'est développé de 7,5% entre 1998 et 2007 pour représenter 33% dans la FBCF totale en 2007. Ce raffermissement est attribuable à la mise en place de dispositifs facilitant l'accès des ménages au logement (fonds de garantie fogarim et fogalog-public, exonérations fiscales, facilité d'accès au crédits logement...)

La FBCF des administrations publiques a progressé de 5,7% néanmoins sa part dans la FBCF totale a régressé passant de 12,4% à 9,6% entre les deux périodes sous revues au profit des sociétés non financières.

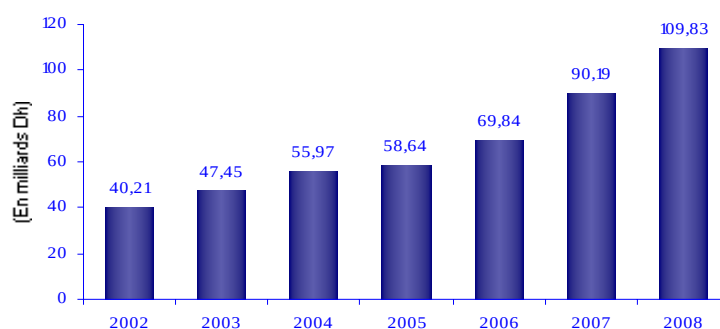
²⁴ (FBCF+variation des stocks)/PIB

La vivacité de l'investissement a été rendue possible grâce notamment aux efforts déployés en matière de mise à niveau de l'appareil productif, de l'extension des capacités de production, de la dynamique de création d'entreprises et de la mise en place d'un environnement favorable à la promotion des investissements privés tant nationaux qu'étrangers. Ces derniers ont avoisiné les 32,5 milliards de dirhams en 2008.

Ces performances ont été générées également par la modernisation du secteur financier et le développement du marché des capitaux. Ces efforts se sont traduits par une baisse significative des taux d'intérêt, par l'élargissement de l'accès des entreprises et des ménages au financement et par la diversification des instruments d'épargne et de financement.

Appuyé par les politiques sectorielles déployées et par le soutien financier du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social à côté des investissements des autres entreprises publiques exerçant ainsi un effet de levier important des investissements privés, l'effort d'investissement public a progressé de 13,4% par an en moyenne entre 2001 et 2008 pour atteindre 109,8 milliards de dirhams.

Graphique 24 : Effort d'investissement public en forte progression



Source des données : Ministère de l'Economie et des Finances

Il y a lieu de citer également les restructurations opérationnelles avec des plans sociaux adaptés, les libéralisations sectorielles (télécommunications, audiovisuel, portuaire, transport routier, open-sky, ...) et la gestion déléguée des services publics (eau, électricité, assainissement ...). L'effort d'investissement public a été également boosté par un cadre institutionnel novateur (Tanger-Med, Agence d'Aménagement de la Vallée de BouRegreg), les grands projets d'infrastructure et par la création de nouveaux Fonds (Fonds Spécial de l'Habitat, Caisse de Financement Routier, Service Universel télécoms...).

Trend haussier des échanges des biens et services

La contribution du solde des échanges extérieurs à la formation de la croissance nominale a été à la fois faible et contrastée au cours de cette dernière décennie. En effet, ce solde a connu une contribution négative moyenne de 1,2 point entre 1998 et 2008, exception faite des années 1999 (+0,4 point), 2001 (+3 points) et 2002 (+0,4 point).

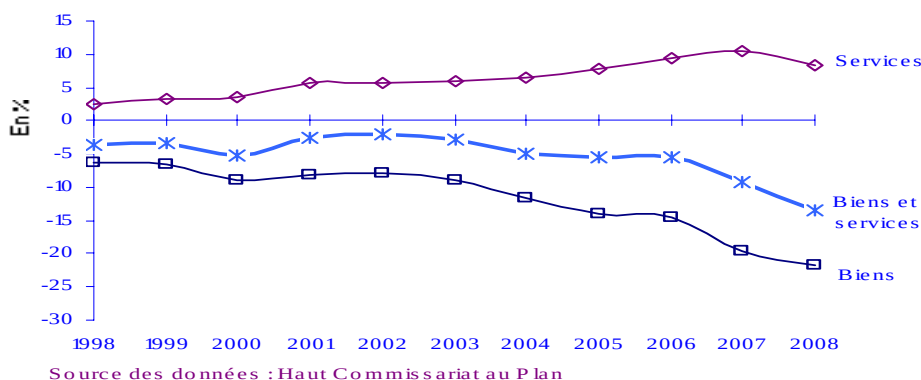
Les exportations nationales de biens et services ont suivi un trend haussier suite à une progression de 13,1% entre 2003-2008 après 7,8% entre 1998 et 2003.

Les importations, de leur côté, ont suivi un rythme de progression relativement élevé de 18,2% durant la dernière période après 6,8% entre 1998 et 2003. Cette évolution, alourdie, par ailleurs, par l'envolée des prix des produits de base, a engendré des pressions sur le solde des échanges de biens et services dégageant ainsi, un déficit de près de 13,5% du PIB en 2008, soit une dégradation de 8,6 points par rapport à 2004.

A prix courant, la balance commerciale des biens est restée déficitaire sur toute la période avec une moyenne de 9,8% du PIB entre 1998 et 2003 et de 19,1% du PIB entre 2004 et 2008. Le solde des services, en revanche, a été excédentaire sur toute la période, passant de 4% à 7,5% du PIB entre les deux périodes sous revues.

Sous l'effet d'une croissance annuelle moyenne des importations de biens de 12,6% contre 8,5% pour les exportations, le taux de dépendance de l'économie marocaine vis-à-vis du reste du monde (échanges globaux/PIB) a affiché un trend haussier en passant de 48,2% en 2001 à 69,2% en 2008, soit un écart de 21 points. Alors que le taux de couverture a régressé continuellement pour atteindre 48% en 2008 après 69,5% en 1998.

Graphique 25 : Evolution du solde des échanges extérieurs en % du PIB



Les différentes opérations courantes avec le reste du monde se sont soldées par un déficit de 5,2% du PIB en 2008 après avoir été en équilibre (-0,1%) en 2007 et excédentaire de 2,7% en moyenne sur la période allant de 2001 à 2006. Cet excédent s'explique par la performance réalisée aux niveaux de la balance des services (6,1% du PIB) et des transferts courants (8,9% du PIB) relayée par l'allègement du déficit des revenus (-1,3% du PIB) qui ont permis l'absorption des déficits persistant de la balance des biens (-11%).

Pour l'année 2008, les retombées de la crise et de la baisse de la demande de nos partenaires européens ont commencé à se faire sentir au cours du quatrième trimestre. En effet, le solde de la balance des paiements a été excédentaire au cours des trois premiers trimestres de 2008. Toutefois, cet excédent a été inversé par l'important déficit intervenu au quatrième trimestre 2008. Ce retournement est imputable d'une part, au creusement du déficit des transactions sur marchandises de 28,6%, et d'autre part, au renversement de la tendance haussière des recettes voyages et des transferts des MRE.

L'aggravation du déficit commercial recouvre une hausse de 23,1% des exportations pour une hausse similaire du volume plus important des importations de marchandises sous l'effet de la forte demande intérieure conjuguée à une flambée des cours mondiaux des matières premières, surtout au cours du premier semestre 2008. Les recettes voyages affichent une baisse de 3,3 milliards de dirhams et les transferts des MRE de 2 milliards de dirhams. Ainsi, pour la première année sur la décennie, le solde des services en hausse de 7,1%, inscrit une relative décélération.

Consolidation du rythme de progression du revenu disponible brut de l'économie

Depuis 1998, le revenu brut disponible de l'économie connaît un rythme de progression de 6%, soit une progression supérieure à celle du revenu primaire (5,5%) suite notamment à la consolidation du solde des autres transferts courants avec le reste du monde, qui représentent en valeur absolue environ 9,1% du revenu disponible brut.

En effet, le revenu national brut disponible a été multiplié par 1,9 pour atteindre 746,6 milliards de dirhams en 2008 après 397,2 milliards de dirhams en 1998. Le revenu national disponible brut par habitant, modéré par l'évolution démographique, s'est renforcé pour atteindre 23.948 dirhams en 2008 au lieu de 14.345 dirhams en 1998, soit une progression moyenne annuelle de 6,4% sur la période. Entre 2003 et 2008, ce rythme de croissance s'est accéléré pour atteindre 6,8% en moyenne.

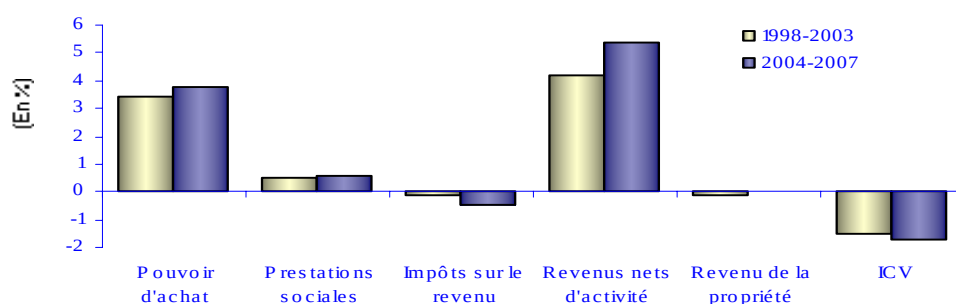
Alors que l'économie nationale connaissait une forte expansion, la part de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte dans le revenu disponible brut a connu une baisse sensible, allant de 51,8% en 1998 à 44,1% en 2007, résultant, entre autres, d'une salarisation croissante de la population et de la baisse du taux de chômage. Parallèlement, on assiste à une hausse des cotisations sociales des employeurs (9,9% par an), de la rémunération des salariés (6,3%) et des revenus de la propriété (6,6%).

Quant aux prestations sociales et autres transferts courants nets reçus, ils ont progressé vivement de 9,7% et de 11,3% par an respectivement et ont représenté respectivement une moyenne de 5,2% et 7,8% du RDB. Cela tient d'une part, à la revalorisation des prestations et à la baisse du chômage et d'autre part, à la hausse des allocations familiales et du nombre de retraités, accentuée par les départs volontaires à la retraite.

Les prélèvements obligatoires sur leur revenu et le patrimoine des ménages ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 12,3% pour représenter 15,9% en 2007 de leur RDB après avoir été de 12,3% en 1998. Les impôts courants sur le revenu et les contributions sociales ont affiché, dans un ordre respectif, une progression annuelle de 5,4% et de 8,5%.

Ces évolutions trouvent appui dans la baisse du taux de chômage, la revalorisation salariale, l'élargissement de la couverture sociale, l'allongement de l'espérance de vie et le progrès technique médical.

Graphique 26 : Evolution des composantes du revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat



Source des données : Haut Commissariat au Plan

L'affermissement du revenu disponible brut des ménages a contribué positivement à l'amélioration de leur pouvoir d'achat²⁵. Dans un contexte d'inflation maîtrisée, le pouvoir d'achat des ménages, a également cru vigoureusement depuis 1998, progressant en moyenne de 3,4% à 3,8% entre les deux périodes sous revues, soit 3,6% entre 1998 et 2007, alors que le PIB progressait en volume de 4,9% l'an.

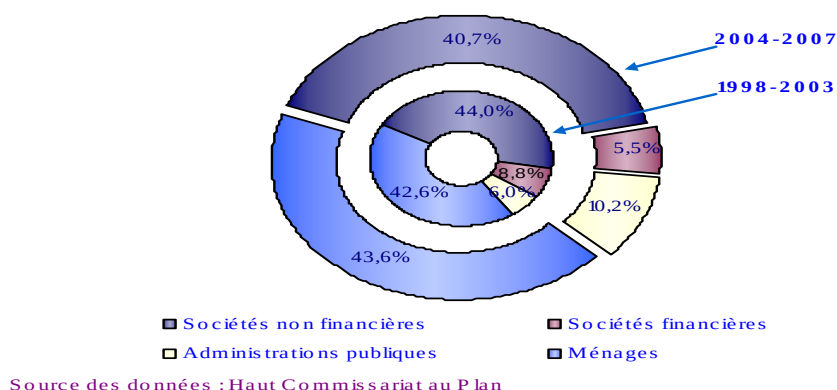
²⁵ Ce dernier, se définit comme étant l'évolution du revenu disponible brut rapportée à celle du prix de la dépense de consommation des ménages. Ce prix est approché par l'indice du coût de la vie (ICV).

Renforcement de l'épargne brute des ménages

Suite à une croissance annuelle moyenne de 9%, l'épargne nationale brute a été multipliée par 2,2 entre 1998 et 2008 pour atteindre un niveau d'environ 214,7 milliards de dirhams renforçant ainsi sa part dans le RNDB de 24,8% en 1998 à 28,8% en 2008, soit un gain de 4 points.

L'essentiel de cette épargne est généré par les sociétés non financières et les ménages avec des parts moyennes de 42,3% et 43,1% sur la période 1998-2007. Quant aux autres secteurs institutionnels, à savoir les sociétés financières et les administrations publiques, ils ne contribuent que de l'ordre de 6,4% et 8,1% en moyenne.

Graphique 27 : Composition de l'épargne nationale par secteur institutionnel



Il est opportun de signaler qu'un changement profond s'est manifesté au niveau de la structure de l'épargne nationale. Entre 1998 et 2000, les sociétés non financières représentent le secteur dont l'épargne est la plus élevée, soit une moyenne de 47,8% contre 34% pour les ménages. Un inversement de tendance s'est opéré entre 2001 et 2007 au cours de laquelle l'épargne des ménages s'est sensiblement renforcée pour représenter 45,5% en moyenne contre 40,9% pour les sociétés non financières. Le taux d'épargne des ménages a marqué un saut significatif en passant d'une moyenne de 12,1% entre 1998 et 2000 à environ 18% en moyenne entre 2001 et 2007.

Capacité de financement durant 6 années successives

Des performances satisfaisantes ont été enregistrées sur le plan des différentes opérations avec le reste du monde. En effet, l'économie nationale a pu dégager une capacité de financement de 14,5 milliards de dirhams en moyenne durant la période 2001-2006, soit environ 3% du PIB, après avoir été en besoin de financement de 1,5 milliard de dirhams en 1998, de 1,6 milliard de dirhams en 1999 et de 5 milliards de dirhams en 2000.

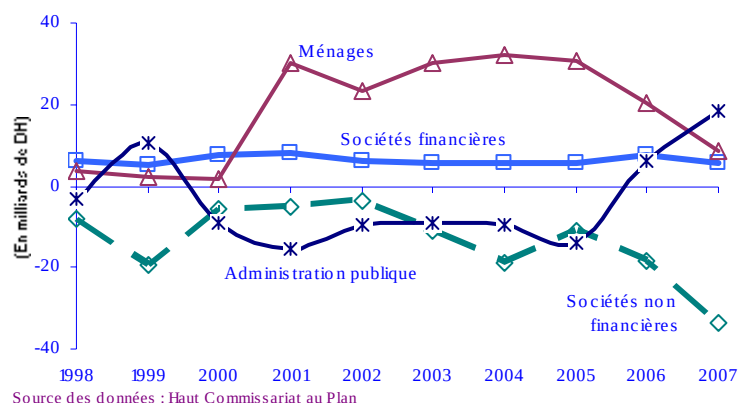
L'année 2007 a par contre enregistré un léger besoin de financement de l'ordre de 834 millions de dirhams, soit 0,1% du PIB qui s'est aggravé toutefois en 2008 pour atteindre 35 milliards de dirhams, soit 5,2% du PIB. Cette aggravation trouve son explication dans la hausse vertigineuse des prix des matières premières, produits pétroliers notamment et la légère baisse des transferts des MRE et des recettes de voyages.

Par secteur institutionnel, les ménages et les sociétés financières présentent structurellement une capacité de financement. Alors que les sociétés non financières sont structurellement en besoin de financement.

En effet, les ménages ont vu leur capacité de financement se renforcer en passant de 2,5 milliards de dirhams entre 1998 et 2000 à 25,1 milliards de dirhams entre 2001 et 2007, soutenu en partie par les transferts des MRE. Cette capacité a accusé toutefois une baisse en 2007 pour atteindre 8,7 milliards de dirhams. Les sociétés financières, quant à elles, ont généré une capacité de financement oscillant entre 5 et 8 milliards de dirhams durant toute cette période.

S'agissant des sociétés non financières, elles sont structurellement en situation de besoin de financement fluctuant entre 3,7 milliards de dirhams en 2002 et 33 milliards de dirhams en 2007. De même, structurellement déficitaire, exception faite de l'année 1999 correspondant à deux semestres de deux exercices budgétaires, les administrations publiques dégagent en 2007 et 2008 une capacité de financement.

Graphique 28 : Besoin ou capacité de financement des secteurs institutionnels



1.3. Un secteur financier sain contribuant à la croissance

Grâce aux réformes engagées au cours de ces dernières années, le processus d'approfondissement financier de l'économie s'est accéléré et la consolidation de la stabilité financière s'est poursuivie avec la convergence des normes applicables au secteur bancaire vers les standards internationaux.

En conséquence, le secteur financier a considérablement contribué aux performances de notre pays ces dernières années, d'abord en tant qu'agent économique dont la valeur ajoutée ne cesse de croître, et ensuite en tant qu'accompagnateur de l'élan de la consommation et de l'investissement comme en témoigne l'expansion continue des crédits à l'économie en dépit du ralentissement constaté en 2008.

Sa résistance face à la crise actuelle et l'amélioration continue des indicateurs de solidité et d'activité du système bancaire ne peuvent que conforter les pouvoirs publics dans les choix de politique du secteur et les inciter à persévérer dans le processus de convergence aux normes internationales du cadre légal, institutionnel et réglementaire régissant ce secteur. Néanmoins, la consolidation de son rôle dans le processus d'accumulation du capital et de hausse de la productivité appelle la poursuite des réformes dans le sens d'une meilleure combinaison entre le mode de financement des marchés financiers et l'intermédiation bancaire. En effet, les besoins de financement exprimés au niveau des différentes stratégies sectorielles mises en œuvre récemment par le Gouvernement (plan vert, Emergence II, énergie...), témoignent de l'effort d'accumulation nécessaire à l'économie.

Dans ce sens, les marges d'amélioration du marché financier en matière de financement des entreprises et de mobilisation de l'épargne de long terme demeurent importantes et la nécessité de rendre plus opérationnels les mécanismes de financement alternatifs et novateurs relève de l'urgence.

1.3.1. Une contribution appréciable des services financiers à la croissance économique

Les indicateurs globaux du secteur financier font état d'un développement soutenu des principales activités de ce secteur. En effet, selon les données de la comptabilité nationale, le compte de l'agent institutionnel "sociétés financières" montre que la valeur ajoutée, en volume, du secteur des activités financières et assurances a enregistré une évolution annuelle moyenne de 8,6%, entre 2004 et 2008, évolution qui demeure largement supérieure à celle de la valeur ajoutée totale (4,5%). La part des activités du secteur financier dans la valeur ajoutée totale de l'économie s'est sensiblement renforcée au cours des dernières années, passant de 5,4% en 1998 à 6,3% en 2008.

Pour une production estimée à 46,6 milliards de dirhams en 2007, le secteur des activités financières et assurances a généré une demande intermédiaire aux autres secteurs d'activité de près de 10 milliards de dirhams. Cette production a engendré un excédent brut d'exploitation (EBE) de l'ordre de 26,3 milliards de dirhams et des revenus salariaux atteignant 9,5 milliards de dirhams, ce qui représente respectivement une moyenne de 7,7% de l'excédent brut d'exploitation de l'ensemble de l'économie et de 4,7% de la masse salariale globale. L'excédent brut d'exploitation concentre en moyenne 69% de la valeur ajoutée contre 29% pour la rémunération des salariés. De ce fait, le taux de la valeur ajoutée (VA rapportée à la production) s'est situé en moyenne à 78,4% au cours de cette période et le taux de marge à 68,3%. Par ailleurs, l'épargne brute et le taux d'investissement réalisés par ce secteur ont évolué en moyenne de 6,6% et 2,9% respectivement. Quant à la capacité de financement dégagée, elle s'est élevée en moyenne à 6,5 milliards de dirhams.

L'importance du secteur financier apparaît également à travers sa contribution aux échanges de services, particulièrement les services d'assurances. Selon les données de l'Office des Changes, les recettes d'exportation de ces services ont atteint 798 millions de dirhams en 2008 contre 984 millions de dirhams pour les dépenses. L'évolution des échanges relatifs aux services des assurances fait apparaître une progression soutenue aussi bien des exportations que des importations depuis le début de la décennie. La valeur des exportations de ces services a, en effet, enregistré une progression moyenne au rythme de 9,6% par an sur la période 1998-2008 contre 9% pour la valeur des importations.

En dépit de cette évolution accélérée, les activités des services financiers demeurent orientées principalement vers le marché intérieur avec un volume global des échanges extérieurs représentant à peine 3,4% de la production du secteur et moins de 4,5% de sa valeur ajoutée en moyenne entre 1998 et 2007.

1.3.2. Une politique monétaire expansionniste répondant aux besoins de liquidité

Au cours de l'année 2008, l'atténuation de la liquidité bancaire s'est poursuivie et les taux d'intérêt monétaires ont été orientés vers des niveaux plus élevés. En effet, la moyenne de la position structurelle de liquidité des banques (PSLB), évaluée sur la base de la moyenne des encours des fins de mois, a marqué une évolution négative de -2,9% passant de 47,7 à 46,4 milliards de dirhams, au lieu de +1,8% en 2007 et +22,9% en 2006.

Cette situation trouve son origine dans l'impact restrictif exercé par les facteurs autonomes de la liquidité bancaire. Cet impact est notamment lié à la contraction des avoirs extérieurs nets suite au creusement du déficit de la balance commerciale de 24,3% et à la baisse du rythme d'accroissement des recettes voyages de 5,6%, des transferts des MRE de 3,6% et des recettes des investissements et prêts privés étrangers de 21,4%. En parallèle, la moyenne de la réserve obligatoire requise s'est élevée à 54,6 milliards de dirhams au lieu de 50 milliards (+9,2%), en lien notamment avec la hausse importante des crédits accordés. De ce fait, le marché monétaire s'est maintenu en situation de besoin de liquidité évalué à 8,2 milliards de dirhams au lieu de 2,3 milliards l'année précédente et un excédent de 7,7 milliards de dirhams en 2006.

Cette situation a nécessité des interventions récurrentes de Bank Al-Maghrib (BAM) pour alimenter le marché en liquidité nécessaire et maintenir les taux à un niveau compatible avec les objectifs de la politique monétaire. Pour injecter la liquidité nécessaire, BAM est intervenue à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres pour un montant hebdomadaire moyen de 11,3 milliards de dirhams face à une demande moyenne de 24,8 milliards de dirhams, soit un taux de satisfaction de 45,4% au lieu de 37,6% en 2007 pour un montant hebdomadaire servi de 4,6 milliards de dirhams. Les banques ont également sollicité les avances à 24 heures pour un montant quotidien moyen de 70 millions de dirhams.

Par ailleurs, pour contenir la tendance à la hausse des taux interbancaires, BAM a utilisé d'autres instruments de régulation, en l'occurrence les opérations de swaps de devises et les opérations de pensions livrées. Ces opérations ont porté sur des montants quotidiens moyens de 668 et 172 millions de dirhams respectivement. De même, dans l'objectif d'alléger le déficit en liquidité du système bancaire, BAM a baissé à trois reprises le taux de la réserve obligatoire pour le ramener de 16,5% (appliqué depuis le 4 septembre 2003) à 15% (à compter du 1^{er} janvier 2008), à 12% (1^{er} janvier 2009) puis à 10% (à compter de 1^{er} juillet 2009), soit l'équivalent d'une injection globale de 24 milliards de dirhams.

Malgré les opérations de refinancement des banques auprès de BAM et la baisse du taux de la réserve obligatoire, les taux d'intérêt moyen pondéré (TMP) sur le marché monétaire interbancaire ont poursuivi leur tendance haussière au cours de l'année 2008. Ainsi, le TMP quotidien moyen s'est établi à 3,37% en décembre 2008 contre 3,29% en 2007 et 2,58% en 2006. Le relèvement du taux directeur de 25 points de base en septembre 2008, suite à l'intensification des risques inflationnistes, a largement contribué à la hausse des taux interbancaires. La même tendance a été constatée sur le marché des repos dont la moyenne des taux au jour le jour est passée de 3,16% à 3,18% entre décembre 2007 et 2008.

1.3.3. Une implication soutenue du secteur bancaire dans le financement de la croissance

Poids prépondérant des crédits bancaires²⁶ dans le financement de l'économie

Les banques ont continué à jouer un rôle prépondérant dans le financement de l'économie. L'encours des crédits distribués s'est situé à environ 519,3 milliards de dirhams de crédits en 2008 contre 422,6 milliards en 2007, soit l'équivalent de 75,4% du PIB en 2008 contre 68,6% en 2007, marquant une progression de 22,9% après 29,4% en 2007. Cette progression soutenue intervient malgré des éléments réglementaires et structurels tels que la révision des règles prudentielles²⁷ obligeant les banques à porter leur ratio de solvabilité à 10% à compter de fin décembre 2008 tout en se préparant à se mettre en conformité avec les accords de Bâle II où le ratio devrait être porté à 12%.

Les crédits à l'économie accordés par les banques se sont ainsi élargis de 96,7 milliards de dirhams en 2008. Ils ont été tirés essentiellement par les prêts immobiliers qui ont augmenté de 27,5%. Par ailleurs, la part des crédits à l'équipement et les crédits à la consommation maintiennent une tendance haussière, progressant de 19% et 27,6% en 2008 après 27,3% et 41,4% en 2007.

S'agissant des crédits de trésorerie, ils ont enregistré une hausse de 22% au lieu de 11,3%, conservant ainsi leur part dans le total des crédits distribués au voisinage de 27,2%.

²⁶ Crédits accordés aux entreprises, aux sociétés de financement et aux particuliers.

²⁷ BAM a décidé de relever le niveau minimum du ratio de 10% à compter de fin décembre 2008 et cible un objectif de 12% en cohérence avec les dispositions du 2^{ème} pilier Bâle II.

Amélioration de la qualité du bilan des banques

Le ratio de solvabilité moyen des banques dont le niveau minimum requis a été relevé à 10% par Bank Al-Maghrib, a atteint 11,7% à fin 2008 en hausse de 1,1 point par rapport à son niveau de 2007. De même, l'amélioration de la qualité des actifs bancaires peut être appréciée à travers la baisse du poids de l'encours des créances en souffrance. En effet, le montant des créances en souffrance s'est situé à 31,2 milliards de dirhams à fin 2008. Ce niveau représente seulement 4,5% du PIB contre 7,9% en 2000 et 9,5% en 2004. Rapportées aux crédits distribués par le secteur bancaire, les créances en souffrance représentent à peine 6% en 2008 au lieu de 15,3% en 2000 et 19,5% en 2004. Parallèlement, le ratio de couverture des créances en souffrance par les provisions a atteint 96% contre 90% en 2007 et 70% en 2004.

Processus d'intermédiation bancaire de plus en plus efficient

Ainsi, le coefficient de transformation des ressources en crédits à l'économie a progressé de 5,2 points pour atteindre 71% en 2008, ce qui traduit une nette amélioration de l'activité de l'intermédiation bancaire. Cette dernière s'est accompagnée d'un accroissement de 2,7 points de la part des crédits à long et moyen termes dans le total des crédits accordés, ainsi que de la poursuite de l'assainissement des bilans des banques et de l'amélioration de la gestion des risques.

Néanmoins, cette forte dynamique en matière de transformation des ressources pour faire face à la forte croissance de la demande des crédits, s'est accompagnée d'un changement marqué au niveau de la structure des dépôts. Ainsi, on relève une nette décélération des dépôts à vue qui ont progressé de 7,6% contre 26% à fin 2007 au profit des placements à vue et à terme. Les dépôts à terme et bons à échéance fixe ont vu leur part augmenter de 2 points à 26,2% en relation partiellement avec la hausse des taux créditeurs, et les certificats de dépôts et comptes sur carnets ont augmenté de 29,2% pour atteindre 92 milliards de dirhams.

Le changement intervenu au niveau de la structure de l'intermédiation bancaire a conduit à une légère hausse des conditions de financement bancaire de l'économie ainsi qu'un renchérissement du coût de leurs ressources. En effet, les taux assortissant les dépôts à 6 mois et ceux servis sur les dépôts à un an ont augmenté de 16 et 25 points de base respectivement, passant de 3,42% à 3,58% et de 3,67% à 3,91%. La même tendance a caractérisé les taux servant les comptes sur carnet auprès des banques et les comptes sur livret auprès des caisses d'épargne nationale en hausse de 60 et 73 points de base respectivement. Par ailleurs, il ressort de l'enquête effectuée par Bank Al Maghrib, au cours du quatrième trimestre 2008, que le taux moyen de l'ensemble des crédits a enregistré une hausse de 26 points de base par rapport à ceux affichés à fin 2007 pour s'élever à 6,33%. Cette hausse a concerné essentiellement les taux des crédits immobiliers qui ont augmenté de 28 points de base.

1.3.4. Une contribution accrue du financement par appel public à l'épargne en dépit de la morosité du marché boursier

En dépit du recul du marché boursier en 2008, ce dernier a été marqué par un accroissement significatif de l'activité sur le marché primaire. Le volume des émissions par appel public à l'épargne (APE) a atteint 9,9 milliards de dirhams en 2008 contre 6,92 milliards de dirhams en 2007, soit une progression de 42%.

Les émissions en titres de capital ont totalisé 6,6 milliards de dirhams dont 4,6 milliards de dirhams en numéraire, contre 3 milliards de dirhams en 2007. Cet apport de fonds a profité essentiellement aux secteurs immobilier et financier qui ont levé respectivement 2,9 milliards de dirhams et 758 millions de dirhams, soit 80% des montants mobilisés en numéraire sur le marché boursier en 2008.

Le volume des émissions des obligations cotées s'est élevé à 3,2 milliards de dirhams contre près de 2,7 milliards de dirhams en 2007. Ces émissions ont été réalisées à raison de 1,5 milliard de dirhams par le secteur bancaire soit 46% des montants demandés en 2008 contre 42% pour les Holding. Les émissions obligataires ont été souscrites pour des durées de 5 ans et 10 ans et des spreads moyens situés entre 65 et 125 points de base. En dépit de cette expansion, le taux de pénétration du marché reste faible ne dépassant pas 1,7% du PIB en 2008, contre 76% pour le crédit bancaire.

1.3.5. Le secteur du capital risque contribuant davantage au financement des entreprises

En 2008, le secteur a continué son développement avec la création de 4 nouveaux fonds portant ainsi le nombre total de fonds créés à 20 contre 17 en 2007, dont 13 généralistes et 7 spécialisés, notamment dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de l'ingénierie, de l'infrastructure et du tourisme. Les nouveaux fonds créés ont une taille moyenne de 523 millions de dirhams soit une baisse de 43% par rapport à 2007, année qui a enregistré notamment la création de deux fonds dont les tailles sont de 1 milliard et 2,5 milliards de dirhams.

Bien que ce nombre reste inférieur à nos voisins tunisiens (38 SICAR à fin 2007), les fonds levés par le secteur du capital risque dépassent les 8 milliards de dirhams dont 2,8 milliards levés en 2008. Les fonds investis cumulés avoisinent 4,4 milliards de dirhams soit 50% des fonds levés cumulés. Une moyenne de 207 millions dirhams est investie par fonds.

En dépit des progrès constatés, la contribution du capital risque dans l'investissement en 2008 est très marginale de l'ordre de 0,2% (239 millions de dirhams d'investissement soit 10% des fonds levés). Si ce chiffre reflète en partie le jeune âge de l'industrie, il cache par ailleurs la persistance de nombreux obstacles.

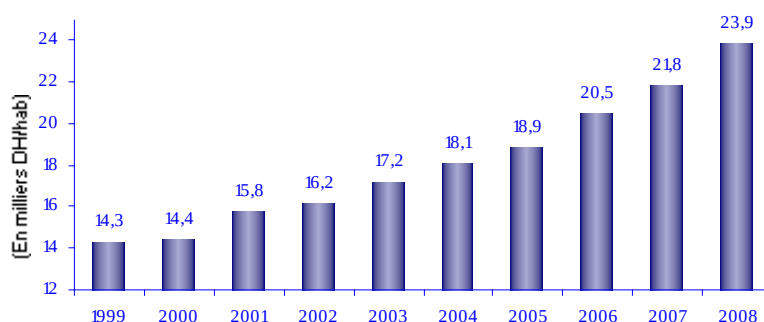
1.4. Consolidation des indicateurs de développement humain

1.4.1. Amélioration des niveaux de vie

Amélioration des revenus et recul de la pauvreté et de la vulnérabilité

Le pouvoir d'achat des ménages a enregistré une nette amélioration en 2008. Le revenu disponible par habitant a augmenté de 6,8% en moyenne annuelle entre 2003 et 2008 passant de 17.158 dirhams à 23.948 dirhams. Par conséquent, avec une inflation de 2,1% en moyenne par an durant cette période, le pouvoir d'achat de la population s'est amélioré de 4,6% par an.

Graphique 29 : Evolution du revenu national brut disponible par habitant



Source des données : Haut Commissariat au Plan

Dans l'ensemble, l'augmentation continue du revenu disponible par habitant s'est accompagnée d'une réduction du taux de pauvreté de 6,3 points entre 2001 et 2007. Le taux de pauvreté relative est ainsi passé de 15,3% en 2001 à 9% en 2007²⁸. En conséquence, 1,7 million de marocains sont sortis de la pauvreté et 1,2 million ont échappé à la vulnérabilité.

Cette amélioration du niveau de vie a concerné aussi bien le milieu rural que le milieu urbain. Le taux de pauvreté en milieu urbain est passé de 7,6% en 2001 à 4,8% en 2007. En milieu rural, la baisse de la pauvreté a été plus rapide puisque le taux de pauvreté est passé de 25,1% à 14,5% durant la même période, soit une baisse de 10,6 points contre seulement 2,8 points en urbain. Quant au taux de vulnérabilité²⁹, bien qu'il ait reculé de 5,3 points, il reste élevé dans les zones rurales : 23,6% contre 12,7% dans les zones urbaines.

Les retombées de l'amélioration du niveau de vie restent néanmoins limitées si l'on prend en compte la distribution de la richesse, constat corroboré par la relative stabilité de l'indice de l'inégalité.

Disparités des revenus et des dépenses

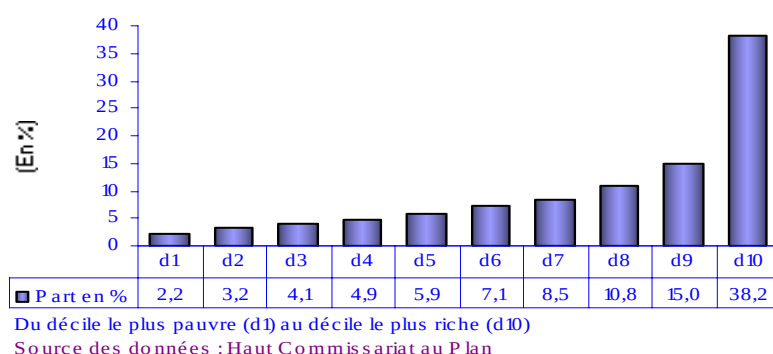
Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 2006-2007, le revenu moyen mensuel par ménage a atteint 5.308 dirhams en 2007 à l'échelle nationale, 6.124 dirhams en milieu urbain et 3.954 dirhams en milieu rural. Près de 37% de la population vit d'un revenu inférieur à 3.000 dirhams, 72% d'un revenu inférieur à 6.000 dirhams et seulement 11,5% disposent d'un revenu supérieur à 10.000 dirhams.

En matière de distribution sociale des revenus, les 10% les plus aisés totalisent 38,2% des revenus contre 2,2% pour les 10% les moins aisés. Les 20% les plus aisées en totalisent 52,6%, contre 5,4% pour les 20% les moins aisés. De plus, 80% des ménages ont un revenu mensuel inférieur à 6.650 dirhams au niveau national (7.708 dirhams en milieu urbain et 5.163 dirhams en milieu rural).

²⁸ Premiers résultats de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVN) 2007.

²⁹ Proportion de la population non pauvre mais qui risque de le devenir. Selon l'approche de la Banque Mondiale, la dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

Graphique 30 : Part des déciles de la population dans le total des revenus



En matière de disparités de la dépense, les 20% les plus aisés consomment 48,1% de la dépense totale, alors que les 20% les plus pauvres ne partagent que 6,5% du total.

A noter aussi, la stagnation des inégalités entre 2001 et 2007 puisque la part des 10% de la population les moins aisés et des 10% de la population les plus aisés dans le total des dépenses reste inchangée, soit respectivement 2,6% et 32%. Ceci est valable aussi pour le rapport inter milieu (urbain/rural) de la dépense par habitant qui s'est maintenu à 1,9 et pour l'indice de Gini (0,4). Par ailleurs, la courbe de l'incidence de la croissance montre qu'entre 2001 et 2007, la croissance des dépenses de consommation a été plus favorable aux pauvres, aux vulnérables et aux aisés qu'aux classes moyennes.

Les inégalités sont plus fortes dans les villes que dans les campagnes. En effet, la part du quintile le plus riche dans la masse des revenus en milieu urbain est 9,5 fois celle du quintile le plus pauvre contre seulement 8 en milieu rural.

1.4.2. Evolution du marché du travail

Le marché du travail a enregistré ces dernières années des performances remarquables. La nouvelle dynamique qui anime l'économie nationale, grâce aux grands chantiers de modernisation et de renforcement des infrastructures, de mise à niveau et de repositionnement des différents secteurs productifs et d'amélioration de l'environnement de l'investissement et de l'entreprise, a contribué, entre autres, à la création d'importantes opportunités d'emplois. En outre, un ensemble de mesures et de mécanismes de promotion de l'emploi qui se base sur le renforcement de l'emploi salarié, l'encouragement de l'auto-emploi et l'amélioration de la gouvernance du marché de l'emploi sont en partie derrière le recul du chômage au Maroc.

En effet, après une légère hausse du taux de chômage de 0,1 point en 2007 (9,8%) par rapport à 2006 (9,7%), le marché du travail a enregistré en 2008 une régression de 0,2 point. Cette tendance a été poursuivie pour atteindre 8% au terme du deuxième trimestre de l'année 2009 contre 9,1% au cours de la même période de l'année précédente. Cependant, le taux de chômage en milieu urbain reste élevé, notamment chez les femmes (20,3%) et les jeunes diplômés du niveau moyen (20,6%) et supérieur (19%).

Dans l'ensemble, ces performances sont essentiellement imputables à la conjoncture favorable au niveau du secteur agricole qui a enregistré une nette progression passant de 16% au cours du premier trimestre 2008 à 26,8% durant la même période de 2009. Ainsi, les postes d'emplois créés ont atteint 232.000 postes (196.000 postes dans le secteur de l'agriculture, forêt et pêche et 41.000 postes dans le secteur des bâtiments et travaux publics).

Par ailleurs, les répercussions directes de la crise financière, au cours du second trimestre 2009, sur le marché du travail ont été atténuées en comparaison avec la situation du premier trimestre 2009. En effet, le secteur "industrie y compris l'artisanat" n'a perdu globalement que 7.000 postes d'emploi (+23.000 postes dans les villes et -30.000 postes en milieu rural) contre 60 000 postes au cours du premier trimestre.

1.4.3. Education et formation : encore un long chemin à parcourir

Enseignement préscolaire et fondamental : des performances en deçà des efforts consentis

Depuis l'entrée en vigueur de la Charte Nationale d'Education et de Formation en 2001, l'enseignement préscolaire a enregistré des avancées appréciables même si une tendance à l'essoufflement est à relever ces dernières années. Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 721.835 enfants en 2008-2009, soit un taux spécifique de scolarisation de 63,8% sur le plan national et de 55,1% pour les filles. En milieu urbain, il s'élève à 68% globalement et à 69,5% pour les filles. La situation en milieu rural est encore plus alarmante malgré une légère amélioration (38,3% en 2000-2001 et 42,5% en 2008-2009).

Malgré les efforts déployés par le département en termes de campagnes de sensibilisation, de formation d'éducateurs et d'éducatrices et d'ouverture de classes du préscolaire intégrées dans les établissements publics surtout en milieu rural, la généralisation de l'enseignement préscolaire n'a pas eu lieu en 2004 comme prévu par la Charte.

En 2008-2009, le taux spécifique de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans s'est situé globalement à 91,4% et à 89,9% pour les filles. En milieu rural, il a atteint globalement 91,5% et 88,3% pour les filles contre 91,7% et 91,4% pour les filles en milieu urbain.

Le taux de scolarisation global des 6-11 ans a atteint un niveau de saturation et des difficultés persistent pour scolariser le pourcentage restant de la population scolarisable. Il s'agit en effet, des enfants de la rue, des enfants handicapés, des enfants des nomades et des enfants des familles les plus vulnérables.

Ces évolutions ont nécessité la mise en œuvre d'importants projets physiques puisque le nombre total des établissements de l'enseignement primaire public a atteint en 2008-2009 près de 7.054 écoles et 13.401 écoles satellites contre 6.213 écoles en 2000-2001, enregistrant un accroissement annuel moyen de 1,4%. En milieu rural, le nombre d'écoles est de 4.383 écoles en 2008-2009 contre 3.659 en 2000-2001.

Concernant l'enseignement secondaire collégial, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 70,2% et 64,8% pour les filles en 2008-2009 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. En milieu rural, ce taux a atteint 52,1% globalement et 42,7% pour les filles contre 37,5% et 27,9% respectivement en 2000-2001.

Au niveau du secondaire qualifiant, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 15 à 17 ans a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 49,9% en 2008-2009 et de 32,2% à 45,6% pour les filles. Toutefois, des disparités de genre et entre milieux urbain et rural subsistent en raison du développement limité de ce cycle en milieu rural.

Malgré les avancées réalisées, certains indicateurs restent préoccupants. Le taux de redoublement en 2008-2009, s'établit à une moyenne de 12,3% pour l'ensemble du primaire, de 15,2% pour le secondaire collégial et de 19,2% pour le secondaire qualifiant, avec des pics de plus de 28,4% pour la troisième année du collégial.

L'analyse selon le genre montre que les garçons sont plus exposés au redoublement que les filles : 10% des filles contre 14,4% des garçons au primaire, 11,5% des collégiennes contre 18,2% des collégiens et 15,3% des lycéennes contre 22,9% des lycéens.

Quant au taux d'abandon, il a enregistré une moyenne de 4,6% pour l'ensemble du primaire, 13,1% au niveau du secondaire collégial et 14,1% au secondaire qualifiant. Parmi les raisons qui expliquent le taux élevé d'abandon, on trouve la pauvreté des ménages qui ne leur permet pas de subvenir aux besoins scolaires de leurs enfants et la faible qualité pédagogique et logistique de l'enseignement, particulièrement dans le milieu rural (mauvaise relation de l'élève avec ses enseignants, manque de matériel pédagogique, inadaptation des structures, encombrement des classes, absentéisme des enseignants, faiblesse du réseau routier et des moyens de transport en commun en milieu rural, ...).

Enseignement supérieur

L'effectif des étudiants (enseignement supérieur public et privé), dont 46,9% sont des femmes, a atteint 392.324 en 2007-2008 contre 296.000 en 1999-2000, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4%. Ces effectifs sont répartis comme suit : 72% dans l'enseignement supérieur universitaire, 6,4% dans les établissements publics ne relevant pas des universités y compris les établissements de formation pédagogique, 15,2% dans les établissements de la formation professionnelle post-baccalauréat et 6,4% dans l'enseignement supérieur privé.

Avec une capacité de 311.700 places en 2007-2008, l'enseignement supérieur public regroupe 322 établissements dont 30% sont des établissements universitaires relevant de 15 universités contre 73 établissements seulement en 1999-2000. L'enseignement supérieur privé comprend, quant à lui, 460 établissements ayant inscrit 44.512 étudiants en 2007-2008 dont 19.444 étudiants dans la formation professionnelle privée post-baccalauréat.

Recul du taux d'analphabétisme et renforcement des programmes de lutte contre l'abandon scolaire

Depuis 2002, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme, un fléau qui handicape sérieusement le développement socioéconomique du pays. L'intensification des programmes de lutte contre ce fléau s'est accompagnée d'une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation.

Le nombre des bénéficiaires des cours d'alphabétisation est passé de 286.425 en 2002-2003 à 651.263 en 2007-2008 enregistrant ainsi un taux de croissance dépassant 127%. En milieu rural, l'effectif des bénéficiaires est de 319.006 contre 325.880 pour les urbains durant la même année. Le taux de participation des femmes à ces cours avoisine les 83% en 2007-2008 soit 543.057 femmes dont 247.932 dans le milieu rural.

Ces évolutions se sont traduites par une baisse remarquable du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus qui s'est établi à 40,1% en 2007 contre 42,7% en 2004³⁰ soit une baisse de l'ordre de 2,6 points (27,7% en milieu urbain contre 56,1% en milieu rural). Les femmes sont plus touchées par ce fléau puisque 53,1% d'entre elles sont analphabètes contre 26,1% pour les hommes. En milieu rural, ce taux a atteint 71,8% pour les femmes contre 38,2% pour les hommes.

Afin de tarir les sources de l'analphabétisme, les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables pour lutter contre la déperdition scolaire. En effet, le nombre des bénéficiaires de l'éducation non formelle a atteint 179.108 personnes en 2007-2008. Le taux de participation des femmes est de l'ordre de 39%. Le nombre de bénéficiaires du programme de la 2^{ème} chance a atteint en 2007-2008 près de 32.419 enfants (15.749 dans le milieu urbain et 16.670 dans le milieu rural) avec un taux de réalisation des objectifs de 65%. Les filles représentent 55% de l'effectif.

³⁰ Celui de la population âgée de 15 ans et plus est passé de 47,7% à 43% entre 2004 et 2006.

Concernant le taux d'insertion des bénéficiaires du programme de la 2^{ème} chance dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle, il a atteint 41% en 2007-2008, soit près de 13.433 personnes dont 9.946 dans l'enseignement formel et 3.486 dans la formation professionnelle.

Quant au nombre de bénéficiaires du programme de lutte contre l'abandon scolaire à travers essentiellement le programme de soutien scolaire, il s'est élevé au titre de l'année scolaire 2007-2008 à 146.689 dont 52.601 sont des filles, soit un taux de réalisation des objectifs de près de 68%.

Notons que, le taux des enfants âgés de 9-14 ans n'ayant jamais été à l'école s'est situé à 6,1% en 2006, celui des déscolarisés à 8,9% alors que le taux des non scolarisés a atteint près de 15%. En milieu urbain, le taux de non scolarisation s'est établi aux alentours de 7% contre 18,91% pour les garçons et 27,17% pour les filles en milieu rural.

Formation professionnelle : une offre de formation diversifiée

Des efforts importants ont été entrepris ces dernières années en matière de formation professionnelle qui constitue aujourd'hui un levier important de qualification des ressources humaines et de leur insertion dans la vie active. Ces efforts se sont traduits par une augmentation du nombre des établissements dédiés à cet effet et par la hausse continue de l'effectif des stagiaires.

Au titre de l'année 2008/2009, le dispositif de formation professionnelle compte 2.031 établissements dont 1.551 établissements privés opérationnels et 480 établissements publics. Ces derniers accueillent 70% du total des stagiaires. A noter la création de 16 nouveaux établissements par rapport à l'année précédente.

L'effectif global des stagiaires de la formation professionnelle (formation résidentielle et alternée et formation par apprentissage) a connu une progression de près de 7% en 2008-2009 par rapport à l'année scolaire précédente pour se situer à 282.199 (262.760 en 2007-2008). Cet effectif est réparti à hauteur de 90% au niveau de la formation résidentielle et alternée et à hauteur de 10% au niveau de la formation par apprentissage.

Il reste que, malgré les efforts consentis, le secteur de la formation professionnelle doit faire face à une pression croissante de la demande puisque le taux moyen de la demande de formation est d'environ 3 candidats par place offerte et ce, au titre de la rentrée scolaire 2008-2009.

1.4.4. Indicateurs sanitaires : des contraintes à lever

Les avancées réalisées par les pouvoirs publics pour améliorer la santé des populations se sont traduites par l'amélioration des principaux indicateurs sanitaires même si des efforts restent à déployer pour améliorer l'efficacité de l'offre de soins et accélérer le rythme de réduction de la mortalité maternelle et infantile.

Au niveau de l'encadrement médical, le nombre d'habitants par médecin de santé s'est situé en 2007 à 1850 contre 2.251 en 2001, soit une amélioration de l'ordre de 17,8% sur la période en liaison avec l'augmentation régulière du nombre de médecins. Ce nombre a en effet enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4,4% durant la période 2001-2007. L'encadrement paramédical s'est quant à lui situé à 1.173 en 2007 contre 1.100 en 2001. Ce recul est imputable à la stagnation du nombre d'infirmiers par rapport à 2006.

En parallèle, les indicateurs d'offre de soins de santé de base ont connu une amélioration notoire ces dernières années puisque le nombre des Etablissements de Soins de Santé de Base (E.S.S.B.) s'est accru en moyenne de 2% par an durant la période 2001-2007 pour se situer à 2.592 en 2007. Par conséquent, le nombre d'habitants par ESSB a baissé de 12.429 personnes en 2001 à 9.073 en 2007.

Pour ce qui est de la capacité hospitalière, il est à relever une augmentation de la capacité litière de 7% environ tous secteurs confondus. Par contre, la desserte habitants par lit a enregistré un déclin de 6% pour se situer à 919 en 2006. Le secteur public, qui continue à dominer l'offre hospitalière disponible avec plus de 78% de la capacité litière totale, a enregistré les mêmes tendances.

Ces réalisations, malgré les insuffisances qui persistent ont agi favorablement sur les indicateurs de la mortalité et d'espérance de vie à la naissance. Cette dernière a atteint 72,6 ans en 2008 (71,4 ans pour les hommes et 73,9 ans pour les femmes) en hausse de 2,6 points par rapport à 2001 (70 ans).

Quant au taux brut de mortalité qui a atteint 5,8‰ en 2001, il se situe à 5,5‰ en 2007. La mortalité infantile et la mortalité juvénile ont baissé, passant respectivement de 57‰ à 40,4‰ et de 20‰ à 7,3‰ entre 1992 et 2007. Néanmoins, un écart important persiste entre milieu rural et milieu urbain : 28,2‰ et 4,5‰ respectivement en milieu urbain contre 52,2‰ et 10,2‰ en milieu rural. Concernant la mortalité néonatale elle reste élevée avec 27‰.

De manière générale, la baisse de la mortalité infantile et juvénile s'explique par la poursuite des campagnes de vaccination contre certaines maladies. Ainsi, et suite à de vastes campagnes publiques de vaccination, le taux de couverture vaccinale a atteint près de 90% en 2007 chez les enfants de 12 à 23 mois. A titre de rappel, les taux pour les principales maladies cibles de la vaccination se situent à 98,4% pour le BCG, à 94,9% pour le DTCoq/Polio et à 90,4% pour le VAR (Vaccin Anti Rougeole) en 2006.

En matière de santé maternelle, les efforts déployés pour assurer une maternité sans risque ont permis d'augmenter la part des accouchements surveillés de 37% en 1995 à 63% en 2003-2004. La part des femmes enceintes recevant des soins prénatals a également augmenté de 44,7% à 67,8% durant la même période. Par conséquent, le taux de mortalité maternelle a atteint 227 pour 100.000 naissances vivantes en 2003-2004. Son niveau demeure néanmoins élevé particulièrement en milieu rural (267 contre 187 en milieu urbain). Ceci pénalise le classement du Maroc en termes d'Indicateur du Développement Humain (IDH).

1.4.5. Les principales réalisations en matière d'OMD

Depuis le lancement du processus des OMD en 2000, le Maroc œuvre inlassablement pour leur réalisation à l'horizon fixé. Une analyse de l'état d'avancement par rapport aux objectifs révèle que globalement, des résultats positifs ont été réalisés pour l'ensemble des OMD. Des variations ont toutefois été enregistrées en termes de rythme de réalisation par rapport à chaque objectif.

Dans le domaine de la pauvreté, les avancées réalisées sont considérables et les taux de réalisation de certaines valeurs cibles dépassent même l'objectif fixé en 2015. Le taux de pauvreté à 1 dollar par jour a atteint 0,6% en 2007 contre 3,5% en 1990, dépassant largement la valeur objectif de 2015 (1,75%). Le taux de pauvreté à 2 dollars par jour perd, quant à lui, considérablement de sa valeur en passant de 30,4% en 1990 à 8,2% en 2007 pour un objectif de 15,2% en 2015.

En matière de scolarisation, et compte tenu du rythme de réalisation observé (3,96%), les objectifs devraient être atteints avant 2015. A titre d'exemple, le taux net de scolarisation dans le primaire, a atteint 93,5% en 2007 et celui dans le préscolaire 59,7%.

Par contre, les résultats obtenus en matière d'alphabétisation demeurent insuffisants malgré les avancées réalisées et une accélération du rythme de réalisation de 2,1% à 3,49% est nécessaire pour atteindre l'objectif d'éradication de l'analphabétisme en 2015.

En termes de parité filles/garçons, des progrès nets ont été enregistrés dans tous les niveaux scolaires. L'indice de parité s'est situé en 2007 à 87% dans le primaire, 81% dans le secondaire collégial et 94% dans le secondaire qualifiant. Pour atteindre l'objectif en matière de parité en 2015, soit un indice de parité de 100%, le Maroc doit porter les taux de réalisation annuels au niveau de l'enseignement primaire à 1,76% et au niveau de l'enseignement secondaire collégial à 2,67%.

Compte tenu du taux relativement élevé de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la tendance à la stagnation de cet indicateur, des efforts importants doivent être fournis pour permettre de porter le taux de réalisation annuel moyen de l'objectif à 6,26% permettant ainsi la réduction de 2/3 de la mortalité infantile

Malgré la tendance à la baisse des décès maternels enregistrés, les chiffres restent relativement élevés et représentent, par conséquent, un véritable défi à relever au cours des prochaines années. Pour ce qui est du taux d'accouchement en milieu surveillé, avec le maintien du rythme actuel de réalisation (6,09%), l'objectif cible devrait être atteint avant 2015.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, des efforts importants doivent encore être menés par le Maroc pour inverser la tendance actuelle pour une meilleure atteinte de l'objectif d'autant qu'il est enregistré une tendance à la hausse de l'incidence de la maladie particulièrement chez les femmes enceintes (0,06% en 2006 contre 0,03% seulement en 1994).

L'objectif en matière de paludisme est déjà atteint (taux d'incidence 0 en 2006). Le taux d'incidence de la tuberculose était de l'ordre de 85 pour 100.000 en 2007 (113 en 1990) et son taux de réalisation devra être porté de 1,76% à 5,73% pour atteindre l'objectif de 2015.

En relation avec l'objectif « assurer un environnement durable », l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité nécessite une accélération du taux de réalisation du programme de lutte contre les bidonvilles et l'habitat sommaire pour atteindre 9% au lieu de 2,64%. Le taux élevé de réalisation (16%) en matière d'accès de la population rurale à l'eau potable devrait permettre la réalisation de l'objectif en 2015.

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, 12.133 projets ont été lancés dans le cadre de l'INDH à fin 2007 pour un montant global de 6,64 milliards de dirhams, dont 1,47 milliard a été mobilisé sous forme de dons auprès des différents bailleurs de fonds. Au niveau international, l'aide publique au développement a représenté en 2006 0,31% du PNB des pays donateurs, niveau largement inférieur à l'objectif de 2015 (0,7% du PNB).

2. CAPACITES D'ABSORPTION DES CHOC DE L'ECONOMIE NATIONALE, CONFIRMES PAR L'EVOLUTION CONJONCTURELLE

Le Maroc, à l'instar des autres pays émergents, a été affecté par le retournement de l'économie mondiale depuis le second semestre 2008. Les comptes nationaux publiés par le Haut Commissariat au Plan font état d'un taux de croissance économique pour l'année 2008 de 5,6% au lieu de 6,8% lors de l'élaboration de la Loi de Finances. Ce taux de croissance reste relativement élevé et témoigne de la grande capacité de l'économie nationale à résister aux chocs.

Malgré la flambée sans précédent des cours des matières premières et la crise mondiale, qui ont marqué l'année 2008, l'économie nationale a terminé l'exercice avec une hausse des recettes fiscales (+23,6%) et un excédent budgétaire (+0,4% du PIB) et évolué dans un cadre macroéconomique non inflationniste contrairement à d'autres pays. Le taux d'inflation a atteint 3,9% en 2008 au Maroc, cas quasi unique dans l'évolution mondiale. Notre pays a été un des rares pays à maintenir le taux d'inflation en deçà de 4 %.

Ces performances sont le fruit de la nouvelle structure de l'économie marocaine qui révèle des mutations dues aux grandes réformes engagées au Maroc lors de cette décennie et qui lui ont conféré cette grande capacité de résistance et l'élaboration d'une Loi de Finances 2009 encore plus ambitieuse où le budget de l'investissement a atteint 135 milliards de dirhams, avec une forte contribution des établissements publics et des mesures d'appui à la consommation intérieure.

2.1. Un comité de veille stratégique pour une réactivité aux fragilités sectorielles

Dans cette logique de soutien à la croissance qui a présidé à l'élaboration de la Loi de Finances mais aussi conscient d'un impact retardé de l'ampleur de la récession économique mondiale et de ses retombées sur les économies de nos principaux partenaires (France, Espagne), le Gouvernement s'est empressé de mettre en place un Comité de Veille Stratégique.

Ce comité composé de responsables au premier plan émanant du secteur public, du secteur privé et du secteur bancaire instaurant par là une confiance entre le monde des affaires et les pouvoirs publics, a pour mission de mettre en place des mécanismes de concertation et de réactivité en prise directe avec les réalités du terrain et de définir des mesures appropriées, ciblées et proactives. Des comités sectoriels composés de représentants du secteur public et privé, renforceront les capacités de proposition, d'opérationnalisation et de suivi, en coordination avec le Comité de Veille Stratégique. Le comité est également une force de proposition pour le gouvernement en vue de mieux préparer notre pays à l'après crise, en identifiant les opportunités et les réformes qu'il faudrait accélérer.

En outre, un dispositif de monitoring a été par ailleurs mis en place pour suivre l'évolution des conjonctures sectorielles et englobe, depuis 2009, les secteurs domestiques à fort potentiel de croissance.

Encadré 2 : Principales mesures arrêtées par le Comité de Veille Stratégique

1) Les entreprises les plus touchées dans les secteurs du textile, du cuir et des équipements automobiles et électroniques ont bénéficié dès février 2009 de mesures d'accompagnement. Ces mesures s'articulent autour de trois volets :

- Un volet social, consiste en la prise en charge par l'Etat sur une durée de 6 mois renouvelables (i) des cotisations patronales à la CNSS, (ii) des charges patronales concernant les salaires inférieurs à 3500 DH/mois pour les entreprises de l'électricité électronique. En contrepartie, les entreprises s'engagent à ne pas réduire de plus de 5% leur effectif et à respecter les salaires minimums.
- Un volet financier, est basé sur le renforcement des garanties octroyées par l'Etat aux banques pour le financement des besoins en fonds de roulement (Damane Exploitation) et sur un moratoire des remboursements de crédits à moyen et long terme (Moratoire 2009).
- Un volet commercial, en appui à la diversification des débouchés et des marchés, comprend une prise en charge des frais de prospection et des conditions préférentielles pour les assurances à l'export
- Un volet formation qui porte sur une enveloppe de 180 millions de dirhams, concerne les secteurs du textile et du cuir, les préparant à la mutation vers le produit fini et celui des équipements automobiles, liée au management industriel et à la gestion de projets

2) En faveur du secteur touristique marocain, un plan d'action «CAP 2009» a été mis en place, doté d'une enveloppe de 100 millions de dirhams, ciblant l'activité dans les régions de Marrakech, Fès, Casablanca et Agadir. En outre, en mai 2009, un montant supplémentaire de 300 millions de dirhams a été alloué au renforcement de la promotion touristique, destiné en particulier à la ville de Marrakech et à l'appui au tourisme intérieur

3) Les MRE ont pu bénéficier des mesures suivantes:

- Une subvention étatique à hauteur de 10% du coût du projet (pas moins de 1 million de dirhams et pas plus de 5 millions de dirhams) à tout détenteur de projet qui doit avancer un apport en fonds propres en devises équivalent à 25% du capital total et pourra avoir un crédit bancaire plafonné à 65 % du total de l'investissement
- De la gratuité, jusqu'au 31 décembre 2009, des transferts d'argent effectués par l'intermédiaire des banques marocaines ou leurs réseaux à l'étranger
- D'une baisse, à partir de juin 2009, de 50% la commission de change appliquée à l'ensemble des transactions avec l'extérieur ;

- De la garantie "Damane Assakane" dans le domaine de l'immobilier.

D'autres mesures d'accompagnement ont été adoptées pour soutenir les MRE dont notamment la négociation des rééchelonnements des dettes, le renforcement des services sociaux au sein des ambassades et consulats, la réduction de 95 % des droits de chancellerie ainsi que la mise en place par les principales administrations d'un guichet spécial MRE et auprès de chaque wilaya.

2.2. L'évolution conjoncturelle en 2009 révèle une demande intérieure soutenue

Dans un environnement international fortement perturbé, l'économie nationale en 2009 bénéficie de conditions favorables lui permettant de contrebalancer les impacts de la crise mondiale. L'économie nationale est en mesure de résister pour maintenir en 2009 un rythme de croissance autour de 5,3%, recouvrant néanmoins une décélération de la croissance des activités hors secteur primaire qui reviendrait à moins de 2,7% contre une moyenne de 5% au cours des six dernières années.

En effet, l'économie nationale bénéficie au cours de l'année 2009 de plusieurs facteurs jouant un rôle d'amortisseur au ralentissement de la demande extérieure.

1) Les premières estimations de la production céréalière établies par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, font état d'une production record des trois principales céréales (blé dur, blé tendre, orge) avoisinant les 102 millions de quintaux, ce qui correspond à une progression de 99% par rapport à la campagne précédente. Les rendements par culture ont enregistré un renforcement respectivement de 71,7% pour le blé tendre, de 56% pour le blé dur et de 171,1% pour l'orge. La valeur ajoutée agricole pourrait croître de plus de 24%.

Cette performance viendra soutenir les revenus et les emplois ruraux avec son effet d'entraînement sur les activités hors agricoles et sur la consommation intérieure.

2) La loi de Finances 2009 a introduit plusieurs mesures d'appui à la demande intérieure. La baisse du taux marginal de l'Impôt sur le Revenu de 42% à 40% et le relèvement du seuil d'exonération de 24.000 à 28.000 dirhams permettraient de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et de réduire les coûts des facteurs pour l'entreprise particulièrement la PME.

D'autres mesures sont venues en appui au pouvoir d'achat dont notamment la prise en charge de la hausse des prix sur le marché international permettant par ailleurs la maîtrise de l'inflation contenue à moins de 4% en 2008 et à moins de 2% à fin août 2009, la hausse du SMIG de 10% en deux temps en juillet 2008 et janvier 2009.

3) Au niveau de l'investissement, le budget 2009 a prévu un renforcement substantiel de l'investissement public tant auprès des entreprises publiques qu'imputé sur le budget de l'Etat pour un volume global de 135 milliards de dirhams consacré à l'accompagnement des réformes et des politiques sectorielles, en hausse de près de 18% par rapport à 2008.

4) Les conditions de financement sont restées favorables confortées par un système bancaire et financier sain et stable.

L'ensemble de ces mesures a eu des retombées positives sur la demande intérieure comme en témoignent les données disponibles à fin août 2009 des principaux indicateurs de la demande.

Les dépenses d'investissement du Budget de l'Etat ont atteint 31,3 milliards de dirhams à fin août 2009, soit une croissance de 22% par rapport à la même période de l'année 2008. La Commission des Investissements a approuvé au cours de l'année 2009, 74 projets d'investissement d'une valeur globale de 46,7 milliards de dirhams. Ces projets sont en mesure de générer plus de 20.000 postes d'emploi. Ces projets concernent les secteurs de la distribution, du tourisme, de l'électronique, des mines, de l'industrie verrière et des transports.

Au niveau de la consommation, la TVA intérieure est relativement stable en août 2009 et la consommation publique a enregistré un renforcement de 11% des dépenses de fonctionnement, à la faveur d'une augmentation de 7% des dépenses du personnel et de 24% des autres biens et services.

Au niveau du secteur touristique, stimulateur important de la consommation, les données à fin août 2009 révèlent une progression de 8,3% du nombre des arrivées touristiques (y compris les MRE). Les nuitées se sont inscrites en légère baisse de 1,8% recouvrant une évolution favorable du tourisme interne atténuant la baisse des nuitées des touristes étrangers. Celle-ci impactant négativement les recettes en devises du secteur qui ont enregistré une contraction de 9,9% par rapport à fin août 2008 mais restent néanmoins en hausse de 7,2% par rapport à la moyenne réalisée entre 2004 et 2008.

Les crédits bancaires à l'économie poursuivent leur ascension au terme des huit premiers mois de l'année 2009 avec une progression de 15% par rapport la même période de l'année 2008 où les concours à l'immobilier progressent de plus de 17%, ceux à l'équipement de 26,6% et à la consommation de 21,7%.

Les conditions de financement sont restées favorables malgré une légère pression à la hausse en lien avec la dynamique de la demande intérieure alors même que les taux créditeurs sont orientés à la baisse sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib. En effet et contrairement à l'année 2008, la banque centrale a procédé à la réduction de 25 points de base de ses taux directeurs en mars 2009 ramenant les taux des avances et de dépôts à 24h à 4,25% et à 2,25% respectivement. En outre, la banque centrale a décidé en juin 2009 la réduction du ratio de la réserve monétaire se traduisant par une injection de liquidité de 7,3 Milliards de dirhams favorisant également la baisse des taux d'intérêt.

Dans ce contexte, le taux interbancaire a baissé de 4 points de base par rapport à juin, pour atteindre 3,26% en août 2009. Parallèlement, les taux des bons du Trésor à court et moyen terme au titre du mois d'août ont reculé pour s'établir respectivement autour de 3,35%, 3,49% et 3,68% pour les maturités allant de 13 et 26 semaines à 5 ans. De même, le marché secondaire affiche une décrue des rendements au niveau des maturités à moyen et long terme. Les taux créditeurs des dépôts à 6 et 12 mois se sont également orientés à la baisse, leur taux moyen pondéré ressort à 3,53% à fin août 2009.

Ces orientations à la baisse des taux de financement des banques ont permis par ailleurs de contenir la hausse des taux débiteurs. Le taux moyen pondéré des crédits est passé de 6,33% au quatrième trimestre 2008 à 6,73% au premier trimestre 2009 pour s'infléchir enfin au cours du deuxième trimestre enregistrant une baisse de 21 points de base du taux moyen pondéré après 3 trimestre de hausse successive (Enquête BAM).

Selon les catégories de crédit, le taux des facilités de trésorerie, principal déterminant de l'évolution du taux moyen pondéré global, s'est accru de 49 points de base à 6,78%. Celui des crédits à l'équipement, plus volatile et davantage influencé par les conditions d'activité et la maturité des crédits octroyés, a enregistré une hausse de 22 points de base, passant à 7,85% au premier trimestre 2009. Pour leur part, les taux des crédits immobiliers se sont accrus de 39 points de base à 5,75%, tandis que les taux sur les crédits à la consommation ont marqué une nouvelle hausse, s'élevant à 7,38%. L'inflexion observée au cours du 2ème trimestre a concerné l'ensemble de ces taux à l'exception des prêts à l'immobilier qui demeurent stable.

Au niveau des prix, l'inflation reste maîtrisée (+1,6% à fin août 2009) après la légère hausse constatée en 2008. L'emploi s'améliore et le taux de chômage passe de 9,6% au 1er trimestre à 8% au 2ème trimestre 2009.

Cependant, nos échanges extérieurs pâtiennent de la faiblesse de la demande extérieure adressée au Maroc, perceptible au début de l'année 2009. En effet, selon les statistiques de l'Office des Changes, les exportations de biens et services (FOB) ont affiché à fin août 2009 un recul de 23,4% dépassant celui enregistré par les importations (-18,3%). Le taux de couverture s'est ainsi établi à 71,8% contre 76,6% un an auparavant et le déficit de la balance de biens et services s'est creusé de 1,4% pour se chiffrer à 53,4 milliards de dirhams.

La tendance baissière des importations à partir du quatrième trimestre 2008 s'est poursuivie au cours des huit premiers mois de 2009, marquant un repli de 22,6% par rapport à fin août 2008. Cette baisse a concerné l'ensemble des groupes de produits importés et s'explique tant par la baisse des prix des produits pétroliers que par celle des intrants pour les exportations. Les exportations de marchandises ont baissé, au terme des huit premiers mois, de 33% ou 37,3 milliards de dirhams, se chiffrant à 75,7 milliards de dirhams contre 113 milliards de dirhams à fin août 2008.

Au niveau des services, les recettes voyages se sont inscrites en baisse à partir du troisième trimestre 2008. Cette baisse s'est prolongée au cours des premiers mois de 2009 pour s'atténuer et revenir à un recul de 9,8% à fin août 2009. De même, les transferts courants, particulièrement ceux des MRE, qui ont pâti de l'impact de la morosité de l'activité économique dans les pays d'accueil se sont inscrits en baisse à partir du troisième trimestre 2008. A fin août 2009, ils ont reculé de 11% au lieu de 18% en moyenne au début de l'année.

Les recettes des investissements et prêts privés étrangers n'ont pas comblé le déficit courant régressant de 36% pour atteindre 15,2 milliards de dirhams. En somme, la balance des paiements s'est soldée à fin août 2009 par une diminution des avoirs extérieurs nets de 29,6 milliards de dirhams ou 13,4%, par rapport à fin août 2008, pour s'établir à 191,3 milliards de dirhams soit l'équivalent de 7,5 mois d'importations des biens et services (hors admissions temporaires sans paiement) en août 2009.

Aussi, convient-il de relever la fragilité de la situation de la balance de paiement, inquiétante de par le manque de visibilité quant à l'évolution des deux principales sources de devises que sont les transferts MRE et recettes touristiques dans la conjoncture internationale encore fragilisée. Les exportations marocaines ne jouent pas encore un rôle déterminant dans la croissance économique, au moment où les importations accompagnent la vitalité de la demande intérieure en biens d'équipement, en demi-produits et en produits bruts.

Par ailleurs, les accords de libre-échange n'ont pas encore profité aux exportations avec le maintien de la concentration sur l'Union Européenne, malgré les efforts de diversification vers d'autres marchés. Ainsi, l'impact sur les réserves de change se fait de plus en plus ressentir avec notamment ses implications sur l'assèchement des liquidités bancaires et le renchérissement du financement de l'économie.

Toutefois, il convient de relever l'atténuation du rythme des baisses observées au cours des premiers mois de l'année 2009 pour l'ensemble des secteurs touchés par la crise. Ainsi, outre l'atténuation remarquable pour le cas des transferts et du tourisme passant d'une moyenne de 18% au début de l'année à un niveau oscillant aux alentours de 10% à fin août, l'atténuation a concerné également les secteurs industriels exportateurs avec des niveaux différenciés. A ce titre, la branche du textile-habillement, qui constituait au lendemain du déclenchement de la crise une préoccupation majeure eu égard à son poids en termes d'exportation et surtout d'emploi, a vu sa situation se redresser au cours de ces derniers mois. La perte cumulée du secteur, à fin août, n'a pas dépassé 346 millions de dirhams contre 2,2 milliards de dirhams pour l'automobile et 1,35 milliards de dirhams pour l'électronique.

Les signes de reprise ont été, également, appréhendés à travers la composante « perte d'emploi ». En effet, les données de la CNSS permettent de constater une baisse du rythme de perte d'emploi au niveau du textile-habillement (7,5% en juillet contre 10% en avril), l'automobile (7,6% en juillet contre 14,8% en mai)... Il a été mis en exergue l'efficacité de la mesure de sauvegarde de l'emploi qui a porté sur un effectif de 80.000 à 90.000 emplois pour un coût global de 200 millions de dirhams. Une analyse de la CNSS a permis de constater que les pertes d'emploi au niveau des entreprises n'ayant pas recouru aux mesures de soutien ont dépassé 13%.

Une reprise des exportations de l'OCP en mois de juillet et d'août, a porté le taux de réalisation du Chiffre d'affaires prévisionnel de 2009 à 75%. Des incertitudes sur l'évolution de la conjoncture au cours du 4ème trimestre 2009 restent posées, elles s'expliquent notamment par le faible recours des principaux clients à la reconstitution des stocks. Pour le bouclage de l'année 2009, l'Office prévoit un chiffre d'affaires à l'export se situant aux alentours de 20 milliards de dirhams, soit le même niveau réalisé en 2007.

Ces évolutions se traduiront par une amélioration également des avoirs extérieurs de Bank Al Maghrib auxquelles il faudrait ajouter un renforcement des avoirs en DTS de BAM de près de 5,5 milliards de dirhams en septembre 2009, suite aux résolutions prises lors des sommets des pays du G20 qui ont permis au FMI de renforcer ses capacités d'intervention et de procéder à la distribution d'allocations générale et spéciale en faveur des pays membres.

Ces évolutions témoignent de l'efficacité des mesures engagées par le Gouvernement pour appuyer les secteurs en difficulté dans le cadre du Comité de Veille Stratégique. On relèvera également les retombées positives des mesures prises en faveur des entreprises exportatrices relevant des secteurs du textile-habillement, du cuir et des équipements automobiles. Au niveau du volet financier, consistant en la mise en place de deux mécanismes de garantie « Damane Exploitation » et « Moratoire 2009 », la CCG a reçu, depuis la mise en œuvre de la convention cadre jusqu'au 15 septembre 2009, 121 dossiers de demandes de garantie pour un montant de crédits à garantir de plus de 580 millions de dirhams.

Sur ces demandes, 97 ont été agréées permettant la mobilisation d'un volume de crédits de près de 485 millions de dirhams en faveur des entreprises des 3 secteurs dont 78% ont concerné le secteur du textile, habillement et cuir. Les autres demandes, au nombre de 24, sont actuellement en cours d'examen ou en instance pour complément d'informations de la part des banques.

3. LES VECTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Plusieurs avancées ont ainsi été enregistrées mais ne doivent pas masquer les fragilités et faiblesses qui restent posées et que la crise internationale et ses retombées sur l'économie nationale ne manqueront pas d'amplifier. Aussi, plusieurs enjeux et défis restent-ils posés, et une attention particulière sera apportée aux autres vecteurs de croissance identifiés comme de nouvelles opportunités à saisir.

3.1. Lutte contre la pauvreté et développement des classes moyennes : un impératif au développement

Sa Majesté le Roi a clairement annoncé³¹ sa ferme volonté de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale appelant par ailleurs à stimuler le dynamisme de la société civile et de ses composantes et de faire prévaloir les principes d'entraide sociale et de citoyenneté solidaire.

³¹ Discours du trône juillet 2008.

La lutte contre la pauvreté s'est traduite par une ascension sociale des populations à revenus modestes induisant un élargissement des classes moyennes. Cependant, celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une amélioration réelle du pouvoir d'achat des autres catégories telles que révélées par une concentration importante dans la couche proche de la vulnérabilité.

3.1.1. De la lutte contre la pauvreté à l'économie sociale et solidaire

L'avènement de l'INDH, le développement du micro-crédit et des AGR ont constitué des instruments privilégiés de la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La naissance d'un tissu associatif en activité et la mise en place de structures publiques chargées de promouvoir l'économie sociale et solidaire ont fait de celle-ci une alternative appropriée au développement.

3.1.1.1. Initiative Nationale de Développement Humain : des résultats probants

Depuis son lancement le 18 mai 2005 par *Sa Majesté le Roi Mohammed VI*, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) profite à de larges franges de la société marocaine dans les différentes régions du Royaume.

L'INDH a réussi à créer une dynamique et à favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine du développement humain, à travers la réalisation de plusieurs projets, notamment au profit des personnes aux besoins spécifiques, des enfants de la rue et des femmes en situation précaire.

Des progrès notables ont été réalisés en matière d'amélioration des conditions de vie des marocains entre 2005 et 2008. Le taux de pauvreté a baissé pour se situer à 9% en 2007 au lieu de 14% en 2001. L'INDH a contribué largement à cette amélioration. C'est ainsi qu'entre 2004 et 2007, la pauvreté a baissé dans les communes rurales ciblées par l'Initiative de 36% à 21%, en diminution de 41% contre uniquement 28% dans le reste des communes rurales (de 16,9% à 12,2%).

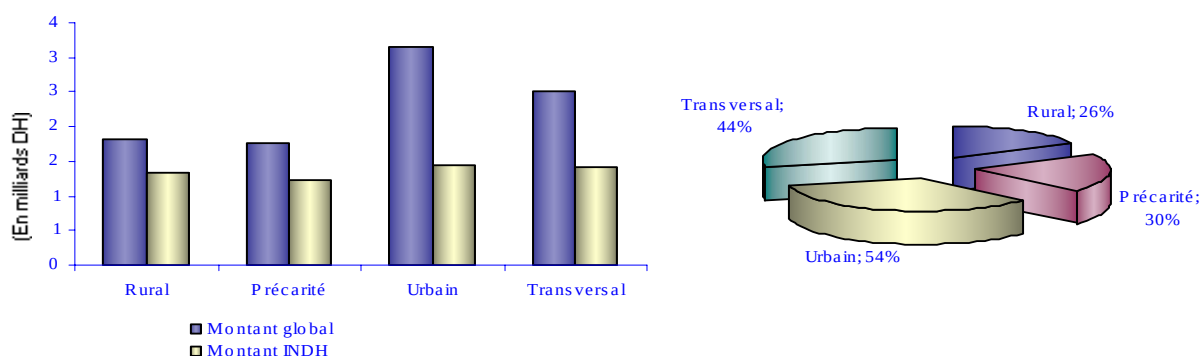
De plus, depuis son lancement, 3,9 millions de citoyens ont bénéficié de 16.101 projets qui touchent aussi bien les AGR, les projets d'appui aux infrastructures de base, les actions de soutien à l'animation culturelle et sportive ainsi que les actions de formation et de renforcement des capacités.

Par programme, le nombre de projets au niveau du programme transversal entre 2005 et 2008 s'élève à 6.587 projets, suivi du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (5.000 projets), du programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain (3.031 projets) et du programme de lutte contre la précarité (1.483 projets).

L'enveloppe budgétaire globale allouée à la réalisation des projets inscrits durant les 4 premières années a atteint 9,23 milliards de dirhams au niveau national, dont 5,42 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'INDH. L'effet de levier a atteint 41% en moyenne et 46% en 2008. A noter que la performance budgétaire est en nette amélioration avec un engagement de 88% et une émission de 51% à fin 2008.

Les actions de l'INDH ont concerné les secteurs suivants : l'agriculture, l'éducation, la pêche, l'habitat, la culture, les centres d'accueil, l'approvisionnement en eau potable, la voirie, l'électrification rurale, la jeunesse et sport et la santé. Le nombre de projets a atteint 5.201 dans le cadre de la convergence pour une contribution des départements à hauteur de 3,3 milliards de dirhams.

Graphique 31 : Répartition des crédits et effet de levier par programme de l'INDH



Selon les résultats de l'enquête qualitative sur l'INDH réalisée par le HCP³², 40% des ménages et 34% de la population cible bénéficient d'au moins un projet réalisé dans le cadre de l'INDH.

Ces proportions sont respectivement de 44% et 39% dans les quartiers urbains, et de 35% et 29% dans les communes rurales. 30% des ménages (36% dans les quartiers urbains et 24% dans les communes rurales) bénéficient d'au moins un projet d'infrastructure.

Le degré d'adéquation des projets d'infrastructure réalisés dans le cadre de l'INDH aux besoins des ménages est considéré comme élevé par 54% des chefs de ménages bénéficiaires (52,7% dans les quartiers urbains contre 56,2% dans les communes rurales), moyen par 24,2% (25,1% contre 22,5%) et faible par 14,6% (14% contre 15,7%). Le reste, soit 7,2% (8,3% dans les quartiers urbains et 5,6% dans les communes rurales) des ménages bénéficiaires déclarent que ces projets ne répondent pas à leurs besoins.

Concernant l'implication des bénéficiaires dans le processus d'identification et de réalisation des actions de l'INDH, la proportion des ménages dont au moins un membre a participé à ce processus a atteint 19,3% (14,9% dans les quartiers urbains et 24,7% dans les communes rurales). Au niveau de la participation des associations locales au processus d'élaboration et de réalisation des projets de l'INDH, il se dégage des interviews réalisées que parmi toutes les associations œuvrant dans le domaine de lutte contre la précarité, 51% ont été consultées dans l'élaboration du processus et 39% dans la réalisation de la carte provinciale de lutte contre la précarité. 36% ont été consultées dans l'élaboration et 33% dans la réalisation du schéma régional de lutte contre la précarité.

Afin de renforcer et de dynamiser les efforts déployés au niveau de l'INDH, *Sa Majesté le Roi Mohammed IV* a décidé, à l'occasion du discours du Trône adressé à la Nation le 30 juillet 2009, d'imprimer une nouvelle et forte impulsion à cette Initiative. A cet effet, les orientations royales interpellent les différents acteurs à rechercher une plus grande efficacité et davantage de réalisations. La préparation des projets INDH devrait tenir compte de la spécificité des actions, tout en s'assurant de leur pérennité et de leur synergie avec les différents programmes sectoriels et les plans de développement communaux.

³² La collecte des données sur le terrain s'est déroulée du 27 avril au 8 mai 2009 et a couvert un échantillon de 2880 ménages, représentant les 264 quartiers urbains et 403 communes rurales ciblés par l'INDH, et 110 associations.

Parmi les objectifs de l'INDH figure le développement des activités génératrices de revenus (AGR) qui ciblent essentiellement les femmes, les petits exploitants et les promoteurs des métiers artisanaux. Ces projets sont un apport important de capital qui constitue une entrée incontournable pour toucher les couches défavorisées, généralement exclues, afin de les insérer dans le circuit économique et leur ouvrir des marchés où ils pourront réaliser des gains. Dans ce sens, les Orientations Royales accordent une attention particulière aux microprojets, générateurs d'emplois et de revenus stables, surtout dans le contexte économique difficile actuel.

Par ailleurs, l'Observatoire National du Développement Humain est appelé à renforcer le processus de suivi et d'évaluation d'impact des opérations réalisées afin d'élaborer les recommandations nécessaires pour assurer une meilleure efficacité des programmes INDH.

3.1.1.2. Le secteur du micro-crédit

D'importants efforts ont été consentis pour la mise en place et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'activité de micro-crédit. Ce cadre a évolué dans le sens d'une extension du champ d'application au financement du logement social au profit des ménages démunis et à l'électrification et l'approvisionnement en eau potable de leurs logements ainsi qu'au financement de la couverture sociale au profit des personnes économiquement faibles.

Un cadre institutionnel a été institué comprenant un Conseil Consultatif de Micro-Crédit, un Comité de suivi de l'activité des AMC ainsi qu'une Fédération Nationale du Micro-crédit.

Le secteur bénéficie d'appui financier et d'incitations fiscales. L'appui financier a été recherché à travers la mise en place d'un Fonds de refinancement des AMC dénommé « Jaïda » en 2007 et la mobilisation de ressources auprès du Millenium Challenge Corporation et dans le cadre de la coopération bilatérale avec l'Italie, L'Allemagne et la Belgique. Les exonérations fiscales profitent tant aux donateurs qu'aux associations, notamment au niveau de l'IS, de l'IR, de la TVA et des droits de douane concernant les équipements des associations.

Pour pérenniser le secteur, les associations de micro-crédit ont été soumises à la supervision de la Banque Centrale, considérées désormais comme partie intégrante du secteur financier. Le cadre réglementaire a été renforcé par un texte qui harmonise les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. De même, en concertation avec la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), une directive portant sur la gouvernance et le contrôle interne est en cours de mise en place et un code d'éthique pour la profession sera adopté.

Ainsi, en 2008, l'activité du microcrédit a poursuivi sa progression, mais à un rythme nettement moins soutenu que celui de l'an dernier. En effet, l'encours des crédits accordés, chiffré à 5,7 milliards de dirhams, n'a augmenté que de 3,6% contre 57% en 2007. Dans le même temps, les créances en souffrance se sont élevées à 299 millions de dirhams, représentant 5,3% du total des crédits au lieu de 2,4% l'année précédente, tandis que leur couverture par les provisions se situe à 68% contre 98% en 2007.

Pour sa part, le nombre de bénéficiaires des concours des associations de micro crédit s'est inscrit en repli de 11%, revenant à 1,3 million de clients actifs, dont 54% de femmes au lieu de 60% en 2007. L'essor de l'activité du micro crédit a été continu depuis sa mise en place et le nombre des associations de micro crédit a atteint 14, dont 12 sont opérationnelles. Ces prêts ont contribué à l'emploi permanent de 6.700 personnes, contre 3.882 l'année précédente. En outre, le montant cumulé des prêts s'est élevé à 19,2 milliards de dirhams et a bénéficié à 5,8 millions de personnes.

3.1.1.3. L'économie sociale et solidaire une alternative appropriée au développement

Dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'émergence de réseaux de solidarité familiale, religieuse, de proximité ou de travail, a fait appel à l'encadrement institutionnel pour la consolidation d'une intervention sociale durable. Des initiatives économiques menées en fonction de finalités sociales ont pris appui sur des associations, des coopératives, des mutualités, des fondations. L'apparition de ces organisations a instauré de nouvelles relations avec l'Etat et le marché et a insufflé une nouvelle approche de développement socio-économique, ascendante, participative, de proximité et de partenariat.

Diagnostic du secteur de l'Economie Sociale au Maroc

Sur le plan statistique, il existe des sources multiples. L'Office du Développement de la Coopération (ODCO) apporte des informations fiables sur les coopératives. Les statistiques sur les associations et les mutuelles³³ sont quasiment absentes. Néanmoins, le lancement cette année du système d'information géographique d'économie sociale et solidaire permettra de doter ce secteur de statistiques actualisées et fiables et valoriser les richesses et les potentialités des régions.

Les coopératives

La coopérative est un groupement de personnes physiques créant une entreprise chargée de fournir le produit ou le service, pour leur satisfaction exclusive, fonctionnant selon des principes fondamentaux d'éthique bien définis.

Les coopératives sont accompagnées principalement par l'ODCO, l'INDH, les organismes internationaux, les départements techniques et les Associations de Micro-Crédit (AMC). Les principales sources de financement des coopératives sont la souscription de parts de capital et/ou contributions périodiques des membres, les banques traditionnelles, les subventions accordées dans le cadre des projets financés par le pôle social et les AMC.

En plus de l'exonération des coopératives d'un certain nombre d'impôts et taxes, les coopératives bénéficient d'une assistance technique de la part de l'administration technique telle que le département de l'agriculture pour les coopératives agricoles.

Avec 6.286 coopératives et 347.684 adhérents, le secteur coopératif représente une part appréciable du tissu économique national et occupe une place non négligeable dans les programmes de développement économique et social dont l'action a été renforcée par l'INDH. 90,1% de ces coopératives exercent dans 3 secteurs: l'agriculture (62,4%), l'habitat (15,4%) et l'artisanat (12,3%). En revanche, la proportion des adhérents au secteur coopératif par rapport au nombre de la population active occupée demeure très faible (environ 3,4%) contrairement aux attentes du secteur qui ambitionne d'atteindre au moins 10% de la population active occupée.

Le volume des capitaux générés par les coopératives en 2008 dépasse 6 milliards de dirhams, soit une moyenne de 17.300 dirhams par adhérent. Sur le plan sectoriel, c'est l'habitat qui détient la plus grande part de capitaux avec 75,3% suivi de l'agriculture (22%) et l'artisanat (2%).

Les coopératives créées par les femmes, au nombre de 738 unités, représentent 11,7% de l'ensemble des coopératives et 24,1% de l'ensemble du capital investi dans les coopératives au Maroc en 2008. Elles se concentrent dans les secteurs de l'agriculture (41,6%) et de l'artisanat (34,5%) et dans une moindre mesure dans le secteur de l'argane (18,43%). Ces coopératives sont davantage installées dans la région du Sous Massa Draa.

³³ Pour plus d'informations sur les associations et les mutuelles voir le rapport genre 2009, département de l'Economie Sociale.

Le niveau local est le niveau le plus approprié pour le développement des coopératives. Ces institutions, avec la participation de la population locale, sont considérées comme la seule alternative dans certaines zones pour créer des activités génératrices de revenus et satisfaire plusieurs services sociaux. Elles sont particulièrement actives dans le secteur de l'agriculture, de l'habitat, de l'artisanat et de la pêche

Toutes les régions du Maroc sont couvertes par le secteur coopératif. La région de Souss-Massa-Darâa représente 11,8% de l'effectif total des coopératives, suivie par Doukala-Abda (10,3%), l'Oriental (9,3%), Meknès-Tafilalet (8,2%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr (8,3%) et Marrakech-Tansift-Al Haouz (7,7%), soit au total 55,6%. Les autres régions se répartissent inégalement les 44,4% restant.

Différents Plans Régionaux de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire «PDRESS» ont été lancés basés sur des diagnostics de la situation socio-économique des populations locales, des richesses et du potentiel des régions. Ces plans permettent d'identifier les AGR porteuses pour la région, d'accompagner les porteurs de projets et de renforcer les performances des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Le premier PDRESS de la Région de Rabat Salé Zemmour Zaïr s'est achevé et a été présenté officiellement le 26 novembre 2008. Les plans de Tadla-Azilal, Doukkala-Abda, Gharb- Chrarda-Bni Hssen, Fès-Boulmane, Souss-Massa-Draa, Laayoune-Boujdour Essakia-El Hamra, Guelmim-Es Smara, Oued Eddahab-Lagouira ont été lancés en 2008 et les diagnostics y afférents sont en cours de réalisation.

A noter aussi le lancement prochain des travaux pour l'élaboration des PDRESS des régions suivantes : Meknès Tafilalet, Tanger Tetouan, Taza Al Hoceima Taounate et Chaouia Ourdigha.

Le commerce équitable, une alternative à la promotion des produits de la TPE

Le concept de commerce équitable vise les petits producteurs et consiste à assurer à ces producteurs, y compris leurs employés, une part adéquate du bénéfice et garantir au producteur un tarif de vente minimal, au prix d'un surcoût volontairement accepté par le consommateur.

Le nombre de coopératives qui sont inscrites dans cette démarche est faible comparativement aux potentialités des régions et à la demande croissante sur le plan international. Le manque de statistiques et d'études décryptant cette filière ne permet pas de se prononcer sur l'importance de ce créneau au niveau national et sur l'évolution de son poids dans le commerce extérieur.

Le principal acteur du Royaume est la Plate-forme Marocaine pour le commerce équitable qui a été créée le 12 août 2004. Cette association a pour objectif la promotion du commerce équitable par l'information et l'éducation et l'accompagnement des producteurs engagés et de ceux désireux de s'engager dans le commerce équitable afin de les intégrer dans les échanges internationaux.

Des coopératives ont commencé à commercialiser leurs productions sous le label du Commerce Equitable. A titre d'exemple, l'Union des Coopératives de Femmes de l'Arganeraie comptant treize coopératives de petites productrices marocaines et la coopérative «Femmes de Dadès», association de femmes pour le développement de la famille.

La sensibilisation des consommateurs et la promotion du commerce équitable se sont traduites par l'organisation de salons par les pouvoirs publics en collaboration notamment avec des partenaires internationaux et des entreprises spécialisées dans l'importation et la commercialisation des produits du commerce équitable.

Ces salons donnent l'occasion de signatures de conventions à l'instar des quatre conventions signées en 2009 avec l'Office de Commercialisation et de l'Exportation, l'Office National des Aéroports, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général du Vaucluse. Le but recherché consiste à développer les échanges à l'international afin de favoriser la connaissance, la structuration et le renforcement des entreprises de l'économie sociale et solidaire notamment l'assistance et l'accompagnement des coopératives.

Au niveau des accords internationaux et de coopération, on signalera l'intégration de l'économie sociale dans le cadre du programme global de coopération Maroc-ONUDI qui s'étale sur la période 2007-2011. L'intervention de l'ONUDI dans ce cadre, concerne l'accompagnement et la mise à niveau des coopératives du tissage dans la région de Rabat Salé Zemmour Zaer. A citer aussi la concertation avec la Coopération Technique Allemande « GTZ » pour la promotion de la Toute Petite Entreprise (TPE) et le soutien à la manifestation « Maroc-Forum 2008 » en Allemagne.

Dans la même perspective et afin d'inciter le citoyen à l'achat solidaire et de mettre en avant les capacités innovatrices des unités de l'économie sociale à l'échelle régionale, trois salons régionaux de l'économie sociale et solidaire sont programmés dans les régions Souss Massa Drâa (mars 2009), l'oriental (octobre 2009) et Doukkala Abda (décembre 2009).

Par ailleurs un contrat – programme 2009-2012 a été signé entre l'Etat et l'ODECO pour une meilleure contribution des coopératives dans le processus de développement économique et social national et ce, en harmonie avec les objectifs de l'INDH.

En conclusion, l'« Economie Sociale et Solidaire » émerge comme une économie tiers à côté du secteur privé et du secteur public, avec ses structures d'appui, ses instruments de financement, ses acteurs de développement, son mode de distribution commerciale et équitable.

Sa structuration est en marche pour en faire un vecteur de développement et capable de réduire les inégalités et de produire de la mobilité sociale, la base (les classes populaires) s'affinant pour rejoindre le centre. Ce processus devrait être renforcé et appuyé pour conduire à une homogénéisation de la société autour de la moyenne, mesurable à la fois au niveau économique, social mais aussi culturel avec diffusion des comportements et des modes de vie.

3.1.2. La classe moyenne : élargissement par le bas et un revenu médian bas

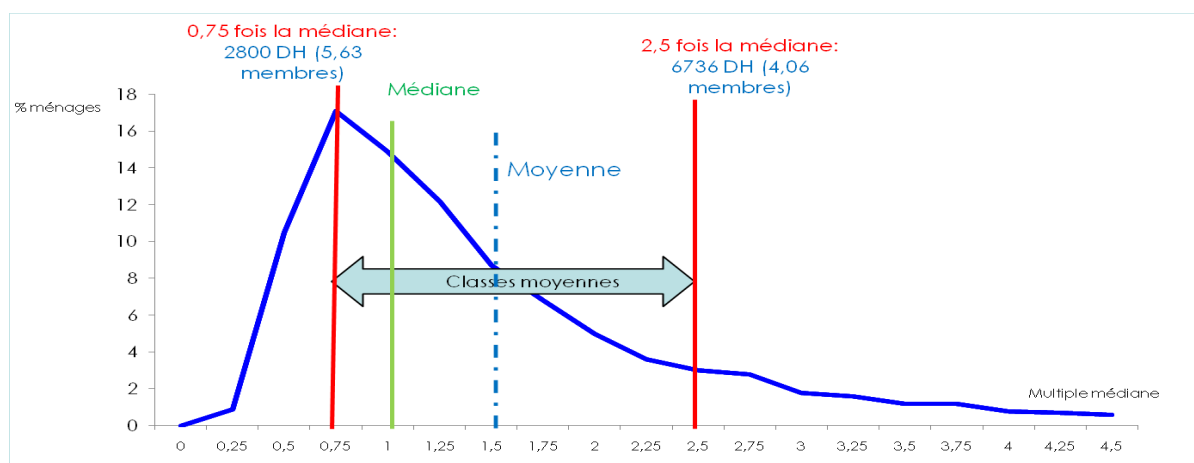
Le Discours Royal du 30 juillet 2008 a accordé une attention particulière à la classe moyenne en incitant le Gouvernement à « *veiller à ce que toutes les politiques publiques soient stratégiquement vouées à l'élargissement de la classe moyenne, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité, et un puissant catalyseur de la production et de la créativité* ».

L'analyse de l'évolution des conditions de vie et des comportements des classes moyennes, à la lumière de l'observation statistique, a permis de relever le rôle joué par la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité dans leur élargissement. Elle a permis également de relever l'insuffisance de la croissance économique seule à réduire les inégalités et partant à renforcer le poids démographique et socio-économique des classes moyennes.

Dimension démographique, profil socio-économique

Selon les résultats de l'étude sur les classes moyennes réalisée par le HCP³⁴, les délimitations des classes moyennes au Maroc en termes de revenu mensuel par ménage selon l'approche basée sur le revenu³⁵ révèle une limite inférieure correspondant à un revenu mensuel moyen par membre de 2.800 dirhams et la limite supérieure de 6.736 dirhams. Cette délimitation intègre 16,3 millions de personnes soit 53% de la population marocaine.

Graphique 32 : Délimitations des classes moyennes au Maroc selon le critère du revenu par ménage et par mois



Au sein de cette population appelée statistiquement « classe moyenne », 72% dispose d'un revenu en dessous du revenu moyen national, compris entre 2.800 dirhams et 5.308 dirhams et 28% constitue la catégorie supérieure avec un revenu dépassant la moyenne nationale compris entre 5.308 dirhams et 6.736 dirhams.

Les classes moyennes représentent 52% de la population active occupée et 58% de l'emploi salarié qualifié. Elles occupent 44% de l'emploi dans le secteur primaire, 61% dans le secteur secondaire et 59% dans le secteur tertiaire. Elles connaissent un taux de chômage de 14,6% atteignant 31,7% parmi les diplômés.

Leur revenu représente 44% dans les revenus des ménages et leur consommation 49% dans les dépenses de consommation totales. Les dépenses de consommation des classes moyennes sont consacrées à hauteur de 65% à l'alimentation et l'habitat et 9% aux dépenses de 'Transport et communication'.

La proportion des ménages endettés parmi les classes moyennes atteint 30,6% contre 37,5% des ménages aisés et 27,3% des ménages modestes. Les crédits contractés par les classes moyennes sont consacrés à hauteur de 59% à la consommation courante, 25% aux prêts immobiliers, 13,4% à l'équipement ménager et 2,4% aux moyens de transport. Les classes moyennes recourent aux banques dans 26,5% des cas contre 49,5% pour la classe aisée, aux sociétés de crédit dans 21,4% des cas et à d'autres sources dans 52% des cas contre 31,4% pour la classe aisée et 72,4% pour les revenus modestes qui recourent principalement à la micro finance.

³⁴ Cette étude est basée sur l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 2006/2007.

³⁵ Selon cette approche, les classes moyennes sont constituées des populations dont les dépenses de consommation ou le niveau de revenu se situent dans la fourchette centrale de la distribution sociale de ces indicateurs. L'option retenue est extensive (0,75 fois la médiane pour la borne inférieure et 2,5 fois ou plus la médiane pour la borne supérieure).

En effet, pour 58% de la population comptabilisée dans la « classe moyenne », les aléas liés au coût de la vie, au niveau des revenus et à la sécheresse constituent des préoccupations majeures. Pour 37% de ces classes, les principales préoccupations portent surtout sur la morbidité, l'abandon scolaire et le chômage des jeunes. Autant relever la fragilité de la classe moyenne et le potentiel à exploiter.

Pauvreté, vulnérabilité et poids démographique des classes moyennes

Les classes moyennes ont été élargies dans les régions où la pauvreté et la vulnérabilité ont été sensiblement réduites. Toutefois, la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ne se traduit pas, dans tous les cas, par l'élargissement des classes moyennes en raison de l'importance des inégalités. A Marrakech-Tensift-Al Haouz et Tanger-Tétouan, la baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité n'a pas donné lieu à une augmentation des classes moyennes. En 2007, les classes moyennes sont plus larges dans les régions où les inégalités ont été réduites entre 1985 et 2007 (le Grand Casablanca et les Régions du Sud,...).

Aussi, et compte tenu d'un élargissement par le bas de la classe moyenne, le poids démographique des classes moyennes se trouve de moins en moins sensible à la croissance économique. En baisse pour la classe moyenne, cette sensibilité est revenue de 0,64 en 1985 à 0,4 en 2007, alors qu'elle a augmenté pour les classes aisées de 2,54 en 1985 à 2,75 en 2007

Enfin, au cœur de débats et d'enjeux politiques majeurs, ces strates intermédiaires, majoritaires en nombre, sont perçues comme le pilier de la société. Aussi, l'amélioration du pouvoir d'achat de ces classes d'un côté et de l'autre le glissement de la société vers une moyennisation de façon à mener cet entre-deux à non seulement gagner en nombre mais également en homogénéisation constitueraient-ils un pilier fondamental à la demande et par là, à la croissance économique.

Les voies d'amélioration sont multiples tant au niveau fiscal à travers la baisse du taux marginal de l'IR, qu'au niveau de l'appui public apporté aux créations d'emplois et d'entreprises, ainsi qu'aux PME et TPE. En outre, le logement est le deuxième poste après l'alimentation de dépenses des classes moyennes et le foncier a souvent constitué une entrave à l'entrepreneuriat. Ces deux secteurs pourraient également constituer des voies d'amélioration. Au niveau du transport en commun, les projets du tramway à Rabat et à Casablanca, d'une capacité respective de 50 et 100 millions de voyageurs par an présentent ainsi de multiples avantages (coût, sécurité, réduction de la consommation énergétique et de la pollution...).

3.2. La protection de l'environnement un facteur clé du développement économique et social

La problématique environnementale à l'échelle mondiale est devenue un enjeu majeur avec à terme de fortes implications, sociétales et économiques, induisant des déséquilibres, qui souvent sont irréversibles. Cette situation a interpellé la communauté internationale à développer plusieurs instruments de politique environnementale visant la protection des milieux naturels et la promotion du développement durable.

Le Maroc, à l'instar des autres pays de la communauté internationale, a fait de la protection de l'environnement l'une de ces priorités majeures dans son projet de société et l'a mis au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Les Hautes Directives Royales, émanant de la dernière réunion à laquelle des membres du Gouvernement présidé par Monsieur le Premier Ministre ont pris part conforte cette vision. Les Directives Royales stipulent la mise en place d'une charte nationale de l'environnement et du développement durable pour l'amélioration du cadre de vie environnemental du citoyen.

En effet, le Maroc a réalisé des avancées importantes en matière de protection environnementale, des réalisations probantes ont été enregistrées dans plusieurs secteurs contribuant ainsi à une croissance économique soutenue. L'avènement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) a consolidé davantage ces principes en incitant à la préservation de l'environnement et à la restauration de sa qualité et en mettant en place les bases d'une nouvelle orientation axée sur le concept du développement durable.

En revanche, des efforts importants restent à déployer pour remédier à la dégradation de l'environnement au niveau national. Selon les dernières études, conduites par le département de l'environnement, le coût de non action pour remédier à la dégradation de l'environnement coûte plus cher que le coût d'action. Cependant, la dépense publique nationale y afférente reste très limitée et ne dépasse guère 0,7% du PIB annuellement. Cette situation témoigne du grand déficit enregistré en ressources financières à mobiliser pour assurer la préservation et la restauration de la qualité de l'environnement.

Face à l'ampleur des problèmes et l'importance des investissements requis, le Maroc s'est résolument engagé à l'instar de la communauté mondiale dans un processus de maîtrise des problèmes environnementaux dans le cadre d'une politique intégrée et efficiente.

Les priorités de l'action environnementale dans ce domaine s'articulent autour des axes suivants: la protection des ressources en eau, la réduction des déchets et l'amélioration de leur gestion ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la pollution atmosphérique et la protection et la préservation des sols et du littoral.

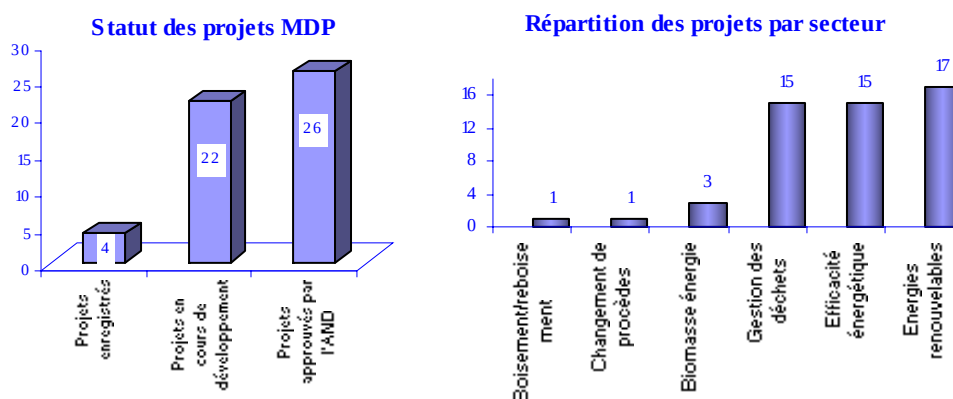
Le Maroc, s'est également penché, de par son statut avancé auprès de l'Union Européenne, sur un plan intégré d'adaptation et d'atténuation du changement climatique avec ses partenaires de l'UPM, afin de s'octroyer l'appui technique et financier nécessaire, et adopter une vision globale, intégrée et durable, au niveau de ses stratégies sectorielles d'adaptation. Les principaux projets envisagés sont en lien avec la protection du littoral, l'accès à l'eau et la gestion efficiente des ressources en eaux, le secteur énergétique et les infrastructures du transport.

Sur le plan financier, des efforts importants ont été déployés à travers la mise en place d'un certain nombre d'instruments d'incitation économique au service de la protection de l'environnement. Il s'agit du Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) qui a accompagné le processus de mise à niveau environnemental du secteur industriel et artisanal.

Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) est également un mécanisme de financement émanant du protocole de Kyoto, il permet aux pays développés d'obtenir des crédits de réduction des émissions en finançant des projets de réduction des émissions du CO₂ dans les pays en développement. A ce niveau, il convient de relever que le MDP se présente comme une voie pour attirer les investissements étrangers. Les projets MDP concernent les secteurs aussi diverses que l'énergie, le traitement des déchets, l'industrie, le secteur résidentiel et tertiaire, les transports, l'agriculture et le secteur forestier, et peuvent être des projets d'économie d'énergie, de changement de combustible, d'énergies renouvelables ou des projets « puits de carbone » (pour le secteur forestier), appelant l'innovation et la création de nouvelles activités.

Grâce à son adhésion au processus MDP, le Maroc dispose aujourd'hui de nombreux atouts qui lui ont permis de développer un important portefeuille de projets variés et de se placer parmi les pays en développement leader en matière du MDP à l'échelle africaine et arabe. Parmi les résultats accomplis, il y a lieu de citer le développement d'un portefeuille de 52 projets MDP permettant la réduction de 7 millions de tonne CO₂ par an, avec 4 projets enregistrés au niveau du Conseil Exécutif du MDP, au niveau des Nations Unies, et 22 autres projets dans un état très avancé.

Graphique 33 : Statut et répartition des projets MDP par secteur



La répartition des projets par secteur montre la suprématie du secteur énergétique à travers des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ainsi que le secteur de gestion des déchets.

D'autres incitations financières ont été accordées aux différents départements ministériels pour renforcer le processus de protection de l'environnement, on peut citer à titre illustratif :

- Secteur de l'irrigation où l'Etat supporte 60% des coûts des équipements hydro agricoles afin d'alléger les charges des agriculteurs pour les inciter à mieux utiliser l'eau d'irrigation mise à leur disposition. En matière d'utilisation des eaux souterraines, des ouvrages et matériels d'irrigation localisée ont bénéficié de subventions pouvant atteindre les 40%, dans certains cas, du coût total.
- Secteur du transport : qui a mis en place, depuis 2006, une prime à la casse destinée aux camions âgés de plus de 15 ans, avec une enveloppe globale consacrée à cette prime qui s'élève à 510 millions de dirhams étalés sur trois ans. Le but étant de renouveler le parc, améliorer la sécurité routière et réduire la pollution de l'air.

Certaines exonérations fiscales viennent en appui financier à la réduction de la pollution et à la consommation de produits écologiques. On citera notamment la réduction de la TVA sur la location des compteurs d'eau et d'électricité, la réduction de la TVA sur la voiture économique, la suspension de la TVA à l'importation sur le gaz butane, la réduction de la TVA sur les chauffe-eaux solaires, l'exonération totale et permanente des revenus des plantations sylvestres, non fruitières destinées à préserver les sols de l'érosion due aux vents et aux pluies.

Cependant, ces moyens qui ont montré leur pertinence doivent être renforcés par d'autres mesures additionnelles pour concrétiser les objectifs assignés en matière de protection de l'environnement, du développement durable et d'adaptation aux changements climatiques. La mise en œuvre de la fiscalité environnementale à l'échelle internationale a permis d'obtenir des résultats à la fois économique et écologique très probants, ce qui nous interpelle à s'inscrire dans cette démarche pour asseoir les bases d'un développement durable dont l'objectif ultime est la protection de l'environnement en cohérence avec la croissance économique du pays.

3.3. La gouvernance

La bonne gouvernance reste un impératif au développement et aborde désormais l'ensemble des questions liées aux mécanismes nécessaires à la négociation des différents intérêts dans la société. Ainsi, d'un côté, l'opérationnalisation des stratégies sectorielles conjuguées aux nouvelles exigences de la gouvernance contemporaine stipulent le renforcement du rôle des institutions au niveau local, désormais renforcé par la nouvelle charte communale.

De l'autre côté, l'ampleur de la réforme réglementaire et administrative dans le cadre des efforts réalisés dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires, soulève la problématique du pilotage des réformes et appelle l'institutionnalisation du processus de réformes.

3.3.1. La nouvelle charte communale : une mouvance institutionnelle au service d'une action publique ciblée et territorialisée

En vue de renforcer son rythme de croissance, le Maroc s'est attaché à mettre en place, dans le cadre d'une vision globale, des stratégies sectorielles opérationnelles et territorialisées. D'une part, des stratégies en faveur de certains secteurs ayant accompagné les réformes déjà en cours, tel que le secteur du tourisme, ont été rénovées, d'autre part, de nouveaux secteurs tels que l'agriculture, l'eau et l'énergie ont vu la mise en place de nouvelles stratégies volontaristes. Dans ce cadre, des plans à moyen et long termes ont été mis en place pour les secteurs émergents où le Maroc dispose d'avantages comparatifs indéniables afin d'assurer une utilisation optimale des ressources nationales et d'accompagner l'ouverture du Maroc. Celle-ci offre des opportunités réelles mais présentent en même temps des défis en matière de compétitivité et de productivité.

L'ensemble de ces plans et stratégies sectoriels ont contribué à donner une plus grande visibilité aux opérateurs économiques et aux investisseurs, à impulser une nouvelle dynamique à l'investissement et au développement et à permettre de manière sensible d'élargir la base économique de notre pays et de créer la cohésion nécessaire entre les différentes composantes du développement.

Cependant, l'amélioration du rythme de développement de notre pays ne saurait être assurée sans une mise à contribution renforcée de toutes les régions du Royaume. C'est ainsi que le Gouvernement s'est appuyée, lors de la mise en place des plans sectoriels, sur une territorialisation de l'action publique à même d'aller vers une croissance économique plus équilibrée et harmonieuse sur l'ensemble du territoire national. Il s'est également appuyé sur la promotion de l'acte d'investissement à travers le renforcement de l'attractivité des régions, favorisée par la création de pôles de compétitivité adossés à de grands chantiers à travers l'ensemble du Royaume.

En effet, cette politique de développement régional devrait garantir un équilibre structurel entre les régions et consolider le processus de rattrapage économique des régions défavorisées. Outre l'équilibre interrégional, cette politique devrait atténuer les disparités intra régionales notamment en garantissant un environnement viable dans les milieux rural et périurbain et des conditions de vie harmonieuses sur tout le territoire de la région.

Au Maroc et grâce à l'attention particulière accordée par *Sa Majesté le Roi* au développement régional, des avancées ont été enregistrées comme en témoignent le lancement de plusieurs projets de grande envergure, la création d'organes de développement régional et l'accélération du rythme de réalisation des grands programmes et des projets structurants de l'aménagement territorial.

Plusieurs mesures ont été également entreprises pour la territorialisation des actions de l'Etat, notamment la mise en œuvre du Comité Technique Provincial, la création des Centres Régionaux d'Investissement ainsi que les actions entreprises dans le cadre de l'INDH.

Des efforts également en matière d'adaptation du processus budgétaire aux exigences de la déconcentration ont été menés, notamment, à travers la généralisation du processus de globalisation de crédits.

Cette mesure devrait permettre l'instauration d'un cadre partenarial favorable entre les administrations déconcentrées et les intervenants locaux et d'apporter une réponse de proximité aux besoins exprimés par les populations moyennant des contrats d'objectifs qui stipulent le passage de rapports institutionnels hiérarchiques à des rapports négociés et contractuels.

En outre, un vaste mouvement de réforme du système institutionnel est clairement engagé, comportant une véritable décentralisation. L'objectif escompté est de mettre en œuvre une nouvelle gestion du territoire, consolidant le processus de démocratisation et de développement.

Ce mouvement de réforme a été notamment concrétisé à travers la nouvelle charte communale, qui privilégie la gestion de proximité du développement et qui considère que l'efficacité de la gouvernance est intimement liée à la prise en compte des besoins réels des citoyens et interpelle leur participation.

Ainsi, l'année 2008 a connu l'amendement de la charte communale de 2003 en matière de la gouvernance locale, l'administration locale ainsi que les outils de partenariat et la gestion du patrimoine communal.

Le premier niveau de réforme touche la gouvernance locale. A ce sujet, deux points cruciaux ont fait l'objet d'amendement. Le premier se rapporte à la clarification entre les attributions du président du conseil communal et de son bureau et entre celles de l'administration locale et la tutelle. Le second aspect de la gouvernance concerne l'unité de la ville et les problèmes qui résident au niveau des villes-arrondissements. A ce niveau, plusieurs amendements ont été apportés, notamment la détermination des attributions du conseil de la ville et celles des arrondissements.

Le second volet de la réforme porte sur l'administration locale afin de doter les communes de cadres compétents et contribue, par là, à l'amélioration de la performance de l'administration locale. Ainsi, les fonctions administratives sont confiées au secrétaire général rattaché directement au président de la commune. Le Secrétaire Général, désigné par le Ministre de l'Intérieur sur proposition du président de la commune, voit ainsi son rôle renforcé.

En matière de finances locales, des réaménagements au niveau de la globalisation des crédits sont à constater. En effet, la préparation du budget est confiée au président de la commune avec une suppression du poste de rapporteur du budget. En outre, le président peut donner délégation de signature aux membres du bureau. De plus, les fonctionnaires élus présidents de conseils communaux peuvent bénéficier de la mise à disposition afin de se consacrer au travail communal.

Le troisième domaine de la réforme concerne les outils de partenariat dans le cadre d'une approche d'efficacité. Le but étant d'améliorer le rendement des communes par la création d'une entité privée chargée de la gestion du service public local à côté de la régie et de la gestion déléguée.

Le dernier aspect de la réforme se rapporte à la gestion du patrimoine communal. Ainsi, dans un souci d'amélioration de la gestion du patrimoine public, le secteur de gestion du patrimoine communal, régi par plusieurs textes datant du Protectorat, est amené à entamer une révision et une simplification des textes institutionnels³⁶.

3.3.2. Amélioration de l'environnement des affaires au Maroc : nécessité d'un pilotage stratégique des réformes.

Le Maroc a beaucoup œuvré en faveur de l'amélioration du climat des affaires en tant que pilier de la stratégie de promotion de l'investissement. Un vaste chantier de réformes à la fois réglementaires et institutionnelles a ainsi été mené parallèlement à la mise en place d'un cadre incitatif favorable au monde des affaires.

³⁶ Les contentieux autour des biens communaux sont en grande partie dus à l'absence de mesures juridiques qui garantissent la bonne coordination entre les intervenants dans la gestion des services publics et d'un cadre réglementaire régissant le partenariat public-privé. De ce fait, des efforts sont à entreprendre en matière d'adoption de réformes touchant aussi bien les cadres institutionnel et organisationnel que les procédures d'organisation et d'application de la tutelle administrative et financière.

Face à une conjoncture internationale difficile et la concurrence accrue dans la mobilisation d'investissements extérieurs, les actions et réformes menées sont appelées à être accélérées. Aussi, la mise en place d'une approche stratégique et coordonnée des réformes devant être initiées est à même de donner une visibilité aux opérateurs économiques sur les réglementations et procédures, en vigueur et celles projetées.

3.3.3. Avancées significatives des réformes de l'environnement général des affaires au Maroc

Des avancées significatives ont été réalisées en matière d'amélioration de l'environnement des affaires à travers des actions visant notamment la simplification des procédures et démarches administratives, la modernisation du dispositif juridique, la réforme de la réglementation bancaire et financière, la réduction de la pression fiscale sur l'entreprise et le regroupement des dispositions fiscales dans des codes uniques. Sur le plan institutionnel, la mise en place de la Commission Interministérielle des Investissements et des Centres Régionaux d'Investissement a fortement favorisé et facilité l'acte d'investir au Maroc.

3.3.3.1. Nécessité de la poursuite des réformes et défis de gouvernance du processus de réforme du climat des affaires

Face aux contraintes engendrées par la crise économique et financière mondiale, les pouvoirs publics sont déterminés à poursuivre le train de réformes structurelles engagées et à mettre en œuvre les stratégies sectorielles pour le maintien de l'attractivité de l'économie nationale. L'octroi par l'Union Européenne du statut avancé au Maroc ainsi que l'invitation officielle du Maroc à adhérer à la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et à participer aux travaux du Comité de l'Investissement de l'OCDE confirment les engagements du Maroc en faveur d'une politique d'investissement transparente et libérale.

Dans cette optique, plusieurs réformes méritent d'être activées et constituent des défis majeurs. Il s'agit notamment du renforcement du système de promotion, à la modernisation du système juridique et judiciaire, de la poursuite de la réforme fiscale dans le sens du renforcement de la compétitivité de l'entreprise, de l'accès au foncier industriel aménagé et de l'accès au financement pour les entreprises, PME en particulier.

Adaptation du dispositif national de promotion économique

La réforme du cadre institutionnel pour la promotion des investissements devient nécessaire étant donné la multitude d'intervenants, l'absence d'une stratégie cohérente au niveau de l'action et de la coordination entre intervenants. La création de l'Agence Marocaine pour le Développement des Investissements par l'adoption de la loi 41-08 (AMDI) vise la promotion efficace et la mise en valeur des opportunités d'investissement dans notre pays.

Une mise en réseau de l'ensemble des organismes de promotion et des représentations de l'agence à l'étranger devrait garantir que toutes les institutions partagent la même vision et la même information et une réaction rapide de la stratégie aux changements.

Enfin, ladite agence devrait abriter le Point de contact national prévu dans le cadre des obligations du Maroc en vue d'adhérer au Comité d'investissement de l'OCDE.

Modernisation des CRI et processus de création d'entreprise

En matière de création d'entreprise, les travaux du comité constitué auprès du CRI de Casablanca en partenariat avec le programme « Amélioration du Climat des Affaires » de l'USAID et la Société Financière Internationale, ont montré la nécessité d'évoluer vers un modèle simplifié de création d'entreprises qui soit répliquable à l'échelle nationale. Ainsi le groupe de travail « Dossier Idéal » a passé en revue les différentes pièces constitutives du dossier de création (formulaires, statuts, contrat de bail/domiciliation, attestation de blocage du capital) et a proposé des recommandations pour réduire significativement le nombre de papiers à produire et les démarches y afférentes (légalisation, enregistrement).

Pour sa part, le groupe de travail « Circuit Idéal » a examiné le processus dans tous ses aspects dans la perspective d'une création en ligne. Les recommandations portent sur l'harmonisation de la procédure de création, examinée sous un angle organisationnel (dépôt des dossiers, procédure d'enregistrement), et sous un angle de partage des informations (formulaires, statuts), sur la génération des identifiants en temps réel, sur le paiement des frais et sur les obligations de publicité légale.

Enfin, le groupe de travail « Système d'Information Idéal » a procédé à un passage en revue des modalités d'un processus de création en ligne et en temps réel. Les principales recommandations portent sur la capitalisation des Technologies de l'information au niveau de chaque administration et la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'information des différentes administrations.

Procédures d'enregistrement de la propriété foncière

L'harmonisation des pratiques à travers l'élaboration d'un manuel des procédures et la vulgarisation des procédures auprès du public ainsi qu'une plus grande décentralisation de la gestion des taxes locales afin de mettre fin à la multiplicité des intervenants sont de nature à améliorer l'efficacité et la rapidité des procédures relatives à l'enregistrement et au transfert de propriété foncière.

En outre, la révision de la législation régissant l'enregistrement des immeubles, en discussion au parlement, vise la simplification et la réduction des délais des procédures.

Réforme du système juridique et judiciaire

Parallèlement à l'élaboration d'un code de l'investissement, une adaptation continue du cadre juridique des affaires serait poursuivie visant à renforcer la protection des droits des créanciers, à assouplir des procédures d'exécution et à garantir un cadre juridique favorable pour le traitement des difficultés des entreprises. De même l'adoption des décrets d'application de la loi révisée sur les sociétés anonymes en faveur d'un système de fonctionnement plus transparent devrait être accélérée.

Concernant la législation du travail, l'accélération de l'adoption du projet de loi organique sur la grève visant à fixer les conditions d'exercice du droit de grève, est nécessaire. Les actions menées en faveur de l'activation du Conseil de la Concurrence méritent d'être consolidées à travers la révision de la législation relative à la liberté des prix et la concurrence.

3.3.3.2. Vers une meilleure institutionnalisation du processus de réforme du climat des affaires au Maroc

Eu égard à l'important chantier de réformes à l'œuvre et vu la complexité de ces réformes et l'implication d'un nombre élevé d'intervenants, la problématique du pilotage des réformes se trouve posée avec acuité.

Ce constat ressort fortement des expériences d'un grand nombre de pays qui ont fait de la réforme des systèmes réglementaires et de la réduction du fardeau réglementaire une priorité. Dans ces pays, les politiques de la réglementation sont adoptées aux niveaux politiques les plus élevés et sont accompagnées de l'élaboration de normes explicites et mesurables de la qualité réglementaire. Les stratégies de simplification de la réglementation sont axées sur deux aspects : l'examen des charges administratives qu'ajouteraient de nouveaux textes avant qu'ils ne soient appliqués, et la réforme des textes en vigueur les plus pesants.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont prévu dans le cadre du contrat-programme pour l'émergence industrielle signé entre l'Etat et le secteur privé, un processus de gouvernance des réformes liées au climat des affaires à travers la création prochaine d'un comité Public-Privé qui sera présidé par le Premier Ministre. Ce comité aura pour principales missions d'identifier les mesures susceptibles d'améliorer l'environnement des affaires, de coordonner leur mise en œuvre et d'évaluer leur impact. Son action serait conduite en concertation avec les différents partenaires publics et privés intéressés.

Les actions du comité cibleront notamment les procédures d'octroi d'autorisations, les procédures de création d'entreprise, les procédures judiciaires et la diffusion des décisions de justice, l'amélioration continue du corpus juridique du droit des affaires, l'introduction du gouvernement électronique (E-gov) sur les processus clefs ainsi que la facilitation de l'accès au foncier pour les projets d'investissement.

Conclusion

La capitalisation des acquis et la diversification des sources de croissance, au cours de cette dernière décennie, ont joué un rôle primordial dans le développement d'une résilience avérée de l'économie nationale qui a pu surmonter en 2008 les effets de la crise et limiter ses conséquences sur les équilibres internes et externes. Cette résilience est le fruit d'un processus continu de réformes amorcé il y a dix ans et qui s'est accéléré au cours de ces dernières années.

Le processus de diversification et de modernisation du tissu productif national s'est effectué au profit de secteurs dynamiques, notamment les services qui sont devenus une force d'attraction des IDE et un relais important du commerce extérieur, compensant partiellement la dégradation quasi-structurelle de la balance commerciale. En outre, les ménages, par leur consommation, et le secteur privé et public, par leurs investissements, ont été les piliers de la croissance économique réalisée lors de cette dernière décennie.

Les performances enregistrées sur le plan économique ont contribué significativement à la dynamisation du marché du travail et partant, à l'amélioration du niveau de vie de la population comme en atteste la réduction notable du taux de chômage et celui de la pauvreté. Les répercussions positives se sont manifestées également au niveau de la réduction des inégalités soutenue par la panoplie de programmes et d'actions visant l'extension des infrastructures de base.

Toutefois, malgré ces évolutions positives, la conjoncture économique et financière internationale actuelle a mis en exergue des déficiences structurelles antérieures à la crise et qui pourraient affecter le processus de développement de l'économie nationale. A citer en l'occurrence les fragilités de certains secteurs en termes d'offres exportables, de diversification des marchés, de productivité et d'intégration. D'autres déficiences se manifestent au niveau de la soutenabilité du compte courant de la balance des paiements ou encore de l'essoufflement de la dynamique de la demande intérieure.

Face à cette situation, il paraît d'une extrême importance d'accélérer l'opérationnalisation des différents plans sectoriels et d'élaborer des mesures de nature à soutenir les exportations, à impulser davantage le secteur touristique et à attirer les investissements étrangers. Ces mesures pourront ainsi préserver notre équilibre extérieur et consolider nos réserves de changes à même de faire face aux besoins croissants d'importations accompagnant la dynamique en marche et la construction du Maroc Nouveau.

En outre, si la consolidation des acquis sur le plan économique s'est positivement répercutée sur les principaux indicateurs sociaux notamment en termes d'accroissement d'emploi, de la scolarisation et d'accès à la santé et aux infrastructures de base, il n'en demeure pas moins qu'un potentiel important à ces niveaux reste à exploiter dont le but ultime est la valorisation du capital humain. Le développement humain, tel que l'envisage la volonté royale, *« s'entend dans son acception intégrée, établissant une corrélation entre la hausse du taux de croissance économique et la répartition équitable des fruits de cette croissance, et faisant de la cohésion sociale l'ultime finalité du développement humain et de l'efficacité économique »*.

PARTIE III. POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE

Introduction

Le Maroc a engagé, ces dernières années, de grands chantiers structurants et a décliné des politiques sectorielles pour donner la visibilité nécessaire aux investisseurs et renforcer son positionnement régional.

Néanmoins, et malgré les progrès réalisés en termes d'opérationnalisation des réformes aussi bien sectorielles que macroéconomiques, les performances en termes d'atteinte des objectifs sociaux sont encore à renforcer. Aussi, l'amélioration du rythme de croissance de notre économie d'environ un à deux points s'impose-t-elle pour combler le déficit social encore persistant. Ceci ne peut être concrétisé qu'à travers un traitement approprié des différentes sources de décroissance qui caractérisent notre économie en l'occurrence l'instabilité des performances de l'agriculture, l'insuffisance de la contribution des secteurs exportateurs à la croissance et le faible dynamisme du secteur manufacturier.

En outre, si les effets de la crise sur l'économie marocaine restent relativement modérés, comparativement à d'autres pays, il n'en demeure pas moins qu'elle a permis de révéler un ensemble de fragilités sectorielles et structurelles. La contre performance de nos secteurs exportateurs notamment ceux du textile-habillement, de l'automobile, de l'électronique et du tourisme s'en est trouvée accentuée. Le déficit commercial s'est aggravé et le solde des transactions courantes devient déficitaire induisant un besoin de financement préoccupant face à l'effort continue et structurant des investissements.

Face à cette situation, l'accélération de l'opérationnalisation des différents plans sectoriels (Plan Maroc Vert, Emergence II, stratégie touristique...) engagés dans une approche novatrice de contractualisation et de partenariat public-privé et visant les fragilités sectorielles et les sources de décroissance identifiées revêt un caractère extrêmement important. Dans ce contexte, une dynamisation et un ajustement de nos stratégies sectorielles pour préparer la phase de post-crise et tenant compte des nouvelles données et des opportunités s'imposent avec acuité.

Parallèlement à cet effort d'accélération et de réajustement des stratégies sectorielles, une attention particulière devait être accordée au maintien du cap et à la poursuite de la dynamisation d'un ensemble de secteurs domestiques qui ont joué un rôle déterminant dans cette capacité de résilience de notre économie aux différents chocs.

En outre, l'accélération des programmes dotés d'une vision intégrée du développement humain se poursuivra en ciblant la réduction des disparités spatiales et sociales à travers un développement durable.

Cette troisième partie relate la dynamique de réformes des politiques sectorielles, engagées et présente les grandes orientations pendant les prochaines années, le schéma de développement adopté dans le contexte de crise, ainsi que les politiques et programmes qui seront mis en œuvre pour concrétiser les objectifs retenus. Elle rappelle également les axes de la politique de développement humain visant à corriger les dysfonctionnements du marché du travail en faveur d'une politique active de création d'emploi, à renforcer la qualité et l'efficacité du système éducatif et à élargir l'accès aux services sociaux de base.

1. ACCELERATION DES REFORMES STRUCTURELLES ET SECTORIELLES

Les performances réalisées par le Maroc sur le plan économique et social (partie II) ont été rendues possibles grâce à la volonté affichée des pouvoirs publics d'asseoir les fondements d'une économie moderne, compétitive, ouverte sur l'extérieur et mieux intégrée dans son environnement.

Néanmoins, si ces acquis confirment la capacité de l'économie à s'adapter à de nouvelles exigences, surtout dans un contexte de crise, ils permettent également de souligner les défis que le pays devra encore relever dans le futur. L'exacerbation de la concurrence sur la scène internationale et les fragilités structurelles que la crise a permis de relever ont en effet augmenté la pression compétitive sur le tissu productif national, et souligné l'importance de la poursuite et de l'intensification des réformes sectorielles touchant les secteurs d'appui et les secteurs exportateurs ainsi que les secteurs domestiques.

1.1. Développement accéléré des secteurs d'appui

Dans le cadre de leurs politiques sectorielles, une attention particulière a été accordée par les pouvoirs publics aux secteurs d'appui, notamment les secteurs de l'énergie et de l'eau qui présentent, néanmoins, des fragilités certaines. Ainsi, le premier reste très dépendant de la volatilité de la conjoncture pétrolière mondiale, ce qui pèse tant sur la compétitivité sectorielle, que sur les équilibres budgétaire et financier. Le second demeure tributaire de l'aléa et du changement climatiques rendant vulnérable le secteur primaire. Au niveau de la logistique, le transport constitue un maillon essentiel à l'activité économique et les NTI sont devenues non seulement un secteur d'appui essentiel mais aussi un secteur porteur à forte valeur ajoutée.

1.1.1. Accélération de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique

Le Maroc, pays non producteur du pétrole, dépend à plus de 95% de l'extérieur pour son approvisionnement en pétrole brut qui représente 61% de sa consommation énergétique. La flambée des cours du pétrole en 2008 a engendré une facture énergétique de 71 milliards de dirhams, ce qui aggravé la charge de compensation. Le Maroc demeure ainsi entièrement dépendant de la conjoncture pétrolière mondiale marquée par l'instabilité des cours de pétrole, la fluctuation des cours du dollar, les tensions géopolitiques et la croissance soutenue de la demande mondiale en particulier celle des pays émergents (Chine, Inde, ...).

1.1.1.1. Perspectives du marché énergétique mondial

Le marché actuel du pétrole demeure difficile à prévoir dans une conjoncture économique et financière fluctuante. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la demande mondiale de pétrole devrait se situer en 2009 à 84,4 millions de barils par jour, soit 1,5% de moins que l'an dernier.

La chute brutale des prix du pétrole due à la récession économique a compromis les investissements requis pour faire face à la demande future de pétrole ce qui pourrait se traduire par des pénuries d'offre et de nouvelles flambées des prix avec la reprise de la croissance mondiale. Selon les experts, le prix minimal pour stimuler les investissements dans le secteur est de 75 dollars le baril. Par ailleurs, pour répondre à la croissance de la demande mondiale de 45% à l'horizon de 2030, les investissements indispensables en matière de capacité de production sont estimés à 64 millions de barils par jour, soit 8 fois la production de l'Arabie Saoudite. Cette demande restera dominée par les énergies fossiles qui représenteront près de 80% dans le bilan énergétique mondial.

1.1.1.2. Nouvelle stratégie énergétique nationale

Au Maroc, l'électrification du monde rural qui atteint plus de 96% conjuguée au lancement de plusieurs programmes nationaux de grande envergure (Plan Maroc Vert, Emergence industrielle, complexe phosphatier de Jorf Lasfar, développement des infrastructures autoroutières, portuaires et aéroportuaires...) sont de nature à accentuer la pression sur la consommation des produits énergétiques.

En effet, selon le scénario de base du département de l'énergie, la demande énergétique primaire se multiplierait par quatre en passant de 15 millions de tep en 2008 à 43 millions de tep en 2030 et celle de l'électricité augmenterait de 24 GWH en 2008 à 95 GWH en 2030 avec une puissance électrique installée de 12.000 MW. Dans un scénario de rupture, la demande électrique monterait à 133 GWH avec une puissance installée de 20.000 MW.

Dans ce contexte, le Maroc est appelé à entamer des changements profonds pour infléchir la situation de surcoût énergétique d'autant plus qu'il dispose d'importantes potentialités. En effet, dans l'éolien, son potentiel est estimé sur l'ensemble du territoire national à 25.000 MW largement supérieur au potentiel espagnol. Dans le solaire, avec ses 3.000 heures par an d'ensoleillement le Maroc jouit d'un gisement considérable. Ces potentialités permettront de connecter les zones reculées et non servies en réseau électrique avec un coût de production inférieur de 9% par rapport au coût de référence dans ce domaine. En outre, le Maroc, première réserve mondiale d'uranium et 4^{ème} des schistes bitumineux, est appelé à exploiter ces atouts pour la production énergétique.

Dans le but d'atteindre les objectifs du pays en matière énergétique, les pouvoirs publics ont lancé une nouvelle stratégie de développement du secteur énergétique national. Cette stratégie se décline en actions à court, moyen et long termes réparties par filière du secteur énergétique à savoir l'électricité, les énergies renouvelables et les produits pétroliers, tout en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique.

A court terme, un Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) a été mis en place en juillet 2008. Ce plan vise à assurer l'équilibre entre l'offre et la demande sur la période 2008- 2012, en agissant, d'une part, sur le renforcement des capacités de production et, d'autre part, sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie. Dans ce sens, plusieurs actions et programmes sont en cours d'exécution pour atteindre l'objectif de 3.500 MW de puissance électrique supplémentaire installée et 22 millions de lampes LBC distribuées. Dans ce sens, deux nouvelles centrales électriques à Jorf Lasfar d'une capacité de 350 MW chacune ont été réalisées pour un coût global de 10 milliards de dirhams. Ces deux unités sont des extensions de la centrale de Jorf Lasfar et porteront la capacité du complexe à 2.060 MW.

Concernant le moyen terme, la stratégie vise le développement du charbon propre comme source principale pour la production de base et le gaz de redevance pour la pointe, tout en explorant les options d'extension du Gazoduc Maghreb-Europe et du gaz naturel liquéfié. Elle prévoit également le développement de l'éolien et le découplage de la fonction hydro-électrique par la création de bassins de rétention et la construction de Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) de 400 MW tous les 7 à 8 ans. Parallèlement à cela, il est également prévu de renforcer les interconnexions électriques avec transfert progressif d'une dépendance structurelle des interconnexions à une source d'arbitrage économique.

Sur le long terme, la stratégie prévoit le développement des technologies nucléaires avec le lancement d'une étude pour une centrale électronucléaire à l'horizon 2025, la valorisation des schistes bitumineux avec la construction d'une centrale pilote de 100 MW et l'extraction des hydrocarbures ainsi que la production d'électricité à partir de déchets organiques.

Par ailleurs, les investissements requis pour le déploiement de cette stratégie sont estimés à 92 milliards de dirhams sur la période 2008-2020 financés par le secteur public, le privé local ou étranger dans le cadre de la production concessionnelle ainsi que par le secteur bancaire national.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie énergétique, la Société d'Investissements Energétiques SIE, a été créée en 30 Juin 2009, avec un capital de 1 milliard de dirhams réparti entre l'Etat et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social. Cette société qui dispose d'une partie des ressources du Fonds de Développement Energétique³⁷ vise l'augmentation des capacités de production à partir notamment des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique.

1.1.2. Lancement de la nouvelle stratégie de l'eau

D'importantes réalisations en termes de mobilisation des ressources en eau ont marqué le secteur de l'eau permettant de développer plusieurs sous-secteurs (l'irrigation, l'eau potable, l'assainissement, l'hydro-électricité) et de pallier le risque des inondations. Toutefois, et face aux changements climatiques, un renouvellement de la politique de l'eau s'est avéré nécessaire pour définir les priorités sectorielles.

Ainsi, une nouvelle stratégie nationale du secteur a été adoptée pour la période 2009-2030, fixant comme priorités l'économie de l'eau, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la gestion de la demande en se focalisant sur la qualité des ressources, tout en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (élaboration des partenariats régionaux). Cette stratégie sera renforcée par la poursuite du partenariat Maroc-Banque Mondiale autour du CAS (2005-2009) du secteur de l'eau qui commencera en 2010.

1.1.2.1. Contexte contraignant de développement des ressources en eau

Le secteur de l'eau au Maroc se trouve confronté à divers enjeux portant notamment, sur la problématique des changements climatiques (baisse des précipitations moyennes de 20% à l'horizon 2050), le déficit de gouvernance (multitude des intervenants et manque d'intégration dans la programmation budgétaire affectant l'efficacité de la dépense), la dégradation de la qualité de l'eau et son gaspillage dans l'irrigation, la surexploitation des ressources souterraines, le déficit en assainissement ainsi que la prédominance de la gestion de l'offre.

De même, la régulation du secteur partagée entre plusieurs entités ne permet pas un suivi homogène des opérateurs. Par ailleurs, les coûts de mobilisation s'accroissent continuellement. Aussi ne sont-ils inclus que partiellement dans les tarifs de l'eau agricole.

1.1.2.2. Renouvellement et renforcement de la politique de l'eau

Conscients de l'urgence de relever les divers défis posés au secteur de l'eau, les pouvoirs publics ont renouvelé la politique de l'eau. Celle-ci vise d'une part à assurer la continuité des réformes déjà engagées et d'autre part à répondre aux priorités du secteur en termes de rareté hydrique et de gestion durable de cette ressource. Cette stratégie s'articule ainsi autour de programmes complémentaires et interdépendants pour une vision claire des réformes à mener à court, moyen et long termes.

³⁷ Le Fonds de Développement Energétique est doté d'un milliard de dollars provenant de dons du Royaume d'Arabie Saoudite (500 millions de dollars), d'Emirats Arabes Unis (300 millions de dollars) et d'une contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social pour un montant de 200 millions de dollars.

Amélioration du cadre de gouvernance du secteur de l'eau

D'importantes avancées institutionnelles ont été réalisées dans le domaine de la gouvernance de l'eau. Parmi ces réalisations figurent l'intégration des secteurs de l'eau et de l'environnement dans un même secrétariat d'Etat³⁸, la publication des textes d'application de la loi sur l'eau, la finalisation en cours du projet de plan national de l'eau pour sa soumission à la 10^{ème} session du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat et la création des comités de bassins au niveau des agences de bassins hydrauliques.

Ces avancées se sont également traduites par la mise en place récemment de deux nouvelles agences de bassins (Guir-Ghris-Ziz et Sakia El Hamra-Oued Eddahab) portant le nombre des agences existant au niveau national à neuf et la mise en place d'un cadre de dépenses performant à moyen terme pour le secteur.

Gestion intégrée de l'offre/demande

Parallèlement au renforcement de la mobilisation des ressources en eau, les pouvoirs publics œuvrent à poursuivre la réforme de la gestion intégrée offre/demande en eau en subventionnant les techniques économisatrices en eau et en explorant les possibilités de développement des ressources non conventionnelles (réutilisation des eaux usées après traitement, désalinisation surtout dans les provinces sahariennes, transferts interbassins...).

Généralisation de l'accès à l'eau potable rurale

Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER), mis en place depuis 1995, a permis de porter le taux d'accès à l'eau potable, qui n'excédait pas les 14% en 1994, à 90% en début 2009. Ce taux devrait atteindre 92% à fin 2009.

Optimisation des investissements hydro-agricoles

Le Plan Maroc Vert mis en œuvre en 2008 pour répondre aux impératifs de compétitivité de l'agriculture, a mis l'accent, entre autres, sur la gestion intégrée, rationnelle et durable de l'eau agricole. Cette gestion devra se traduire par l'adoption de l'irrigation localisée dans 50% des superficies irriguées au terme des dix prochaines années, la résorption du décalage entre les aménagements hydro agricoles et les barrages réalisés à hauteur de 110.000 ha et la réforme institutionnelle de la grande irrigation (promotion de la gestion déléguée).

Résorption du déficit d'assainissement et renforcement de l'épuration des eaux usées

D'un coût global de 43 milliards de dirhams, le programme d'assainissement et de réutilisation des eaux usées et épurées vise à atteindre un taux de raccordement global en milieu urbain de 80% en 2020 et de 90% en 2030. Il vise également à réduire la pollution domestique de 80% en 2020 et de 90% en 2030 et à traiter 100% des eaux usées collectées à l'horizon 2030. Le potentiel d'eau épurée permettrait la création de petits projets d'irrigation. Ce programme est actuellement étendu à 330 villes.

1.1.3. Développement nécessaire d'une logistique efficace et performante

Le secteur du transport et de la logistique est un secteur important pour l'économie nationale avec 100.000 emplois directs et une contribution de 5% au PIB pour l'ensemble de la filière logistique dont 3% pour le fret et le transport. L'importance de ce secteur se mesure également par son impact direct sur la compétitivité du tissu économique aussi bien en termes d'export que d'import.

³⁸ Intégration en octobre 2008 de ces deux départements au sein du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement.

Selon le Ministère de l'Équipement et du Transport, le coût logistique intégré (CLI) représente au Maroc, 20% du PIB, taux supérieur à celui d'autres pays émergents comme le Brésil, le Mexique et la Chine où ce ratio varie entre 15% et 17%. Le Maroc possède ainsi un potentiel de gain de points du PIB qui proviendrait d'une logistique plus efficiente et performante.

1.1.3.1. Principaux dysfonctionnements du secteur de la logistique au Maroc

Le secteur de la logistique au Maroc est caractérisé par un ensemble de dysfonctionnements et de contraintes qui l'empêchent de bénéficier pleinement de son principal avantage concurrentiel en l'occurrence sa position géographique. Parmi ces blocages figure principalement l'insuffisance du transport routier de marchandises qui, par manque d'opérateurs performants, ne permet pas aujourd'hui de garantir une offre de qualité et dans les délais requis.

Ce mode de transport est caractérisé par une offre très fragmentée composée de près de 20.000 transporteurs dont 10% seulement sont des entreprises véritablement structurées. Cela génère des difficultés de contrôle et de normalisation en dépit des progrès réalisés depuis la libéralisation du secteur en 2003 à l'origine de la baisse de la part du parc informel de 70 à 40%.

Le transport intermodal, quant à lui, accuse un retard dans son développement suite au déclin progressif du transport ferroviaire qui souffre d'une densité ferroviaire encore faible notamment sur les axes importants comme le Sud et le Nord à partir de Casablanca et ce, malgré un développement accéléré des infrastructures ces dernières années. Concernant le développement de plates-formes logistiques, l'offre demeure modeste et seules quelques firmes internationales se lancent dans la réalisation de zones dédiées à la logistique en raison notamment du problème du foncier. Il convient de souligner à ce niveau, le repositionnement stratégique de l'ONCF sur ce créneau porteur profitant d'un ensemble de projets structurants (desserte ferroviaire du port Tanger-Med, liaison Taourirt-Nador). L'Office table sur les atouts du rail (prix attractifs pour les distances supérieures à 200 Km, transport groupé...) et prévoit de capter entre 30 et 35% du trafic de conteneurs provenant de Tanger Med.

À côté du coût élevé du foncier notamment à Casablanca, l'offre de prestations logistiques demeure faible et peu diversifiée au Maroc. Les entreprises qui offrent une palette complète de services logistiques sont peu nombreuses (moins d'une dizaine sur tout le territoire marocain³⁹) et sont dans leur quasi-totalité des filiales de groupes européens opérant souvent avec les multinationales.

Par ailleurs, l'une des grandes fragilités de la logistique au Maroc réside dans l'offre maritime qui demeure chère par rapport à la concurrence régionale et fortement concentrée autour de trois acteurs majeurs (Mearsk...). À ce titre, le coût de la traversée maritime du détroit constitue un handicap majeur pour le transport international routier avec un coût d'environ 500 euros, soit deux à trois fois la norme pour des distances de traversée comparables. Il en ressort que si des résultats tangibles ont été enregistrés sur les tarifs pratiqués⁴⁰ au niveau portuaire à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme en 2006, des efforts restent à accomplir en matière notamment de révision tarifaire, de séparation du trafic passager de celui des marchandises, d'amélioration de la qualité de service rendu aux navires et à la marchandise, ainsi que de développement du trafic roulier à partir de nouveau port Tanger-Méditerranée.

³⁹ Dont notamment Exel et Geodis.

⁴⁰ Les tarifs ont été plafonnés, pour toutes les opérations de manutention de conteneurs, à des niveaux inférieurs d'environ 20% aux prix moyens qui prévalaient auparavant.

1.1.3.2. Stratégie de développement de la logistique

Eu égard à l'impact de ce secteur sur la consécration du Maroc comme destination de choix pour les investissements créatifs d'emploi et de valeur ajoutée et son rôle dans l'amélioration de la compétitivité des échanges commerciaux du Maroc aussi bien intérieurs qu'extérieurs, la consolidation d'une réelle compétitivité logistique de l'économie du Maroc figure parmi les principales priorités des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, une nouvelle stratégie de la compétitivité logistique a été conçue à l'horizon 2012, se focalisant principalement sur l'optimisation de la gestion des flux de marchandises à travers la consécration de la tendance haussière de croissance du trafic des conteneurs au port de Casablanca (10% par an actuellement) pour atteindre une croissance annuelle de 14%, ainsi que l'élaboration d'un plan national de plates-formes logistiques multimodales afin d'améliorer l'efficacité et la fluidité du trafic de marchandises.

Concernant le volet qualification des opérateurs dans le secteur, les efforts se concentreront sur la mise à niveau des acteurs privés dans le secteur du transport routier de marchandises et l'incitation à l'émergence d'opérateurs intégrés dans les services logistiques notamment à travers la mise en place du programme de renouvellement du parc de transport de marchandises et le lancement de programmes de formation dans les métiers de transport et de logistique. Dans le domaine de la logistique, en particulier, et afin de faire face à une demande de plus en plus importante, la priorité sera accordée à la formation ciblée, selon les meilleurs standards internationaux, bénéficiant à tous les niveaux, cadres ou opérateurs de base (magasiniers, caristes, palettistes,...). A cet égard, des cursus sont d'ores et déjà programmés par l'OFPPT.

Des actions d'amélioration de la compétitivité de la flotte nationale sont également prévues notamment à travers la réduction des coûts d'équipages, la facilitation de l'accès aux financements pour le renouvellement de la flotte. De même, la promotion du fret aérien est de nature à favoriser l'amélioration de la compétitivité logistique à travers la production des plus-values sectorielles importantes et l'accompagnement des entreprises à forte valeur ajoutée implantées dans les zones industrielles de Casablanca et Tanger.

Dans ce même sillage, un observatoire de la compétitivité logistique sera créé en partenariat avec le secteur privé pour constituer une base de données commune et partagée entre l'Etat et le secteur privé permettant de mesurer et suivre régulièrement les indicateurs de performance du secteur tels que les coûts et les délais de passage dans les ports marocains ou encore le coût du fret maritime.

Un plan d'action opérationnel sous la forme d'un contrat-programme Etat-CGEM est prévu dans ce cadre qui devrait constituer une feuille de route conjointe et opérationnelle pour le développement de la logistique au Maroc.

1.1.4. Poursuite du développement des nouvelles technologies de l'information et de la Communication

Le Maroc, a réussi, durant ces dernières années, à relever un défi énorme de modernisation et de développement de son secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il a adopté les modèles occidentaux de libéralisation des marchés et a introduit de la concurrence tout en se dotant des outils et des supports institutionnels adéquats. Il a également adopté une stratégie nationale des TIC, E-Maroc, visant le développement de l'économie du savoir à travers la réduction de la fracture numérique et son repositionnement à l'international.

1.1.4.1. Enjeux du secteur des TIC et facteurs de fragilités

Dans un contexte marqué par la crise économique mondiale qui touche un certain nombre de secteurs au Maroc, les TIC constituent aujourd'hui un élément incontournable à la fois pour la cohésion sociale et pour la croissance de l'économie marocaine. En effet, grâce aux TIC, la relation du citoyen marocain avec l'administration a rapidement évolué : la réforme du service public ne devra plus signifier uniquement la simplification des procédures administratives, mais leur mise en ligne, abolissant ainsi toute contrainte de déplacement et d'attente. L'État est alors plus accessible, et ses décisions sont plus transparentes.

En outre, les TIC peuvent accroître la compétitivité des entreprises marocaines par une meilleure circulation de l'information, une meilleure organisation, ainsi que par l'émergence de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés aux exportations.

Par ailleurs, la fluidité des échanges et la baisse des coûts afférents aux transactions constituent les fondements de nouveaux marchés de services où l'information est à la fois une matière première et un produit fini. Délocalisations, Externalisations, et Téléservices sont les composantes majeures d'une industrie TIC performante créatrice de richesses et d'emplois.

Grâce à l'essor de ce secteur et aux technologies satellites déployées (WIFI : Wireless Fidelity et WIMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access), ce secteur joue un rôle fondamental dans la réduction de la fracture numérique entre les différentes catégories sociales et régions du Maroc puisque les ménages à revenu élevé ont-ils une propension plus grande à se connecter à Internet que ceux à bas revenu. Cette fracture s'étend aussi au Maroc au niveau des entreprises en particulier pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui représentent 60% des salariés du privé et 31% des exportations nationales. Selon l'enquête de collecte des indicateurs TIC de 2007, sur l'ensemble des entreprises marocaines, 42% seulement disposent d'un site web, 12 % recourent à des achats en ligne et moins de 5% des entreprises pratiquent la vente en ligne.

Malgré tous les efforts consentis et les avancées enregistrées, les chiffres qui étayent les différents rapports nationaux et/ou internationaux sur l'état des TIC dans le Royaume sont sans appel. Ainsi, le Maroc est classé au 101^{ème} rang en 2007 dans le classement mondial établi par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) mettant en compétition 154 pays.

Le domaine de la collecte et de la diffusion de données statistiques et d'indicateurs TIC présente aujourd'hui un potentiel d'amélioration considérable. Le secteur souffre d'une pénurie en indicateurs nationaux, de la multiplicité des intervenants, de la dispersion et de la redondance dans la collecte des données et dans la production de statistiques complètes. Il est également caractérisé par une absence de coordination entre les acteurs concernés au niveau national.

1.1.4.2. Efforts des pouvoirs publics dans le secteur des TIC

Le Maroc a adopté en 2001, le plan e-Maroc qui vise la réduction de la fracture numérique dans le but d'assurer à toute la population marocaine un accès équitable à l'information et d'éviter la mise en place d'une société numérique à deux vitesses. Cette stratégie ambitionne la réduction de la fracture numérique à travers la généralisation de l'infrastructure télécoms, l'accès équitable aux services de l'économie du savoir et l'émergence d'une administration de proximité numérique.

Le Gouvernement a également signé avec la profession du secteur un contrat-progrès 2006-2012, relatif à la mise en œuvre d'une vision stratégique pour le développement du secteur des TIC. Ce contrat-progrès ambitionne de porter le chiffre d'affaires du secteur à près de 60 milliards de dirhams en 2012 et créer plus de 33.000 emplois. Cette même vision tente d'intégrer les TIC à près de 50.000 entreprises d'ici 2012 en vue d'améliorer leur compétitivité et faire profiter 1,8 million d'abonnés à l'Internet d'ici 2012. Sur ce même registre, un fonds, destiné à faciliter aux entreprises du secteur l'accès au financement nécessaire pour la réalisation de projets innovants a été créé. Il est doté d'un capital de 100 millions de dirhams. De même, le Gouvernement s'est engagé à porter la part du budget de l'Etat réservée aux TI de 1 à 2%.

Dans le même sillage, une nouvelle stratégie nationale pour la société de l'information et de l'économie numérique 2009-2013 baptisée « Maroc Numeric 2013 » vient d'être lancée en octobre 2009. D'un budget prévisionnel de 5,2 milliards de dirhams, cette stratégie permettra au secteur de générer un PIB de 27 milliards de dirhams, dont 20 milliards de PIB additionnel indirect, et de créer 26000 emplois d'ici cinq ans. Elle vise le développement de la société de l'information à travers 4 axes stratégiques :

- Le développement de l'usage des TIC à travers le programme « Injaz » permettant à 80000 ingénieurs et assimilés d'acquérir un ordinateur portable avec une connexion internet subventionnées à près de 85% par l'Etat, le programme « GENIE » permettant la généralisation de l'équipement des établissements scolaires publics par les TIC (20% seulement des établissements sont équipés par les TIC en 2008), ainsi que le programme des centres d'accès communautaires permettant l'accès aux services de télécommunications pour les localités reculées.
- Le développement du e-Gouvernement en lançant 89 projets de services en ligne pratiques aux citoyens, au lieu de 16 en 2008, comme l'état civil électronique et des services spécifiques aux entrepreneurs. Cette action permettra d'atteindre un indice e-gouvernement ONU de 0,8 à l'horizon de 2013 contre 0,2 en 2008.
- L'informatisation des PME, surtout pour les secteurs à fort enjeu du PIB (cuir, agroalimentaire,...), et ce, en mettant en place une subvention pour l'acquisition des solutions d'informatisation sectorielle qui s'élèvera à près de 60% de l'investissement TI.
- Le développement de la filière locale des TIC en favorisant notamment l'émergence de pôles d'excellence à fort potentiel à l'export. Il sera question de mettre en place des solutions de financement dédiées aux TI de type fonds d'amorçage risque, de structures d'accueil technologiques régionales et des services d'assistance à l'export et d'un cadre réglementaire adapté à la recherche et l'innovation.

De même, une étude est en cours pour la mise en place d'un observatoire national des technologies de l'information qui assure la centralisation, la consolidation et l'harmonisation de l'ensemble de l'information produite par les différents intervenants du secteur. Cet observatoire aura pour missions l'instauration des outils d'évaluation et de suivi du potentiel du secteur ainsi que la proposition des méthodes innovantes à l'image du dynamisme du secteur tant au niveau national qu'international. Il constituera également une cellule de veille pour l'évaluation de la pertinence des contrats-programmes lui afférents et la production périodique des tableaux de bord permettant le suivi conjoncturel du secteur.

1.2. Développement et diversification accélérés des moteurs d'exportation

Le trend d'évolution des importations et des exportations marocaines est marqué par un différentiel aussi grandissant qu'inquiétant. L'accroissement de l'ouverture de l'économie s'accompagne d'une baisse de couverture des importations par les exportations. Cette évolution s'explique notamment, par le fait que les exportations marocaines ne jouent pas encore un rôle déterminant dans la croissance économique, au moment où les importations s'inscrivent en hausse en rapport avec la vitalité de la demande intérieure en biens d'équipement, en demi-produits et en produits bruts. Par ailleurs, les accords de libre-échange n'ont pas encore profité aux exportations avec le maintien de la concentration sur l'Union Européenne, malgré les efforts de diversification vers d'autres marchés.

1.2.1. Repositionnement stratégique des secteurs exposés à la crise

Marqués par leur forte intégration dans le marché mondial avec des taux d'exportation dépassant 70%, les secteurs du textile-habillement, de l'automobile et de l'électronique ont été les plus touchés par les effets de la crise financière et économique mondiale. Bien que le rythme de baisse du chiffre d'affaires à l'export de ces secteurs ait enregistré une certaine atténuation au cours de ces derniers mois, la crise actuelle a, néanmoins, permis de mettre en évidence un ensemble de fragilités et de faiblesses dans un contexte marqué par l'acuité de la concurrence et des perspectives de mutations profondes.

1.2.1.1. Reconfiguration compétitive de l'industrie nationale du textile- habillement

Après avoir connu un rebond durant les deux années qui ont suivi le choc du démantèlement de l'Accord sur les Textiles et Vêtements en 2005 grâce à la réinstauration des quotas sur les produits chinois et au positionnement réussi du Maroc sur le segment du fast fashion, le secteur se trouve actuellement confronté à un léger repli de ses résultats. En 2008, la valeur des exportations du secteur textile-cuir a reculé de 8,6% par rapport à son niveau de 2007, passant de 34,7 à 31,7 milliards de dirhams.

Cette tendance baissière s'est atténuée au terme des huit premiers mois de l'année 2009, enregistrant une légère baisse de 1,7% de nos exportations par rapport à la même période de l'année 2008, confirmant l'amélioration du rythme d'évolution de l'activité à l'export du secteur, comparativement au 4^{ème} trimestre 2008 et début 2009. Néanmoins, cette baisse d'activité du secteur qui s'explique par les effets de la crise sur la consommation en produits d'habillement dans les principaux pays européens partenaires, n'a pas manqué d'impacter l'emploi dans un secteur fortement employeur (près de 200.000 postes, principalement des femmes).

Fragilités structurelles de l'industrie du textile, habillement et cuir

Cette conjoncture internationale a dévoilé les fragilités structurelles de la filière du textile, habillement marocaine en l'occurrence la faible intégration de la filière, la forte concentration des exportations textile-habillement sur le marché européen et l'absence de structures et de moyens de financement spécifiques. En outre, le manque de qualification et de compétences techniques se traduit par une faible croissance de la productivité du travail et le développement des activités de sous-traitance au détriment d'activités générant une forte valeur ajoutée. Les activités de sous-traitance contribuent, en effet, pour plus de 70 % du chiffre global du secteur qui dépend d'un nombre très limité de donneurs d'ordre.

En outre, le secteur pâtit également de l'absence d'instruments de couverture contre les risques de change tant à l'import qu'à l'export, le manque d'insertion profonde et soutenue dans les circuits internationaux de distribution et, surtout, le sous encadrement de la main-d'œuvre⁴¹.

Quelles réponses stratégiques et structurelles face aux fragilités du secteur ?

Conscient des enjeux socio-économiques de ce secteur stratégique, les pouvoirs publics, en concertation avec les opérateurs privés, ont érigé la filière du textile-cuir comme l'une des priorités du Pacte National pour l'Emergence Industrielle. Ainsi, le contrat-programme signé avec la profession vise en particulier, dans une conjoncture internationale instable, à affermir le tissu actuel estimé à 200.000 emplois et une valeur ajoutée de 9,6 milliards de dirhams, sur un marché international très concurrentiel. Il vise également à exploiter le potentiel de croissance supplémentaire estimé à 1 milliard de dirhams de PIB et la création d'environ 32.000 nouveaux emplois directs à l'horizon 2015. Six axes stratégiques ont ainsi été identifiés se déclinant comme suit:

- Un plan de développement des débouchés à l'export ;
- Un programme d'adaptation du tissu des acteurs au plan de développement des débouchés à l'export ;
- Un plan de développement agressif sur le marché national ;
- Un dispositif de modernisation des entreprises du secteur ;
- Un programme de formation adaptée au secteur ;
- Un plan pour l'amélioration des conditions du travail dans le secteur.

1.2.1.2. Ciblage volontariste des créneaux porteurs de l'industrie de l'électronique

Représenté par une quarantaine d'entreprises, le secteur de l'électronique a connu, au cours de ces dernières années, un essor remarquable, enregistrant au titre de l'exercice 2008 près de 6,2 milliards de dirhams d'exportations. Fortement orienté à l'export (70% de la production), ce secteur se trouve actuellement parmi les plus touchées par la crise économique et financière mondiale. En effet, le chiffre d'affaires à l'export du secteur a connu une baisse de près de 30,2% au terme des huit premiers mois de 2009 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette situation est principalement due à la baisse des carnets de commandes des principaux opérateurs du secteur (STmicroelectronics, AUGESAT MAROC, CROUZET...).

Principales fragilités du secteur

A côté de l'absence d'une Offre Maroc Electronique suffisamment développée, la crise économique mondiale a permis de révéler des facteurs de risque et de fragilité de ce secteur. En effet et bien qu'une croissance ait été enregistrée ces dernières années, une forte fragilité persiste dans le secteur qui se base essentiellement sur la sous-traitance avec une part de près de 80% du chiffre d'affaires global et une forte concentration sur trois principales activités (composants électroniques, électronique embarquée et électronique industrielle).

De même, les entreprises du secteur subissent, au cours de ces dernières années, une concurrence asiatique de plus en plus forte nécessitant un repositionnement stratégique des entreprises sur des produits à plus haute complexité.

⁴¹ Le taux d'encadrement des ouvriers par les ingénieurs est de l'ordre de 1 pour 1000 contre 1 pour 70 en France et celui par les techniciens supérieurs est de l'ordre de 1/125 contre 1/25 en France.

A cela s'ajoute la problématique de la qualification des ressources humaines. Le secteur électronique qui emploie actuellement près de 10.000 personnes, dont 82% œuvrent pour le compte des entreprises exportatrices nécessite, pour son développement, des ressources humaines qualifiées notamment des ingénieurs, des techniciens spécialisés...

Stratégie de repositionnement de l'industrie électronique

Eu égard à ses potentialités et afin de faire face aux facteurs de fragilité qui ont accentué la vulnérabilité du secteur aux effets de la crise économique et financière mondiale, la stratégie préconisée vise à construire un secteur industriel fort et à créer un cercle vertueux de croissance. Cette stratégie repose principalement sur la mise en place d'une Offre Maroc Électronique. Celle-ci permettrait de maintenir de façon dynamique la compétitivité de ce secteur par rapport aux pays concurrents directs à travers un cadre incitatif attractif (statut de zone franche, aides à l'installation à hauteur de 10%), une offre de financement bancaire dédiée aux PME du secteur, d'un dispositif de développement des Ressources Humaines qualifiées ainsi qu'une offre immobilière diversifiée au sein d'une Plateforme Industrielle Intégrée (P2I).

De même, un programme de formation adapté devrait permettre de garantir la disponibilité de près de 9.000 profils présentant des qualifications adaptées aux besoins du secteur (200 profils en management, 1.400 ingénieurs, 2.600 techniciens et 4.600 opérateurs). Sur le volet commercial, une politique de promotion agressive et multi-canal auprès des tissus d'acteurs cibles évoluant dans les métiers prioritaires (électronique industrielle, électronique embarquée pour automobile et aéronautique) s'impose avec acuité.

La stratégie du secteur prévoit également la mise en place d'une Offre Accueil Electronique se déclinant en 5 quartiers dédiés : un quartier Mécatronique/Électronique industrielle (40-50 ha) dans la région de Casablanca (corridor Zenata – Nouaceur), 2 quartiers dédiés à l'électronique embarquée dans les P2I Automobile de Tanger et Kénitra (5-10 ha), un quartier électronique embarquée dans la P2I « Nouaceur Aerospace City » (5-10 ha) et un Cluster Electronique de Mohammedia (40-50 ha).

Force est de signaler que l'Offre Accueil Electronique s'est déjà concrétisée par le lancement du Technopolis de Rabat, entré en service en septembre 2008, avec une première tranche de 30.000 m² pour s'étendre jusqu'à 250.000 m². Cette plateforme dédiée à la création, l'incubation et la promotion de projets innovants à fort potentiel, prévoit d'abriter un pôle⁴² dédié à la micro-électronique.

1.2.1.3. Repositionnement du Maroc sur le marché mondial de sous-traitance automobile

Identifié dans le cadre du Plan Emergence comme l'un des métiers mondiaux du Maroc avec un chiffre d'affaires à l'export de plus de 11,3 milliards de dirhams (17% du total des exportations industrielles) et une valeur ajoutée de plus de 3 milliards de dirhams (5% du PIB industriel), le secteur automobile revêt un caractère stratégique dans la nouvelle politique industrielle du Maroc. Ce secteur a enregistré au cours de ces dernières années de forts taux de croissance, bénéficiant du renouveau de la Somaca avec le projet Logan, de l'implantation d'équipementiers mondiaux et de la perspective du grand projet Renault à Tanger.

Basé principalement sur la sous-traitance pour le compte des grands constructeurs étrangers en provenance de l'Europe, ce secteur se trouve actuellement parmi les secteurs les plus touchés par la crise économique et financière mondiale.

⁴² L'entreprise NEMOTEC s'est récemment installée prévoyant la réalisation d'un investissement de 852 millions de dirhams et la création de 1.450 emplois au cours des trois prochaines années.

Dominé par les activités des équipementiers principalement de rang1⁴³ représentés par des multinationales implantées au Maroc, le secteur automobile marocain a enregistré à fin août 2009 une chute de 24,2% de ses exportations. Cette évolution est conséquente à la baisse des commandes des grands constructeurs clients des équipementiers marocains à partir de décembre 2008, en réaction à la baisse de leurs ventes.

Principales fragilités du secteur

Si la crise financière et économique mondiale a eu des effets négatifs sur le secteur de la sous-traitance automobile en raison de sa forte intégration dans le marché mondial avec un taux d'exportation de 70%, elle a permis néanmoins de révéler un ensemble de facteurs de risque et des fragilité. En effet, la production destinée à l'export est fortement dominée par deux principales activités représentant 95% des exportations totales du secteur. Il s'agit du câblage (89% des exportations) et de la fabrication des coiffes de sièges (6% des exportations).

Il convient de souligner également la forte concentration des exportations du secteur sur le marché européen qui absorbe plus de 86%. L'Espagne et la France (Renault et PSA Peugeot Citroën) absorbent à eux seuls plus de 70% de ces exportations. Cette forte dépendance à un nombre limité de débouchés, bien qu'ils soient d'importants marchés, accentue davantage la vulnérabilité du secteur aux aléas de ses marchés (crise économique mondiale).

De même, la nouvelle reconfiguration mondiale du secteur enclenchée par la crise devrait, sans doute, accentuer les délocalisations en quête de structures de coûts compétitives. Dès lors, l'industrie automobile nationale devrait se positionner et faire face à la concurrence entre un ensemble de pays à bas coûts (Chine, Tunisie, Egypte, Europe de l'Est) ambitionnant de tirer profit des opportunités offertes dans ce contexte.

En outre, l'analyse de la structure de l'emploi dans le secteur révèle l'insuffisance des profils d'ingénieurs et de techniciens spécialisés requis pour le développement du secteur et l'attraction des IDE.

Stratégie de repositionnement de l'industrie de sous-traitance automobile

Afin de faire face à ces fragilités qui ont accru la vulnérabilité du secteur aux effets de la crise économique et financière mondiale, la mise en place d'un ensemble de mesures structurelles pour renforcer la résilience du secteur et tirer profit des opportunités offertes dans le cadre des repositionnements stratégiques des grands donneurs d'ordre européens s'impose avec acuité. Dans ce cadre, il a été procédé à la définition d'une stratégie automobile nationale dans le cadre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle couvrant la période 2009-2015.

Cette stratégie nationale, dont l'impact est estimé à près de 12 milliards de dirhams de PIB additionnels et 70.000 nouveaux emplois à l'horizon 2015, repose sur une Offre Maroc Equipementiers et une Offre Maroc Constructeurs de spécialité à travers notamment un cadre incitatif attractif⁴⁴ (financements bancaires dédiés aux PME du secteur, offre immobilière diversifiée dans le cadre de Plateformes Industrielles Intégrées), une Offre Maroc Constructeurs à travers la mise en place d'un cadre incitatif attractif, la réservation d'une capacité foncière d'environ 300 Ha pour l'implantation d'un futur site d'assemblage majeur, une offre logistique de haut niveau, ainsi qu'un plan de formation de qualité.

Un programme de formation adapté au secteur est également prévu afin de garantir la disponibilité de près de 70.000 profils présentant des qualifications adaptées aux besoins du secteur (1.500 profils en management, 7.000 ingénieurs, 29.000 techniciens et 32.500 opérateurs).

⁴³ Les équipementiers de rang 2 et 3 sont surtout des PME locales.

⁴⁴ Statut de zone franche et des aides à l'installation à hauteur de 10% du montant total de l'investissement

Par ailleurs, un programme cible de promotion du secteur est prévu à travers la mise en place d'une politique de promotion agressive et multi-canal auprès des tissus d'acteurs cibles et focalisée sur les métiers prioritaires du Maroc (câblage, emboutissage, traitement de surface, construction automobile et de spécialité...).

1.2.1.4. Réajustement de la stratégie touristique

Conscient du rôle stratégique du secteur dans le développement économique et social, le Maroc a lancé depuis 2001 une stratégie touristique ambitieuse « Vision 2010 ». Grâce à cette impulsion, ce secteur est devenu au fil des années un véritable moteur de croissance et de développement. Sa contribution à la création de richesse a dépassé 8% et sa participation aux recettes en devises a atteint 358 milliards de dirhams sur la période 2001-2008, soit près de 75% des objectifs assignés dans le cadre de la Vision 2010. Sur la même période, les flux des investissements consentis dans le secteur ont permis de porter la capacité litère moyenne à 7.500 lits/ an au lieu de 1.500 lits/ an enregistrée durant la période 1996-2000. A cela s'ajoute une capacité additionnelle de plus de 15.000 lits prévue en 2009 et l'entrée en service de la première tranche de la Station de Saïdia le 19 juin et celle de Mazagan en octobre 2009.

Ces performances réalisées par le secteur, avant même l'entrée en service des premières stations du Plan Azur, sont le résultat d'un ensemble d'actions et mesures mises en place au cours de ces dernières années. Il s'agit principalement de la libéralisation du transport aérien et de l'accord d'Open Sky qui ont permis l'arrivée d'une trentaine de compagnies étrangères dont des low-cost et partant la multiplication des dessertes aériennes. Les efforts ont porté également sur le renforcement du partenariat avec les tours-opérateurs, les professionnels et les régions ainsi que l'augmentation du budget alloué à la promotion touristique.

Principales fragilités de l'activité touristique nationale

Bien que le tourisme marocain ait démontré une meilleure résilience face à l'ensemble des crises ayant ponctué cette dernière décennie (attentats aux Etats-Unis en 2001, guerre en Irak en 2003, attentats de 16 mai 2003 à Casablanca...), la récente crise financière et économique mondiale a eu des effets négatifs sur le secteur. Ces derniers peuvent être appréhendés à travers le recul des nuitées, la chute des recettes en devises, la déprogrammation de certains vols, en particulier sur les marchés britannique et allemand ainsi que le changement du comportement des touristes avec des réservations de dernière minute et une exigence plus accrue au rapport qualité/prix.

La crise économique mondiale a permis, en effet, de révéler un certain nombre de fragilités. Il s'agit notamment de la forte concentration de l'activité sur le marché européen dont les principaux pays (France, Espagne, Royaume Unis, Italie, Belgique et l'Allemagne) s'accaparent près de 75% du flux des touristes étrangers. A cela s'ajoute une offre spatialement concentrée et peu diversifiée. En effet, quatre grandes villes (Marrakech, Agadir, Tanger, Casablanca) concentrent près de 80% de la capacité totale d'hébergement avec une forte concentration des nuitées sur la ville de Marrakech (38% en 2008).

L'offre touristique nationale demeure également fortement focalisée sur le balnéaire (23%) et le culturel (24%) plaçant le Maroc en concurrence directe avec des pays compétitifs du pourtour méditerranéen (Egypte, Tunisie et Turquie).

De même, la faible qualification des ressources humaines dans le secteur constitue un handicap majeur pour le développement de cette industrie. L'analyse qualitative révèle, en effet, un manque d'interactivité entre l'appareil de formation et le milieu professionnel, et des insuffisances en communication et dans des métiers connexes à l'hôtellerie (thalasso-SPA, animation, golf...).

Quelles réponses stratégiques

Conscients des enjeux socio-économiques du secteur et afin de soutenir le secteur dans ce contexte de crise, les pouvoirs publics ont lancé dès la fin de 2008 un plan d'action « CAP 2009 » visant à renforcer l'attractivité du tourisme marocain et à consolider nos parts de marché. Ce plan d'action a été renforcé en juin 2009, par une dotation supplémentaire de 300 millions de dirhams octroyée à l'ONMT dans le cadre du Comité de veille stratégique afin de financer un ensemble de mesures de promotion.

La Vision 2010 a déclenché une dynamique importante pour le développement du secteur, ce qui a permis d'enregistrer des résultats positifs. Dans une logique de continuité, le Maroc a décidé de se doter d'une approche stratégique qui délivre une vision prospective du secteur touristique à l'horizon 2020, à travers la construction d'une offre solide, différenciée, diversifiée et équilibrée.

Cette nouvelle vision de 2020 devrait consolider les acquis de la vision 2010. Elle devrait toutefois adopter une approche ascendante basée davantage sur la qualité que la quantité des prestations offertes. Elle devrait tenir compte de certaines tendances macroéconomiques mondiales (amélioration des revenus des ménages corollaire à la croissance économique en Inde, en Chine...), des évolutions sociodémographiques (prise en compte du segment des seniors en forte croissance incitant à la conception de nouveaux produits adaptés : tourisme de santé et du bien être), des considérations de développement durable ainsi que des avancées des technologies de l'information et de la communication.

1.2.2. Consolider le leadership du Maroc sur le marché mondial des phosphates et dérivés

Le secteur des phosphates occupe une place primordiale dans l'économie nationale à travers sa contribution au PIB à hauteur de 6%, aux exportations du pays avec une part oscillant entre 15 à 20% et à l'emploi en assurant, directement et indirectement, plus de 30.000 postes. A ceci s'ajoute ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural à travers la construction des infrastructures économiques et sociales et ses effets d'entraînement sur les autres secteurs notamment le secteur des transports (routier, ferroviaire et maritime) et celui de l'énergie électrique.

1.2.2.1. Un marché mondial des phosphates et dérivés en pleine mutation

Le marché mondial du phosphate et de ses dérivés connaît au cours de ces dernières années des mutations profondes marquées par la croissance soutenue de la demande mondiale et par l'instabilité des prix. En effet, pendant plusieurs années, le prix du phosphate ne dépassait pas la barre de 50 dollars la tonne. Cependant, depuis 2006, les prix mondiaux du phosphate ont emprunté une tendance haussière spectaculaire avec des prix atteignant 345 dollars par tonne en moyenne sur l'année 2008, soit une hausse de 361% par rapport à 2007, l'année où ce prix ne dépassait guère les 70,9 dollars⁴⁵. La même tendance a concerné l'acide phosphorique dont le prix est passé de 4.004 dirhams par tonne à 14.080 dirhams par tonne et des engrais de 3.084 dirhams par tonne à 7.276 dirhams par tonne durant la même période⁴⁶.

⁴⁵ Source : Banque Mondiale

⁴⁶ Calcul sur la base des données de l'Office des Changes

Néanmoins, les prix record atteints par le secteur en 2008 sont considérés par les experts comme étant exceptionnels. En effet et à partir de la fin de l'année 2008, les prix des phosphates et dérivés ont enregistré un repli pour se situer à des niveaux plus faibles que ceux de 2008, mais largement au-dessus des prix enregistrés en 2006 et 2007. Cette conjoncture s'explique d'une part, par l'impact de la crise économique et financière mondiale sur la demande et, d'autre part, par le caractère cyclique⁴⁷ des cours de phosphate (cycle d'environ 10 ans).

En termes de perspectives, le développement du marché mondial des phosphates sera marqué notamment par l'émergence de nouveaux projets entièrement intégrés et hautement compétitifs et qui risquent d'entraîner des changements profonds dans les équilibres de marché. Parmi ces derniers, il convient de mettre en relief le méga-projet « Jalamid » en Arabie Saoudite qui prévoit la production de 3 millions de tonnes de DAP à l'horizon 2010-2015 à un prix très compétitif en raison de la proximité des principaux consommateurs mondiaux des produits phosphatés à savoir l'Inde et la Chine et de la production par l'Arabie Saoudite du pétrole, du soufre et d'ammoniac nécessaire à la fabrication des engrais.

Parallèlement, plusieurs projets sont lancés pour le développement de nouvelles capacités oscillant entre 1,5 et 5 millions de tonnes de DAP à l'horizon 2010 et 2015 respectivement en Chine et en Brésil et d'autres pour le renforcement de la production de minerai notamment au Pérou, Guinée Bissau, Algérie, Russie pour une capacité globale de plus de 10 millions de tonnes de minerai. Un autre élément pourrait influencer le marché mondial des engrais à savoir le passage de la Chine du statut d'importateur à celui d'exportateur.

D'un autre côté, l'augmentation de la demande mondiale en produits phosphatés tirée essentiellement par la croissance démographique et le développement de la production agricole mondiale en particulier en Inde, Brésil, et Australie offrent des opportunités certaines pour les principaux producteurs des phosphates et dérivés et particulièrement pour le Maroc .

1.2.2.2. Stratégie de positionnement du secteur national des phosphates et dérivés

Afin de renforcer sa position du leadership sur le marché international avec une part au-delà de 40% pour le minerai de phosphates et de l'acide phosphorique et de 15% pour les fertilisants sur une période de 10 ans, l'Office Chérifien des Phosphates, qui s'est transformé en 2007 en société anonyme, a adopté une stratégie contra-cyclique de conquête fondée sur quatre piliers fondamentaux. Il s'agit du développement industriel, de l'encouragement des IDE, de la refonte de la politique commerciale et de la mise à niveau des outils financiers et organisationnels. Concernant le premier volet, le groupe prévoit un ambitieux programme d'investissement sur la période 2008-2012 qui s'élève à 37 milliards de dirhams dont l'objectif est l'augmentation de la capacité de production et de valorisation à travers le lancement de plusieurs projets notamment :

- l'augmentation de la capacité d'extraction de 23 millions de tonnes à travers la création de quatre mines (Oulad Farès, Helassa, Ext ZCN et Benguerir) et la construction de 4 laveries pour une capacité de près de 40 millions de tonnes ;
- le changement technologique de transport de phosphate, d'un montant d'environ 6 milliards de dirhams, à travers la construction de deux slurry pipelines d'une capacité de 55 millions de tonnes de roches sur une longueur totale de 400km sur les axes Khouribga-Jorf Lasfar et Gantout-Safi.

⁴⁷ Pendant la dernière décennie, le pic des cours a été observé pendant 1997 suivi, d'une chute et puis d'une augmentation à partir de 2000 pour atteindre un nouveau pic en 2008.

- le dessalement de l'eau de mer à Jorf Lasfar et l'adduction d'eau à partir de l'Oum Errbiaa pour Benguerir et Youssoufia pour des montants respectifs de 1.500 millions de dirhams et 500 millions de dirhams ;
- le développement d'une plate-forme industrielle de dimension internationale pour la valorisation et la fabrication d'engrais à Jorf Lasfar, d'un montant d'investissement de 12 milliards de dirhams, pouvant accueillir dix nouvelles unités d'engrais et le développement des infrastructures de stockage de matières premières à Jorf Lasfar.
- l'extension du port de Jorf Lasfar afin d'accueillir le flux des trafics corollaires au développement de Jorf Phosphate Hub à l'horizon 2012-2015.

En outre et dans le but d'assainir les fondamentaux du groupe à long terme et de développer une nouvelle politique de partenariat, une mise à niveau financière et organisationnelle a été entamée à travers la refonte des structures managériale et organisationnelle ainsi que l'amélioration de la flexibilité financière. Dans ce sens, une convention de partenariat a été signée en janvier dernier entre le groupe OCP et la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette dernière est entrée dans le capital de l'OCP à hauteur de 5,88% pour un montant de 5 milliards de dirhams alors que le groupe a déboursé 1 milliard de dirhams pour l'acquisition de 6,62% du capital de la BCP.

1.2.3. Offshoring : Maintien du cap et ouverture vers de nouvelles niches de croissance

Le secteur de l'offshoring revêt un caractère stratégique dans la nouvelle politique industrielle et a été identifié parmi les moteurs de croissance du Programme « Emergence ». Ce secteur, basé essentiellement sur l'externalisation des activités de services d'entreprises européennes, présente un potentiel considérable et immédiat pour l'économie nationale dont l'impact est estimé à 100.000 emplois à l'horizon 2015 et un chiffre d'affaires sectoriel de plus de 20 milliards de dirhams, soit une création d'environ 70.000 emplois et 13 milliards de dirhams de PIB pour la période 2009-2015.

1.2.3.1. Contexte du développement des activités de l'Offshoring

Le secteur de l'Offshoring a connu ces dernières années un fort développement et affiche une dynamique très positive à l'international, avec un développement très soutenu d'environ 25% par an, et prévoit aussi, une croissance de la demande des pays d'Europe Continentale sur les 10 prochaines années de 30 milliards d'euros, soit l'équivalent de 337 milliards de dirhams. Cette tendance confirme un regain d'intérêt pour les destinations francophones notamment celles d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord.

Selon le cabinet de conseil AT Kearney qui a établi la carte mondiale de l'offshore pour 2009, les meilleures destinations offshores pour les activités de services reviennent à l'Inde, la Chine et la Malaisie et un recul de position enregistré pour les pays de l'Europe Centrale et de l'Est (Pologne, République Tchèque ou la Hongrie) qui émergeaient comme des hubs mondiaux de l'offshore. Ce recul est dû principalement à l'inflation des salaires et l'appréciation de la monnaie face au dollar et à la pénurie de compétences.

Ce recul de compétitivité des pays de l'Europe de l'Est profite au Maroc qui reçoit entre 10% et 15% des prestations délocalisées depuis la France. A cela s'ajoute d'autres opportunités, favorables pour le Maroc, liées aux mouvements d'Offshoring très importants dans l'espace francophone, la principale cible du Maroc, et aux tendances de fonds qui sont confirmées tant sur le ciblage géographique que sur les ciblés métiers.

Un secteur marqué au niveau national par le développement de nouveaux services à forte valeur ajouté

Le secteur de l'offshoring au Maroc affiche une tendance ascendante marquée par l'émergence progressive de nouveaux services à forte valeur ajoutée notamment informatiques et financiers présentant des perspectives de développement importantes en termes d'investissement et de création d'emploi. Ainsi, les activités des services financiers (Business Process Outsourcing : BPO) et des services informatiques (Information Technology Outsourcing : ITO) comptent à fin 2008 respectivement 19 et 35 entreprises et employant respectivement 1.900 personnes et 3.100 ingénieurs.

L'activité des centres d'appel, en nombre de 340 à fin 2008 occupe 27.000 opérateurs. Ses recettes⁴⁸ sont passées à 2,2 milliards de dirhams à fin août 2009 enregistrant une progression de 9,1% par rapport à fin août 2008. En moyenne, cette activité propose sur le marché du travail, 250 nouveaux emplois chaque semaine. Le taux de turnover est de 15%, en baisse par rapport à 2004 (25%).

Facteurs de fragilités du secteur de l'offshoring au Maroc

Malgré l'essor remarquable qu'a connu le secteur de l'offshoring ces dernières années, ce secteur demeure fragilisé par la faible maîtrise des langues étrangères, par l'inadéquation entre formations et besoins du secteur et par une offre faible en ingénieurs et techniciens spécialisés en informatique qui se limite à 1.600 cadres par an. Ce chiffre est très faible par rapport aux besoins du secteur de l'ITO qui sont actuellement de plus de 3.000 nouveaux cadres. Aussi, le secteur souffre d'un retard dans la mise en application du dispositif de protection des données personnelles. Il convient de signaler à ce niveau que la loi n°08-09 relative à la protection des personnes physiques n'a été adoptée qu'en janvier 2009.

Effets mitigés de la crise financière sur le secteur de l'offshoring au Maroc

Dans le marasme économique mondial, les perspectives de développement du secteur de l'offshoring au Maroc pourraient être aussi bien prometteuses qu'entachées de beaucoup d'appréhension. Selon les professionnels du secteur, la demande adressée au Maroc pour les activités du BPO et de l'ITO risque de ralentir et la croissance moyenne du secteur risque de ne pas dépasser les 10% en 2009, alors qu'elle était de 20% ces dernières années. Ce ralentissement paraît évident suite à la crise qui touche les principaux donneurs d'ordres de diverses origines (Europe, Inde, USA) et ayant signé des Mémoires d'entente avec le Gouvernement pour leurs installations dans les zones dédiées de Casanearshore et Rabat Technopolis.

Sur un autre registre, cette conjoncture de crise économique mondiale pourrait constituer, pour le Maroc, une opportunité pour promouvoir l'activité du secteur de l'offshoring et assurer son succès futur par une vague de délocalisations intelligentes ayant recours à des politiques de coûts qui favorisent les délocalisations. Dans cette conjoncture, le Maroc dispose de solides atouts pour accueillir ces délocalisations. Il a, pour cela décidé d'anticiper la demande d'infrastructures par l'accélération de la mise en œuvre de la deuxième tranche du parc de Casanearshore en 2011, prévue initialement pour 2015.

⁴⁸ Ce chiffre d'affaires englobe, outre les recettes des centres d'appels à capitaux étrangers, celles des centres d'appels à capital 100% national. A ce titre, le capital étranger est présent dans la moitié des centres d'appels où il est souvent majoritaire.

1.2.3.2. Mesures publiques pour le développement du secteur de l'offshoring

Tenant compte des perspectives de développement du secteur de l'offshoring et pour faire face aux contraintes qui plombent les performances du secteur, les pouvoirs publics et les opérateurs économiques du secteur ont signé le Pacte National pour l'Emergence Industrielle couvrant la période 2009-2015.

Les parties prenantes de ce contrat programme s'accordent à mettre en place un plan d'action volontariste de développement du secteur de l'Offshoring dont les nouvelles mesures ont permis à l'Etat de renouveler son engagement à maintenir la compétitivité du secteur autour de trois volets:

- un cadre incitatif attractif portant sur l'impôt sur le revenu effectif, plafonné à 20%;
- un dispositif de développement des ressources humaines qualifiées;
- une offre d'infrastructure et de services aux investisseurs aux meilleurs standards.

Le volet formation fournira 70.000 profils présentant des qualifications adaptées aux besoins du secteur. Les 3 autres mesures engagent l'Etat à mettre en place une stratégie de communication ciblée autour de l'offre Maroc et dotée d'un budget marketing conséquent qui viendra appuyer l'effort de commercialisation des gestionnaires P2I.

Le développement des capacités d'accueil suffisantes pour accompagner le développement du secteur constitue une mesure phare de ce contrat-programme à travers la mise en place de capacités additionnelles notamment les plates formes de Fès-shore, Tétouan-shore, Oujda-shore et Marrakech-shore.

Des avancées réelles et importantes ont été réalisées notamment à travers la conclusion de transactions ciblées avec quelques 33 entreprises de références mondiales dépassant largement les prévisions du plan offshoring (8 entreprises). Cette attractivité des investisseurs étrangers de renommée est le fruit des incitations du plan offshoring mais aussi de la mise en place des zones d'accueil de Casanearshore et Rabat Technopolis offrant des avantages en termes de coût et d'équipements modernes.

1.3. Poursuite de la modernisation des secteurs domestiques

Les secteurs de l'agriculture, de l'immobilier et du commerce intérieur constituent des secteurs clés de part le poids de leur valeur ajoutée dans le PIB et de part l'effet d'entraînement qu'ils jouent en amont et en aval sur le développement des autres activités économiques. L'accélération de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole, la consolidation du dynamisme du secteur de l'immobilier et la mise à niveau du secteur du commerce intérieur recherchées à travers le plan Rawaj sont de nature à apporter l'appui nécessaire à ces secteurs porteurs de l'économie nationale.

1.3.1. Accélération de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole

Le secteur agricole marocain est de plus en plus confronté à un contexte international porteur de défis majeurs concernant notamment la recrudescence de la concurrence, l'intensification du phénomène de changement climatique, ainsi que la restructuration de plus en plus rapide de l'organisation des marchés des produits agricoles rendant les performances des producteurs agricoles tributaires de leur capacité à répondre aux exigences des distributeurs et des consommateurs en termes de prix et de qualité. Toutefois, ce contexte international est également porteur d'énormes opportunités notamment en termes de repositionnement des systèmes de productions nationaux sur des créneaux porteurs découlant de l'augmentation de la demande des produits agricoles due en particulier à l'amélioration des revenus des consommateurs au niveau de grands pays émergeant ou en développement (Chine, Inde...).

Pour répondre à ces enjeux stratégiques et profiter des opportunités offertes, le Maroc a mis en œuvre une nouvelle stratégie agricole ambitieuse visant à assurer un développement durable du secteur. Elle vise également à faire de l'agriculture un important moteur de croissance pour l'économie nationale et ce, à travers notamment une utilisation compétitive de ses facteurs de production, un rattrapage des énormes manques à gagner en termes de gains de productivité et l'adoption de choix de productions en cohérence avec les avantages comparatifs du pays.

1.3.1.1. Défis et potentiel du développement du secteur agricole

Le secteur agricole est appelé à lever de nombreux défis en relation notamment avec les mutations structurelles du contexte international concernant en particulier la recrudescence de concurrence avec l'orientation des échanges agricoles vers une plus grande libéralisation, l'exigence de la contribution à la sécurité alimentaire ainsi que la nécessité d'assurer un développement durable. Ainsi, les récentes augmentations des prix des produits agricoles de base, dues notamment à une évolution de la demande, et dont les prévisions tablent sur leur maintien des niveaux plus élevés que ceux ayant prévalu auparavant⁴⁹, renseignent sur de nouvelles perspectives en termes de repositionnement sur les filières stratégiques et porteuses.

Le secteur agricole fait également face au défi des changements climatiques qui aggrave la volatilité des performances de production du secteur. Ces perturbations sont susceptibles d'handicaper son développement durable. Les études menées dans ce sens, en méditerranée, soulignent la progression croissante de l'aridité au Maroc. Les raisons à l'origine de cette évolution résident dans la diminution de la pluviométrie et l'augmentation de la température malgré l'importante pluviométrie caractérisant certaines années⁵⁰.

En ce qui concerne son environnement interne, le secteur agricole demeure handicapé par plusieurs contraintes dont notamment une exploitation non optimale de ses marges de manœuvres qui tire vers le bas la productivité de ses facteurs de production. Ainsi, en termes du foncier, il est constaté un fort émiettement des exploitations agricoles (70% des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha⁵¹), un manque de sécurité foncière limitant les investissements structurels de long terme (10% seulement des parcelles sont immatriculées⁵²), et une tendance à la non viabilité des exploitations agricoles compte tenu de la pression démographique de la population agricole entraînant une aggravation de l'exode rural.

Quant au capital humain, il constitue une véritable entrave pour la modernisation du secteur. En effet, les exploitants se caractérisent par leur vieillesse, un taux d'analphabétisme élevé et une productivité faible. Pour les autres facteurs de production, les exploitations agricoles les utilisent d'une manière peu intensive : 47% seulement procèdent à la mécanisation des travaux du sol et 31% pour celle de la moisson, 51% utilisent les engrais, 16% les semences sélectionnées et 33% les produits phytosanitaires. Pour le financement, le recours au crédit bancaire agricole demeure très faible au Maroc en raison notamment de l'inéligibilité d'une grande partie des agriculteurs (inéligibilité aggravée par la recrudescence des années de sécheresse qui a affecté leur solvabilité à travers la limitation de leur capacité de remboursement).

⁴⁹ OCDE-FEO (2009) : Par rapport à 1997-2006, les prix moyens des productions végétales devraient connaître sur les 10 prochaines années, des augmentations de 10 à 20 %, en termes réels, les huiles végétales pouvant même enregistrer des augmentations supérieures à 30 %.

⁵⁰ INRA Maroc, 2009.

⁵¹ Recensement Général de l'Agriculture, 1996.

⁵² Banque Mondiale, 2007.

En outre, l'eau, ressource stratégique de plus en plus rare au Maroc, fait l'objet d'une utilisation peu rationnelle et faiblement économe malgré l'importante infrastructure hydraulique mise en place garantissant les approvisionnements pour l'irrigation. Les pertes en eau sont considérables, la valorisation du mètre cube est située en deçà du potentiel et le prix de l'eau ne reflète pas sa rareté. Par ailleurs, la baisse du niveau des précipitations constatée provoquera à court et à moyen termes, un stress ou un déficit hydrique dans la moitié des bassins entraînant une surexploitation des nappes.

Face à ces défis et contraintes de son contexte, le secteur agricole marocain recèle un fort potentiel à mobiliser notamment en termes de richesse de sa biodiversité et des avantages comparatifs avérés en particulier pour les produits méditerranéens. Il possède également de véritables succès à son actif dans les différentes filières dont notamment la filière de la tomate qui représente une réussite exemplaire, la filière de la fraise qui a réalisé un développement important en termes d'exportation, la filière laitière qui a eu un véritable succès à travers une intégration amont-aval (cas de la COPAG) et la filière d'élevage ovin et caprin qui s'est développée considérablement (à travers le dynamisme de l'ANOC).

1.3.1.2. Nouvelles approches et instruments pour le développement agricole

En rupture avec les anciens modes d'interventions publiques dans le secteur, la nouvelle stratégie du développement du secteur mise en œuvre vise à lui assurer une évolution équilibrée, faire face aux nouveaux enjeux et tirer profit de la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial, tout en tenant compte des spécificités du secteur, exploitant ses marges de progrès et valorisant au mieux ses potentialités.

Pour ce faire, cette stratégie se base sur un ensemble d'approches fondamentales dont notamment le développement de l'agrégation pour remédier aux contraintes majeures liées à la problématique foncière et à la faible organisation des agriculteurs, la responsabilisation des acteurs, l'amélioration de l'usage des facteurs de production, la promotion de la valorisation de la production et l'ajustement de la gouvernance du secteur.

L'ensemble de ces approches est structuré en deux piliers. Le premier concerne l'agriculture à haute valeur ajoutée. Il a été doté d'un investissement global de 121,25 milliards de dirhams sur la période 2009-2018. Le second pilier porte sur l'agriculture solidaire et bénéficie d'un investissement de 19,25 milliards de dirhams sur la même période.

Ainsi, en termes de responsabilisation des acteurs, le Plan Maroc Vert a consacré la contractualisation des engagements entre les différentes parties prenantes du développement agricole. De fait, un ensemble de contrats-programmes et de conventions touchant les différentes filières ont été mis en œuvre. À côté des filières sucrière, agrumicole et avicole dont les contrats-programmes ont été lancés en 2008, d'autres filières ont intégré cette approche à savoir, les céréalière, laitière, oléicole et celle des viandes rouges. De même, et pour une plus grande efficacité de sa mise en œuvre, la nouvelle stratégie a adopté la dimension régionale aussi bien dans sa vision stratégique que dans son opérationnalisation. Ainsi, des Contrats Agricoles Régionaux (CAR) ont été signés pour la réalisation des actions stratégiques déclinées dans des Plans Agricoles Régionaux (PAR) relatifs aux seize régions du Royaume portant sur le développement de l'ensemble des filières.

Par ailleurs, un plan de financement du PMV a été défini à travers l'adoption par les pouvoirs publics du Cadre Pluriannuel de Financement du Plan Maroc Vert 2009-2015. Cet accord établit le soutien public aux investissements dans le cadre du PMV à près de 66 milliards de dirhams sur cette période. En outre, le système bancaire s'est engagé à mettre en œuvre un ensemble d'actions dans le but d'accompagner la mise en œuvre des actions du PMV.

Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a procédé à l'adéquation de ses offres à la diversité des situations des exploitations agricoles et ce à travers notamment la création de la fondation ARDI pour financer les micro-exploitations à travers le micro-crédit et la Société de Financement du Développement Agricole (SFDA) pour le financement des exploitations intermédiaires non éligibles au crédit classique. D'autres banques commerciales se sont engagées pour la réalisation des objectifs stratégiques du PMV telle que AWB qui a créé le Pacte Vert de la banque destiné au financement des opérateurs de l'agroalimentaire.

En termes d'utilisation du facteur eau, et pour en assurer un usage compétitif et durable, les actions stratégiques de la nouvelle stratégie de l'eau seront davantage focalisées sur l'amélioration des conditions de valorisation de cette ressource par les productions agricoles. Ainsi, il est prévu de renforcer les efforts pour l'encouragement de l'adoption des techniques économisatrices en eau pour réaliser un potentiel d'économie d'eau estimé à 35% et ce, à travers le Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI) qui vise la reconversion de près de 555.000 hectares actuellement irrigués en gravitaire à l'horizon 2015. De même, le gap séparant les terres dominées par les barrages, notamment Al Wahda et celles aménagées sera résorbé..

D'un autre côté, et dans l'objectif d'accroître le taux de valorisation des produits agricoles, une nouvelle approche a été adoptée consistant en la mise en place d'agropoles qui sont des plateformes régionales pour la R&D agricole ainsi que le regroupement, la commercialisation, la transformation et la distribution des produits agricoles des principales filières des régions concernées. Ainsi, ce sont six agropoles qui devront être mis en place, dont ceux de Meknès et de Berkane, et qui seront accompagnés par la mise en œuvre d'autres programmes nécessaires dont notamment la formation de 20.000 à 25.000 techniciens et l'accélération des projets d'irrigation.

En outre, et conscient de l'importance de l'apport de la R&D au secteur agricole marocain dans la valorisation de la production agricole nationale et son adaptation à son contexte agro-climatique, les pouvoirs publics se sont engagés à encourager davantage les institutions du Système National de Recherche Agronomique dans le cadre du PMV et ce, à travers notamment l'augmentation des ressources allouées à ce domaine qui passeront de 0,7% du PIBA actuellement à 1% en 2012.

Parallèlement à ces instruments novateurs, le PMV prévoit pour le déploiement de ses actions stratégiques, la réforme des structures institutionnelles d'intervention. A ce titre, les chambres d'agriculture ont vu leur statut ajusté pour consolider leurs missions et rendre efficaces leurs actions au niveau régional. De même, la restructuration des services du ministère de l'agriculture a été amorcée pour les rendre plus opérationnels et ce, en regroupant, au niveau central, les directions autour des métiers du Plan vert et en renforçant les structures régionales. De même, des instances d'accompagnement de la mise en œuvre du PMV tels que l'Agence de développement agricole (ADA) et l'Office national de la sécurité sanitaire des aliments (ONSSA), ont été mises en place.

Par ailleurs, il est à noter que la stratégie adoptée mérite d'être renforcée par une vision stratégique liée aux autres instruments publics d'intervention dans le secteur dont notamment les politiques tarifaires et de commercialisation. En effet, une vision pour la politique tarifaire ciblant le renforcement des cultures à avantages comparatifs pour notre pays et qui éliminerait toutes formes de rentes serait d'un soutien efficace pour la réussite du PMV.

En outre, une politique commerciale visant à assurer des prix rémunérateurs pour le producteur agricole, en rationalisant toutes les formes d'intermédiation entre la production, la transformation et la commercialisation, et en éliminant toutes les distorsions en termes de prix relatifs en défaveur des avantages comparatifs de notre pays, assurerait un changement structurel de notre agriculture vers une plus grande intégration à l'économie de marché.

1.3.2. Vers une nouvelle stratégie de développement intégré du secteur des pêches

Le secteur des pêches, constituant l'un des piliers de l'économie nationale, est appelé à poursuivre son développement et sa restructuration pour plus de compétitivité. En outre, les perspectives du secteur restent prometteuses et les opportunités de son développement sont énormes. En effet, la richesse de nos côtes en poissons, donne au Maroc un avantage compétitif certain, à condition de répondre aux exigences des marchés en termes de régularité de l'offre, de qualité et de traçabilité des produits.

Néanmoins, le secteur des pêches fait face actuellement à la fois aux défis de remédier à ses différentes fragilités caractérisant notamment son tissu de production et aux différentes mutations qui caractérisent l'environnement international.

Pour faire face aux multiples entraves à l'essor du secteur, plusieurs actions ont été entreprises pendant les dernières années pour le développement du secteur. Et plus récemment, une nouvelle stratégie de développement intégré du secteur halieutique au Maroc, baptisée plan « Halieutis », a été lancée. Cette stratégie est structurée autour de trois axes majeurs, à savoir l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable, le développement d'une pêche performante en faveur d'une qualité optimale dans le traitement des produits et l'amélioration de la compétitivité afin de conquérir de nouveaux parts de marché.

1.3.2.1. Fragilités de développement du secteur

Les performances enregistrées par le secteur des pêches pendant les dernières années restent en deçà de ses potentialités et ce en raison de multiples contraintes qui persistent tout au long de sa chaîne de valeur. Ces contraintes se manifestent notamment à travers l'irrégularité quantitative et qualitative de l'approvisionnement des industries de transformation due à la vétusté de la flotte côtière et artisanale, les mauvaises conditions d'hygiène prévalant au niveau des bateaux de pêche et lors du débarquement et le manque d'infrastructures de débarquement et de distribution. De même, les captures ne sont pas suffisamment valorisées dans la mesure où plus de la moitié des produits de la pêche à transformer est destinée aux industries de sous-produits et une part importante des captures est destinée à l'export sans aucune transformation.

D'autres contraintes sont également liées au marché d'export et au marché intérieur. En effet, la structure doublement rigide des exportations au niveau des marchés et des produits constitue un facteur de faiblesse des exportations et dévoile de nouvelles opportunités encore inexploitées. De plus, le produit marocain reste contrarié par la traçabilité face à des normes de qualité de plus en plus exigeantes. Concernant le marché intérieur, les défaillances au niveau des circuits de distribution et la non maîtrise de la chaîne de froid n'encouragent pas la consommation des produits de la mer qui reste très faible.

1.3.2.2. Mise en place d'une nouvelle stratégie de développement intégré du secteur des pêche : Halieutis »

Eu égard aux différentes fragilités qui pèsent lourdement sur le développement du secteur des pêches au Maroc, plusieurs efforts se multiplient afin de soutenir le secteur et pour en faire un moteur de croissance pour l'économie marocaine. En effet, de multiples actions ont été mises en œuvre pendant les dernières années. Ces actions ont porté notamment sur la gestion rationnelle des ressources halieutiques, à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement de certaines pêcheries, et sur l'appui aux industries de transformation en se basant sur recommandations du Programme Emergence. De même, la mise à niveau de la pêche côtière et artisanale a été renforcée par le projet de mise à niveau de la pêche artisanale relevant du programme MCA et par le programme IBHAR portant sur l'équipement et la modernisation de la flotte côtière.

Plus récemment, une nouvelle stratégie de développement du secteur des pêches, nommée plan « Halieutis » a été lancée. Elle procède d'une vision sectorielle intégrée s'articulant autour de trois mots clés à savoir durabilité, performance et compétitivité.

En matière de durabilité, il s'agit d'assurer la pérennité de la ressource pour les générations futures, de procurer de la visibilité aux acteurs économiques pour investir ainsi que de faire des marins les premiers acteurs d'une pêche responsable. Dans cet objectif, il est question d'aménager les pêcheries sur la base de quotas, de renforcer et partager la connaissance scientifique, d'élaborer une nomenclature homogène des différentes espèces et de développer un système d'information halieutique intégré. De même, des actions seront mises en œuvre pour adapter et moderniser l'effort de pêche et pour développer l'aquaculture.

Pour plus de performance dans le secteur, le nouveau plan met l'accent sur la réorganisation du secteur à travers le développement des infrastructures et des équipements de débarquement. Cette amélioration de la performance du secteur passera par la mise en place d'espaces portuaires dédiés à la pêche accompagnée d'une gestion efficiente. Par ailleurs, il est question de renforcer l'attractivité des halles à marée à travers l'introduction davantage de concurrence et de transparence dans les mécanismes de prix. De plus, un projet de structuration et de dynamisation du marché intérieur autour des marchés de gros et de détail est à l'ordre du jour.

Concernant le volet de la compétitivité, la nouvelle stratégie vise une réorganisation du secteur pour assurer les conditions optimales sur toute la chaîne de traitement du produit. L'objectif est d'assurer à l'industrie nationale la régularité de l'approvisionnement d'une matière première de qualité et de conquérir des parts de marché tant au niveau national que mondial.

Parallèlement, le plan « Halieutis » prévoit la concrétisation d'un certain nombre de projets phares de transformation et de valorisation des produits de la mer, avec à leur tête la création de trois pôles de compétitivité (Tanger, Agadir, Laâyoune-Dakhla) devant mobiliser des investissements de 9 milliards de dirhams.

A ce titre, une convention relative à la réalisation du projet industriel du parc « Haliopolis » a été également signée. D'un investissement total estimé à 6,6 milliards de dirhams, ce parc constituera un pôle de compétitivité halieutique régional basé sur un concept innovant de nouvelle génération de parcs industriels et répondra aux standards internationaux en offrant aux investisseurs des lots de terrains équipés, des unités prêtes à l'emploi, des plateaux de bureaux et une pépinière d'entreprises. En outre, ce projet s'étendra sur une superficie de 150 hectares et devrait générer quelque 20.000 emplois et assurer un potentiel de transformation de produits de la mer de 500.000 tonnes.

Par ailleurs, pour renforcer la mise en œuvre des actions du plan « Halieutis », deux conventions de partenariat, portant sur la promotion des activités de pêche et le développement des infrastructures ont été signées. La première est relative au contrat de performance de l'Office National des Pêches (ONP) au titre de la période 2009-2012 et la seconde concerne la concession des ports de pêche en faveur de l'ONP.

A travers l'ensemble de ces projets, le plan « Halieutis » vise, outre le triplement du PIB du secteur d'ici 2020, à porter le nombre des emplois directs à 115.000 contre 61.650 actuellement et à augmenter la valeur des exportations des produits de la mer à plus de 3,1 milliards de dollars contre 1,2 milliard de dollars en 2007. Quant à la production halieutique, l'objectif visé est de dépasser en 2020, 1,6 million de tonnes et aussi de réduire de moitié le poids de l'informel pour le ramener à 15% du chiffre d'affaires du secteur. De même, le plan prévoit d'augmenter la consommation de poisson au Maroc pour atteindre 16 kg par habitant annuellement contre 10 kg par habitant par an actuellement.

1.3.3. Consolidation de la dynamique du secteur de l'immobilier

Erigé en priorité nationale, le secteur de l'habitat a bénéficié d'une attention particulière ces cinq dernières années notamment en termes de lutte contre l'habitat insalubre et de rapprochement entre l'offre et la demande en logement. La mise sur le marché d'une offre abondante et diversifiée constitue la pierre angulaire de la nouvelle démarche adoptée par les pouvoirs publics dans le secteur.

1.3.3.1. Un secteur en plein essor

Cette démarche a contribué à insuffler une dynamique importante dans le marché de l'immobilier suscitant, pour la première fois, un recul du déficit en logement de 1,24 million d'unités en 2002 à près de 984.000 unités 2008. De même, les achèvements d'unités sociales ont porté, en 2008, sur 241.300 unités dont 129.000 unités sociales contre 121.000 unités sociales en 2007. Le secteur public a assuré la construction de 57% de ces logements contre 20% pour le secteur privé organisé et 23% pour l'auto- construction. Les mises en chantier ont porté sur 359.640 unités dont 213.000 unités sociales et 75.800 unités de restructuration. D'autres indicateurs témoignent des bonnes performances du secteur de l'immobilier en particulier l'accroissement important de la valeur ajoutée du secteur BTP estimé annuellement à 10,8% en moyenne durant la période 2003-2008, portant sa contribution au PIB à 6,8% en 2008 contre 5,7% en 2003. Le secteur a permis aussi la création de plus de 208.000 postes d'emploi additionnels durant la même période, dont 65.000 en 2008.

Cette dynamique a été créée grâce à la mise en place d'un programme de réformes lancé à partir de 2003 et qui a nécessité la mobilisation d'importants moyens notamment l'aide de l'Etat qui a accordé la priorité aux programmes de lutte contre l'habitat insalubre et au soutien de l'habitat social à travers trois mécanismes portant sur la mobilisation d'importantes ressources financières publiques de 1,4 milliard de dirhams par an, l'aménagement et la mise à la disposition des promoteurs immobiliers avec des conditions préférentielles d'un foncier public de 5.182 Ha sur la période 2002-2007 et la création de deux fonds de garantie Fogarim et Fogaloge-public pour permettre aux ménages à revenu irrégulier et/ou modeste de bénéficier de crédits immobiliers.

Concernant l'année en cours, le secteur de l'immobilier continue toujours à afficher une certaine dynamique malgré la prévalence d'un climat d'attentisme due aux craintes liées aux impacts éventuels de la crise économique mondiale sur le secteur. Atteignant 166,755 milliards de dirhams à fin juillet 2009, l'encours de crédits à l'immobilier a enregistré un accroissement de 17,3% par rapport à fin juillet 2008 pour représenter 29,6% du concours à l'économie. En outre, les crédits accordés dans le cadre du FOGARIM, jusqu'au 31 août 2009, près de 51.500 ménages ont bénéficié de la garantie de l'Etat pour un montant de 7,3 milliards de dirhams de prêts accordés.

La crise internationale aurait vraisemblablement un impact sur le marché immobilier national en ralentissant la demande, particulièrement, au niveau des deux composantes spéculative et étrangère notamment dans certaines régions (Tanger, Marrakech). Cela devrait permettre une correction des prix de l'immobilier ayant connu une envolée exceptionnelle au cours des trois dernières années. Toutefois, les effets de la crise sur le secteur demeure très limités en raison notamment de la persistance d'une demande importante (déficit en logement estimé à plus de 610.000 unités, demande annuelle additionnelle de 120.000 logements, forte demande des classes moyennes...).

1.3.3.2. Nouvelles actions pour soutenir la dynamique du secteur

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir son soutien à ce secteur à travers différents leviers, particulièrement en doublant les investissements publics, à travers Holding Al Omrane, de 22 milliards de dirhams durant la période 2003-2007 pour atteindre 45 milliards de dirhams sur la période 2008-2012. Cette action permettrait d'accélérer la cadence de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux pour atteindre 150.000 unités par an.

Ainsi, deux conventions relatives au dispositif de soutien à l'habitat social et au lancement d'un nouveau produit au profit de la classe moyenne ont été signées, le 16 février 2009.

La première convention porte sur la mobilisation de 3.853 Ha du foncier public destiné à la réalisation de 200.000 unités d'habitat avec des investissements de près de 52 milliards dirhams, à travers la création de 14 pôles et zones urbains et la mise en œuvre de 28 programmes d'habitat dans 32 villes et centres répartis sur 11 régions du Royaume. La deuxième convention a concerné la création du fonds de garantie "Daman Assakan", avec des ressources financières de près d'un milliard de dirhams, à partir de la fusion des fonds de garantie Fogarim et Fogalogue-public tout en portant le plafond du crédit à 800.000 dirhams et ce, afin de permettre aux ménages appartenant aux classes moyennes de bénéficier de la garantie de l'Etat.

De même, les pouvoirs publics œuvrent à l'accélération de la réalisation des différents programmes de l'habitat dont notamment le Programme Villes sans Bidonvilles. Le rythme de démolition des baraques qui était, jusqu'à 2002, de 5.000 baraques/an est devenu sur la période 2005-2008, de 32.000 baraques en moyenne par an. Au premier trimestre 2009, 37 villes sont déclarées sans bidonvilles avec près de 138.000 baraques démolies.

En outre, le programme de 140.000 dirhams se poursuit avec la mise en chantier de 2.111 unités dont 976 dans le cadre du partenariat public privé et la poursuite des travaux dans 22.600 unités lancées en 2008. De même, il est prévu l'élaboration d'un référentiel de commercialisation de ce produit.

Concernant le programme des villas économiques, les pouvoirs publics s'activent à produire à terme 50.000 villas économiques/an destinées aux classes moyennes. Dans ce cadre, les achèvements et les mises en chantier ont atteint respectivement 35.579 et 40.882 unités.

Sur un autre volet, il est prévu de poursuivre le programme des villes nouvelles. En plus de Tamesna et Tamnsourt, d'autres villes nouvelles ont été lancées durant l'année 2008 en l'occurrence Lakhyayta et le nouveau pôle urbain Al Arouit. Ce programme des villes nouvelles sera consolidé durant l'année en cours par la création de Chrafat près de Tanger sur une superficie de 1.200 ha et 3.000 unités et de Tagadirt à proximité d'Agadir (882 ha).

Enfin, force est de rappeler que la réalisation de ces différents programmes s'effectue grâce au développement d'un partenariat fructueux entre les secteurs public et privé en recourant à la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour la promotion du logement social.

1.3.4. Commerce intérieur : opportunités à saisir suite à la réforme du secteur

Le secteur du commerce intérieur connaît dernièrement des mutations importantes liées au changement du mode de consommation des ménages mais également à l'amélioration de leur niveau de vie. Ainsi, ce secteur à forte connotation domestique est appelé à jouer un rôle déterminant dans le maintien de la croissance économique en drainant la consommation des ménages.

1.3.4.1. Enjeux et dynamique du commerce intérieur

Le commerce intérieur revêt une importance particulière de part sa contribution qui s'est élevée à 11,6% du PIB en moyenne annuelle sur la période 1998-2008. Son importance provient également de sa contribution dans l'emploi avec une part annuelle moyenne de 12,1% de la population active occupée sur la période 1999-2008. Cependant, un gap, entre le niveau de croissance du secteur par rapport à celui de l'économie nationale, est appelé à être comblé. En effet, ce secteur a enregistré un taux de croissance annuelle moyenne de 3,5% sur la période 1998-2008 contre 4,3% pour le PIB.

Par conséquent, ce secteur est amené à améliorer son dynamisme en tirant profit de l'appréciation du niveau de vie des ménages ainsi que de la croissance de leur consommation qui s'est consolidée de 4% en moyenne annuelle durant 1998-2008. Cette évolution est le résultat du maintien du dialogue social conjugué à la maîtrise de l'inflation qui est restée en deçà de 2% en moyenne annuelle durant 1998-2008. Cette tendance est prévue d'être maintenue en 2010 suite à la dissipation des pressions inflationnistes qui étaient exercées par les niveaux élevés des prix des produits de base notamment les produits frais.

Par ailleurs, l'accès des ménages au financement s'est élargi en accroissant, ainsi, la demande adressée à ce secteur. En effet, selon Bank Al Maghrib, l'encours des crédits à la consommation à fin juillet 2009 s'est élevé à 28,7 milliards de dirhams, soit une hausse de 22,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.

1.3.4.2. Réforme structurelle pour la mise à niveau du commerce intérieur

Dans ce cadre s'est inscrit le plan Rawaj 2008-2020 en ayant comme axes prioritaires d'assurer au consommateur l'accès à l'offre de produits et d'accompagner les acteurs du commerce dans leur développement. Ce plan compte porter de 12% à 20% la part du secteur du commerce dans le PIB et de créer 450.000 emplois à l'horizon 2020. A l'échéance gouvernementale 2012, le plan prévoit de porter la valeur ajoutée du secteur à 98 milliards de dirhams et de créer plus 200.000 emplois.

Pour une stratégie efficiente et axée sur les résultats, le secteur a été segmenté en quatre activités ayant chacune ses propres spécificités et problématiques :

- La grande distribution : avec 49 hypers et supermarchés qui représentent 8% à 10% du commerce de détail et qui emploie environ 8000 personnes pour un chiffre d'affaires estimé à 10 milliards de dirhams;
- Le commerce en réseau et la franchise : avec près de 2000 points de vente représentant 310 réseaux principalement dans l'habillement et la restauration;
- Les espaces publics marchands : constitués des marchés de gros (30 marchés de gros officiels pour un volume de marchandises d'environ 3,5 millions de tonnes), des abattoirs et des halles aux poissons sous la responsabilité des communes;
- Le commerce indépendant (gros, demi-gros et détail) : avec 180000 épiceries de quartier pour un chiffre d'affaires estimé de 100 à 125 milliards de dirhams.

Parmi les mesures les plus importantes, il y a lieu de citer le développement du commerce de proximité qui concerne les deux derniers segments. Pour concrétiser cet engagement au niveau du commerce de proximité, un fonds de développement du commerce et de la distribution, de 900 millions de dirhams, a été créé dont 100 millions de dirhams ont été débloqués. Le but étant de mettre à niveau et de restructurer les espaces commerciaux à travers l'encouragement des petits commerçants à se regrouper au sein de réseaux modernes au niveau de la gestion. Il est à noter que 9 projets de réhabilitation des espaces commerciaux ont été soutenus sur un total de 25 projets. En plus, des études de redéploiement des marchés de gros des fruits et légumes ont été lancées ainsi que le déclenchement des travaux de trois zones commerciales à Oujda, Méknès et Nouaceur.

Au-delà de la cohérence de ces actions avec le mode de consommation des ménages, cette mesure s'avère pertinente en considérant la proportion de l'informel dans ce secteur. En effet, dans la mesure où les premiers résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel 2006/2007 confirment celles de 1999/2000, 52,8% des unités de production informelles⁵³ sont dans le commerce et réparation. De plus, l'emploi dans ce secteur est exclusivement informel avec une part de 91,2% dans l'emploi total de ce secteur.

En plus du développement du secteur, l'opportunité qui pourrait ressortir du Plan Rawaj est d'élargir l'assiette fiscale en augmentant la part d'affiliation des salariés de ce secteur et d'assainir la comptabilité des entreprises y afférente. En effet, le secteur du commerce et réparation, qui emploie 48,2% des actifs occupés dans l'informel, contribue à 77% au chiffre d'affaires global dégagé par le secteur informel.

En somme, le secteur du commerce pourrait avoir une contribution non des moindres dans la croissance économique, tirant profit de l'amélioration du niveau de vie des ménages. Par ailleurs, le secteur est appelé à jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la qualité de service, l'assainissement de la fiscalité lui afférente et la constitution d'un contrepoids déterminant, face à la baisse de la demande extérieure, maintenue par une évolution soutenue de la demande des ménages.

2. POURSUITE DES REFORMES ET DE LA MODERNISATION DU SECTEUR FINANCIER

La modernisation et la réforme du secteur financier se sont poursuivies en 2008, particulièrement à travers le renforcement de la supervision et la protection de l'épargne, l'amélioration de la gouvernance du marché des capitaux, la poursuite du réaménagement des différents mécanismes de soutien au financement des PME et la rationalisation du système national de garantie, la consolidation et la restructuration des associations du Microcrédit et la modernisation des institutions financières publiques. Ainsi, les réformes en 2008 se sont articulées autour des axes suivants :

2.1. Renforcement de la supervision et la protection de l'épargne

En conformité avec les principes de l'organisation internationale des commissions des valeurs (OICV), le projet de loi confère au CDVM une complète autonomie. Ce projet de loi prévoit (1) la transformation du statut du CDVM d'établissement public à celui d'une personne morale publique, (2) le renforcement de la collégialité de son conseil d'administration et (3) la constitution d'un organe de sanction indépendant.

Dans le même sens, un projet de loi portant création d'une autorité indépendante de supervision du secteur des assurances et de la prévoyance sociale, a été finalisé et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement. Ce projet de loi, prévoit de doter cette autorité du statut de personne morale publique présidée par une personnalité indépendante et comportant une commission de discipline. Ces changements fondamentaux au niveau de la supervision constituent les gages d'un contrôle plus efficace et surtout le prélude d'une meilleure coordination entre les différentes autorités de régulation.

⁵³ Ce sont les unités qui ne tiennent pas d'une comptabilité conforme à la loi comptable et au système fiscal en vigueur au Maroc.

2.2. Amélioration de la gouvernance du marché des capitaux

La transformation statutaire de la société gestionnaire de la bourse de Casablanca en une société à conseil d'administration et direction générale est de nature à améliorer la gouvernance du marché des capitaux. Cette forme de gouvernance est appropriée pour le recentrage des responsabilités et le renforcement des synergies au sein de cette institution. L'action de la réforme de la gouvernance s'est également étendue au secteur de l'assurance dont la vocation essentielle est la sécurisation de l'économie et la protection des populations. Ce secteur qui continue à jouer un rôle fondamental en tant qu'investisseur institutionnel, dispose de marges de progression importantes qu'il convient d'exploiter. Un contrat-programme vient d'être engagée avec les professionnels du secteur en vue de permettre au secteur d'assurer pleinement son rôle économique et social dans le développement du royaume. Les premières conclusions de cette étude stratégique ont été présentées au comité de pilotage et le contrat programme devra être finalisé dans les semaines à venir.

2.3. Rationalisation du système national de garantie et poursuite du réaménagement des différents mécanismes de soutien au financement des PME et des particuliers

La rationalisation du système national de garantie et la poursuite du réaménagement des différents mécanismes de soutien au financement des PME et des particuliers seront réalisés en procédant au parachèvement de la réforme du système national de garantie et à l'adoption d'un plan de développement de la caisse centrale de garantie pour la période 2009-2012. Ce plan inclut la mise en place d'une nouvelle gamme de produits déclinée en fonction des besoins et du cycle de vie de l'entreprise. Ainsi, quatre nouveaux produits ont été mis en place :

- Le premier concerne l'investissement pour faciliter l'accès aux crédits à moyen et long termes, et ce, à travers deux produits: Damane Création et Damane Développement. La quotité de financement garantie dans le premier varie entre 70% et 80%, alors que dans le second, elle atteint 60% du crédit principal.
- Le deuxième a trait au cycle d'exploitation qui, visant à améliorer l'accès aux crédits à court terme pour les besoins d'exploitation, notamment d'exportation, peut être garanti par la Caisse jusqu'à 65% dans le cadre de Damane Exploitation.
- Le troisième est relatif à la restructuration financière pour favoriser la consolidation des crédits des entreprises. Et dans ce cas, Damane Istimrar garantit 50% du crédit avec un plafond de risque de 10 millions de dirhams.
- Enfin, le quatrième produit vise le renforcement des fonds propres à travers le développement de l'activité du capital.

De même, plusieurs instruments de garantie et /ou de cofinancement ont été mis en place en vue d'accompagner les programmes de développement sectoriel tels que ceux de l'enseignement et de la communication, du développement agricole régional et de la pêche. Parallèlement, un fonds d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » a été aussi mis en place et ouvert aux classes moyennes et aux MRE leur permettant d'accéder au financement pour acquérir ou construire des logements dont la valeur peut atteindre 800.000 dirhams.

Poursuite de la modernisation des institutions financières publiques

La poursuite de la modernisation des institutions financières publiques s'est traduite par l'ouverture du capital du crédit Agricole et de la Banque Centrale populaire à hauteur de 15%, et par la modernisation et la professionnalisation des services financiers de Barid Al Maghrib donnant lieu à la création d'une filiale de cet établissement et son agrément en tant que banque.

Voies de réformes

Au niveau du secteur bancaire, le développement et la sécurité du secteur financier imposent une mise à niveau permanente du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire le régissant. La promotion de l'épargne, notamment du long terme, pourrait en faire l'objet à travers l'introduction de nouveaux produits financiers dont le Plan d'Epargne en Action (PEA) et le Plan d'Epargne Logement PEL. Une réflexion est actuellement en cours pour définir le paramètre et dispositifs devant inciter leur développement:

- La poursuite du développement du marché des capitaux par l'ouverture du capital de la société gestionnaire de la Bourse des valeurs dans le cadre d'une vision stratégique intégrant le repositionnement régional en perspective de la place financière de Casablanca.
- Le renforcement de la supervision du marché financier ;
- L'amélioration de l'accès aux services financiers et au financement notamment pour les PME et les particuliers en encourageant la bancarisation et en développant un modèle de low Income Banking permettant l'accès aux services financiers de base à une large population. Par ailleurs, et en vue de mieux protéger la clientèle et d'améliorer la réactivité des taux variables aux conditions du marché, il est prévu, et ce après concertation entre Bank Al Maghrib, le GPBM et l'APSF, de réviser le mode d'indexation des prêts à taux variables. C'est ainsi que pour cette catégorie de prêts, la référence ne sera plus les taux des bons du Trésor, mais celle des taux du marché interbancaire. Cette réforme devrait entrer en vigueur prochainement.

3. DEVELOPPEMENT HUMAIN : DES ACTIONS MAJEURES POUR LEVER LES FRAGILITES

Les pouvoirs publics ont placé le chantier du développement humain au premier rang de l'action gouvernementale pour lequel ont été mobilisés tous les moyens humains et financiers afin de résorber les déficits sociaux et atteindre ainsi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Fort des réalisations dans ce domaine, le Maroc demeure confronté à un certain nombre d'enjeux qui se rapportent essentiellement à la création suffisante de postes d'emploi particulièrement en faveur des jeunes diplômés, au renforcement de la qualité et de l'efficacité du système éducatif et à l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base. L'enjeu consiste donc à valoriser le capital humain, à améliorer les sources de revenus des populations et à réduire les écarts sociaux et spatiaux en accordant la priorité aux catégories sociales et aux régions les plus défavorisées.

3.1. Corriger les dysfonctionnements du marché du travail

Malgré l'accroissement important de la population active, le Maroc a réalisé des progrès importants qui ont permis de ramener le taux de chômage à moins de 10% au cours de ces deux dernières années (de 13,8% en 1999 à 9,6% en 2008). Cette performance est imputable en grande partie à la diversification productive de l'économie marocaine qui a pu offrir de nouvelles opportunités d'emploi dans les grands chantiers du bâtiment et des travaux publics et dans les nouveaux secteurs émergents, en particulier les services.

Pourtant, l'analyse des déséquilibres du marché du travail continue à poser deux types de problématiques au Maroc à savoir, un dysfonctionnement quantitatif et un autre qualitatif. Le premier dysfonctionnement fait référence au chômage d'inadéquation quantitative dû, entre autres, au rythme croissant de la population en âge d'activité dont le taux annuel devrait augmenter de 1,8% au cours des dix prochaines années. Ceci se traduirait par l'arrivée d'environ 260.000 nouveaux entrants dans la population active. Avec le nombre des chômeurs actuels, l'économie nationale devrait être en mesure de créer en moyenne 300.000 emplois par an contre 153.000 emplois créés actuellement.

Il est certain que cette nouvelle configuration démographique va engendrer des pressions croissantes sur le marché du travail. Dans le contexte actuel, un taux de croissance économique supérieur à 6% par an est nécessaire pour offrir de nouvelles opportunités d'emploi et absorber le stock des chômeurs et les nouveaux arrivés sur le marché du travail⁵⁴.

Concernant le dysfonctionnement qualitatif, le problème d'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre renvoie à la nécessité d'instaurer une meilleure relation formation-emploi et appelle à des adaptations, des réorientations et des perfectionnements des politiques d'enseignement et de formation professionnelle. Afin d'atténuer ce dysfonctionnement, des mesures ont été déjà entreprises pour insuffler plus le fonctionnement du marché du travail. Il s'agit des programmes de promotion de l'emploi (Idmaj, Taahil et Moukawalati) qui ont été mis en œuvre en vue de résoudre la question de l'emploi.

En parallèle, d'autres programmes ont été établis pour la garantie d'un travail décent (plan de mise en conformité sociale), le respect des obligations internationales, la transparence et la flexibilité en matière de normes de travail (travail temporaire).

Par ailleurs, la création d'un nombre d'emplois de meilleure qualité en nombre suffisant est en fait le principal défi auquel doit faire face les politiques économiques et sociales. C'est le symbole d'une économie compétitive dynamique et diversifiée qui est en mesure de créer des emplois productifs, qualifiés et compétitifs, de soutenir une croissance des salaires et d'améliorer durablement le niveau de vie des populations à faibles revenus.

3.2. Consolidation des réalisations et amélioration de la qualité du système de l'éducation et de la formation

Le système éducatif a enregistré des avancées et des progrès quantitatifs importants qui concernent particulièrement la généralisation de l'enseignement primaire (94% en 2008) et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbain et rural et entre les garçons et les filles. Toutefois, des réformes de fond s'imposent pour lutter contre l'abandon scolaire, améliorer la qualité du système éducatif, réduire le taux d'analphabétisme et développer le système de la formation professionnelle.

⁵⁴ Etude réalisée par la DEPF

Un nouveau souffle à la réforme du système éducatif

La stratégie initiée par le Gouvernement en matière d'éducation vise principalement à moderniser le système éducatif, à accroître son efficacité et à améliorer ses prestations afin de converger vers les normes internationales en matière de qualité de l'éducation. C'est ainsi que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation de Cadres et de la Recherche Scientifique a élaboré un plan d'urgence «NAJAH» baptisé «pour un nouveau souffle à la réforme de l'éducation-formation» qui nécessitera un budget global estimé à 43,7 milliards de dirhams sur la période 2009-2012. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation et d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la Charte Nationale d'Education et de Formation.

Ce plan adopte une démarche «Projet» et concerne l'ensemble des cycles de formation. Il a pour objectifs d'assurer l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans, de stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université, d'affronter les problématiques transversales du système et de se donner les moyens de réussir. Le plan prévoit une batterie de mesures pour la réalisation de ces objectifs, notamment le développement massif des infrastructures, la construction des salles de classes et la mise à niveau des établissements d'enseignement.

Afin d'assurer une égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire, le plan ambitionne de lever les barrières socio-économiques et géographiques d'accès à l'enseignement obligatoire en lançant plusieurs projets (mise à niveau des établissements scolaires publics, création de 600 internats pour les collèges ruraux, mise en place de 650 bus scolaires auprès des collèges ruraux et des écoles primaires communautaires, multiplication par 8 du nombre de bénéficiaires des cantines dans les collèges ruraux et par 5 du nombre d'élèves boursiers).

Pour affronter les problématiques transversales du système, trois grands leviers d'amélioration de l'efficacité du personnel de l'enseignement ont été identifiés dans le plan. Il s'agit de renforcer les compétences, pour garantir une meilleure qualité des enseignants et des encadrants administratifs, d'appuyer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des différents intervenants et d'optimiser les ressources humaines pour leur assurer une gestion plus souple et leur offrir un environnement et des conditions de travail plus stimulantes et plus motivantes.

Intensification des programmes d'alphabétisation

Conscient de l'importance de l'alphabétisation de la société comme condition incontournable pour le développement humain, le Maroc s'est engagé à éradiquer le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus à l'horizon 2015. A ce titre, le Département chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle a mis en place plusieurs programmes en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. La diversité des programmes vise à garantir l'éducation pour tous.

En effet, tous les programmes s'adressent aux enfants non scolarisés ou en rupture de scolarité et à ceux qui sont en situation de travail ou en situation difficile ainsi qu'aux adultes ayant besoin de compétences de lecture pour leur faciliter la vie et les activités quotidiennes.

Grâce aux campagnes d'alphabétisation d'envergure qui ont été lancées au cours de ces dernières années, le taux d'analphabétisme a connu un net recul au Maroc en passant de 52% en 1998 à 40,1% en 2007.

Pour une amélioration quantitative et qualitative du système de la formation professionnelle

En réponse aux impératifs de l'essor socioéconomique du Maroc et en vue de satisfaire les besoins des nouveaux chantiers économiques d'envergure en compétence, un nouveau plan de développement de la formation professionnelle 2008-2012 a été mis en place et qui a pour objet la formation de 650.000 jeunes à l'horizon 2012.

Afin de satisfaire les besoins du secteur industriel en compétences, en accompagnement de son plan de développement intégré, le plan se propose de développer l'appareil de formation via la création et la mise à niveau de plusieurs centres de formation et la mise en place d'un dispositif d'aide directe à la formation pour les entreprises.

Une attention particulière est accordée au secteur de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Tourisme avec le développement de l'apprentissage dans les métiers porteurs dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat (60.000 ruraux et 60.000 jeunes) et la formation de professionnels dans le domaine de l'hôtellerie (67.000 jeunes) dans le cadre de l'accompagnement de la vision 2010.

Face aux changements rapides du marché de l'emploi et à l'inadéquation de certaines formations aux besoins du marché, ce plan, œuvre dans le sens d'une amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion via le programme « TAEHIL 2010 » qui a pour objectif l'amélioration de l'employabilité de 100.000 chercheurs d'emploi et dont la mise en œuvre est confiée à l'ANAPEC.

3.3. Des réformes majeures pour l'élargissement du système de la protection sociale

Plusieurs instruments institutionnels de protection sociale existent au Maroc. Ils visent à renforcer la cohésion de la société marocaine dans le cadre d'un développement solidaire basé sur une répartition équitable des fruits de la croissance et à donner corps au principe du droit de tous les citoyens à l'enseignement, à la santé, au logement salubre et à une couverture sociale adéquate. Dans ce sens, les pouvoirs publics ont procédé à la mise à niveau du système de santé, à l'élargissement, dans le cadre de la nouvelle approche de ciblage, de la couverture médicale de base à travers la mise en œuvre du Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis (RAMED), au soutien aux plus démunis via des programmes ciblés d'assistance sociale et à la réforme du système des retraites.

3.3.1. Santé : concrétisation du plan d'action stratégique 2008-2012

Afin de permettre au système de santé de jouer pleinement son rôle en matière d'équité et de qualité de prise en charge, le Ministère de la Santé a mis en place un plan d'action stratégique allant de 2008 à 2012. Sa mise en œuvre devrait permettre d'agir sur les dysfonctionnements du système, d'éliminer les inégalités évitables et de répondre au mieux aux attentes des citoyens, des professionnels de la santé et des autres opérateurs actifs dans le domaine de la santé. La stratégie de mise en œuvre s'articule autour de 4 axes stratégiques à savoir :

- Le repositionnement stratégique des différents intervenants dans le système de santé.
- La mise à la disposition du citoyen d'une offre de soins accessible, suffisante en quantité, en qualité et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire.
- L'introduction de la planification stratégique à moyen et long termes par la mise en place de plans nationaux spécifiques et ciblés pour la prise en charge et la lutte contre les maladies.
- La prévention, la sécurité et la veille sanitaire.

Plusieurs domaines d'intervention ont été identifiés pour la mise en œuvre de ces axes stratégiques et portent sur des actions à caractère prioritaire et sur la consolidation des actions déjà engagées auxquelles s'ajoutent des mesures d'accompagnement organisationnel et de gestion, législatives et réglementaires et de coopération.

Les actions prioritaires ont trait essentiellement à l'amélioration des conditions d'utilisation des hôpitaux publics, à l'amélioration de la disponibilité des médicaments et des dispositifs médicaux, à l'orientation de l'organisation hospitalière vers l'amélioration de la sécurité des patients et du management hospitalier et au développement des Centres Hospitaliers Universitaires.

Dans le but d'accélérer l'amélioration des indicateurs de santé dans le milieu rural, un plan spécifique a été mis en œuvre et dont les actions prioritaires concernent l'augmentation et l'amélioration de la couverture sanitaire fixe, le renforcement et l'amélioration de la couverture sanitaire mobile ainsi que les actions de participation communautaire.

Par ailleurs, des actions prioritaires dans le cadre du plan national de réduction de la mortalité maternelle et néonatale ont été arrêtées. Il s'agit essentiellement de la réduction des barrières d'accès aux soins obstétricaux et néonataux et de l'amélioration de la disponibilité d'un personnel qualifié dans les structures d'accouchement via la gratuité des soins obstétricaux et néonataux.

Compte tenu des nouveaux risques de santé publique liés à l'apparition de maladies qui suscitent une grande préoccupation à l'échelle internationale tels que la grippe aviaire, porcine, la sécurité sanitaire exige des stratégies de préparation face à des contingences qui vont au delà du cadre national.

Les actions visant à renforcer la sécurité sanitaire concernent la restructuration du réseau des laboratoires, le renforcement de la mise en œuvre du dispositif de contrôle sanitaire aux frontières et le développement et le renforcement des capacités des structures de veille sanitaire, en particulier le Centre National de Transfusion Sanguine, l'Institut National d'Hygiène, le Centre National de Radioprotection et le Centre Anti-Poison. Le renforcement de veille sanitaire au niveau régional et local s'avère également important.

Notons que, devant la recrudescence des risques de propagation du virus de la grippe porcine A/H1N1, une stratégie sectorielle locale est en cours d'élaboration pour éviter la propagation du virus et dont les principaux axes concerneraient la mise en place de plan d'action pour lutter contre la propagation du virus, l'organisation des différents services relevant du Ministère de la Santé, la dotation en équipements et en traitements et la sensibilisation des citoyens sur les moyens de prévention.

3.3.2. Filets sociaux de sécurité : intensification des actions d'interventions ciblées

D'importantes actions ont été menées en vue de mettre en place une politique sociale intégrée à travers notamment la mise en œuvre de l'initiative nationale pour le développement humain et la généralisation progressive de la couverture sociale. Ces efforts devront être renforcés par la réforme du système des retraites.

RAMED et Tayssir : pour un meilleur ciblage des populations défavorisées

Dans le cadre de la réforme de la caisse de compensation et de la recherche d'alternatives pour un meilleur ciblage des populations défavorisées, le Gouvernement a mis en œuvre des programmes ciblant les populations défavorisées. Il s'agit en premier du RAMED et du programme «Tayssir» de transferts monétaires liés à l'éducation.

Le RAMED constitue la deuxième composante du système de couverture médicale obligatoire. Il est destiné aux économiquement démunis qui ne sont assujetties à aucun régime d'AMO de base et ne disposant pas de ressources suffisantes pour faire face aux prestations médicales, soit 8,5 millions de bénéficiaires potentiels dont 4 millions sont considérés comme économiquement démunis absolus et 4,5 millions économiquement démunis relatifs.

Les bénéficiaires de droit du régime sont les pensionnaires des établissements de bienfaisance, des orphelinats, des hospices, ou de rééducation et de tout établissement public ou privé à but non lucratif hébergeant des enfants abandonnés ou adultes sans famille, les pensionnaires des établissements pénitentiaires et les personnes sans domicile fixe.

Afin d'analyser le fonctionnement du système, notamment l'identification des difficultés de gouvernance, de fonctionnement des Commissions Permanentes Locales et l'implication des acteurs locaux, une expérience pilote a été lancée au niveau de la région de Tadla-Azilal.

Une première évaluation de l'expérience pilote a permis de relever un certain nombre de contraintes au bon fonctionnement du régime dont les principales se rapportent au manque d'information des patients sur la procédure RAMED, la non mise en place encore du mécanisme pour la prise en charge des orphelins et des enfants abandonnés et du système d'information du RAMED notamment la facturation des établissements, la coexistence du certificat d'indigence ayant une durée de validité de 3 mois et du dispositif du RAMED et le non respect des délais de la procédure administrative en particulier le délai pour la délivrance de la carte RAMED.

Concernant le programme « Tayssir », une expérience pilote, d'une durée de deux ans, a été lancée conjointement par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE). Le but est d'agir sur l'abandon scolaire en neutralisant certains des facteurs qui réduisent la demande pour l'éducation, tels que les coûts de scolarisation directs ou indirects.

Ce programme couvre 266 écoles et leurs satellites, soit plus de 1.200 unités scolaires réparties sur 139 communes qui enregistrent des taux de pauvreté supérieurs à 30% et des taux de déperdition scolaire supérieurs à 8%. Au terme de l'année scolaire 2008/2009, 79.500 élèves, issus de 47.000 familles démunies, ont bénéficié d'un appui budgétaire de l'ordre de 70 millions de dirhams. Pour l'année scolaire en cours, 280.000 élèves devraient bénéficier de ce programme pour un montant budgétaire de près de 241 millions de dirhams.

Dans le même sens, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres a distribué au cours de cette année des bourses au profit 117.419 étudiants pour un montant de 428 millions de dirhams. Le nombre de boursiers, pour l'année 2010, sera porté à 127.764 étudiants.

Quant à l'initiative « cartables », elle bénéficiera elle aussi au titre de l'année 2009-2010 à 3,7 millions d'élèves du primaire, tous niveaux confondus. La priorité sera accordée aux élèves du milieu rural puisque les écoliers de la 2ème à la 6ème année bénéficieront des fournitures et des livres. Ce sera aussi le cas pour les élèves de la 1ère année du collège dans le rural. En ville, les élèves de la 2ème à la 6ème année du primaire bénéficieront uniquement de manuels. Le budget global alloué à cette initiative s'élève à 437 millions de dirhams contre 204 millions l'année dernière.

3.3.3. Réforme des systèmes de retraite

Le Maroc a connu des mutations socio-économiques et démographiques importantes qui peuvent affecter négativement l'équilibre des caisses de retraites (allongement de l'espérance de vie, baisse de la natalité, vieillissement de la population, la précarité de l'emploi...). En conséquence, la réforme de son système de retraite, comme dans de nombreux autres pays, se pose avec acuité. Plusieurs axes de réforme ont été étudiés. Il s'agit notamment, du relèvement de l'âge légal de retraite de 60 à 65 ans et de l'introduction d'une dose de capitalisation dans les régimes de retraite. Dans ce sens, une étude en cours de finalisation fera l'objet d'un examen approfondi et d'une validation par la Commission Technique chargée de la réforme des régimes de retraite.

Le relèvement de l'âge de mise à la retraite permet de repousser le déficit des différentes caisses de retraite et représente un gain pour les gestionnaires puisqu'elle allonge la période de versement des cotisations et réduit la durée moyenne de service des prestations. Cette mesure ne constitue pas une solution définitive au problème de la retraite puisqu'elle doit être couplée par une réforme de fond visant notamment à la mise en système du secteur de la retraite au Maroc.

Le relèvement des taux de cotisation est à considérer, mais sa mise en place est problématique. En effet, un accroissement des taux de cotisation affecte négativement le pouvoir d'achat des salariés et entraîne une augmentation des charges sociales des employeurs ce qui leur pose un problème de compétitivité dans un contexte marqué par une concurrence de plus en plus acerbée.

En matière de gouvernance, la fusion de l'ensemble des caisses de retraite permettrait des gains d'échelle importants et donc de dégager des bénéfices plus importants. Pour faire face à une évolution démographique inéluctable, caractérisée par le vieillissement de la population et la constante augmentation du nombre de retraités, des solutions devraient être recherchées dans le développement de nouveaux systèmes de retraites gérés par capitalisation.

Ces systèmes présentent l'avantage d'être moins vulnérables aux facteurs démographiques, mais nécessitent un certain nombre de préalables : la prise en compte de mesures visant le développement du marché financier, la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat, et la formation des ressources humaines nécessaires à leur prise en charge. De plus, ces régimes peuvent présenter un risque important en cas de faible rendement des investissements.

Dans l'optique de mieux cerner les facteurs qui pourraient avoir un impact sur l'équilibre financier des régimes de retraite, ces derniers ont procédé à des études actuarielles menées par des audits et cabinets spécialisés.

Pour le cas de la CMR, l'étude a révélé, concernant le volet démographique, l'existence d'un décalage apparent entre l'évolution des effectifs des actifs et celle des pensionnés. En effet, le nombre de ces derniers a augmenté de 4,2% annuellement en moyenne. En revanche, celui des actifs ne s'est accru que de 2,5%. De ce fait, le rapport démographique a connu une baisse importante passant de 12,5 affiliés pour un pensionné en 1983 à 4 en 2007. Il sera en baisse continue d'ici 2050 pour se situer à 1,5 en 2029 (15 actifs financent la pension de 10 retraités).

Cette situation interpelle les différents partenaires pour la mise en place de solutions liées à la consolidation des structures financières et des rapports démographiques de ces régimes. L'insertion de certaines caisses de retraite internes de certains établissements au sein du Régime Collectif d'Allocation de Retraite a été déjà entreprise. Toutefois, ces mesures, aussi importantes soient-elles, demeurent insuffisantes eu égard à l'ampleur du problème. Tous les régimes de retraite connaîtront des situations de rupture d'équilibre si des solutions durables ne leur sont pas apportées.

Il est à souligner que dans plusieurs pays, les efforts de réformes ont porté essentiellement sur trois fonctions que les systèmes de protection des personnes âgées doivent remplir, à savoir l'épargne, la redistribution, la lutte contre la pauvreté et l'assurance.

Un système à trois piliers est alors tout indiqué. Le premier, régime de base obligatoire, géré par une caisse publique en répartition. Le deuxième, obligatoire complémentaire, basé sur un critère professionnel avec une gestion du patronat et de représentants des employés. Le troisième, facultatif, fournit à ceux qui veulent épargner davantage le moyen de percevoir une retraite plus élevée. Ce dernier est d'habitude géré par les grandes sociétés d'assurances.

L'efficacité d'un régime de retraite dépend en partie de ce qu'il coûte à gérer. Plus ce coût est élevé, plus les prestations sont faibles ou les cotisations importantes pendant les années de travail. Cela est vrai pour tous les régimes de retraite, qu'ils soient volontaires, facultatifs ou obligatoires, sous gestion publique ou privée et financés par capitalisation ou par répartition.

Conclusion

Malgré les perturbations profondes que connaît récemment l'environnement international, la dynamique de réformes de politiques sectorielles, engagée par le Maroc depuis une décennie se poursuivra, traduisant une ambition claire qui vise à projeter notre pays vers de nouveaux sommets en termes de compétitivité et de croissance. Ces orientations et politiques sectorielles s'appuient davantage sur l'exploitation de toutes les opportunités de croissance, le renforcement des créneaux porteurs et la recherche de sources nouvelles de croissance.

Bien que notre pays ait enregistré des avancées appréciables sur le plan économique et social, l'économie nationale présente néanmoins certaines fragilités et insuffisances liées essentiellement à l'instabilité des performances de l'agriculture, à la faiblesse du rythme de croissance de certains secteurs, notamment le secteur manufacturier, à la faible progression des exportations et l'insuffisance de leur contribution à la croissance. En effet, les exportations marocaines ne jouent pas encore un rôle déterminant dans la croissance économique, au moment où les importations s'inscrivent en hausse en rapport avec la vitalité de la demande intérieure en biens d'équipement, en demi-produits et en produits bruts. Par ailleurs, les accords de libre-échange n'ont pas encore profité aux exportations avec le maintien de la concentration sur l'Union Européenne, malgré les efforts de diversification vers d'autres marchés.

Il s'agit là d'une problématique importante pour les équilibres fondamentaux du pays et notamment pour la balance des paiements et partant pour le niveau des réserves de change, surtout avec le caractère volatile des deux principales sources en devises de notre pays, les transferts des MRE et les recettes touristiques. La pénurie de moyens de financement pourrait avoir des répercussions importantes sur les dépenses en infrastructures qui sont cruciales pour une croissance à long terme.

Relever ces défis passe concrètement par la diversification de la production et l'amélioration de sa qualité, la diversification accélérée de moteurs d'exportation, le renforcement de l'infrastructure pour soutenir la croissance des secteurs productifs et accroître leur compétitivité et afin d'améliorer les conditions de vie et assurer l'intégration de l'économie, par le biais des services qu'elle offre en matière de transport, de communications etc, la valorisation des ressources humaines afin de relever les défis futurs, particulièrement dans le domaine de la maîtrise des technologies à travers le renforcement des programmes d'éducation, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et le renforcement du rôle du secteur privé dans la concrétisation des politiques et des programmes sectoriels par l'ouverture de nouveaux créneaux à l'initiative privé.

La concrétisation de ces objectifs nécessitera la participation de toutes les forces vives de la nation et la mobilisation de l'ensemble des capacités et potentialités dans un élan de solidarité entre les catégories sociales, les régions et les générations afin de relever les défis et de concrétiser les aspirations et les ambitions nationales.

PARTIE IV. FINANCES PUBLIQUES

Introduction

En dépit d'une conjoncture mondiale difficile, l'économie marocaine continue d'être bien orientée bénéficiant d'une campagne agricole exceptionnelle et d'une demande intérieure toujours soutenue en rapport avec les mesures de soutien du pouvoir d'achat, la consolidation de l'effort d'investissement public et son effet d'entraînement sur le secteur privé et la maîtrise des tensions inflationnistes. L'économie nationale devrait également préserver ses acquis suite aux mesures prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique en faveur des secteurs exportateurs touchés par la crise financière et économique.

C'est dans ce contexte que la quatrième partie du Rapport Economique et Financier présentera le cadre macro-économique qui sous-tend le projet de Loi de Finances 2010 et les prévisions financières établies tenant compte de l'évolution de l'économie nationale, de l'impact des mesures envisagées, ainsi que des mesures fiscales et budgétaires prévues dans ce projet. Elle présente également les perspectives économiques et financières à moyen terme.

Au préalable, il serait question de fournir un aperçu sur les tendances structurelles des finances publiques en mettant l'accent essentiellement sur l'exécution de la Loi de Finances 2008 et les perspectives de clôture de la Loi de Finances 2009, d'évaluer la soutenabilité de la politique budgétaire et de présenter les politiques budgétaire et fiscale à moyen terme.

Pour l'évaluation de l'orientation de la politique budgétaire et l'appréciation de la soutenabilité des finances publiques, il a été procédé à une analyse rétrospective de la décomposition du solde budgétaire en composante structurelle et conjoncturelle tout en explorant les marges de manœuvre nécessaires pour relever les défis du développement humain.

Cette partie traite également plusieurs questions d'actualité se rapportant aux finances publiques. Ainsi, des encadrés mettent l'accent sur la contribution des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca à ces recettes. Sur la base des résultats des comptes nationaux, la contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA au cours de la période 1998-2007. De même, il est tenu compte dans cette analyse des principales contraintes structurelles qui fragilisent les finances publiques et qui limitent les marges de manœuvre du Gouvernement. L'accent a été mis notamment sur la compensation et la masse salariale.

Le projet de Loi de Finances 2010 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents conformément aux actions et réformes concrétisant les Orientations Royales et aux engagements pris dans le cadre de la déclaration du Gouvernement. Ainsi, ce projet s'assigne plusieurs objectifs notamment le soutien du rythme de croissance par la demande intérieure, tout en se focalisant sur l'investissement public, l'habitat et les projets sectoriels structurants de l'économie. Il s'agit d'accélérer la réalisation des politiques sectorielles afin de préserver l'attractivité de l'économie nationale, de renforcer les politiques régionales et de poursuivre les chantiers d'aménagement urbain en vue de réaliser un développement régional équilibré. Ce projet ambitionne également de soutenir les secteurs touchés afin de préserver l'emploi et les capacités de production et d'exportation, en traitant en priorité le déficit de la balance des paiements. Le PLF 2010 s'assigne également parmi ses priorités le renforcement du développement humain et l'impulsion de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Sur le plan fiscal, le PLF 2010 constitue une nouvelle étape dans le processus de réduction des impôts et de renforcement de la neutralité du système fiscal. Les principales mesures fiscales proposées dans ce sens reflètent le choix d'une politique fiscale orientée vers plus d'équité et davantage d'emplois et de croissance. Elles concernent, entre autres, la baisse de la charge fiscale sur les ménages et les entreprises individuelles, à travers l'achèvement du processus de réforme de l'IR, et une amélioration qualitative du jeu des autres impôts.

Concernant le volet budgétaire, le projet de Loi de Finances 2010 s'est fixé plusieurs objectifs dont notamment la rationalisation des dépenses, la promotion de l'investissement public et la réforme du système de compensation en vue d'un meilleur ciblage des catégories pauvres.

1. TENDANCES RECENTES DES FINANCES PUBLIQUES⁵⁵

Les performances économiques réalisées au cours de ces dernières années ont conforté la poursuite de la consolidation budgétaire à travers la maîtrise des dépenses hors compensation et la dynamique des recettes. Le solde budgétaire a été ramené d'un déficit de 1,5% du PIB en 2006 à un léger excédent de 0,4% du PIB en 2008 après 0,7% du PIB en 2007.

Hors recettes de privatisation, le solde budgétaire ressort à un excédent de 0,4% en 2008, confirmant son autonomie par rapport aux recettes de privatisation. Le poids de la dette du Trésor a poursuivi sa tendance baissière, interrompue en 2005 suite aux indemnités versées à l'occasion de l'Opération de Départ Volontaire à la Retraite, pour passer à 47,3% en 2008 contre 63,7% en 2002, soit une baisse de près de 16 points du PIB en 7 ans. En 2009, le ratio d'endettement se situerait aux alentours de 48%.

Les dépenses totales ont représenté 27,8% du PIB en 2008 contre 25,8% en 2007. La masse salariale a été ramenée à 10,2% du PIB, l'effort d'investissement porté à 5,2% du PIB et la compensation à 4,5%, contre respectivement 10,7%, 4,3% et 2,5% du PIB en 2007. Cette augmentation des dépenses intervient dans un contexte international défavorable marqué par l'envolée des cours mondiaux des produits énergétiques.

Les recettes de l'Etat, principalement fiscales, ont confirmé leur élan, portées en 2008 à 26,5% du PIB contre 24,9% en 2007. Cette accélération des recettes s'explique par des facteurs économiques et administratifs.

Sur le plan économique, cette évolution est attribuable à la progression des bases taxables (l'évolution favorable de la consommation des ménages, le bon développement des importations taxables). C'est dans le développement des activités non agricoles que se lisent les performances des recettes fiscales. Le changement de la structure du PIB a été marqué par l'émergence de secteurs en forte expansion et par conséquent à fort potentiel de recettes (télécommunications, immobilier, activités financières et assurances...). Cette performance s'explique aussi par la hausse des prix des actifs financiers et immobiliers, ainsi que celle des prix des produits énergétiques (TVA sur pétrole brut).

Sur le plan administratif, cette évolution est également attribuable aux retombées des réformes engagées en particulier, celle de la TVA depuis 2005. Elle trouve son origine aussi dans la performance des administrations fiscale et douanière, reflétée par l'amélioration des déclarations des contribuables suite aux efforts de sensibilisation et de recouvrement et par le renforcement du contrôle.

Le renforcement des recettes fiscales à un taux supérieur à la croissance des activités non agricoles s'est traduit par des réalisations largement au dessus des prévisions retenues par les dernières Lois de Finances. Ainsi, les recettes ordinaires de l'Etat hors privatisation ont excédé de 27,6% (39,6 milliards de dirhams) celles arrêtées par la Loi de Finances 2008, bien au delà des dépenses additionnelles qui étaient de 23,1 milliards de dirhams.

⁵⁵ Dans tout ce qui suit, sauf indication contraire, le Fonds Spécial Routier, le Fonds de Soutien des Prix et la part de la TVA versée aux collectivités locales ne sont pas pris en compte.

Sur un excédent de 35,9 milliards de dirhams de recettes fiscales, 62,9% proviennent des impôts directs, 26,4% des impôts indirects, 6,9% des droits de douane et 3,7% des recettes d'enregistrement et de timbre.

A fin août 2009, ces recettes se sont exécutées à hauteur de 65% soit une baisse de près de 10% par rapport à la même période de l'année précédente. Ainsi, les réalisations seraient inférieures aux prévisions de près de 10,5 milliards de dirhams. Cette diminution s'explique par la baisse des recettes provenant de l'IS, de l'IR, des droits de douanes, de la TVA et des droits d'enregistrement et de timbre.

1.1. Amélioration notable des recettes fiscales

Les prévisions des recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 127,4% en 2008. Prévues initialement pour 131,2 milliards de dirhams, elles ont atteint 167,1 milliards de dirhams en augmentation de 23,6% par rapport à 2007. La part des recettes fiscales (y compris la TVA des Collectivités Locales) dans le PIB s'est ainsi élevée à 26,9% contre 24,4% en 2007.

Cette performance résulte de l'augmentation importante des impôts directs contribuant à raison de 15,7% à la croissance des recettes fiscales en 2008 contre 8,5% en 2007. Ceux-ci ont vu leur part dans les recettes fiscales se renforcer de 4,2 points. Les impôts indirects ont contribué à hauteur de 7% après 7,7% en 2007 et les droits d'enregistrement et de timbre et les droits de douanes de 0,2% et 0,7% respectivement.

L'analyse des recettes fiscales entre 2000 et 2008 a permis de faire ressortir une sensibilité plus importante des recettes fiscales à l'activité économique à partir de 2005. En effet, l'élasticité est passée de 0,8 sur la période 2000-2004 à 2,1 durant la période 2005-2008 en raison notamment de la mise en place de la réforme fiscale (politique fiscale et réforme de l'Administration Fiscale).

La forte élasticité des recettes fiscales, qui explique les surplus constatés au cours des dernières années, est observée pour la cinquième année consécutive (1,3 en 2004, 2,4 en 2005, 1,4 en 2006, 2,8 en 2007 et 2 en 2008). Elle s'explique, entre autres, par le rôle prépondérant de la demande intérieure, qui entraîne des surplus de TVA, les résultats très élevés dégagés par les gros contribuables du secteur financier, des télécoms et celui de l'immobilier.

Cette évolution importante de l'élasticité est liée à un effet structure. En effet, le changement de la structure du PIB est marqué par l'émergence de secteurs dont la contribution à la valeur ajoutée globale demeure faible malgré leur hausse tendancielle (bâtiments et travaux publics, postes et télécommunications et activités financières et assurances)⁵⁶, mais qui se caractérisent par une hausse importante des profits et par conséquent des recettes.

Le développement des recettes fiscales a été accompagné par des transformations profondes au niveau de leur structure en faveur des impôts directs dont la structure a été marquée par une mutation en faveur de l'IS. Plusieurs facteurs expliquent ce dynamisme dont notamment la croissance économique, le dynamisme particulièrement marqué des bénéfices des grandes sociétés, ainsi que la croissance du nombre d'entreprises s'acquittant de leurs obligations fiscales, fruit des efforts de modernisation de l'Administration fiscale dans la collecte de l'impôt et du renforcement du contrôle. Ainsi, les impôts directs ont représenté 11,8% du PIB en 2008 contre 6,8% du PIB en 2002, soit 5 points du PIB en plus en l'espace de 6 ans. Ce mouvement de la fiscalité directe a été suffisant pour compenser et dépasser le recul observé des recettes douanières qui sont passées de 2,7% à 2% du PIB sur la même période.

⁵⁶ En moyenne sur la période 2005-2008, le secteur « bâtiments et travaux publics » a représenté 6,5% du PIB, celui des « postes et télécommunications » a représenté 3,5% du PIB et celui des « activités financières et assurances » a représenté 6,1% du PIB.

Tableau 1 : Evolution de la structure des recettes fiscales

	2 000	2 001	2002	2003	2004	2005	2 006	2007	2008	Ecart 2008/2000
Impôts directs	36,3%	36,5%	37,7%	40,0%	41,0%	43,2%	44,6%	44,6%	48,8%	12,6%
Droits de douanes	17,3%	16,0%	15,2%	12,8%	12,9%	12,3%	10,9%	9,9%	8,2%	-9,1%
Impôts indirects (nc TVA des CL)	40,8%	41,7%	40,8%	40,9%	39,9%	38,1%	38,2%	38,6%	36,8%	-4,0%
Enregistrement et Timbre	5,6%	5,9%	6,2%	6,3%	6,2%	6,3%	6,3%	6,9%	6,1%	0,5%

1.1.1. Evolution soutenue des impôts directs

Depuis 2004, le poids de la fiscalité directe est devenu supérieur à celui de la fiscalité indirecte de l'Etat. Ce fait suggère qu'il y a un mouvement graduel de mutation vers une structure de recettes fiscales caractéristique des économies avancées.

Le produit des impôts directs s'est élevé à 81,6 milliards de dirhams en 2008, soit une recette additionnelle de 22,6 milliards de dirhams par rapport aux prévisions initiales contre 11,6 milliards de dirhams en 2007. Ces impôts ont représenté 11,8% du PIB et 48,8% des recettes fiscales, alors que les impôts indirects n'ont représenté que 36,8%.

Les recettes de l'IS ont atteint 46,5 milliards de dirhams en 2008, soit un taux de réalisation des prévisions de 158,4% ou des recettes additionnelles de 17,1 milliards de dirhams comparativement aux prévisions, et une hausse de 54,9% comparativement à 2007. Cette évolution s'explique notamment par le renforcement du produit des régularisations et par l'augmentation sensible et progressive des acomptes, notamment de secteurs tels que les télécoms, les cimenteries et le secteur financier. La performance de 2008 est à mettre aussi à l'actif de l'amélioration des résultats déclarés par les entreprises et aux efforts de l'Administration fiscale, notamment le contrôle.

Pour la deuxième année consécutive, l'année 2008 est marquée par des recettes de l'IS qui ont dépassé celles de l'IR. L'accélération des recettes de l'IS s'est traduite par le quasi doublement des recouvrements entre 2006 et 2008.

Les recettes de l'IS se sont réalisées à hauteur de 66,5% au titre des huit premiers mois de l'exercice 2009. Au terme de cette année, ces recettes s'établiraient à 41,3 milliards de dirhams, soit 1,4 milliard de dirhams de moins par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Cette révision est imputable aux effets de la crise sur les bilans de certains gros contribuables.

Encadré 3 : Quels sont les plus gros contributeurs à l'IS ?

Une amélioration de plus en plus importante des recettes

Les recettes de l'IS ont été de l'ordre de 46,5 milliards de dirhams en 2008. Leur taux d'accroissement a connu une forte amélioration durant la période 2001-2008, soit 21,8% en moyenne annuelle. En pourcentage de PIB, ces recettes ont continué d'évoluer en passant de 2,7% à 6,7 % entre 2001 et 2008. Ces évolutions peuvent être attribuées au dynamisme de l'activité économique nationale, à la modernisation de l'Administration fiscale et à l'amélioration des déclarations des contribuables comme résultat des efforts de sensibilisation et de recouvrement. En effet, le nombre des contribuables est passé à 107.035 en 2007, en évolution de 13% par rapport à 2006.

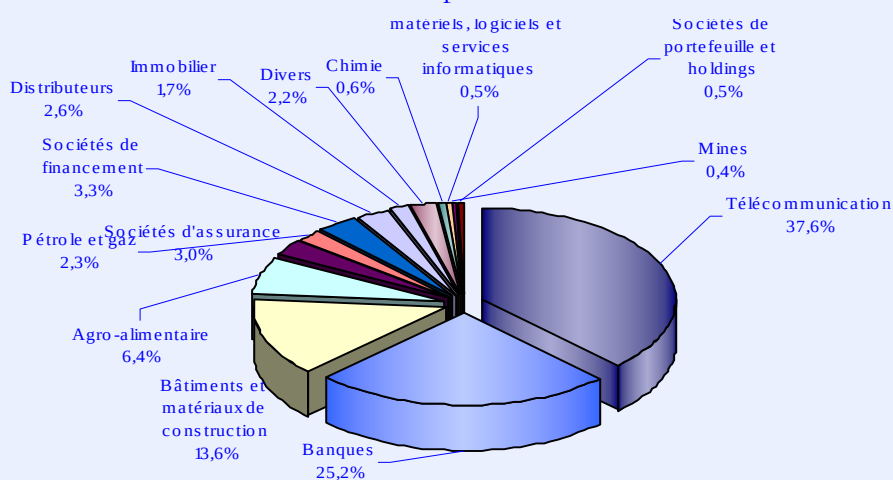
L'analyse de la répartition sectorielle des recettes de l'IS en 2007 montre que près de 50,4% de ces recettes (15,3 milliards de dirhams) sont versées par cinq secteurs : le secteur financier, le secteur des postes et des Télécommunications, le secteur du commerce, le secteur des activités immobilières et celui de la fabrication des produits minéraux non métalliques. Les performances les plus importantes ont été enregistrées au niveau du secteur financier et de l'activité immobilière dont les recettes de l'IS se sont accrues respectivement de 1,1 milliard de dirhams et 500 millions de dirhams entre 2006 et 2007. Cette concentration reste forte même au

niveau des entreprises. En effet, la part des 50 premières sociétés a avoisiné 46% des recettes de l'IS contre 56% en 2006.

Contribution des sociétés cotées en Bourse

Les recettes de l'IS versées par les 77 sociétés cotées à la bourse des valeurs de Casablanca se sont élevées à 9,9 milliards de dirhams en 2008, soit une hausse de 1,8% après 30,8% en 2007. En conséquence, la part des sociétés cotées dans les recettes totales de l'IS est passée à 21,4% en 2008 contre 32% en 2007. L'année 2008 a été caractérisée par la radiation d'une société et l'introduction de 5 nouvelles sociétés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Les recettes de l'IS versées par ces nouvelles sociétés s'élèvent à 47,2 millions de dirhams, soit 0,5% des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées. L'analyse de la répartition sectorielle des recettes versées par les sociétés cotées en 2008 montre que 83% proviennent du secteur des télécommunications (représenté par Maroc Telecom), le secteur bancaire, du bâtiment et matériaux de construction et de l'agroalimentaire.

Graphique 34 : Répartition sectorielle des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées en bourse pour l'exercice 2008



Source des données : Direction Générale des Impôts + Calcul DEPF

Les banques cotées ont généré 2,5 milliards de dirhams de recettes fiscales, représentant 25,2% des recettes totales versées par les sociétés cotées. Les recettes de l'IS versées par les sociétés non financières cotées à la Bourse de Casablanca, au cours de l'année 2008, ont été de l'ordre de 6,8 milliards de dirhams contre 1,4 milliard de dirhams en 2001, soit un accroissement annuel moyen de 25,6% entre 2001 et 2008.

Globalement, en 2008, le secteur financier (hors sociétés de financement) a contribué aux recettes totales de l'IS à hauteur de 7,65 milliards de dirhams, soit une baisse de 22% par rapport à 2007. La part de ce secteur dans les recettes totales de l'IS a connu une forte baisse en passant à 16,5% en 2008 contre 32,3% en 2007.

Les recettes de l'IR ont atteint 32,9 milliards de dirhams, soit des recettes additionnelles de 5,3 milliards de dirhams et un taux de réalisation de 119,2% des prévisions de la Loi de Finances 2008. Par rapport à 2007, le produit de l'IR est en hausse de 17,3%. La performance de l'IR s'explique en partie par la bonne tenue du produit des cessions des valeurs mobilières cotées en bourse (1,9 milliard de dirhams contre 822 millions en 2007), le développement des recettes de la taxe sur les profits immobiliers (5,3 milliards de dirhams contre 3,8 milliards de dirhams un an auparavant) et le versement par l'OCP de 770 millions de dirhams suite à son redressement.

En hausse de 160 millions de dirhams par rapport aux prévisions, les autres impôts directs ont rapporté 2,2 milliards de dirhams. Leur taux de réalisation s'est situé ainsi à près de 107,7% et s'explique essentiellement par l'amélioration des recettes au titre des majorations de retard. Comparativement à 2007, ces recettes ont baissé de 1,9%.

A fin août 2009, les recettes de l'IR ont été réalisées à hauteur de 63,4% et ont diminué de 19% par rapport à l'exercice précédent. Au terme de l'année 2009, ces recettes s'établiraient à 27,8 milliards de dirhams, soit une baisse de 1,2 milliard de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2009 et ce, compte tenu de l'attentisme que connaît le marché de l'immobilier. En effet, l'IR sur profits immobiliers est passé à fin juin 2009 à 1,8 milliard de dirhams au lieu de 2,9 milliards de dirhams en 2008.

1.1.2. Maintien d'une tendance haussière des impôts indirects

Les politiques de transition fiscale mises en œuvre dans les pays en développement ont cherché plutôt à s'appuyer sur la TVA en raison de sa neutralité économique tout en évitant de s'appuyer sur l'IR ou l'IS en raison de l'étroitesse de leurs assiettes.

La performance enregistrée au Maroc au niveau de la TVA en 2008 (soit une hausse de 23,2% après 27,4% en 2007 et 20% en 2006) montre l'impact positif des mesures de réforme de la TVA engagées à partir de 2005. Ceci montre également que le Maroc converge vers les pratiques internationales dans la mesure où la progression de ses recettes fiscales est imputable non seulement à la fiscalité directe mais aussi à la TVA.

Les impôts indirects ont rapporté 61,6 milliards de dirhams, en progression de 18,1% par rapport à 2007, soit un taux de réalisation des prévisions de 118,2% correspondant à des recettes supplémentaires de 9,5 milliards de dirhams. Rapportés au PIB, ils ont représenté 8,9%. Les recettes additionnelles proviennent du bon comportement de la TVA et de la consolidation des recettes des TIC.

Les recettes de la TVA ont enregistré un taux de réalisation de 122,7% et une hausse de 23,2% par rapport à 2007 ou 7,9 milliards de dirhams de recettes supplémentaires comparativement aux prévisions. Cette performance est imputable à la fois à l'augmentation des recettes de la TVA à l'importation de 22,1% et de celles afférentes à la TVA intérieure de 24,8%.

Pour ce qui est du développement de la TVA intérieure, il est dû d'une part au bon comportement de la consommation des ménages qui a progressé de plus de 8% et d'autre part aux effets des réformes entreprises en matière de TVA depuis 2005.

Quant au bon comportement de la TVA à l'importation, le développement des importations (+23,9%) suite à la persistance à la hausse des prix du pétrole et des exigences du développement du secteur productif national, le renforcement du contrôle et la lutte contre la sous évaluation des valeurs en douane sont autant de facteurs qui expliquent cette performance.

Les taxes intérieures de consommation ont atteint un taux de réalisation de 109,1% en 2008, en hausse de 7,8% par rapport à 2007. La TIC sur les tabacs a dégagé un taux de réalisation de 112,9%, soit près de 800 millions de dirhams de plus par rapport aux prévisions, et ce en rapport avec le renforcement de la lutte contre la contrebande. Quant aux TIC sur les produits pétroliers, elles ont été réalisées à hauteur de 109,1%, enregistrant ainsi des recettes additionnelles de près de 900 millions de dirhams comparativement aux prévisions.

A fin août 2009, les recettes afférentes aux taxes intérieures de consommation ont été réalisées à hauteur de 73,2%. Au terme de cet exercice, elles atteindraient 18,4 milliards de dirhams en ligne avec les prévisions de la Loi de Finances. Les TIC sur les tabacs, dont le taux d'exécution a été de 73,2% à fin août, s'établiraient à 6,6 milliards de dirhams, soit le même montant retenu dans les prévisions initiales.

Quant aux TIC sur les produits pétroliers, elles se sont établies à 7,9 milliards de dirhams à fin août 2009, soit 73,2% des prévisions initiales. Sur cette base, il a été procédé au maintien des recettes des taxes intérieures sur la consommation à leur niveau de la Loi de Finances 2009.

Encadré 4 : Contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA⁵⁷

S'établissant à 49,8 milliards de dirhams en 2007, les recettes globales⁵⁸ de la TVA ont évolué de 27% par rapport à l'exercice 2006 après une progression de 20% en 2006. En termes de PIB, ces recettes ont représenté 8,1% en 2007 contre 6,8% un an auparavant. Leur contribution à la formation des recettes fiscales est passée de 31,2% en 2006 à 33,1% en 2007. Sur la période 1998-2007, le taux d'accroissement annuel moyen avoisine les 11% avec une accélération du rythme d'évolution au cours des quatre dernières années (19,1% en moyenne au cours de la période 2004-2007). Cette accélération du rythme d'évolution par rapport au passé trouve son origine essentiellement dans la bonne tenue de la consommation des ménages et dans le processus de réforme de la TVA.

En effet, cette période a été caractérisée par une série de mesures d'élargissement d'assiette dont notamment l'assujettissement, en 2003, des tabacs au taux normal de TVA qui a rapporté au budget de l'Etat 1440 millions de dirhams ; le relèvement, en 2004, du taux réduit de la TVA applicable à l'énergie électrique de 7% à 14% qui s'est traduit par un gain de 680 millions de dirhams ; l'assujettissement à la TVA, en 2005, des coopératives à caractère industriel et commercial dont le chiffre d'affaires excède 5 millions de dirhams (pour un gain de 140 millions de dirhams) en plus de l'élargissement important de l'assiette de la TVA opéré en 2006 qui a concerné l'harmonisation de la taxation du secteur financier au taux de 10% qui a rapporté 830 millions de dirhams, et l'application du taux normal aux jeux de hasard et à certains produits et services pour un gain de 710 millions de dirhams...

Par ailleurs, les recettes de la TVA demeurent fortement concentrées. En effet, en 2007, près de 65% de ces recettes proviennent de 5 secteurs, notamment le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) avec une contribution de 26,7%, le secteur des télécoms et le secteur des industries alimentaires et tabacs avec une contribution de 10,1% chacun, le secteur de l'industrie mécanique et métallurgique avec 9,5% et le secteur de l'industrie du textile et du cuir avec 8,1%. De plus, l'évolution de ces recettes (27% en 2007) s'explique à hauteur de 17,4 points par l'évolution de ces secteurs.

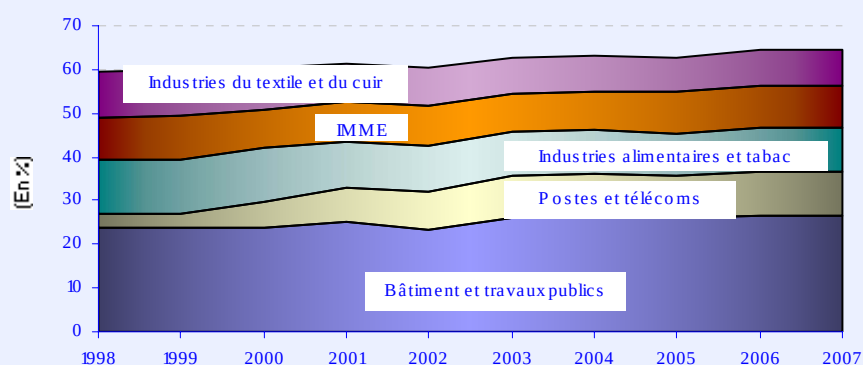
Cette concentration a connu une évolution différenciée des différents secteurs au cours de la période 1998-2007. En effet, le secteur des télécommunications a vu sa part dans les recettes globales de la TVA se renforcer de 6,7 points passant de 3,4% en 1998 à 10,1% en 2007. Cette évolution positive est à lier avec la bonne performance de ce secteur durant cette période en liaison notamment avec la libéralisation de ce secteur qui s'est traduite par l'octroi de licences GSM et par la privatisation de Maroc Télécom. Le secteur du bâtiment et travaux publics, quant à lui, a gagné 3 points en termes de contribution à la formation des recettes de la TVA en passant de 23,6% en 1998 à 26,7% en 2007. Cette performance est à mettre à l'actif de l'expansion qu'a connue le secteur durant les dernières années en relation notamment avec les programmes ambitieux du Ministère de l'Habitat et du Ministère de l'équipement.

Par ailleurs, les trois autres secteurs ont vu leur contribution à la formation des recettes de la TVA reculer sur la période 1998-2007. En effet, la part du secteur de l'industrie mécanique et métallurgique est restée relativement stable sur la période autour de 9,6% atteignant toutefois un pic à 10% en 1999. Le secteur des industries alimentaires et tabac, et celui du textile et de cuir ont vu leur contribution se contracter de 2,3 points entre 1998 et 2007 pour revenir à 10,1% et 8,1% respectivement en 2007.

⁵⁷ Comptes nationaux 1998-2007

⁵⁸ Y compris la part versée aux collectivités locales.

Graphique 35 : Contribution des cinq principaux secteurs à la formation des recettes de TVA



1.1.3. Droits de douane : évolution en ligne avec les importations taxables

L'ouverture progressive a été menée en parallèle avec la mise en place de la réforme du tarif douanier, l'objectif étant de préparer l'économie nationale à relever le défi de ce choix stratégique. La réforme fiscale, le renforcement du contrôle, les efforts fournis en matière de lutte contre la minoration de la valeur en douane et les fausses déclarations, visent à compléter cette réforme.

Actuellement, les effets négatifs du démantèlement tarifaire sur les finances publiques sont modérés. La cause en est, en plus de la hausse des cours internationaux des carburants (produits raffinés), les besoins de développement de plus en plus accrus de l'économie nationale qui ont nécessité au cours de ces dernières années un volume d'importations de plus en plus important, générant des recettes supplémentaires de la TVA à l'importation et des droits de douane.

En s'élevant à 13,7 milliards de dirhams, les droits de douane ont été réalisés en 2008 à hauteur de 122,2%, soit le même taux enregistré en 2007. Ils ont dépassé les prévisions de 2,5 milliards de dirhams en 2008 après 2,4 milliards de dirhams en 2007. Cette tendance s'est maintenue sous l'effet conjugué de la progression des importations taxables et de l'efficacité des actions de contrôle qui continuent d'impacter positivement les recettes douanières en dépit de la poursuite du processus du démantèlement tarifaire et des réductions des droits d'importation, notamment le droit maximum applicable aux produits industriels qui est passé à 40%. La performance enregistrée n'a pas manqué de faire perdre à cette catégorie de recettes plus de 9 points dans la structure des recettes fiscales sur la période 2000-2008.

Toutefois, cette tendance s'est interrompue en 2009 dans la mesure où les recettes au titre des droits de douanes ont baissé de 17,3% à fin août 2009. Elles ont été actualisées à la baisse de 1,3 milliard de dirhams par rapport au montant prévu dans la Loi de Finances 2009 en rapport avec la baisse de l'assiette imposable, l'impact de la réforme tarifaire et la baisse des prix à l'importation. Ensuite, pour tenir compte des mesures à entreprendre dans le cadre du plan émergence en faveur des secteurs du textile et celui de l'agro-industrie dont l'impact financier a été évalué par l'ADII à 200 millions de dirhams sur un semestre, l'actualisation fait ressortir un manque à gagner total de 2 milliards de dirhams.

1.1.4. Progression soutenue des droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes des droits d'enregistrement et de timbre sont sensibles à l'évolution de l'activité économique dans son ensemble. Les prévisions de ces recettes ont été réalisées à 115% en 2008 après 125,2% en 2007. La sensibilité à la croissance économique de ces recettes est relativement importante, proche de 2 sur la période 2001-2008. Le secteur de l'immobilier, qui s'est caractérisé par une dynamique très soutenue au cours des dernières années, a joué un rôle fondamental dans la croissance du rendement de ce type d'impôt.

Une actualisation de la Loi des Finances 2009 reverrait ces recettes à la baisse de 1,1 milliard de dirhams. En effet, à fin août, ces recettes ont baissé de 9,8% par rapport à 2008. Leur évolution est marquée par le recul net des droits sur les mutations en rapport avec le ralentissement des transactions immobilières.

1.2. Des recettes non fiscales toujours importantes malgré leur évolution fluctuante

Tout en baissant de 15,5% par rapport à 2007, les recettes non fiscales ont connu par rapport aux prévisions une hausse de 0,7 milliard de dirhams pour s'établir à 15,5 milliards de dirhams. Elles ont représenté 8,5% du total des recettes en 2008 contre 12% en 2007, 14,2% en 2006 et 15% en 2005. Ceci témoigne d'une indépendance de plus en plus accrue du budget de cette catégorie de recettes.

L'exercice 2008 se caractérise par la non réalisation d'opérations de privatisation dont les recettes affectées au budget de l'Etat ont été estimées à 3 milliards de dirhams. Concernant les recettes de monopoles, elles ont été exécutées à hauteur de 112,8%, imputables à l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, à la CDG, à BAM et à IAM dont les taux de réalisation des prévisions ont été de 171%, 150%, 113% et 109% respectivement. Quant aux autres recettes non fiscales, un supplément a été enregistré comparativement aux prévisions, imputable aux fonds de concours pour 3,3 milliards de dirhams et à la redevance gazoduc pour 256 millions de dirhams.

1.3. Dépenses de l'Etat

Les dépenses publiques n'ont pas cessé d'augmenter en proportion du PIB. En 2008, la maîtrise des dépenses n'a pas été à la hauteur des attentes en raison d'un contexte défavorable marqué par l'envolée des cours mondiaux des produits énergétiques. Il en est résulté des dépenses ordinaires qui se sont élevées à 155,3 milliards de dirhams, soit 112,6% du montant prévu par la Loi de Finances et une augmentation de 16,9% par rapport à 2007.

Les mesures prises pour modifier la structure du budget de l'Etat n'exercent que lentement leurs effets sur les dépenses. Par conséquent, les politiques de rationalisation de ces dépenses doivent être appréciées sur une moyenne et longue période. Globalement, l'analyse de la répartition des dépenses publiques sur les dix dernières années montre que toutes leurs composantes ont connu un accroissement, à l'exception des dépenses du personnel et des intérêts de la dette. Les économies dégagées au niveau des intérêts de la dette ont été épongées par les « autres dépenses de biens et services » et celles de la compensation.

1.3.1. Dépenses ordinaires

La hausse des dépenses ordinaires en 2008 est le résultat conjoint de l'augmentation des autres biens et services de 11% et des dépenses au titre de la compensation de 101,7%. Exprimée en termes de PIB, cette masse budgétaire atteint 22,5%, niveau supérieur à celui de l'exercice précédent de 1 point du PIB.

La structure des dépenses ordinaires continue d'être caractérisée par la prédominance des dépenses de biens et services. Ces dernières ont représenté 68,4% du total des dépenses hors investissement en 2008 contre 74% en 2007. La part des intérêts de la dette est passée, entre 2007 et 2008, de 14,5% à 11,7% et celle de la compensation de 11,5% à 19,9%.

1.3.1.1. Dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services se sont élevées à près de 106,1 milliards de dirhams en 2008 au lieu de 98,3 milliards de dirhams en 2007, soit un différentiel de 7,9 milliards de dirhams et une progression de 8%. Ce faisant, elles ont contribué à concurrence de 5,9 points à l'évolution des dépenses ordinaires en 2008 contre une contribution de 5 points en 2007.

Les charges de personnel, qui s'accaparent près des deux tiers de ces dépenses, ont atteint près de 70 milliards de dirhams, soit 10,2% du PIB. Elles ont été réalisées à 104,5%, en hausse de 3 milliards de dirhams comparativement à la Loi de Finances. Cette aggravation est le résultat combiné de la mise en œuvre de la première tranche du dialogue social en juillet 2008 (pour un montant de 1,5 milliard de dirhams) et de l'ajustement des crédits issus des opérations d'avancement de grade et d'échelle pour un montant similaire. Cette hausse de la masse salariale traduit la rigidité à la baisse espérée de cette masse budgétaire en rapport avec la complexité du système de gestion des carrières.

A fin août 2009, le taux d'exécution de la masse salariale a été de 64,5%. Au terme de cet exercice, la masse salariale serait de 76,5 milliards de dirhams contre 75,6 milliards de dirhams prévus dans la Loi des Finances. Elle est révisée à la hausse de 900 millions de dirhams pour tenir compte de l'accélération des avancements.

De l'équivalent de 10,2% du PIB en 2008 après 11,2% en 2004, la masse salariale reste relativement élevée en comparaison à des pays de niveau de développement comparable, et ce malgré les efforts consentis (limitation des postes budgétaires ouverts par la Loi des Finances, non remplacement des postes libérés suite aux départs à la retraite, départ volontaire, suppression des recrutements dans les basses échelles...). Centrés sur les postes budgétaires, ces efforts restent insuffisants et devraient être couplés avec une meilleure gestion des crédits à travers l'articulation de la prévision budgétaire avec la gestion des ressources humaines et avec la responsabilisation des ordonnateurs dans la perspective du passage des crédits évaluatifs aux crédits limitatifs.

L'évolution de la masse salariale montre que la hausse est imputable à la revalorisation des salaires dans un contexte de maîtrise des effectifs. En effet, entre 1990 et 2006, le salaire moyen au sein de la fonction publique a progressé de 6,4% par an en moyenne, alors que l'évolution des effectifs n'a pas dépassé 1,3% par an.

Pour ce qui est des dépenses des autres biens et services, les montants émis ont été inférieurs aux prévisions de 3,1%, ce qui les a portées à 36,2 milliards de dirhams. En termes de PIB, ces dépenses ont représenté 5,3% en 2008 analogues au taux réalisé en 2007. En 2009, ces dépenses s'établiraient à 43,1 milliards de dirhams en hausse de 0,7 milliard de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances.

Encadré 5 : Masse salariale : évolution et contrainte

La masse salariale s'est accrue de 5,6% en moyenne par an entre 2003 et 2008 pour atteindre 70 milliards de dirhams, soit plus de 45% des dépenses ordinaires de l'Etat et 80% à 90% des dépenses totales de certains secteurs.

La part des dépenses de personnel dans le PIB a baissé d'année en année en passant de 11,2% à 10,2% entre 2003 et 2008. Toutefois, ce taux reste supérieur à celui des économies similaires. Concernant l'écart entre les émissions et les prévisions, il s'est situé aux alentours de 3,1 milliards de dirhams ou 5,2% en moyenne sur la période 2003-2008, ce qui témoigne d'une insuffisance au niveau de la prévision de la masse salariale et donc d'une difficulté rencontrée au niveau de la maîtrise de cette catégorie de dépenses dans la mesure où l'écart des réalisations par rapport aux prévisions est généralement important pour certains départements au terme de la clôture de l'exercice budgétaire.

Au stade de la préparation du budget, les crédits de personnels sont calculés, pour chaque Ministère, par la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances à partir des données actualisées de l'année précédente fournies par le Centre National de Traitement (CNT) qui assure la paye d'environ 90% de la masse salariale. A ce stade de la préparation, les Ministères techniques participent à ces calculs mais de façon limitée. Cette organisation imparfaite de la gestion des crédits du personnel ne responsabilise que partiellement les Ministères gestionnaires dans les écarts de prévisions les concernant dans la mesure où ces Ministères n'assument pas la responsabilité de la gestion des crédits correspondants aux actes de gestion courante de leurs personnels.

Ainsi, la problématique de maîtrise de la masse salariale réside dans la nécessité d'améliorer les instruments de prévision des crédits de personnel et de pouvoir apporter des explications exhaustives dans le cas de dérapages dans l'exécution de ces crédits. Ceci ne pourrait se faire de manière efficace en l'absence d'une articulation de la prévision budgétaire avec la gestion des ressources humaines et la responsabilisation des ordonnateurs.

A cet effet, une commission interministérielle a été créée par le Ministère de l'Economie et des Finances pour assurer une meilleure implication des Ministères dans les prévisions et le suivi d'exécution des crédits du personnel afin de mieux les responsabiliser dans la gestion de ces crédits et les inciter à développer une gestion prévisionnelle de leurs ressources humaines. Les travaux de cette commission s'inscrivent dans le cadre des actions du PARAP dans lequel le Gouvernement marocain a fait des avancées tant sur le plan de réforme budgétaire que sur le plan de gestion des ressources humaines.

Cette commission a pour objectif d'assurer le suivi régulier de l'exécution de la masse salariale ainsi que l'élaboration et la mise à jour d'un tableau de bord faisant ressortir les principaux indicateurs liés à cette exécution. Elle a pour objectif également d'apporter des éléments explicatifs pour d'éventuels écarts constatés lors de l'exécution des dépenses du personnel par rapport aux prévisions ainsi que de proposer des mesures pour améliorer les méthodes de prévision de la masse salariale et la maîtrise de son évolution.

1.3.1.2. Intérêts de la dette

La structure du budget continue à se caractériser par la baisse du poids des intérêts de la dette qui ont perdu près de 9 points dans la structure du budget en l'espace de 8 ans en représentant 9,5% des dépenses contre 18,4% en 2000.

En se situant à 94,8%, le taux de réalisation des prévisions des charges en intérêts révèle une économie de 1 milliard de dirhams en 2008, imputable à hauteur de 92,5% aux intérêts de la dette intérieure. En proportion du PIB, les intérêts de la dette ont représenté 2,6%. Cette situation est le résultat de la baisse de 7,1% des intérêts de la dette intérieure, induite par la baisse de 40 points de base du taux apparent ramené à 5,8% et par la baisse de l'encours compte tenu de la maîtrise du déficit budgétaire au cours des dernières années.

Les charges en intérêts de la dette extérieure ont augmenté de 4,8% imputable à la hausse des taux d'intérêt sur le marché financier international induisant une progression du taux implicite de 14 points de base par rapport à l'exercice précédent.

En 2009, les intérêts de la dette extérieure avoisineraient les 3 milliards de dirhams au lieu de 3,5 milliards de dirhams prévu par la Loi de Finances, soit une économie de près de 500 millions de dirhams.

1.3.1.3. Dépenses de compensation

La maîtrise des charges de la compensation et la réforme du système devient de plus en plus préoccupante. Ses défaillances sont cristallisées par un coût insoutenable et par le manque de ciblage des populations nécessiteuses en plus de la non application stricte de l'indexation des prix des produits pétroliers.

La charge nette de la compensation a augmenté de 101,7% par rapport à 2007, et sa part dans les dépenses ordinaires est passée de 11,5% à près de 20% en 2008. En termes de PIB, elle représente 4,5%, en hausse de 2 points par rapport au niveau de 2007.

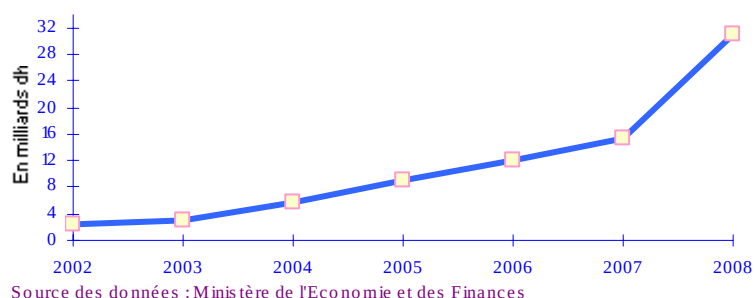
Ce poste subit, depuis quelques temps, une forte pression à la hausse. Le dépassement des prévisions de la Loi de Finances 2008 de 16,5 milliards de dirhams s'explique par le non provisionnement lors de la préparation de la Loi de Finances qui a tablé sur un cours du baril de 75 dollars et qui a été largement dépassé pour avoisiner en moyenne les 100 dollars.

Compte tenu de la situation de fin août 2009, la charge de compensation du BGE connaîtrait un allègement de près de 16,5 milliards de dirhams pour se situer à 11,4 milliards de dirhams au terme de l'exercice 2009.

Le système de compensation souffre de plusieurs dysfonctionnements qui se résument dans le manque de ciblage, la non performance des organismes gestionnaires et l'incohérence des pratiques avec les objectifs recherchés⁵⁹. En vue de pallier à ces insuffisances, une politique de ciblage progressif des subventions a vu le jour. En outre, il a été procédé à la révision de la structure tarifaire des produits pétroliers, à la mise en place d'un nouveau système de distribution de la farine subventionnée et au contrôle des interventions de la Caisse de Compensation.

La charge du Budget Général de l'Etat (BGE) au titre de la compensation a atteint près de 31 milliards de dirhams en 2008 ventilés comme suit : 24 milliards de dirhams au titre des produits pétroliers et du gaz butane et 7 milliards de dirhams au titre des produits de base. Pour les équivalents tarifaires, ils ont atteint 544 millions de dirhams au titre du sucre seulement vu que les droits de douane ont été suspendus à l'importation du blé. La prédominance de la charge relative aux produits pétroliers résulte de l'envolée de leurs cours sur les marchés internationaux qui ont enregistré des records historiques durant le premier semestre 2008 atteignant 147 dollars/baril pour le pétrole brut en juillet 2008. Sur l'ensemble de l'année 2008, le prix moyen du pétrole brut s'est situé à 97 dollars/baril.

Graphique 36 : Evolution de la charge de la compensation supportée par le budget général de l'Etat



L'analyse de la sensibilité de la charge de la compensation au prix du pétrole a montré, toutes choses égales par ailleurs, qu'une hausse du prix du baril d'un dollar par rapport au scénario de la Loi de Finances 2009 se traduirait par une aggravation annuelle des charges de la compensation de 276 millions de dirhams et vice versa. En ce qui concerne le gaz butane, l'analyse de la sensibilité de sa charge par rapport à son prix d'importation a montré que toute variation de ce dernier de 10 \$/tonne avec un taux de change inchangé occasionne une aggravation de la subvention de l'ordre de 159 millions de dirhams annuellement.

S'agissant de la cotation d'équilibre (celle qui annule la charge budgétaire de l'Etat), celle-ci est sensible aux mouvements de change. En effet, pour ce qui du prix du pétrole, la cotation d'équilibre varie entre 41 et 57 dollars le baril selon les variations du taux de change du dirham par rapport au dollar. Quant au gaz butane, le prix d'équilibre varie entre 158 dollars la tonne pour un taux de change de 9,5 dirhams le dollar et de 223 dollars la tonne pour un taux de change de 7 dirhams/dollar.

⁵⁹ Pour plus de détails, voir l'encadré 4 « Soutenabilité de la charge de compensation » du REF du PLF 2009.

Tableau 2 : Cotations d'équilibre en fonction de la variation du taux de change dirham /dollar

Taux de change dirham / \$	7,0000	7,5000	8,0000	8,5000	9,0000	9,5000
Prix du baril en \$	56,7	52,7	49,3	46,3	43,6	41,2
Prix du butane en \$/T	223,4	206,7	192,2	179,4	167,9	157,7

1.3.2. Dépenses d'investissement

En se situant à 36 milliards de dirhams en 2008, soit 5,2% du PIB, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 119%. Elles ont dépassé le montant des émissions prévu de 5,7 milliards de dirhams en raison de l'importance des fonds de concours, des crédits de report et d'un taux d'émission plus élevé par rapport à la normale, ce qui témoigne d'une accélération de la consommation des crédits par les différents départements ministériels (taux de 74% au lieu de 65%). Au terme de l'exercice 2009, les dépenses d'investissement du BGE atteindraient 41,1 milliards de dirhams soit 4,9 milliards de dirhams de plus par rapport aux prévisions de la Loi de Finances.

1.4. Déficit budgétaire et son financement

Compte tenu du solde positif des Comptes Spéciaux du Trésor, l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat s'est traduite par un excédent budgétaire de l'ordre de 2,7 milliards de dirhams, soit 0,4% du PIB au lieu d'un déficit de près de 20 milliards de dirhams ou 3% du PIB prévu initialement.

En présence d'une réduction des arriérés de paiement du Trésor de 3,1 milliards de dirhams, la situation s'est soldée par un besoin de financement de près de 420 millions de dirhams. Au regard d'un flux net positif au niveau du financement extérieur de l'ordre de 11 milliards de dirhams, le financement intérieur a connu une baisse de 10,6 milliards de dirhams.

En 2009, le solde primaire accuserait un repli significatif par rapport à 2008 pour se situer à -0,2% du PIB. Il en résulterait un déficit budgétaire de 2,7% au terme de l'année, en ligne avec les prévisions de la Loi de Finances.

Après l'année 2007 qui constitue un point d'inflexion au niveau de la politique de financement extérieur dans la mesure où elle se distingue par l'augmentation des fonds mobilisés sur le marché financier international et auprès des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, l'année 2008 ne fait pas l'exception, et c'est pour la deuxième fois depuis la fin du rééchelonnement que le flux net est devenu positif.

Ainsi, en dépit de la poursuite du démantèlement tarifaire, de l'importance des coûts budgétaires découlant des réformes et de la prise en charge de certaines dépenses exceptionnelles, l'exécution des Lois de Finances a été marquée par la réduction du déficit budgétaire hors privatisation grâce à la performance enregistrée au niveau des recettes. En effet, le solde budgétaire hors privatisation a été ramené d'un déficit de 2% du PIB en 2006 à un excédent de 0,4% en 2008, soit un ajustement de l'équivalent de 2,4% du PIB.

Compte tenu de la sensibilité du taux d'endettement à l'assainissement budgétaire, le calcul du solde primaire présente deux intérêts : d'abord, les intérêts de la dette découlent d'engagements financiers passés et ne traduisent pas des décisions prises au titre des exercices budgétaires en cours. Ensuite, le niveau du solde primaire constitue un facteur essentiel de la soutenabilité de la dette puisque au cas où le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance de l'économie, la contrainte de soutenabilité implique que la dette existante doit avoir comme contrepartie un excédent primaire futur.

En 2008, le solde primaire a été excédentaire de 3% du PIB, alors que celui qui stabilise le taux d'endettement correspond à un déficit de 3 points du PIB. Il en est résulté un déficit budgétaire soutenable de 5,6% du PIB contre un solde excédentaire effectivement enregistré de 0,4% du PIB. Ceci s'est traduit par une baisse du taux d'endettement direct du Trésor qui s'est situé à 47,3% du PIB.

Par ailleurs, il convient de souligner que si durant la période 1998-2002 un excédent primaire moyen d'environ 1,9% du PIB devait laisser inchangé le ratio dette/PIB, au cours de la période 2003-2008, un déficit primaire moyen d'environ 0,9% du PIB était suffisant pour parvenir au même résultat. Il en résulte un desserrement de plus en plus important de la contrainte budgétaire de l'Etat. En effet, le déficit budgétaire soutenable a été de l'ordre de 4,1% points du PIB entre 2003 et 2008 contre 2,4% du PIB sur la période 1998-2002.

2. EVALUATION DE LA SOUTENABILITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

2.1. Analyse de la contribution des déterminants du taux d'endettement

Au-delà de la maîtrise du déficit budgétaire assurée par la maîtrise des dépenses et le relèvement des recettes suite à l'amélioration de la croissance économique, la réduction du taux d'endettement passe également par la contribution d'autres facteurs quantitatifs. Ainsi, l'évolution de la dette publique par rapport au PIB est la résultante de l'effet combiné de quatre facteurs essentiels : la croissance économique en volume, l'inflation, le niveau des taux d'intérêts, le niveau du besoin de financement primaire, en plus d'autres opérations financières qui englobent, entre autres, l'effet du taux de change et de la gestion active de la dette.

Effet de la croissance économique

L'amélioration de la croissance économique moyenne annuelle entre 1998 et 2008 a engendré la baisse du taux d'endettement de 2,5 points du PIB par an durant cette période. La contribution la plus remarquable sur cette période a été constatée en 1998 où le bon développement de l'activité économique (+8%) a permis de maîtriser le ratio d'endettement d'une façon significative. En effet, à croissance économique nulle, ce ratio, qui a baissé de 3,9 points aurait pu connaître une aggravation de 1,3 point du PIB.

Effet prix

La maîtrise de l'inflation réalisée au cours de la décennie a induit chaque année une baisse du taux d'endettement de 0,9 point du PIB entre 1998 et 2008 malgré une contribution plus prononcée (2,5 points du PIB) sur la période 2006-2008 marquée par une réorientation à la hausse de l'inflation appréhendée par le déflateur du PIB (4% au cours de cette période).

Effet des taux d'intérêt

Sur la période 1998-2008, les intérêts de la dette ont contribué globalement à hauteur de 3,7 points du PIB annuellement à l'augmentation du ratio d'endettement contre une contribution de 5 points entre 1990 et 1998. Cette maîtrise a été survenue suite à la baisse du taux d'intérêt apparent de la dette, favorisée par la baisse des taux d'intérêt sur le marché international, conjuguée à une baisse des taux sur le marché national en relation notamment avec la réforme du mode de financement du Trésor et la gestion active de la dette publique avec comme objectifs d'accroître la part de la dette négociable.

Effet du solde primaire⁶⁰

La période 1980-1986 a été marquée par une dégradation sensible du solde primaire. Avec la mise en place du programme d'ajustement structurel, ce solde s'est progressivement amélioré pour devenir positif à partir de 1987. Depuis cette date, cet indicateur a continué à s'améliorer tout en étant positif sauf en 2000, 2002 et 2005.

Pour tenir compte de l'impact de la variation des arriérés sur l'endettement, il a été question de corriger le solde primaire de cette composante. Entre 1998 et 2008, le ratio d'endettement a baissé de 2 points du PIB annuellement en moyenne. Cette évolution s'explique à hauteur de 0,6 point du PIB annuellement par la maîtrise du solde primaire (y compris variation des arriérés) sur cette période.

Effet des autres facteurs

Les autres facteurs qui jouent un rôle sensible dans la variation du ratio d'endettement sont le taux de change et la gestion active de la dette. Sur la période 1998-2004, ces facteurs ont contribué positivement à la baisse du ratio de la dette direct du trésor de 2,6 points du PIB par an avec un maximum de 5,8 points du PIB enregistré en 2000. En revanche, le taux de change et la gestion active de la dette ont exercé un effet moindre sur la période 2005-2008 (contribution à la baisse du ratio d'endettement de 0,1 point du PIB par an).

2.2. Estimation du solde primaire stabilisant le ratio d'endettement

En considérant l'effet combiné des déterminants de l'évolution du ratio d'endettement, il ressort que la stabilisation de ce ratio exige de dégager un excédent primaire à moins que la croissance économique nominale n'excède le taux apparent de la dette publique, auquel cas un solde primaire négatif est tolérable à condition qu'il dépasse le solde primaire seuil nécessaire pour la stabilisation du ratio d'endettement⁶¹.

Entre 1990 et 2008, le taux de croissance nominale du PIB s'est situé en moyenne en dessous du taux d'intérêt de 0,3 point. Sur cette même période, le solde primaire moyen réalisé a été excédentaire de 1,9% du PIB alors qu'un excédent moyen de 0,3% du PIB sur la même période était suffisant pour stabiliser le ratio d'endettement. C'est pourquoi, globalement, le taux d'endettement a connu une baisse notable sur cette période.

En revanche, sur la période 1980-1989 où le taux de croissance nominale dépassait le taux d'intérêt de près de 3 points en moyenne, un déficit primaire moyen d'environ 1,7% du PIB était suffisant pour maintenir inchangé le ratio de la dette. Cependant, la politique budgétaire n'était pas soutenable sur cette décennie car celle-ci a connu un déficit primaire moyen de 2,8% du PIB.

Ainsi, après le cycle d'insoutenabilité du déficit budgétaire entre 1980 et 1989, la condition de soutenabilité était globalement remplie entre 1990 et 2008. Le déficit budgétaire soutenable a été de l'ordre de 3,7 points du PIB entre 1996 et 2008, dépassant de 1,4 point celui effectivement enregistré, alors que la période 1990-1995 a été marquée par un déficit budgétaire soutenable de 4,8 points du PIB, soit près de deux points de plus que celui enregistré. Ceci témoigne d'une baisse des marges de manœuvre entre les deux périodes d'autant plus qu'en dehors des recettes de privatisation, la condition de soutenabilité n'était pas remplie entre 1996 et 2008. En effet, les recettes de privatisation, se sont élevées à 55,9 milliards de dirhams au cours de cette période, contribuant ainsi chaque année en moyenne pour près de 1% du PIB à la réduction du déficit budgétaire.

⁶⁰ La différence entre les dépenses totales, non compris les intérêts de la dette, et les recettes ordinaires.

⁶¹ Calculé en multipliant le ratio d'endettement initial et l'écart entre le taux d'intérêt apparent de la dette et le taux de croissance économique nominale.

2.3. Evaluation de l'orientation de la politique budgétaire

La méthode utilisée pour corriger le solde budgétaire des effets du cycle, largement commune à l'ensemble des organisations internationales, consiste à évaluer la composante conjoncturelle du solde budgétaire, à partir d'une mesure de l'écart de production. Le solde structurel s'obtient alors en retranchant cette composante conjoncturelle le solde effectif.

Si l'on se tenait à cette approche, la situation des finances publiques accuse une amélioration certaine et offre des marges de manœuvre à l'avenir à l'action publique. En effet, le solde structurel est passé de 4,8% du PIB en 2001 à 0,8% du PIB en 2008 (réduction de 4 points du PIB), ce qui a été à l'origine de la maîtrise du solde budgétaire hors privatisation qui a été ramené d'un déficit de 5,3% du PIB en 2001 à un excédent de 0,4% du PIB en 2008, soit un ajustement budgétaire de 5,7 points du PIB. Cette amélioration a non seulement favorisé la réduction du taux d'endettement et insuffler un nouvel élan à l'investissement public mais elle a aussi permis d'assurer le financement nécessaire des réformes économiques et financières engagées par notre pays au cours des dernières années.

Toutefois, l'approche du solde structurel ne renseigne pas suffisamment sur la durabilité de l'amélioration de la situation des finances publiques. L'actualisation à la baisse des recettes fiscales pour l'exercice budgétaire 2009 et les perspectives de tassement des recettes à moyen terme ont mis à l'épreuve la caractérisation de la politique budgétaire appréciée à travers le solde structurel. Ceci impose une relecture de la situation des finances publiques sur la base d'indicateurs plus appropriés fondés sur l'évolution structurelle liée à l'élargissement de l'assiette et à l'effort des réformes. En effet, l'indicateur de l'effort structurel révèle un relâchement imputable aux gains limités provenant des réformes et une progression des dépenses qui n'a pas pu se situer durablement au dessous de la croissance potentielle.

2.3.1. Solde conjoncturel

Entre 2001 et 2008, la sensibilité du solde budgétaire en pourcentage du PIB à une variation de l'écart de production a été en moyenne de 0,2 au Maroc. Cela veut dire qu'une hausse de la croissance économique de 1% par rapport à la croissance potentielle réduit le déficit budgétaire de 0,2% du PIB.

L'évaluation de la composante conjoncturelle a montré qu'elle représente en moyenne environ 0,4% du PIB durant la période 2001-2005 où la croissance économique est en dessous de son potentiel. A l'inverse, au début de la phase haute du cycle économique correspondant aux années 2006-2008, la composante conjoncturelle est estimée à 0,5% du PIB. Cette situation a été mise à profit par les pouvoirs publics pour poursuivre le processus de la réforme fiscale notamment celle de l'impôt sur le revenu en 2007 et de l'impôt sur les sociétés en 2008.

2.3.2. Solde structurel

Le solde structurel est un indicateur sur l'ajustement budgétaire opéré au niveau des finances publiques. Calculé par différence entre le solde effectif et celui conjoncturel, cet indicateur englobe l'effet des recettes de privatisation et d'autres éléments qui ne présentent pas un caractère structurel.

Le solde budgétaire hors privatisation a été ramené d'un déficit de 5,3% du PIB en 2001 à un excédent de 0,4% du PIB en 2008, soit un ajustement budgétaire de 5,7 points du PIB. Cet assainissement est imputable en grande partie à la composante structurelle du solde budgétaire hors privatisation qui est passée de 5,1% du PIB en 2001 à 0,8% du PIB en 2008, soit une réduction de 4,3 points du PIB.

Il ressort de l'estimation du solde structurel qu'entre 2001 et 2004, le solde structurel s'est situé en moyenne aux alentours de 4,1% du PIB, avec toutefois une tendance baissière. A partir de 2005, une amélioration de 1,2 point a été enregistrée, et le solde structurel est devenu de plus en plus faible en même temps que l'économie s'est inscrite dans la phase ascendante du cycle.

2.3.3. Indicateur d'effort structurel

Une analyse plus approfondie des composantes du solde structurel permet de corriger celui-ci de quelques imperfections qui peuvent biaiser le jugement de l'orientation de la politique budgétaire. En effet, premièrement, le calcul du solde structurel repose sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB et que les dépenses ne sont pas sensibles à la conjoncture. Or ceci n'est pas toujours vrai : cette hypothèse n'est valable qu'à long terme. A court terme, cette élasticité connaît des fluctuations importantes et peut s'éloigner de l'unité. Il en résulte que l'hypothèse d'une élasticité unitaire retenue pour l'évaluation du solde conjoncturel revient à répercuter entièrement sur les variations du solde structurel les fluctuations de l'élasticité des recettes, alors que ces fluctuations s'expliquent largement par la position de l'économie dans le cycle. Deuxièmement, cet indicateur comporte des éléments dont le caractère discrétionnaire est discutable dont notamment les recettes non fiscales.

Ainsi, en retirant du solde structurel les effets d'élasticité et des variations des recettes non fiscales, il résulte un nouvel indicateur appelé : «effort structurel» ou de «variation discrétionnaire du solde structurel». Cet indicateur retrace les seuls effets de maîtrise des dépenses et de mesures nouvelles à caractère fiscal décidées par les pouvoirs publics notamment les mesures prises par les dernières Lois de Finances et qui ont porté sur l'élargissement de l'assiette de la TVA, la baisse de l'IS, de l'IR et le démantèlement tarifaire.

Selon cette démarche, l'effort structurel a augmenté de 0,5 point du PIB par an en moyenne sur la période 2001-2008, ce qui témoigne d'un relâchement au niveau des finances publiques contrairement de ce qui ressort à travers l'analyse du solde structurel qui a baissé de 0,6 point du PIB en moyenne sur la même période. Il en résulte un écart important entre l'indicateur de variation du solde structurel et celui d'«effort structurel» qui est imputable à la conjugaison des facteurs précités à savoir l'effet «élasticité» et l'effet «recettes non fiscales» en plus de l'effet du décalage entre l'évolution de la base taxable et le recouvrement effectif de l'impôt.

Entre 2001 et 2003, une période caractérisée par une élasticité apparente des recettes à l'activité économique inférieure à l'unité, la réduction discrétionnaire du solde budgétaire a été de l'ordre de 2,4 points. A l'inverse, à partir de 2004, l'élasticité a commencé à devenir supérieure à l'unité et cette période a connu un relâchement discrétionnaire.

La lecture de la situation des finances publiques, au cours des dernières années, sur la base de l'effort structurel révèle un relâchement imputable aux gains limités provenant des réformes et une progression des dépenses qui n'a pas pu se situer durablement au dessous de la croissance potentielle. Les recettes exceptionnelles enregistrées au cours des dernières années ont offert des marges de manœuvre importantes. Toutefois, leur tassement tel qu'il se dégage des prévisions financières préliminaires du cadre macroéconomique à moyen terme risque de porter préjudice à la soutenabilité des finances publiques à moyen terme. A cet effet, il s'avère nécessaire d'entamer des réformes à caractère structurel. Il s'agit notamment de la réforme fiscale dans le sens de l'élargissement de l'assiette et la réduction des dépenses fiscales. De même, l'élargissement de l'espace budgétaire par le biais de la maîtrise des différentes composantes des dépenses et l'amélioration de leurs efficacités est d'une importance capitale.

Tableau 3 : Décomposition du solde budgétaire effectif et de celui structurel

	2 001	2002	2003	2004	2005 (*)	2 006	2007	2008
Impulsion budgétaire (variation annuelle du solde structurel)	0,2	-1,2	0,4	-0,4	-1,2	-0,4	-1,9	0,7
Variation discrétionnaire du solde structurel ou « effort structurel »	1,6	-1,9	-0,5	0,2	0,3	0,6	0,8	3,7
Gains dus à l'écart de progression des dépenses et du PIB (1)	1,2	-1,9	-0,2	0,2	0,5	0,9	1,1	3,9
Mesures nouvelles sur les recettes fiscales (2)	0,4	0,0	-0,3	0,0	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2
Composante non discrétionnaire	-0,2	-0,5	-0,6	0,4	1,3	1,4	1,9	3,7
Effet d'évolution d'élasticité des recettes fiscales au PIB (3)	-0,3	0,0	-0,9	0,1	1,5	0,3	2,4	3,7
Décalage IR/IS (4)	0,2	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	-0,1	0,2
Recettes non fiscales (5)	-0,1	-0,4	0,2	0,4	-0,2	0,9	-0,3	-0,1

Source : DEPF

(*) Hors indemnités DVR

(1) lorsque le signe est positif, il s'agit d'une contribution négative des dépenses à la réduction du solde structurel et inversement

(2) lorsque le signe est positif, il s'agit d'une contribution négative des mesures nouvelles à la dégradation du solde structurel et inversement

(3) lorsque le signe est positif, il s'agit d'une contribution positive de ce facteur à la réduction du solde structurel et inversement

(4) lorsque le signe est positif, il s'agit d'une contribution positive de ce facteur à la réduction du solde structurel et inversement

(5) lorsque le signe est positif, il s'agit d'une contribution positive de ce facteur à la réduction du solde structurel et inversement

3. POLITIQUES BUDGETAIRE ET FISCALE A MOYEN TERME

Plusieurs actions et réformes de politique fiscale et budgétaire ont été poursuivies ou lancées ces dernières années en vue de rationaliser le système fiscal et de moderniser la gestion des dépenses publiques

3.1. Politique fiscale

Les principales mesures fiscales adoptées durant les dernières années reflètent la volonté de bâtir un système fiscal incitatif, plus simple et plus moderne. Il a été question notamment de baisser la charge fiscale et d'élargir l'assiette en vue d'assurer une plus grande longévité à la réforme. Cette dernière, entamée depuis plusieurs années a concerné en 2005 la TVA, en 2007 et en 2009 l'IR et en 2008 l'IS.

Les facteurs qui ont facilité la poursuite de la politique de baisse de la charge fiscale sont la modernisation de l'administration fiscale, une plus grande maîtrise de l'assiette, le renforcement du contrôle, le bon comportement des entreprises ainsi que le besoin d'harmonisation avec les systèmes fiscaux internationaux. Les objectifs recherchés sont, en particulier, l'harmonisation et la simplification, la réduction de la charge fiscale sur les entreprises et les ménages, l'élargissement de l'assiette et le démantèlement tarifaire.

3.1.1. Mesures d'harmonisation et de modernisation

L'élaboration du Code Général des Impôts (2007) constitue le principal travail de simplification et d'harmonisation des textes fiscaux par l'édition dans un seul texte de l'ensemble des dispositions relatives à l'assiette, au recouvrement et aux procédures concernant l'IS, l'IR, la TVA et les droits d'enregistrement et de timbre. Les sanctions et majorations relatives aux différents impôts ont été harmonisées en 2003 et les droits d'enregistrement ont été également harmonisés avec les autres textes fiscaux en 2004 avec la réduction du nombre de taux appliqués qui ont passé de 11 à 5.

Par ailleurs, la nouvelles Loi sur la fiscalité des Collectivités Locales a été l'occasion pour la réduction du nombre de taxes, la révision des fourchettes et des taux appliqués, le renforcement des moyens de recouvrement et de contrôle et la révision des proportions de répartition du produit de ces taxes entre les entités locales et l'Administration centrale.

La réforme a également concerné l'harmonisation des textes fiscaux avec les textes juridiques relatifs aux entreprises, notamment la Loi sur les obligations comptables des commerçants, le code de commerce et les différentes Lois sur les sociétés, la Loi bancaire et les textes relatifs à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

En outre, la Loi de Finances 2009 a réduit de trois à deux le nombre de seuils de chiffre d'affaires permettant l'option au régime du résultat net simplifié ou au régime du forfait. Elle a permis de simplifier les régimes d'imposition et de les harmoniser avec les seuils prévus en matière de TVA. A l'occasion de la même Loi de Finances, le seuil d'assujettissement pour les petits fabricants et les petits prestataires a été relevé à 500.000 dirhams au lieu de 180.000, et le seuil d'assujettissement de 2.000.000 dirhams a été généralisé aux ventes de tous les produits.

La modernisation du système fiscal a été poursuivie à travers l'introduction de l'obligation de la télé-déclaration et du télépaiement à partir de 2010 pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions de dirhams et à partir de 2011 pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de dirhams.

Dans le même registre, la TSAVA a été réformée dans le sens de la simplification du barème actuel. Le tarif applicable aux véhicules dont la puissance fiscale est inférieure ou égale à 10 chevaux a été maintenu pour les personnes physiques. Le montant de la taxe pour les véhicules dont la puissance fiscale est égale ou supérieure à 11 chevaux a été relevé. Le nouveau tarif de la taxe, applicable à partir du 1er janvier 2010, se présente comme suit (en dirhams) :

Tableau 4 : Nouveaux tarifs de la TSAVA

Type de carburant	Puissance fiscale (chevaux)			
	moins de 8	de 8 à 10	de 11 à 14	plus de 14
Essence	350	650	2000	4000
Diesel	700	1500	5000	10000

3.1.2. Baisse de l'impôt et renforcement de la capacité de financement des PME

Le taux de l'IS a subi un processus de réduction continu passant de 45% en 1987 à 35% en 1996 et à 30% à l'occasion de la Loi de Finances 2008. Cette dernière réduction de 5 points a été la plus importante depuis 1993 où une réduction de 6 points a été opérée (38% au lieu de 44%). Quant au secteur financier, le taux de l'IS qui lui est appliqué a été réduit de 39,6% à 37% en 2008.

D'autres mesures ont été prises pour encourager les PME. Il s'agit du dispositif visant le renforcement de leur capacité de financement. Ainsi, les PME bénéficient en matière d'IS, d'une réduction égale à 20 % du montant de l'augmentation du capital réalisée par ces entreprises, entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010 inclus. En matière de droit d'enregistrement, elles bénéficient également de l'application d'un droit fixe de mille (1.000) dirhams, au lieu du droit proportionnel de 1%, pour les actes constatant l'augmentation de capital.

En vue de se conformer aux engagements du Gouvernement visant la réduction de la charge fiscale sur les salaires, la Loi de Finances 2009 a introduit une importante mesure de réaménagement du barème d'imposition de l'IR en réduisant le taux marginal de 42% à 40%, en élevant le seuil exonéré de 24.000 dirhams à 28.000 dirhams et en réaménageant les autres tranches du barème d'imposition. Il a été également décidé d'augmenter pour les salariés le taux de l'abattement pour frais professionnels de 17% à 20% et le relèvement du plafond de ces frais de 24.000 à 28.000 dirhams. Dans le même sens, la réduction pour charge de famille a doublé, passant de 180 à 360 dirhams, dans la limite de 2.160 dirhams qui correspond à six personnes à charge.

En outre, dans le but de favoriser l'épargne, la durée minimum du contrat d'assurance retraite durant laquelle l'intéressé peut déduire du revenu global imposable les cotisations et primes versées au titre de la retraite complémentaire a été ramenée de 10 à 8 ans. Dans le même objectif le seuil exonéré des profits de capitaux mobiliers a été relevé de 24.000 dirhams à 28.000 dirhams. En plus, le taux de l'IR appliqué sur les profits de cession des actions et parts des OPCVM qui investissent leurs actifs à hauteur d'au moins 60% en actions a été ramené à 15% au lieu de 20%.

La réforme du système fiscal se poursuivra avec une réduction supplémentaire du taux marginal de l'IR de deux points et un réaménagement des autres tranches du barème en 2010. La réforme de la TVA portera sur la réduction progressive du butoir à travers le passage progressif à deux taux à terme. D'autres mesures concernant la fiscalité de l'épargne seront entreprises. .

3.1.3. Mesures d'ordre social et de soutien à l'emploi

Les mesures fiscales visant à appuyer les secteurs sociaux adoptées au cours des dernières années ont porté entre autres sur l'exonération des promoteurs immobiliers de tous impôts et taxes au titre des opérations de construction de logements à valeur immobilière inférieure à 140.000 dirhams et à superficie de 50 à 60 m². En outre, La Loi de Finances 2009 a prorogé au profit des promoteurs immobiliers qui concluent une convention avec l'Etat entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010 pour la construction de 1.500 logements sociaux, le bénéfice d'une réduction de l'IR ou de l'IS de 50%.

Le nombre de chambres des cités, campus et résidences universitaires construits dans le cadre des conventions conclues à compter du 1^{er} janvier 2009 entre l'Etat et les promoteurs immobiliers a été également réduit de 250 à 150 chambres.

Par ailleurs, la déduction des intérêts de prêts contractés en vue de la construction d'un logement destiné à l'habitation principale est accordée dorénavant pour une période de 7 ans, à compter de la date d'obtention du permis de construire, au lieu d'une période de 4 ans.

Des mesures en faveur de la promotion de l'emploi ont également été introduites. Il s'agit notamment de la prorogation de l'exonération de la TVA jusqu'au 31 décembre 2010 au profit des opérations de microcrédit et du relèvement, en 2006, de l'indemnité mensuelle de stage bénéficiant de l'exonération au titre de l'IR, de 4.500 dirhams à 6.000 dirhams.

Par ailleurs, une seule limite d'âge, à savoir 25 ans (au lieu de 21 et 25), pour le bénéfice de la déduction pour charges de famille au titre de l'IR a été appliquée. Il a été également décidé d'exonérer tous les médicaments anticancéreux et antiviraux de la TVA et d'appliquer un taux de droit d'importation réduit de 2,5% au bénéfice des opérations d'importation de véhicules destinés aux personnes handicapées.

Dans le but de soutenir les entreprises opérant dans les secteurs du textile habillement et des équipements automobiles, qui ont été le plus affectés par la crise, il a été décidé de restituer la TVA dans un délai d'un mois au lieu de deux comme prévu par le Code Général des Impôts.

3.1.4. Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale

En vue de neutraliser l'impact de la réduction des taux en vigueur sur les équilibres budgétaires, des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale ont été prises. En échange de la réduction du taux de l'IS de 35% à 30%, la Loi de Finances 2008 a supprimé la déductibilité des dotations aux provisions non courantes. La Loi de Finances 2009 a prolongé la durée de l'exonération partielle au titre de différents impôts pour les promoteurs immobiliers à l'occasion de la construction de logements sociaux pour les exercices 2009 et 2010. Un planning pour le passage des taux réduits dont bénéficient certains secteurs et opérations au titre de l'IS et de l'IR aux taux normaux sur la période 2011-2015 a été également prévu.

La Loi de Finances 2008 a également prévu le passage du taux réduit de l'IS qui profite aux entreprises exportatrices installées dans les zones franches de 8,75% à 17,5% à partir du 1^{er} janvier 2011 et l'augmentation progressive du taux réduit de l'IS de 17,5% qui profite aux autres entreprises à raison de 2,5 points chaque année entre 2011 et 2015.

S'agissant de la réforme de la TVA, elle a été amorcée en 2005 d'une manière progressive avec comme objectifs la réduction du nombre de taux, la suppression progressive des exonérations injustifiées et l'adoption d'un seuil d'assujettissement et d'un seuil d'exonération en harmonie avec les limites de chiffre d'affaires en matière d'impôts sur le revenu.

De même, et afin de contribuer à limiter les situations de butoir et de renforcer la neutralité de la TVA, le taux réduit de 10% a été appliqué au péage dû pour emprunter les autoroutes. Et pour pallier à la pénurie des métaux de récupération, les exportateurs de ces métaux, ont été exclus, à compter du 1^{er} janvier 2009, du bénéfice du remboursement prévu en matière de TVA.

D'autres mesures de réforme ont porté sur la soumission des opérations de crédit-bail à la TVA au taux normal de 20%. En plus, une dotation budgétaire a été substituée à l'exonération de la TVA au profit des Agences pour le Développement Economique et Social. En outre, l'exonération permanente de la TVA sur les immobilisations accordées aux entreprises a été limitée à 24 mois. Il a été également procédé à la limitation du régime suspensif aux seules opérations d'exportation.

3.1.5. Réforme de la fiscalité douanière

En vue d'arrimer son économie à l'économie mondiale, le Maroc a conclu plusieurs accords de libre échange avec certains pays ou groupes de pays. L'importance des avantages prévus par ces accords pourrait détourner les échanges de marchandises vers les pays avec lesquels le Maroc est lié par des accords. Afin d'éviter un différentiel de taxation excessif, il a été jugé opportun de prévoir un processus de réduction progressive des niveaux des quotités du droit d'importation. Ainsi, après la réduction du droit d'importation maximum applicable aux produits industriels de 50% à 45% en 2006 puis à 40% en 2008, les quotités des droits d'importation applicables aux produits industriels des chapitres 25 à 97 du tarif des droits de douane ont été revus à la baisse conformément au schéma ci-après :

Tableau 5 : Révision des quotités des droits d'importation applicables aux produits industriels des chapitres 25 à 97

Quotités du droit d'importation	2008	2009	2010	2011	2012
10%	10%	7,5%	5%	2,5%	2,5%
15,3%	15,3%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
17,5%	17,5%	10%	5%	2,5%	2,5%
21,9%	21,9%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
25%	25%	20%	17,5%	10%	10%
32,5%	32,5%	27,5%	27,5%	25%	17,5%
40%	40%	35%	35%	30%	25%

Il a été également décidé de contribuer aux efforts d'économie d'énergie par l'institution d'un droit d'importation réduit de 2,5% à l'importation des ampoules économiques.

3.2. Politique budgétaire

Dans le cadre de la modernisation du processus budgétaire et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, plusieurs actions et réformes ont été entreprises. La programmation pluriannuelle glissante, la gestion budgétaire axée sur les résultats et la contractualisation représentent les trois axes de la réforme budgétaire lancée en 2002.

Cette réforme s'appuie également sur le contrôle modulé de la dépense qui permettra de simplifier les procédures et internaliser le contrôle de régularité, et l'audit de performance qui vise l'appréciation du niveau de réalisation des objectifs et de l'efficacité socio-économique. En outre, la mise en place du système d'information de gestion budgétaire permettra de mutualiser et dématérialiser l'information budgétaire. La réflexion, en cours, sur une réforme de la Loi organique des finances permettra la mise en place d'un cadre juridique cohérent qui intègre les réformes actuelles et à venir.

Les axes stratégiques de la politique budgétaire envisagée à moyen terme s'articulent autour de la maîtrise des dépenses publiques, de l'amélioration de la gestion budgétaire, de la modernisation du contrôle et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

3.2.1. Maîtrise des dépenses publiques

Dans la perspective de consolider l'investissement public, les efforts de maîtrise des dépenses ordinaires se poursuivront à travers la maîtrise de la masse salariale, la restructuration des Entreprises et Etablissements Publics (EEP) et la décompensation.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, elle sera atteinte notamment à travers la limitation de la création des postes budgétaires aux besoins prioritaires de l'Administration et à la généralisation de la mise en place du référentiel emplois/compétences.

De même, un modèle de prévision de la masse salariale sera mis en place. Cet instrument permettra l'analyse de l'impact de la réforme de la gestion des ressources humaines et l'amélioration des outils de prévision des dépenses du personnel dans le cadre de la programmation pluriannuelle des dépenses. Ce modèle sera généralisé à tous les Ministères dont les ordonnateurs seront responsabilisés quant à la gestion de la masse salariale.

Par ailleurs, l'effort sera axé sur l'optimisation des transferts de l'Etat aux EEP, à travers la poursuite de leur restructuration et l'amélioration de leur situation financière et économique.

Quant à la maîtrise des dépenses de compensation, des premières mesures ont été prises pour pallier à certains dysfonctionnements et une panoplie d'autres mesures de réforme est en cours de mise en œuvre. La réforme en profondeur du système consiste à maîtriser les dépenses de compensation tout en renforçant les politiques pro-pauvres. Les principales mesures dans ce sens porteront notamment sur :

- la réduction progressive du contingent de la farine nationale de blé tendre (FNBT) et son affectation aux zones les plus pauvres.
- l'optimisation des circuits de distribution des produits subventionnés, en particulier le gaz butane.
- l'adoption d'une stratégie de couverture des risques de fluctuations des matières premières par les produits dérivés.
- la réforme du secteur de l'énergie, en vue d'atténuer les impacts négatifs du renchérissement du coût d'approvisionnement en produits pétroliers sur l'économie de notre pays, moyennant le développement des énergies renouvelables, la rationalisation de l'utilisation de l'énergie à travers la mise en place d'un plan national d'efficacité énergétique et la promotion de l'utilisation du gaz naturel au niveau de la production électrique et industrielle. A ce titre, il convient de souligner qu'une révision de la structure des prix de reprise des produits pétroliers a été effectuée à partir du début de l'année 2009. Les principaux changements qui ont touché cette structure concernent notamment la révision du fret pour tenir compte des nouveaux tarifs internationaux, la révision des frais d'approches qui ont montré des écarts significatifs avec les benchmarks internationaux et la suppression du coefficient d'adéquation.

- la mise en place d'un nouveau système de soutien direct des populations défavorisées, conditionné par la réalisation des objectifs de développement social en matière de scolarisation et de santé.

Dans ce cadre, un programme pilote de transferts monétaires conditionnés « Tayssir », d'une durée de deux ans, a été lancé conjointement par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE). Le démarrage des inscriptions s'est fait à la rentrée scolaire 2008/2009. Ce programme consiste à apporter une contribution financière, sous forme de bourses d'études à des familles pauvres, à condition que leurs enfants fréquentent l'école. Le but est d'agir sur l'abandon scolaire. En outre, lancée en 2008 avec un budget de 12,8 milliards sur la période 2008-2012, la mise en place du RAMED contribuera certainement à la réduction des aspects de vulnérabilité des populations pauvres.

3.2.2. Modernisation de la gestion budgétaire

La nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats sera généralisée à travers notamment le déploiement du dispositif de globalisation des crédits dans l'ensemble des Ministères. Il sera procédé également au renforcement de la déconcentration par la mise en place des procédures budgétaires et de contrôle de dépenses plus appropriées et à la consolidation de la contractualisation des relations entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés.

En outre, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sera généralisé à tous les Ministères. Ce cadre permettra une meilleure visibilité et plus de cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de viabilité du cadre macro-économique, de maîtrise du déficit budgétaire et d'une meilleure allocation des ressources en fonction des priorités du Gouvernement. Cette visibilité et cette cohérence seront renforcées également par la mise en œuvre de la GID qui vise l'optimisation du processus d'exécution de la dépense publique.

Par ailleurs, un important chantier de réforme de la nomenclature budgétaire sera mis en œuvre, notamment en vue d'introduire la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat pour faire ressortir la répartition des efforts de l'Etat sur les différentes régions du Royaume et d'assurer une plus grande transparence et une plus large diffusion de l'information financière.

La modernisation de la gestion budgétaire a concerné également l'accélération du rythme d'élaboration des Lois de règlement. Ainsi, l'année 2007 a été marquée par la publication des Lois de règlement relatives aux années budgétaires du deuxième semestre 2000, de l'année 2001 et de l'année 2002. Par ailleurs, un effort a été fourni dans le sens de l'élaboration des Lois de règlement restantes, ce qui a permis la résorption du retard enregistré dans ce cadre. Ainsi, les projets de Lois de règlement pour les années 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 ont été finalisés et celui de 2008 est en cours de finalisation.

3.2.3. Modernisation des systèmes de contrôle et de pilotage des finances publiques

La réforme du contrôle a été initiée en 2006 par le rapprochement des missions de la TGR et du CGED, elle sera poursuivie à travers l'allègement du contrôle de conformité et le renforcement du contrôle de performance. Les actions prévues dans ce cadre concernent la concrétisation du principe de l'interlocuteur unique des ordonnateurs, la mise en œuvre du contrôle modulé de la dépense et la refonte totale du processus et des systèmes d'information.

Au niveau des Entreprises et Etablissements Publics, il sera procédé au parachèvement de la réforme du contrôle financier de l'Etat et la mise en place d'un système de contrôle de gestion basé sur des indicateurs de performance et la préparation d'un référentiel pour la bonne gouvernance des Entreprises Publiques.

La poursuite du développement du Système de Gestion Intégrée des Dépenses (GID) permettra une meilleure communication entre les systèmes informatiques des différents intervenants, impliqués dans l'exécution de la dépense publique (ordonnateurs, sous-ordonnateurs, organes de programmation et de contrôle) et assurera l'automatisation du suivi des crédits budgétaires en vue d'une exploitation optimale des données budgétaires. Ce système permettra ainsi de simplifier les procédures pour une meilleure fluidité dans l'exécution de la dépense publique et de respecter les délais impartis pour l'élaboration des projets de Lois de règlement.

3.2.4. Amélioration de la gestion des ressources humaines

Le processus de réforme de la gestion des ressources humaines a porté sur la mise en place d'outils de gestion prévisionnelle des ressources humaines, l'instauration d'une nouvelle culture de gestion des ressources humaines basée sur la compétence et le mérite et l'institutionnalisation de la formation continue au sein des administrations publiques.

Mise en place d'outils de gestion prévisionnelle des ressources humaines

L'élaboration des référentiels des emplois et des compétences (REC) constitue un outil privilégié pour assurer une visibilité à court et à moyen termes en matière de ressources humaines et permet la délimitation qualitative et quantitative des besoins en emplois. Les départements ministériels ont été incités à s'engager dans la modernisation des outils de gestion des ressources humaines à travers la mobilisation des fonds d'appui financiers. A cet effet, le Fonds de Modernisation de l'Administration Publique (FOMAP), institué par la Loi de Finances 2005 pour contribuer au financement des projets proposés par les différents départements ministériels et afférents aux opérations de modernisation de l'administration publique, a participé au financement de 33 projets portant essentiellement sur l'élaboration des référentiels des emplois et des compétences, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) et le développement de l'administration électronique.

Instauration d'une nouvelle culture basée sur la compétence et le mérite

Le nouveau système de notation et d'évaluation des fonctionnaires des administrations publiques, qui a démarré en 2006, est fondé sur l'évaluation du rendement et de la performance des fonctionnaires à travers l'institution de l'entretien individuel et l'élargissement de la grille de notation (20 points au maximum au lieu de 3 auparavant).

Par ailleurs, une circulaire et un guide d'évaluation ont été établis à l'intention des responsables administratifs des départements ministériels qui ont pu bénéficier, également, de formations à ce sujet. Il a été procédé également à l'amélioration du système de promotion des fonctionnaires et agents de l'Etat à travers l'institution du système des examens d'aptitude professionnelle.

Institutionnalisation de la formation continue

La formation continue servira d'instrument essentiel pour combler les écarts dégagés par les REC entre les profils existants et les compétences requises pour assurer les nouvelles missions de l'administration. Ainsi, un décret relatif à la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat a été publié en 2005 et vise notamment la mise en place d'une politique cohérente de formation continue qui reposera sur une stratégie globale ainsi que sur des plans sectoriels conformément à ladite stratégie.

4. PROJET DE LOI DE FINANCES 2010

La loi de Finances 2010, dans ce contexte international fragilisé, est appelée à être plus inventive, plus audacieuse et encore une fois proactive pour être au rendez vous d'une éventuelle reprise qui semble se dessiner à l'international.

4.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2010

Les prévisions macro-économiques et financières qui sous-tendent le projet de Loi de Finances 2010 se basent sur les perspectives de clôture de l'année 2009 et sur des hypothèses relatives à l'environnement national et international en 2010.

4.1.1. Les perspectives de clôture de l'année 2009

Les perspectives de clôture de l'année 2009 se basent sur les comptes de la nation pour l'année 2008 et les éléments de conjoncture observés au cours des premiers mois de l'année 2009. Dans ce contexte, la croissance économique devrait s'établir autour à 5,3% en 2009 après 5,6% en 2008. Le secteur agricole devrait dégager une valeur ajoutée en hausse de 24% après 16,3% en 2008 rendue possible grâce à une production céréalière record de 102 millions de quintaux après 51 millions de quintaux au titre de la campagne agricole précédente.

En dépit des répercussions négatives de l'évolution de l'environnement international, les activités non agricoles s'accroîtraient à un rythme modéré de 2,7%, soit un recul de 1,5 point par rapport à l'année 2008 suite à la baisse de la valeur ajoutée des activités secondaires de 0,3%, les plus exposées à l'impact de la crise. Les activités tertiaires consolident leur dynamisme et devraient progresser de 3,8%.

Dans un contexte de baisse de la demande étrangère, la croissance économique en 2009 serait de plus en plus soutenue par la demande finale intérieure suite à l'excellente campagne agricole, la mise en œuvre des dispositions du dialogue social et la progression continue des crédits accordés à l'économie. Toutefois, les exportations nettes continueraient de dégager de faibles performances.

La consommation finale des ménages résidents en valeur s'accroîtrait de 7,1%, notamment sous l'effet de l'amélioration de leur revenu brut disponible ainsi que de leur pouvoir d'achat, du dynamisme du marché d'emploi, du maintien du taux d'inflation à un niveau modéré et de la hausse des crédits à la consommation.

La Formation Brute de Capital Fixe serait en hausse de 7,1% profitant particulièrement de l'expansion de l'investissement public (135 milliards de dirhams) en hausse de 16% par rapport à 2008.

Les échanges extérieurs du Maroc seraient affectés par la baisse de la demande mondiale adressée au Maroc. Ainsi, la valeur des exportations de biens serait en baisse de 26,7% contre un recul de 19,9% pour les importations. Au terme de l'année 2009, le déficit commercial serait de 19,5% du PIB au lieu de 24,3% en 2008.

Impacté par l'atonie de l'économie des principaux pays partenaires du Maroc et de la recrudescence du chômage dans ces pays, les transferts des Marocains Résidents à l'Etranger et les recettes de voyage devraient s'inscrire en baisse respectivement de 8,1% et 6,3%.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer pour se situer autour de 4% du PIB en 2009.

4.1.2. Environnement international et hypothèses retenues

Les plans de relance coordonnés mis en œuvre par les gouvernements et les mesures prises par les banques centrales, visant la mobilisation des capitaux en faveur des activités touchées par la récession économique et la réinstauration de la confiance dans le système financier international, contribueront dans une grande mesure à limiter et écourter l'ampleur de la crise financière internationale amorcée fin 2007.

Ces réactions permettraient d'amorcer une reprise de l'activité économique mondiale de 3,1% en 2010 après une contraction de 1,1% en 2009. En effet, l'économie américaine enregistrerait une légère croissance de 1,5% en 2010 après une croissance négative de 2,7% en 2009.

La zone euro, principal partenaire du Maroc, devrait enregistrer une croissance de 0,3% après un net recul de 4,2% en 2009. L'activité dans les économies émergentes et en développement devrait afficher une reprise de 5,1% après 1,7% en 2009 en ligne avec la relance de la demande mondiale.

S'agissant du commerce international, il devrait renouer avec la croissance en enregistrant une progression de 2,5% après un net recul de 11,9% en 2009. Cette amélioration devrait accroître la demande étrangère adressée au Maroc qui devrait s'établir à -2% en 2010. Par ailleurs, le cours moyen du pétrole brut se situerait autour de 75 dollars/baril et la parité euro/dollar à 1,4.

Au niveau interne, outre les mesures prises dans le cadre du comité de veille stratégique public-privé, l'activité économique nationale devrait bénéficier de la poursuite des réformes sectorielles et structurelles.

L'hypothèse retenue pour la production céréalière est de 70 millions de quintaux (moyenne des cinq dernières années), avec une consolidation de la production des autres cultures et de l'élevage. Le secteur agricole bénéficiera également du démarrage du plan «Maroc vert ». Une reprise des exportations des phosphates et dérivées est également attendue en 2010, particulièrement les engrais, en lien avec l'augmentation des besoins des biens alimentaires et le nécessaire rattrapage en la matière par rapport à l'année précédente.

4.2. Perspectives de l'économie nationale en 2010

Maintien du dynamisme de la croissance économique

En dépit d'un environnement international peu favorable, l'activité économique au Maroc devrait enregistrer un ralentissement en 2010 sous l'effet conjugué de la baisse de la valeur ajoutée agricole, après une campagne agricole record en 2009 et d'une croissance modérée des activités secondaires suite à une reprise relativement lente de la demande étrangère adressée au Maroc.

Dans ce contexte, le PIB aux prix de l'année précédente devrait s'accroître de 3,5% après 5,3% en 2009 sous l'effet conjugué de la progression du PIB non agricole (y compris pêche) de 4,4% après 2,7% en 2009.

Le secteur primaire devrait enregistrer une baisse de sa valeur ajoutée d'environ 2,4% après une hausse de 23,5% en 2009 sur la base d'une campagne céréalière moyenne de 70 millions de quintaux, d'une bonne production des cultures industrielles et maraîchères et du dynamisme de l'activité de l'élevage. La mise en place du « Plan Maroc vert » et du Plan « Ibhar » devrait contribuer significativement à l'amélioration de la productivité et la croissance du secteur primaire.

Développement des activités non agricoles

Le PIB non agricole afficherait une amélioration de sa croissance en s'établissant à 4,4% au lieu de 2,7% en 2009 sous l'effet notamment de l'impact des stratégies structurelles et sectorielles et des mesures prises par le gouvernement vis-à-vis des secteurs touchés par la crise économique.

En effet, le secteur secondaire devrait afficher une croissance de 4,5% en 2010 après une baisse de 0,3% une année auparavant suite notamment au développement de certaines branches industrielles, du BTP, de l'énergie et des mines. Ce secteur bénéficierait notamment de la mise en place du pacte national pour l'émergence industrielle qui vise la création de pôles régionaux de concurrence pour le développement socio-économique et des mesures prises en faveur du secteur énergétique visant la sécurisation de la disponibilité de l'énergie et son accessibilité à des prix raisonnables.

Le secteur minier devrait tirer profit du redressement de la demande adressée au Maroc et de l'augmentation de la production des phosphates et dérivées. Le secteur du Bâtiment, quant à lui, devrait renforcer sa vitalité en lien avec les efforts déployés en matière de la mobilisation du foncier public en faveur de l'habitat social et l'habitat destiné à la classe moyenne. Par ailleurs, les travaux publics devraient poursuivre leur dynamisme suite aux projets d'envergure à savoir notamment les autoroutes Marrakech-Agadir, Fes-Oujda et Casablanca-Beni Mellal, le port Tanger Med, les barrages et le lancement du projet du Train à Grande Vitesse (TGV) entre Tanger et Casablanca.

Quant au secteur tertiaire, il resterait bien orienté en 2010 et sa valeur ajoutée connaîtrait une hausse de 4,3% sous l'effet notamment du commerce intérieur qui bénéficierait des mesures du plan «Rawaj», de la consolidation des activités des télécommunications et des services rendus aux entreprises, de la relance de l'activité et des transports et de l'amélioration des services financiers.

S'agissant du secteur touristique, il devrait tirer profit des mesures prises dans le cadre du plan «cap 2009 » visant la dynamisation du tourisme interne et le renforcement des liaisons aériennes entre les villes du Royaume.

Croissance économique soutenue par le dynamisme de la demande

En terme nominal, le Produit Intérieur Brut enregistrerait une progression de 5,6% après de 7,4% en 2009 soutenu par le dynamisme de la demande intérieure qui devrait progresser de 7,7%, en valeur, au lieu de 6,8% en 2009. Sa contribution à la croissance économique nationale serait de 8,5 points après 7,4 points en 2009, confortée par la consolidation de l'investissement et de la consommation des ménages.

La consommation des ménages à prix courants continuerait à tirer la croissance économique avec une progression de 7,7% en 2010 impulsée, notamment par les retombées positives du dialogue social (deuxième tranche de la baisse de l'IR) et du dynamisme du marché du travail et ce, dans un contexte de maîtrise de l'inflation autour de 2%. La contribution de la consommation finale des ménages à la croissance passerait de 4,3 points en 2009 à 4,6 points en 2010.

Sur le plan de l'investissement, il devrait bénéficier de la consolidation de l'investissement public, du dynamisme du secteur privé et des investissements directs étrangers. De ce fait, le rythme de croissance de la FBCF à prix courants devrait continuer sur sa tendance haussière, pour atteindre 9,4% après 7,1% en 2009, portant ainsi le taux d'investissement brut (y compris variation des stocks) à 34% du PIB après 34,3% une année auparavant. Sa contribution à la croissance serait de 3,1 points en 2010 contre 2,3 en 2009.

Épargne nationale

Le revenu national brut disponible, formé du PIB nominal et des revenus nets en provenance du reste du monde, s'accroîtrait de 5,3% en 2010 après 5,8% en 2009. Ce ralentissement du revenu national s'explique essentiellement par la baisse du rythme d'accroissement du PIB nominal qui passerait de 7,4% en 2009 à 5,6% en 2010.

Compte tenu des évolutions des revenus et de la consommation, l'épargne nationale augmenterait de 0,9% en 2010. Cette évolution permettrait au taux d'épargne nationale brute de se situer à 28,8% du PIB en 2010.

Commerce extérieur

Par ailleurs, les échanges extérieurs du Maroc seraient influencés par la reprise du commerce mondial en 2010, qui devrait augmenter de 2,5% après le recul de 11,9% en 2009. Dans ce contexte, une légère reprise des importations des principaux pays avancés est prévue ce qui permettrait de redresser légèrement la demande mondiale adressée au Maroc à un rythme modéré d'environ -2% en 2010.

Sur le plan national, les échanges extérieurs du Maroc devraient bénéficier du «plan export plus» qui vise le renforcement des acquis du secteur des exportations et le positionnement du Maroc dans plusieurs marchés stratégiques. Ce plan touche plusieurs secteurs en l'occurrence, l'automobile, l'agroalimentaire et les produits de la mer, l'électronique et électrique, le textile et cuir, l'offshoring et les technologies d'information et de communication.

De ce fait, les exportations de biens devraient augmenter à un rythme de 7,3% en 2010 contre une progression de 9,2% pour les importations. Cette situation se traduirait par un déficit commercial de 20,5% du PIB après 19,5% en 2009. Par ailleurs, il est attendu une reprise des transferts et des exportations des services.

Inflation modérée

L'inflation devrait préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie nationale. Ainsi, mesurée par la variation de l'indice du coût de la vie, l'inflation serait de 2% en 2010 favorisée principalement par la poursuite d'une politique monétaire prudente et l'intervention de l'Etat au niveau de la compensation.

4.3. Mesures de politiques fiscale et budgétaire

La réforme de la politique financière de l'Etat se poursuivra au cours du Projet de Loi de Finances 2010 de manière à aligner le système fiscal national sur les meilleurs standards internationaux, à améliorer l'attractivité du pays et à assurer l'efficacité et l'efficacit  de la d pense publique.

4.3.1. Mesures fiscales et douani res : recherche d'efficacit  et r duction des charges

Les mesures prises entre 2007 et 2009 se sont traduites par un all gement de la charge fiscale support e par les personnes physiques et morales induisant une baisse du coin fiscal et social en faveur du soutien   l'emploi. Le Projet de Loi de Finances pour l'ann e 2010 constitue ainsi une nouvelle  tape dans le processus de r duction des imp ts et de renforcement de la neutralit  de notre syst me fiscal. Dans ce sens, les principales mesures fiscales propos es dans le Projet de Loi de Finances 2010 concernent la baisse de la charge fiscale sur les m nages et les entreprises individuelles,   travers l'ach vement du processus de r forme de l'IR et la poursuite de la modernisation du syst me de la TVA. Cette tendance corrobore le choix d'une politique fiscale orient e vers plus d' quit  et davantage d'emplois et de croissance. Ces mesures devraient stimuler   la fois l'offre, via la r duction du co t du travail, et la demande, via l'am lioration du pouvoir d'achat des classes moyenne et modeste.

R forme de l'IR

Les r am nagements envisag s en mati re d'IR se rapportent, d'une part,   la baisse du taux marginal de 40%   38% en 2010 et, d'autre part, au rel vement du seuil d'exon ration de 28.000   30.000 dirhams. De m me, les autres tranches ont  t  r am nag es avec la baisse de leurs taux respectifs. Ces r ductions des pr l vements sur les revenus salariaux et sur les revenus professionnels et fonciers seraient de nature   entretenir l'am lioration du pouvoir d'achat global des classes moyenne et modeste et contribueraient,   court terme, au soutien de la demande int rieure et donc de l'activit   conomique. Elles permettraient  galement de stimuler le comportement des entreprises en mati re d'emploi.

L' valuation des aspects  conomiques et budg taires permet de mettre en perspective les impacts de la baisse de l'IR (voir encadr ).

Encadré 6 : Effets budgétaires et économiques de la baisse de l'IR

Estimation de l'impact financier

Les mesures envisagées pour l'IR occasionnent pour le budget de l'Etat ex ante (avant effets de retour) un manque à gagner estimé à 4,120 milliards de dirhams en 2010, soit 0,5% du PIB.

Par ailleurs, il résulte de la sensibilité des recettes de l'impôt sur le revenu à la masse des revenus est supérieure à l'unité compte tenu de la progressivité de cet impôt que ces mesures induisent un autofinancement par le biais de la relance de l'activité économique qu'elles génèrent.

Impacts économiques

Sur le plan économique, cette baisse se traduit par une augmentation des revenus disponibles, ce qui engendre à court terme un surcroît de consommation et partant d'activité économique. Du côté de l'offre, cette mesure a pour effet de réduire le coïncidence sociale et fiscale. Aussi, la baisse du taux marginal de l'IR devrait-elle se traduire par des retombées positives sur l'offre d'emploi.

L'impôt sur le revenu est celui qui influence de façon significative le pouvoir d'achat des ménages. Sa baisse aura un effet direct sur l'augmentation de la demande de main d'œuvre. Compte tenu de la mobilité du facteur travail, une modification des coûts relatifs se produit en faveur de ce facteur dont le coût devient plus faible. Ceci se traduit par une hausse de la rémunération du travail de 0,3% et par une sensible augmentation de sa productivité. Ceci engendre une amélioration de l'activité économique équivalente à 0,4% du PIB et une création de plus de 32.000 emplois compte tenu des ajustements du marché du travail, soit un accroissement de 0,3% par an.

Réforme douanière

En raison du délai court qui nous sépare de 2012 et afin d'éviter un différentiel de taxation excessif à cet horizon qui coïncide avec la libéralisation tarifaire totale prévue dans l'accord d'association Maroc-Union Européenne et éviter ainsi un détournement de trafic, la mise en œuvre progressive de la réforme douanière sera poursuivie en 2009 pour aboutir, à terme, à un taux maximum de 25% et un différentiel de 10% entre le taux préférentiel et celui de droit commun. Ce taux passerait ainsi en 2010 à 35%.

Cette mesure est considérée comme mesure structurelle qui contribuerait à l'amélioration de la réactivité et de la flexibilité de l'outil productif national tout en diversifiant ses sources d'approvisionnement. Elle ne manquera pas non plus de réduire la dépendance de l'économie nationale des flux d'échange avec les partenaires auxquels nous sommes liés par des accords d'association ou de libre échange.

Mesures de l'IS : amélioration du régime fiscal des fusions et des scissions

En vue d'encourager les opérations de restructuration des sociétés, il sera procédé à l'amélioration du régime particulier des fusions prévu à l'article 162 du CGI et son extension aux opérations de scissions totales. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la continuité de la politique d'encouragement des opérations de restructuration et de concentration des sociétés entamée en 2008, afin d'améliorer leur rentabilité et leur compétitivité pour faire face à la concurrence internationale.

4.3.2. Mesures budgétaires

Intervenant dans un contexte de crise, en plus de la poursuite des réformes déjà engagées, le Projet de Loi de Finances 2010, s'est fixé plusieurs objectifs dont notamment la rationalisation des dépenses, la promotion de l'investissement public et la réforme de la Caisse de compensation avec un meilleur ciblage des catégories pauvres.

Depuis 2007, le rythme de l'investissement public s'est accéléré passant de 82 milliards de milliards à 135 milliards en 2009, soit un taux d'augmentation de 65%. En perspective d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, l'effort de l'Etat en matière d'investissement serait conséquent au niveau du Projet de Loi de Finances 2010, avec une priorité donnée aux projets à forte rentabilité économique et sociale. Pour le privé, l'investissement est encouragé en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, des politiques sectorielles volontaristes sont mises en place à même d'assurer de la visibilité aux opérateurs économiques.

Le projet de Loi de Finances 2010 s'appuie sur une accélération des différents chantiers engagés. La priorité est accordée à la réforme de la justice et de l'Administration et ce, conformément aux orientations Royales. La décentralisation et la déconcentration se poursuivront ainsi que la simplification des procédures et le développement de l'Administration électronique. En outre, le Projet de Loi de Finances 2010 connaîtra l'activation du plan Maroc Vert, le plan pour l'Emergence industrielle, la nouvelle stratégie pour l'Energie et de l'eau, la politique environnementale et de développement technologique.

Parallèlement, le volet social devrait connaître à son tour une accélération du rythme des réformes. Ce nouveau pacte social passe par de nombreuses mesures et réformes. C'est ainsi que le Projet de Loi de Finances 2010 accorde une attention particulière à l'éducation et la formation, à la santé ainsi qu'au développement de l'habitat social, en particulier les logements à coût bas, et la poursuite du programme villes sans bidonvilles.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, la charge de la compensation atteindra 14 milliards de dirhams. Conscient des limites du système actuel, le ciblage des ménages pauvres a déjà été initié à travers différentes initiatives. Ce choix sera plus affirmé à travers le renforcement direct de l'appui aux pauvres via l'assistance sociale pour l'accès à l'enseignement et la généralisation progressive du RAMED, qui vient compléter le dispositif de couverture sociale initié par la mise en œuvre de l'AMO. D'autres mesures sont envisagées. Il s'agit notamment de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) ainsi que de la réforme des retraites.

Les postes vacants au sein de la fonction publique devraient être supprimés et les recrutements limités au minimum.

4.4. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2010⁶²

Les choix arrêtés en matière de politique financière pour 2010 replacent les finances publiques, à moyen terme, sur une trajectoire favorable, et ce malgré le contexte difficile de la crise financière internationale qui a marqué l'économie marocaine depuis fin 2008.

Du côté des recettes, la poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu dans le sens de la baisse du taux marginal permettra de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et de réduire les coûts des facteurs pour l'entreprise.

En matière de dépenses, une maîtrise de 0,2 point du PIB est attendue en 2010 comparativement à 2009 en relation avec la maîtrise du train de vie de l'Etat malgré le maintien de l'effort d'investissement afin d'accompagner les réformes structurelles et la mise en œuvre de politiques sectorielles.

⁶² En tenant compte du Fonds de Soutien des Prix et du Fonds Spécial Routier.

4.4.1. Ressources financières

Compte non tenu de la part de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux collectivités locales, les recettes ordinaires sont évaluées à près de 168,9 milliards de dirhams en 2010. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 0,3% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2009 et tiennent compte de la poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu ainsi que du contexte difficile qui marque la situation budgétaire en 2009.

Les recettes fiscales ont connu des évolutions plus élevées que celles des agrégats taxables en 2007 et 2008 de sorte que l'élasticité des recettes fiscales au PIB a représenté 2,8 et 2 respectivement. En 2009, cette élasticité connaîtrait une baisse importante pour devenir négative (-1,5) en relation avec la baisse attendue des recettes fiscales due à la conjoncture difficile qui a caractérisé l'environnement de la Loi de Finances 2009. En 2010, l'élasticité continuerait à être négative, mais dans une moindre mesure, suite aux effets de la baisse du taux marginal de l'impôt sur le revenu, d'une part, et le dynamisme des bases taxables, d'autre part. Ainsi, après la forte régression de 10,7% en 2009, les recettes fiscales ne baisseraient que de 0,4%. Au total, les recettes fiscales sont estimées pour l'année 2010 à 148,6 milliards de dirhams.

Impôts directs

Les impôts directs sont évalués à près de 67 milliards de dirhams, en baisse de 6,2% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2009. Ce montant représente 8,6% du PIB et 45,1% du total des recettes fiscales. Leur baisse serait due principalement au recul des recettes de l'IS et de celles de l'IR de 2 milliards de dirhams et de 2,5 milliards de dirhams respectivement.

Évaluées à 39,3 milliards de dirhams, les recettes de l'IS baisseraient de 4,8% par rapport à 2009 et représenteraient ainsi 5% du PIB. Cette régression marquerait une poursuite de la rupture avec le rythme de croissance des exercices 2006, 2007 et 2008 (29% en moyenne). Cette situation serait induite par le mode de recouvrement de l'IS conjugué au niveau d'élasticité de l'IS à l'activité économique retenu et qui est plus faible que celle enregistrée lors des trois exercices précités.

Les recettes de l'IR sont estimées à 25,3 milliards de dirhams, en baisse de 9% par rapport à l'exercice précédent et représentant 3,2% du PIB. Cette évolution tient compte du coût de la poursuite de la réforme au niveau de cet impôt, de l'amélioration des revenus salariaux dans le secteur privé et de la composante non salariale imputable notamment à l'importance des profits dégagés au niveau du secteur immobilier et à la dynamique du marché boursier.

Impôts indirects

Les recettes des impôts indirects sont estimées à près de 61 milliards de dirhams. Elles sont en augmentation de 6,6% par rapport à 2009. Parmi ces recettes, celles de la TVA sont arrêtées à 41,5 milliards de dirhams, en hausse de 7%. Ce supplément de recettes provient à hauteur de 1,1 milliard de dirhams de la TVA intérieure et de près de 1,6 milliard de dirhams de la TVA à l'importation.

Évaluée à 2,4% du PIB, la TVA intérieure s'accroîtrait de 6,2% pour atteindre 18,4 milliards de dirhams. Ceci est dû au bon comportement prévu de la consommation des ménages et aux effets cumulés des réformes entreprises auparavant. Cette évaluation ne tient pas compte des changements pouvant intervenir dans le rythme de remboursement de la TVA.

De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation seraient établies à 23,2 milliards de dirhams, en progression de 7,6% en raison notamment de la reprise progressive des importations qui caractériserait l'exercice 2010 suite à la persistance de la hausse des prix du pétrole et aux exigences du développement du secteur productif national.

Les recettes des taxes intérieures de consommation sont estimées à 19,4 milliards de dirhams, marquant une progression de 5,8% par rapport à l'exercice précédent. En termes de PIB, elles représenteraient 2,5%, soit le même niveau attendu en 2009. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs augmenterait de 5,3% pour se situer à 6,9 milliards de dirhams.

Pour leur part, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers seraient de l'ordre de 11,2 milliards de dirhams, en augmentation de 3,7% par rapport à 2009. La réalisation de ce montant serait tributaire de l'évolution des quantités mises à la consommation et de la reconstitution des stocks. Les autres recettes de TIC, quant à elles, sont fixées à 1,3 milliard de dirhams, en hausse de près de 33% par rapport à 2009.

Autres recettes

Les droits de douane sont estimés à 10,5 milliards de dirhams. Par rapport à 2009, ils marqueraient un léger accroissement de 0,3%. Leur part dans les recettes fiscales serait de près de 7% en 2010, soit pratiquement le même niveau atteint en 2009. Cette évolution s'explique par la poursuite du démantèlement tarifaire et par la poursuite de la réforme tarifaire qui devrait se traduire à terme par un taux maximum de 25% sur les produits industriels et par un différentiel maximum de 10% entre les importations de droit commun et celles qui rentrent dans le cadre des accords préférentiels. Les droits d'enregistrement et de timbre seraient de 10,1 milliards de dirhams, en baisse de 0,5% par rapport à 2009.

Les recettes non fiscales sont arrêtées à près de 17,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,2% et représenteraient 10,4% du total des recettes ordinaires et ce, malgré le recul des recettes de monopoles. En effet, celles-ci, qui sont évaluées à 9,3 milliards de dirhams, seraient en baisse de 9% par rapport à l'année précédente.

Quant au produit des autres recettes, il est évalué à près de 4 milliards de dirhams, en baisse par rapport à 2009 de 2,1 milliards de dirhams.

4.4.2. Dépenses de l'Etat

En dépit des efforts déployés, les pressions sur les dépenses publiques pourraient s'intensifier, notamment sous l'effet de facteurs internes liés aux exigences d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles. Ces pressions pourraient également être d'origine externe en lien avec les inquiétudes qui pèsent sur l'évolution des cours internationaux du pétrole et du gaz butane. La capacité d'accroître les recettes fiscales ou de relever le niveau de l'endettement étant limitée, il est devenu impératif de freiner la croissance des dépenses publiques tout en améliorant leur efficacité économique.

Dans cette perspective, des choix difficiles en matière d'affectation des ressources s'imposent. Le projet de Loi de Finances 2010 s'inscrit dans ce contexte, car les réformes en cours, notamment la gestion budgétaire axée sur les résultats et la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme, permettraient d'optimiser les choix possibles compte tenu de la rareté des ressources.

Les dépenses ordinaires sont estimées à près de 156,4 milliards de dirhams en 2010, représentant une hausse de 4,3% par rapport à 2009. Ces dépenses seraient ainsi ramenées à 20% du PIB.

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 123,9 milliards de dirhams, en hausse de 3,6% par rapport à 2009. Le niveau des dépenses du personnel en pourcentage des dépenses de biens et services atteindrait 65% et l'équivalent de 10,3% du PIB, soit le même niveau enregistré en 2009.

La charge salariale, qui sera de 80,5 milliards de dirhams, en hausse de 5,3%, tient compte du coût de l'augmentation des salaires convenue dans la cadre du dialogue social (1,7 milliard de dirhams), de la création des postes budgétaires et du comportement de paramètres clés tels que les avancements d'échelle, les promotions de grade et l'utilisation des postes vacants. Concernant les dépenses afférentes aux autres biens et services, elles connaîtraient un léger accroissement de 0,6% par rapport à 2009 pour se situer à 43,4 milliards de dirhams.

La charge des intérêts de la dette est estimée à 18,5 milliards de dirhams, en hausse de 0,6% par rapport à 2009 atteignant 2,4% du PIB. La hausse de cette charge est le résultat conjugué de la hausse de la charge des intérêts de la dette intérieure de 1% et de la baisse des intérêts de la dette extérieure de 1,2%.

La charge de la compensation s'élèverait à 14 milliards de dirhams. En termes de PIB, elle atteindrait 1,8%. Cette estimation est établie sur la base de 75 dollars le baril de pétrole.

En matière d'investissement public, le projet de Loi de Finances 2010 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique. Pour soutenir l'investissement, l'Etat projette de mobiliser des crédits d'un montant de 53,8 milliards, en hausse de 20% par rapport à 2009.

4.4.3. Déficit et besoin de financement

Le déficit budgétaire résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice 2010 serait de 4% du PIB, dû essentiellement à l'augmentation des dépenses d'investissement. L'ensemble de ces évolutions se traduirait par la stabilisation du taux d'endettement direct du Trésor autour de 48% du PIB en 2010.

Conclusion

La préparation du projet de la Loi de Finances 2010 intervient dans un contexte caractérisé par un environnement international marqué par une période d'instabilité financière sans précédent. En outre, malgré le redressement des indicateurs avancés composites, des incertitudes continuent à se manifester quant à une reprise réelle de l'activité et de l'emploi en 2010.

Les pays qui disposent d'un espace budgétaire relativement soutenable ont réussi à appuyer la demande. La crise a mis en évidence l'importance de disposer de pareilles marges pour financer des mesures contra-cycliques en cas de ralentissement économique. Pour la plupart, les pays ont procédé à cette stimulation budgétaire à partir de l'année 2009 à travers la mise en œuvre des plans de relance de grande envergure. Il en a résulté un retour vers le financement de l'économie par des déficits publics parfois inégalés.

Pour le cas propre du Maroc, la politique fiscale volontariste menée par les pouvoirs publics depuis le début de cette décennie a permis une amélioration des recettes fiscales mettant nos finances publiques en position de supporter les effets de la crise. Cette amélioration a non seulement favorisé la réduction du taux d'endettement et insufflé un nouvel élan à l'investissement public mais elle a aussi permis d'assurer le financement nécessaire des réformes économiques et financières engagées par notre pays au cours des dernières années.

De nombreux facteurs contribuent à atténuer les effets de la crise sur l'économie nationale. Les plus importants d'entre eux sont d'une part les mesures prévues pour soutenir l'activité dans son ensemble et de l'autre la situation initiale des finances publiques marocaines qui laissait entrevoir des marges de manœuvre relativement confortables et de nature à permettre aux pouvoirs publics de prendre des mesures de relance de l'économie nationale. Parmi ces mesures, il y a lieu de citer la relance prévisible de la consommation des ménages par le biais de la baisse de l'impôt sur le revenu, la poursuite de la concrétisation des programmes d'investissement initiés par le Gouvernement et le maintien de l'élan des réformes notamment celles tendant à réduire les déficits sociaux du pays et à améliorer sa compétitivité.

L'orientation actuelle des finances publiques est à la faveur d'une croissance positive relativement supérieure à celle attendue par nos principaux partenaires. La contribution de l'Etat à cet élan de croissance passe par l'effort consenti pour baisser la pression fiscale et par l'engagement à soutenir l'activité par le biais des dépenses tant au niveau de la consommation qu'au niveau de l'investissement. Cette politique, si elle autorisait un supplément de croissance non négligeable, elle pourrait néanmoins donner lieu à un creusement relatif du déficit budgétaire. Le financement de ce déficit ne poserait cependant pas de problème particulier, en raison notamment de la situation soutenable des finances publiques marocaines et de la qualité de la signature du Maroc auprès des bailleurs de fonds.

Toutefois, la question de la soutenabilité de la balance des paiements s'impose comme étant une préoccupation majeure qui exige la conjugaison des efforts pour l'identification des mesures à même de garantir la préservation d'un niveau confortable de réserves de change qui devient un élément déterminant dans la définition des priorités stratégiques notamment pour ce qui concerne la nature et la qualité de l'offre exportable et de manière générale au niveau de la compétitivité nationale.

ANNEXES STATISTIQUES

Indicateurs économiques, financiers et sociaux

- 1. Environnement international***
- 2. Indicateurs macro-économiques***
- 3. Indicateurs sectoriels***
- 4. Echanges extérieurs***
- 5. Monnaie, crédits et prix***
- 6. Finances publiques***
- 7. Indicateurs sociaux***

Synthèse des principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux

		2005	2006	2007	2008	2009(p)	2010(p)
Croissance	Taux de croissance économique (en %)	3,0	7,8	2,7	5,6	5,3	3,5
	Taux d'investissement brut (en %)	28,8	29,4	32,5	36,3	34,3	34,0
	Taux d'épargne nationale brute (en % du PIB)	31,0	32,2	32,4	31,2	30,1	28,8
	Taux d'ouverture de l'économie (Biens et services) (en %)	70,2	73,9	80,6	86,9	65,7	66,9
Echanges	Solde du compte courant/PIB (%)	1,8	2,2	-0,1	-5,2		
	Taux de couverture de biens et services (en %)	85,2	86,2	79,7	73,0		
	Facture énergétique/PIB (en %)	7,5	7,8	8,8	10,4		
	Recettes voyages en % du PIB (%)	7,8	9,1	9,5	8,0		
Monnaie, bourse et prix	Taux de croissance de M3	14,0	17,0	16,1	10,8		
	Taux de liquidité (%)	97,2	106,2	112,9	110,0		
	Avoirs extérieurs nets en mois d'importations de biens	10,8	10,9	9,6	7,4		
	Taux de croissance de l'indice de la bourse (MASI)	22,5	71,1	33,9	-13,5		
	Taux d'inflation (variation de l'indice du coût de la vie)	1,0	3,3	2,0	3,9	2,0	2,0
	Taux de change Euro/DH	10,987	11,010	11,184	11,320		
	Taux de change dollar US/DH	8,843	8,765	8,171	7,713		
Finances publiques	Déficit global/PIB (en %)	-3,9	-1,5	0,7	0,4	-2,7	-4,0
	Recettes ordinaires en % du PIB (n.c recettes du Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	22,4	22,9	24,9	26,5	22,4	21,3
	Recettes fiscales en % du PIB (Pression fiscale) (y.c TVA des C.L) (en %)	20,9	21,7	24,4	26,9	22,4	21,3
	Masse salariale en % du PIB	11,7	10,9	10,7	10,2	10,3	10,3
	Intérêts de la dette extérieure en % du PIB	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Taux d'endettement du trésor (a) + (b)	62,1	57,3	53,5	47,3		
	Encours de la dette extérieure du Trésor/PIB (a)	13,1	11,3	10,7	10,0		
	Encours de la dette intérieure du Trésor/PIB (b)	49,0	46,0	42,8	37,3		
Indicateurs sectoriels	Production des trois principales céréales (en milliers de Qx)	41452	88618	23452	51227	101600	
	Rendement moyen des trois principales céréales (Qx/ha)	8,1	16,7	5,1	10,2	19,7	
	Production marchande des phosphates (en milliers de tonnes)	27254	27386	27834	25823		
	Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	6,7	8,5	4,0	-1,9		
	Taux de dépendance énergétique (en %)	96,2	96,0	96,6	97,6		
	Facture énergétique en % des exportations globales	39,8	40,1	43,0	46,2		
	Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	16,3	3,5	-3,3	2,9		
	Taux de valeur ajoutée industrielle (en %)	32,0	27,1	27,5			
	Taux d'exportations industrielles (en %)	26,1	25,8	27,5			
	Taux d'investissement industriel (en %)	19,5	23,7	24,4			
	Variation de l'indice de la production industrielle (%)	5,4	5,2	4,5	1,9		
	Taux de croissance des autorisations de construire (en %)	14,8	5,9	0,8	-1,0		
	Taux de croissance des ventes locales du ciment (en %)	9,3	5,6	5,0	10,4		
	Nombre de nuitées touristiques dans les hôtels classés (en milliers)	15216	16327	16894	16462		
	Recettes touristiques en % du PIB	7,8	9,1	9,5	8,0		
	Densité téléphonique (fixe et mobile) pour 1000 habitants	45,4	56,6	72,7	82,8		
	Dont mobile	41,0	52,5	64,9	73,2		
		2004	2005	2006	2007	2008	
Population et chômage	Effectif de la population (en milliers) (1)	29520	29892	30172	30506	30841	
	Part des jeunes (15 à 24 ans) dans la population totale (en %)	21,1	20,5	20,6	20,5	20,4	
	Taux brut de natalité (en ‰)	20,2	20,0	19,8	19,5	19,2	
	Taux brut de mortalité (en ‰)	5,5	5,5	5,5	5,5	0,0	
	Taux de chômage global (%)	10,8	10,8	11,1	9,7	9,8	
	Taux de chômage urbain (%)	18,4	18,3	15,5	15,4	14,7	
	Taux de chômage urbain des jeunes (15-24)	33,2	32,9	31,7	31,6	31,8	
	Taux de chômage urbain des diplômés (%)	25,6	25,7	20,8	20,8	20,0	
Education	Taux d'analphabétisme (en %)	42,7		38,5			
	Taux net de scolarisation des filles en milieu rural (1er cycle fondamental public) (en %)	84,2	87,1	88,2	90,4	88,3	
	Nombre moyen d'élèves par enseignant (public)	24,6	24,5	25,1	25,6	25,5	
Santé	Densité médicale (nombre de médecins du secteur public et privé pour 100 000 habitants)	51,0	52,0	54,9	54,1		
	Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années)	71,7	72,0	72,2	72,5	72,6	
	Féminin	73,0	73,2	73,5	73,7	73,9	
	Masculin	70,6	70,8	71,0	71,2	71,4	
	Nombre d'habitants par ESSB (public)	11904	11868	11826	12006		
Niveau de vie	Taux de pauvreté de la population (en %)	14,2			9,0		
	Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER) (en %)	60,0	70,0	80,0	86,0		
	Taux d'électrification rurale (PERG) (%)	72,0	81,0	88,0	93,0	95,4	

(1) Projection CERED

(P) Prévisions de la DEPF sauf indications contraires.

1- Environnement international

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2010(p)
1.1 Croissance économique (En %)							
Monde	4,9	4,5	5,1	5,2	3,0	-1,1	3,1
Principaux pays industrialisés (1)	2,9	2,3	2,6	2,2	0,3	-3,6	1,3
Dont: États-Unis	3,6	3,1	2,7	2,1	0,4	-2,7	1,5
Japon	2,7	1,9	2,0	2,3	-0,7	-5,4	1,7
Zone euro	2,2	1,7	2,9	2,7	0,7	-4,2	0,3
Dont: France	2,3	1,9	2,4	2,3	0,3	-2,4	0,9
Espagne	3,3	3,6	4,0	3,6	0,9	-3,8	-0,7
Allemagne	1,2	0,7	3,2	2,5	1,2	-5,3	0,3
Europe Centrale et Orientale	7,3	6,0	6,6	5,5	3,0	-5,0	1,8
Dont: Turquie	9,4	8,4	6,9	4,7	0,9	-6,5	3,7
Asie en développement (2)	8,6	9,0	9,8	10,6	7,6	6,2	7,3
Dont: Inde	7,9	9,2	9,8	9,4	7,3	5,4	6,4
Philippines	6,4	5,0	5,3	7,1	3,8	1,0	3,2
Corée du sud	4,6	4,0	5,2	5,1	2,2	-1,0	3,6
Chine	10,1	10,4	11,6	13,0	9,0	8,5	9,0
Amérique Latine	6,0	4,7	5,7	5,7	4,2	-2,5	2,9
Dont: Argentine	9,0	9,2	8,5	8,7	6,8	-2,5	1,5
Brésil	5,7	3,2	4,0	5,7	5,1	-0,7	3,5
Chili	6,0	5,6	4,6	4,7	3,2	-1,7	4,0
Colombie	4,7	5,7	6,9	7,5	2,5	-0,3	2,5
Mexique	4,0	3,2	5,1	3,3	1,3	-7,3	3,3
Uruguay	4,6	6,8	4,6	7,6	8,9	0,6	3,5
Venezuela	18,3	10,3	10,3	8,4	4,8	-2,0	-0,4
Moyen-Orient	5,9	5,5	5,8	6,2	5,4	2,0	4,2
Dont: Egypte	4,1	4,5	6,8	7,1	7,2	4,7	4,5
Jordanie	8,6	8,1	8,0	8,9	7,9	3,0	4,0
Maghreb	4,6	5,1	4,3	3,5	4,1	3,2	3,6
Dont: Algérie	5,2	5,1	2,0	3,0	3,0	2,1	3,7
Maroc (3)	4,8	3,0	7,8	2,7	5,6	5,3	3,5
Tunisie	6,0	4,1	5,4	6,3	4,6	3,0	4,0
1.2 Croissance du PIB par habitant (En %)							
Principaux pays industrialisés (1)	2,4	1,7	2,0	1,6	-0,3	-4,2	0,7
Dont: États-Unis	2,6	2,1	1,7	1,2	-0,5	-3,6	0,5
Japon	2,7	1,9	2,0	2,3	-0,7	-5,3	1,8
Zone euro	1,5	1,2	2,4	2,1	0,2	-4,6	0,0
Dont: Allemagne	1,2	0,8	3,3	2,6	1,4	-5,2	0,5
Espagne	1,6	1,9	2,4	1,8	-0,8	-5,0	-1,4
France	1,5	1,2	1,7	1,7	-0,2	-2,9	0,4
Asie en développement (2)	7,4	7,8	8,7	9,5	6,5	5,1	6,2
Amérique Latine	4,5	3,6	4,5	4,4	2,9	-3,8	1,7
Moyen-Orient	4,0	3,2	3,2	3,5	3,0	-0,2	2,1

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2009

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Haut Commissariat au Plan jusqu'à 2008 et estimation et prévision de la DEPF pour 2009 et 2010

1- Environnement international (Suite 1)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2010 (p)
1.3 Croissance de la demande intérieure totale (En %)							
Principaux pays industrialisés (1)	3,0	2,4	2,4	1,7	-0,2	-3,4	1,1
Dont: Etats Unis	4,0	3,2	2,6	1,4	-0,7	-3,6	1,7
Japon	1,9	1,7	1,2	1,2	-0,9	-3,4	1,2
Zone euro	1,9	1,9	2,8	2,5	0,7	-3,2	-0,3
Dont: Allemagne	-0,1	0,0	2,2	1,0	1,7	-1,8	-0,9
Espagne	4,8	5,1	5,2	4,2	-0,5	-6,5	-1,9
France	3,0	2,8	2,7	3,2	0,7	-2,1	0,7
Autres économies avancées (2)	4,7	3,3	4,0	4,5	1,8	-2,9	3,1
1.4 Croissance de la FBCF (En %)							
Principaux pays industrialisés (1)	4,4	4,1	3,4	1,4	-2,5	-13,1	-0,9
Dont: États-Unis	6,2	5,3	2,5	-1,2	-3,6	-14,7	-1,2
Japon	1,4	3,1	0,5	0,8	-5,0	-12,8	1,0
Zone euro	2,3	3,3	5,5	4,8	0,0	-10,7	-2,4
Dont: Allemagne	-0,3	0,9	7,8	5,0	3,1	-10,1	-2,4
Espagne	5,1	7,0	7,2	4,6	-4,4	-16,0	-6,8
France	3,3	4,4	4,4	6,5	0,6	-6,1	-0,7
1.5 Echanges extérieurs							
Commerce mondial	10,7	7,8	9,1	7,3	3,0	-11,9	2,5
Taux de croissance des exportations de biens et services (En %)							
Monde	10,6	7,7	9,3	7,4	2,8	-11,4	2,6
Principaux pays industrialisés (1)	8,3	5,8	8,9	5,4	1,6	-16,4	2,4
Dont: États-Unis	9,5	6,7	9,0	8,7	5,4	-12,9	3,7
Japon	14,0	6,9	9,7	8,4	2,0	-27,3	5,2
Zone euro	7,1	5,1	8,4	6,1	0,9	-15,1	0,7
Dont: Allemagne	10,2	7,7	12,9	7,5	2,9	-16,9	0,9
Espagne	4,2	2,5	6,7	6,6	-1,0	-14,1	0,7
France	3,7	3,4	5,0	2,5	-0,6	-12,3	1,2
Europe centrale et orientale	12,4	8,9	10,9	9,3	7,0	-12,6	3,3
Asie en développement (3)	19,8	17,9	17,2	14,7	6,5	-8,1	3,3
Amérique Latine	13,0	10,4	7,9	5,8	3,1	-6,7	2,7
Moyen-Orient	9,8	5,9	5,2	4,1	5,8	-1,9	4,0
Taux de croissance des importations de biens et services (En %)							
Monde	10,9	7,9	8,9	7,3	3,1	-12,4	2,4
Principaux pays industrialisés (1)	8,3	6,0	7,1	2,9	-0,5	-14,6	1,4
Dont: États-Unis	11,0	6,1	6,1	2,0	-3,2	-16,1	4,6
Japon	8,1	5,8	4,2	1,5	0,9	-17,8	-0,4
Zone euro	6,7	5,9	8,2	5,5	0,9	-13,6	-1,2
Dont: Allemagne	7,3	6,6	11,9	4,8	4,3	-11,4	-1,9
Espagne	9,6	7,7	10,2	8,0	-4,9	-21,0	-4,2
France	6,4	6,3	5,9	5,4	0,6	-10,5	0,4
Europe Centrale et Orientale	15,7	9,4	13,5	13,8	4,4	-17,1	3,1
Asie en développement (3)	19,0	13,2	11,5	11,3	6,9	-7,0	5,3
Amérique Latine	13,0	11,1	13,7	12,5	7,4	-11,2	3,6
Moyen-Orient	14,0	13,4	13,1	13,7	20,3	2,5	3,9

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2009

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat " Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark, Hong-Kong, Island, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour, Suède, Suisse

(3) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud,

Hong Kong, Singapour, et Taiwan

1- Environnement international (Suite 2)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2010 (p)
Termes de l'échange (biens et services)							
Economies avancées (1)	-0,2	-1,4	-1,1	0,3	-1,8	2,0	-0,2
Dont: États-Unis	-1,3	-2,6	-0,4	0,2	-5,1	8,1	2,5
Japon	-4,0	-6,0	-6,7	-4,5	-9,6	6,1	-3,1
Zone Euro	-0,5	-1,1	-1,3	0,2	-1,5	2,1	-1,1
Economies émergentes et pays en développement (2)	2,4	5,3	3,6	0,7	4,1	-6,3	4,6
Demande mondiale adressée au Maroc en volume (3)	7,2	5,6	7,7	5,5	2,1	-2,9	
Union européenne	6,6	5,5	7,9	5,4	1,5	-3,3	
Hors Union européenne	9,4	6,3	6,9	5,9	4,0	-1,4	
1.6 Balance des transactions courantes en % du PIB							
Principaux pays industrialisés (4)	-1,4	-1,9	-2,0	-1,3	-1,5	-1,1	-0,8
Dont: États-Unis	-5,3	-5,9	-6,0	-5,2	-4,9	-2,6	-2,2
Japon	3,7	3,6	3,9	4,8	3,2	1,9	2,0
Zone euro	1,2	0,5	0,4	0,3	-0,7	-0,7	-0,3
Dont: Allemagne	4,7	5,1	6,1	7,5	6,4	2,9	3,6
Espagne	-5,3	-7,4	-9,0	-10,0	-9,6	-6,0	-4,7
France	0,6	-0,4	-0,5	-1,0	-2,3	-1,2	-1,4
Europe Centrale et Orientale	-5,4	-5,0	-6,6	-7,9	-8,0	-3,1	-3,9
Dont: Turquie	-3,7	-4,6	-6,0	-5,8	-5,7	-1,9	-3,7
Asie en développement (5)	2,7	4,2	6,1	7,0	5,9	5,0	5,2
Dont: Corée du sud	3,9	1,8	0,6	0,6	-0,7	3,4	2,2
Chine	3,6	7,2	9,5	11,0	9,8	7,8	8,6
Inde	0,1	-1,3	-1,1	-1,0	-2,2	-2,2	-2,5
Philippines	1,9	2,0	4,5	4,9	2,5	3,2	1,2
Amérique Latine	1,0	1,3	1,5	0,4	-0,7	-0,8	-0,9
Dont: Argentine	2,1	1,7	2,3	1,6	1,4	4,4	4,9
Brésil	1,8	1,6	1,3	0,1	-1,8	-1,3	-1,9
Chili	2,2	1,2	4,9	4,4	-2,0	0,7	-0,4
Colombie	-0,8	-1,3	-1,8	-2,8	-2,8	-2,9	-3,1
Mexique	-0,7	-0,5	-0,5	-0,8	-1,4	-1,2	-1,3
Uruguay	0,3	0,0	-2,3	-0,3	-4,6	-1,6	-2,0
Venezuela	13,8	17,7	14,7	8,8	12,3	1,8	5,4
Moyen-Orient	11,6	19,3	20,9	18,1	18,3	2,6	7,9
Dont: Egypte	4,3	3,2	1,6	1,9	0,5	-2,4	-2,8
Jordanie	0,8	-17,4	-10,8	-17,2	-11,3	-10,0	-8,8
Maghreb	7,1	11,7	13,9	12,0	10,6	-1,1	1,8
Dont: Algérie	13,1	20,6	24,8	22,6	23,2	2,7	7,3
Maroc (6)	4,6	1,8	2,2	-0,1	-5,2		
Tunisie	-2,7	-1,0	-2,0	-2,5	-4,2	-3,8	-2,9

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2009

(p) Prévisions

(1) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies émergentes et pays en développement" regroupe tous les pays en développement et émergents du monde

(3) Source Société Générale; Calculs DEPF

(4) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(5) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(6) Source: Haut Commissariat au Plan et Office des changes jusqu'à 2008

1- Environnement international (Suite 3)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2010 (p)
1.7 Flux nets de capitaux étrangers privés vers les pays émergents (En milliards de \$)							
Asie en émergence (1)	143,1	90,2	54,9	200,6	35,7	-54,3	-113,0
Amérique latine	15,7	50,3	36,9	112,2	67,0	24,8	40,4
Afrique	17,5	16,9	6,9	30,0	28,5	21,0	45,9
Moyen Orient	-3,7	2,0	-11,6	43,3	-58,9	48,0	25,8
Pays de l'europe centrale et orientale	52,3	103,4	118,8	185,5	154,7	6,4	47,1
Total pays émergents et pays en développement	226,5	285,7	262,0	696,5	129,5	-52,5	28,3
Investissements directs net	191,6	251,7	254,4	411,2	425,0	279,0	269,5
Investissements de portefeuille	17,7	32,7	-32,4	88,1	-85,4	-99,8	-110,4
Autres flux nets de capitaux privés	17,2	1,2	39,9	197,1	-210,1	-231,6	-130,8
1.8 Solde budgétaire de l'administration générale (en % du PIB)							
Principaux pays industrialisés (2)	-4,1	-3,3	-2,3	-2,2	-4,6	-10,1	-9,0
Dont: États-Unis	-4,3	-3,2	-2,2	-2,8	-5,9	-12,5	-10,0
Japon	-6,2	-5,0	-4,0	-2,5	-5,8	-10,5	-10,2
Zone euro	-2,9	-2,5	-1,2	-0,6	-1,8	-6,2	-6,6
Dont: Allemagne	-3,8	-3,3	-1,5	-0,5	-0,1	-4,2	-4,6
France	-3,6	-2,9	-2,3	-2,7	-3,4	-7,0	-7,1
Italie	-3,5	-4,3	-3,3	-1,5	-2,7	-5,6	-5,6
Espagne	-0,3	1,0	2,0	2,2	-3,8	-12,3	-12,5
1.9 Taux d'intérêt (3)							
A court terme (En %)							
États-Unis	2,30	4,54	5,36	4,82	1,43	0,75	0,75
Japon	0,10	0,07	0,57	0,85	0,75	0,45	0,40
Zone euro	2,16	2,49	3,73	4,68	2,89	0,95	0,90
A long terme (En %)							
États-Unis	4,20	4,40	4,70	4,04	2,22	3,50	4,00
Japon	1,44	1,48	1,69	1,50	1,20	1,30	1,50
Zone euro	3,68	3,30	3,96	4,32	2,95	3,50	3,75
1.10 Taux de chômage (En %)							
Economies avancées (4)	6,5	6,2	5,8	5,4	5,8	8,2	9,3
Dont: États-Unis	5,5	5,1	4,6	4,6	5,8	9,3	10,1
Japon	4,7	4,4	4,1	3,8	4,0	5,4	6,1
Corée du Sud	3,7	3,7	3,5	3,3	3,2	3,8	3,6
Zone euro	9,0	9,0	8,3	7,5	7,6	9,9	11,7
Dont: Allemagne	9,8	10,6	9,8	8,4	7,4	8,0	10,7
France	9,3	9,3	9,3	8,3	7,9	9,5	10,3
Espagne	11,0	9,2	8,5	8,3	11,3	18,2	20,2

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2009

(p) Prévisions

(1) Les pays de l'agrégat "Asie en émergence" sont les pays du continent asiatique à l'exception du Japon et des pays du Moyen-Orient

(2) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(3) BNP PARIBAS; juillet-août 2009

(4) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les États-unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

1- Environnement international (Fin)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2010 (p)
1.11 Inflation (Prix à la consommation)							
Principaux pays industrialisés (1)	2,0	2,3	2,4	2,2	3,2	-0,1	1,1
Dont: États-Unis	2,7	3,4	3,2	2,9	3,8	-0,4	1,7
Japon	0,0	-0,3	0,3	0,0	1,4	-1,1	-0,8
Zone euro	2,2	2,2	2,2	2,1	3,3	0,3	0,8
Dont: Espagne	3,1	3,4	3,6	2,8	4,1	-0,3	0,9
France	2,3	1,9	1,9	1,6	3,2	0,3	1,1
Europe Centrale et Orientale	6,6	5,9	5,9	6,0	8,1	4,8	4,2
Dont: Turquie	8,6	8,2	9,6	8,8	10,4	6,2	6,8
Asie en développement (2)	4,1	3,8	4,2	5,4	7,5	3,0	3,4
Dont: Chine	1,1	3,1	3,4	4,4	8,7	2,0	2,3
Corée du sud	3,6	2,8	2,2	2,5	4,7	2,6	2,5
Inde	3,8	4,2	6,2	6,4	8,3	8,7	8,4
Philippines	6,0	7,7	6,2	2,8	9,3	2,8	4,0
Amérique Latine	6,6	6,3	5,3	5,4	7,9	6,1	5,2
Dont: Argentine	4,4	9,6	10,9	8,8	8,6	5,6	5,0
Colombie	5,9	5,0	4,3	5,5	7,0	4,6	3,8
Chili	1,1	3,1	3,4	4,4	8,7	2,0	2,3
Mexique	4,7	4,0	3,6	4,0	5,1	5,4	3,5
Uruguay	9,2	4,7	6,4	8,1	7,9	7,5	7,4
Venezuela	21,7	16,0	13,7	18,7	30,4	29,5	30,0
Moyen-Orient	7,1	7,2	8,3	11,2	15,0	8,3	6,6
Dont: Egypte	8,1	8,8	4,2	11,0	11,7	16,2	8,5
Jordanie	3,4	3,5	6,3	5,4	14,9	0,2	4,0
Maghreb	2,9	1,5	3,1	3,0	4,4	3,9	3,2
Dont: Algérie	3,6	1,6	2,5	3,6	4,5	4,6	3,4
Maroc (3)	0,7	1,0	3,3	2,0	3,9	2,0	2,0
Tunisie	3,6	2,0	4,5	3,1	5,0	3,5	3,4
1.12 Cours internationaux des principaux produits							
Pétrole (\$/bbl) (4)	37,8	53,4	64,3	71,1	97,0	61,5	76,5
Phosphates bruts (\$/t)	38,0	42,0	44,2	70,9	345,6	130,0	100,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	156,9	152,4	192,0	255,2	326,0	230,0	250,0
Sucre (free market) (\$/t)	15,6	21,8	32,6	22,2	28,2	28,0	29,0
Matières premières agricoles (taux de variation annuel)	4,1	0,5	8,8	5,0	-0,8	-20,7	2,3
Métaux (taux de variation annuel)	34,6	22,4	56,2	17,4	-8,0	-30,5	6,2

Source : World Economic Outlook, FMI -octobre 2009-, Banque Mondiale - Commodity prices data

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Haut Commissariat au Plan jusqu'à 2008 et estimation et prévision de la DEPF pour 2009 et 2010

(4) Moyenne annuelle des cours de : UK Brent, Dubaï et West Texas Intermediate

2- Indicateurs macro-économiques

	2005	2006	2007	2008	2009(p)	2010(p)
2.1 - PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	3,0	7,8	2,7	5,6	5,3	3,5
Valeurs ajoutées par branche en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)						
Secteur primaire	-11,1	21,1	-20,0	16,6	23,5	-2,4
Agriculture, chasse et services annexes	-13,5	25,3	-20,8	16,3	24,0	-3,5
Pêche, aquaculture	21,2	-19,3	-10,1	19,0		
Secteur secondaire	4,9	4,8	6,6	3,6		
Industrie d'extraction	7,4	1,6	9,1	-5,9		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	3,5	3,9	3,8	2,1		
Industrie alimentaire et tabac	1,8	2,4	1,4	3,9		
Industrie du textile et du cuir	0,0	1,3	2,4	-0,4		
Autres industries manufacturières	12,6	1,1	-1,3	3,9		
Industrie chimique et parachimique	3,0	8,0	6,7	-0,5		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	5,9	5,4	8,9	4,6		
Energie	8,5	3,2	8,7	5,3		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	19,0	-32,7	41,9	-5,8		
Electricité et eau	7,7	6,9	5,8	5,9		
Bâtiment et travaux publics	6,1	8,7	11,7	9,4		
Secteur tertiaire (1)	6,3	5,2	6,1	4,1		
Commerce	4,0	4,6	2,5	4,5		
Hôtels et restaurants	7,8	8,7	4,1	0,8		
Transports	9,5	5,2	8,4	2,6		
Postes et télécommunications	5,4	10,4	10,4	8,7		
Activités financières et assurances	13,0	8,9	18,7	3,9		
Services rendus aux entreprises et services personnels	7,9	7,5	8,3	0,0		
Administration publique générale et sécurité sociale	4,8	3,2	2,4	3,9		
Education, santé et action sociale	6,6	2,6	8,0	8,7		
Branche fictive	9,0	8,9	17,5	3,2		
PIB non agricole	5,6	5,4	6,5	4,2	2,7	4,4
Contribution des principales branches à la croissance du PIB en volume (En nombre de points de la croissance)						
PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	3,0	7,8	2,7	5,6	5,3	3,5
Secteur primaire	-1,6	2,8	-3,0	2,0		
Agriculture, chasse et services annexes	-1,8	3,0	-2,9	1,8		
Pêche, aquaculture	0,2	-0,2	-0,1	0,2		
Secteur secondaire	1,3	1,2	1,6	0,9		
Industrie d'extraction	0,1	0,0	0,2	-0,1		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	0,5	0,6	0,5	0,3		
Industrie alimentaire et tabac	0,1	0,1	0,1	0,1		
Industrie du textile et du cuir	0,0	0,0	0,1	0,0		
Autres industries manufacturières	0,2	0,0	0,0	0,1		
Industrie chimique et parachimique	0,1	0,3	0,2	0,0		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	0,2	0,1	0,2	0,1		
Energie	0,2	0,1	0,2	0,1		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,0	-0,1	0,1	0,0		
Electricité et eau	0,2	0,2	0,1	0,2		
Bâtiment et travaux publics	0,3	0,5	0,7	0,6		
Secteur tertiaire (1)	3,1	2,7	3,1	2,1		
Commerce	0,4	0,5	0,3	0,5		
Hôtels et restaurants	0,2	0,2	0,1	0,0		
Transports	0,3	0,2	0,3	0,1		
Postes et télécommunications	0,2	0,3	0,3	0,3		
Activités financières et assurances	0,6	0,5	1,0	0,2		
Services rendus aux entreprises et services personnels	1,0	1,0	1,1	0,0		
Administration publique générale et sécurité sociale	0,4	0,3	0,2	0,3		
Education, santé et action sociale	0,6	0,2	0,7	0,8		
Branche fictive	-0,4	-0,4	-0,8	-0,2		
Valeur ajoutée non agricole	4,2	4,2	4,9	3,2		

Source : Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2008

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques
p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 1)

	2005	2006	2007	2008	2009(p)	2010(p)
2.2 - PIB aux prix courants (En millions DH)	527679	577344	616254	688843		
Total des valeurs ajoutées (En millions DH)	473956	517948	545693	619632	739522	780579
Secteur primaire	69565	87482	74928	90690		
Agriculture, chasse et services annexes	62932	81147	68716	82969		
Pêche, aquaculture	6633	6335	6212	7721		
Secteur secondaire	133749	140631	149052	187866		
Industrie d'extraction	8994	10534	13155	45121		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	77166	81202	82074	86996		
Industrie alimentaire et tabac	20609	22847	18601	21327		
Industrie du textile et du cuir	14898	16642	16892	16586		
Autres industries manufacturières	9842	9709	10230	11981		
Industrie chimique et parachimique	17424	17468	19708	20183		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	14393	14536	16643	16919		
Energie	16067	15983	16590	17086		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	1484	1296	841	963		
Electricité et eau	14583	14687	15749	16123		
Bâtiment et travaux publics	31522	32912	37233	38663		
Secteur tertiaire (1)	270642	289835	321713	341076		
Commerce	56454	60956	65058	70597		
Hôtels et restaurants	12963	13265	16294	16278		
Transports	17961	18357	23264	23897		
Postes et télécommunications	16561	18134	19887	21365		
Activités financières et assurances	26859	30231	36444	39133		
Services rendus aux entreprises et services personnels	66995	74182	85674	89771		
Administration publique générale et sécurité sociale	47917	50664	51910	54000		
Education, santé et action sociale	48144	49997	54271	59360		
Branche fictive	-23212	-25951	-31089	-33325		
Valeur ajoutée totale non agricole	404391	430466	470765	528942		
Structure par rapport au total des valeurs ajoutées aux prix courants (En %)						
Secteur primaire	14,7	16,9	13,7	14,6		
Agriculture, chasse et services annexes	13,3	15,7	12,6	13,4		
Pêche, aquaculture	1,4	1,2	1,1	1,2		
Secteur secondaire	28,2	27,2	27,3	30,3		
Industrie d'extraction	1,9	2,0	2,4	7,3		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	16,3	15,7	15,0	14,0		
Industrie alimentaire et tabac	4,3	4,4	3,4	3,4		
Industrie du textile et du cuir	3,1	3,2	3,1	2,7		
Autres industries manufacturières	2,1	1,9	1,9	1,9		
Industrie chimique et parachimique	3,7	3,4	3,6	3,3		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,0	2,8	3,0	2,7		
Energie	3,4	3,1	3,0	2,8		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,3	0,3	0,2	0,2		
Electricité et eau	3,1	2,8	2,9	2,6		
Bâtiment et travaux publics	6,7	6,4	6,8	6,2		
Secteur tertiaire (1)	57,1	56,0	59,0	55,0		
Commerce	11,9	11,8	11,9	11,4		
Hôtels et restaurants	2,7	2,6	3,0	2,6		
Transports	3,8	3,5	4,3	3,9		
Postes et télécommunications	3,5	3,5	3,6	3,4		
Activités financières et assurances	5,7	5,8	6,7	6,3		
Services rendus aux entreprises et services personnels	14,1	14,3	15,7	14,5		
Administration publique générale et sécurité sociale	10,1	9,8	9,5	8,7		
Education, santé et action sociale	10,2	9,7	9,9	9,6		
Branche fictive	-4,9	-5,0	-5,7	-5,4		
VA non agricole	85,3	83,1	86,3	85,4		

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2008

p : Prévisions de la DEPF

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 2)

	2005	2006	2007	2008	2009(p)	2010(p)
2.3 - Équilibre ressources-emplois en volume (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)						
Produit intérieur brut	3,0	7,8	2,7	5,6		
Importations de biens et services	9,6	8,2	15,0	10,9		
Consommation finale intérieure	2,6	5,9	3,9	8,3		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	3,5	2,9	4,4	4,8		
Dépenses de consommation finale des ménages	2,3	6,9	3,8	9,4		
Formation brute du capital fixe	7,4	9,7	14,3	11,7		
Exportations de biens et services	13,3	11,6	5,2	-1,1		
Contribution des éléments de la demande à la croissance en volume (en points)						
Produit intérieur brut	3,0	7,8	2,7	5,6		
Importations de biens et services	3,3	3,1	6,0	4,9		
Consommation finale intérieure	2,0	4,5	3,0	6,4		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	0,7	0,6	0,8	0,9		
Dépenses de consommation finale des ménages	1,3	4,0	2,2	5,5		
Formation brute du capital fixe	1,9	2,7	4,0	3,7		
Exportations de biens et services	3,9	3,7	1,8	-0,4		
2.4 - Équilibre ressources-emplois aux prix courants (En millions de DH)						
Produit intérieur brut	527679	577344	616254	688843	739522	780579
Importations de biens et services	200071	229084	276477	346119	283604	307096
Consommation finale intérieure	405282	439067	472242	531928	567304	607217
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	102110	107071	112234	118336	124145	130088
Dépenses de consommation finale des ménages	303172	331996	360008	413592	443159	477129
Formation brute du capital fixe	145256	162456	192573	227902	244002	266962
Variation de stocks	6699	7446	7614	22328	9803	-1271
Exportations de biens et services	170513	197459	220302	252804	202016	214769
Taux de croissance des éléments de la demande aux prix courants (En %)						
Produit intérieur brut	4,5	9,4	6,7	11,8	7,4	5,6
Importations de biens et services	15,4	14,5	20,7	25,2	-18,1	8,3
Consommation finale intérieure	5,8	8,3	7,6	12,6	6,7	7,0
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	8,3	4,9	4,8	5,4	4,9	4,8
Dépenses de consommation finale des ménages	5,0	9,5	8,4	14,9	7,1	7,7
Formation brute du capital fixe	9,4	11,8	18,5	18,3	7,1	9,4
Exportations de biens et services	15,0	15,8	11,6	14,8	-20,1	6,3
Éléments de la demande en % du PIB nominal						
Importations de biens et services	37,9	39,7	44,9	50,2	38,3	39,3
Consommation finale intérieure	76,8	76,0	76,6	77,2	76,7	77,8
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	19,4	18,5	18,2	17,2	16,8	16,7
Dépenses de consommation finale des ménages	57,5	57,5	58,4	60,0	59,9	61,1
Formation brute du capital fixe	27,5	28,1	31,2	33,1	33,0	34,2
Variation des stocks	1,3	1,3	1,2	3,2	1,3	-0,2
Exportations de biens et services	32,3	34,2	35,7	36,7	27,3	27,5
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (1)	70,2	73,9	80,6	86,9	65,7	66,9
Taux de pénétration (En %) (2)	35,9	37,6	41,1	44,3	34,5	35,2
Taux d'investissement brut (3)	28,8	29,4	32,5	36,3	34,3	34,0

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2008

(1) Total des exportations et des importations des B & S rapporté au PIB nominal

(2) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure de B&S. Il peut être interprété comme étant le degré d'ouverture du marché intérieur aux produits d'origine étrangère.

(3) (FBCF + V stocks)/PIB

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 3)

	2005	2006	2007	2008	2009(p)	2010(p)
2.5 - Formation brute du capital fixe en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	7,4	9,7	14,3	11,7		
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-15,6	-3,6	-10,1	15,1		
Produits de l'industrie	11,8	8,5	15,1	14,7		
Produits du bâtiment et travaux publics	5,2	9,1	15,6	9,2		
Produits des Services	6,3	31,3	7,2	10,6		
Contribution des produits à la croissance de la FBCF en volume (En nombre de points de la croissance)						
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-0,4	-0,1	-0,2	0,3		
Produits de l'industrie	4,8	3,5	6,2	6,1		
Produits du bâtiment et travaux publics	2,7	4,7	7,9	4,7		
Produits des Services	0,3	1,5	0,4	0,6		
2.6 - Formation brute du capital fixe aux prix courants (En millions de DH)	145256	162456	192573	227902	244002	266962
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	3326	3508	3225	4181		
Produits de l'industrie	60219	67081	80166	98053		
Produits du bâtiment et travaux publics	74542	81800	97526	111663		
Produits des Services	7169	10067	11656	14005		
Taux de croissance (En %)	9,4	11,8	18,5	18,3	7,1	9,4
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-2,3	5,5	-8,1	29,6		
Produits de l'industrie	11,6	11,4	19,5	22,3		
Produits du bâtiment et travaux publics	8,6	9,7	19,2	14,5		
Produits des Services	6,7	40,4	15,8	20,2		
Structure (En %)						
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	2,3	2,2	1,7	1,8		
Produits de l'industrie	41,5	41,3	41,6	43,0		
Produits du bâtiment et travaux publics	51,3	50,4	50,6	49,0		
Produits des Services	4,9	6,2	6,1	6,1		
2.7 - Revenu national brut disponible aux prix courants (En millions de DH)	568752	624695	671621	746619	790080	832047
Ressources						
Revenu national brut	520911	569124	608224	678525		
PIB	527679	577344	616254	688843	739522	780579
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-6768	-8220	-8030	-10318		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	47841	55571	63397	68094		
Emplois						
Dépenses de consommation finale	405282	439067	472242	531928	567304	607217
Ménages	303172	331996	360008	413592	443159	477129
Administrations publiques	102110	107071	112234	118336	124145	130088
Epargne nationale brute	163470	185628	199379	214691	222776	224830
Taux de croissance du revenu national brut disponible	5,4	9,8	7,5	11,2	5,8	5,3
Ressources						
Revenu national brut	5,0	9,3	6,9	11,6		
PIB	4,5	9,4	6,7	11,8	7,4	5,6
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-22,7	21,5	-2,3	28,5		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	10,4	16,2	14,1	7,4		
Emplois						
Dépenses de consommation finale	5,8	8,3	7,6	12,6	6,7	7,0
Ménages	5,0	9,5	8,4	14,9	7,1	7,7
Administrations publiques	8,3	4,9	4,8	5,4	4,9	4,8
Epargne nationale brute	4,3	13,6	7,4	7,7	3,8	0,9

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2008
p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Fin)

	2005	2006	2007	2008	2009(p)	2010(p)
Structure du revenu national brut disponible (En %)						
Propension moyenne à consommer (1)	71,3	70,3	70,3	71,2	71,8	73,0
Ménages	53,3	53,1	53,6	55,4	56,1	57,3
Administrations publiques	18,0	17,1	16,7	15,8	15,7	15,6
Epargne nationale brute	28,7	29,7	29,7	28,8	28,2	27,0
Epargne nationale brute en % du PIB	31,0	32,2	32,4	31,2	30,1	28,8
2.8 - Compte capital de la nation (En millions de DH)						
Ressources	163420	185547	199353	214674		
Epargne nationale brute	163470	185628	199379	214691	222776	224830
Transferts nets en capital reçu du reste du monde	-50	-81	-26	-17		
Emplois	163420	185547	199353	214674		
Formation brute du capital fixe	145256	162456	192573	227902	244002	266962
Variation des stocks	6699	7446	7611	22328	9803	-1271
Besoin de financement	11465	15645	-831	-35556		
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	2,2	2,7	-0,1	-5,2		

Source : Haut commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2008

(1) Consommation nationale rapportée au revenu national brut disponible.

p : Prévisions de la DEPF

3- Indicateurs sectoriels

	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/2009
3.1 - Agriculture et pêche					
Agriculture					
Moyenne des précipitations nationales (En mm)	228,4	375,4	223,1	251,0	
Superficie cultivée selon les principales cultures agricoles (En milliers ha)					
Céréales	5392	5584	4845	5309	5160
Blé dur	1059	1069	843	928	969
Blé tendre	1907	2038	1729	1930	2009
Orge	2180	2189	1993	2181	2183
Maïs	246	244	228	219	
Légumineuses	351	373	371	373	251
Oléagineuses	72	49	58	48	
Tournesol	52	29	36	26	
Arachides	20	20	20	21	
Cultures industrielles	190	171	168	172	
Betterave	70	49	51	58	
Canne à sucre	13	14	19	17	
Superficie Cultivée totale	7134	7260	6468	6643	
Superficie Cultivable	8988	8951	8960		
Superficie Cultivée / Cultivable	79,4	81,1	72,2		
Production des principales cultures (En milliers de qx)					
Céréales	42699	92268	24960	53219	101600
Blé dur	9407	20955	5138	12400	20300
Blé tendre	21024	42313	10688	25295	43400
Orge	11021	25351	7625	13532	37800
Maïs	501	2974	949	1210	
Légumineuses	1487	3322	1418	1956	
Oléagineuses	652	529	840	747	
Tournesol	182	83	322	323	
Arachides	470	446	496	410	
Cultures industrielles	40885	35483	35483	38383	
Betterave	33015	25520	24840	29257	35000
Canne à sucre	7870	9966	9339	9126	
Rendement des principales cultures (En qx/ha)					
Céréales	7,9	16,5	5,2	10,0	19,7
Blé dur	8,9	19,6	6,1	13,4	21,0
Blé tendre	11,0	20,8	6,2	13,1	21,6
Orge	5,1	11,6	3,8	6,2	17,3
Maïs	2,0	12,2	4,2	5,5	
Légumineuses	4,2	8,9	3,8	5,2	
Oléagineuses	9,1	10,7	14,4	15,6	
Tournesol	3,5	2,9	8,9	12,7	
Arachides	24,1	22,3	25,2	19,7	
Cultures industrielles	214,7	207,9	211,7	222,9	
Betterave	475,0	517,7	491,4	508,8	
Canne à sucre	591,7	695,0	485,6	540,0	
Production des cultures maraîchères					
(En milliers de tonnes)	6232	6965	6878	6913	
dont (En %) :					
Tomates	15,2	27,9	18,0	19,0	
Pomme de terre	23,7	24,4	20,9	22,2	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Haut commissariat au Plan

3- Indicateurs sectoriels (Suite 1)

	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Production des agrumes (En milliers de tonnes)	1320	1265	1285	1238
Structure de l'utilisation des agrumes (En %) :				
Consommation locale	62,9	57,1	52,3	53,0
Exportation	37,1	42,9	45,4	47,0
Consommation des agrumes par habitant (En Kg/H/An)	27,6	23,8	21,9	21,2
Elevage	2005	2006	2007	2008
Effectif du cheptel (passage mars-avril) (En milliers de têtes)	24925	25370	25049	25010
Bovins	2722	2755	2781	2814
Ovins	16872	17260	16984	17078
Caprins	5332	5355	5284	5118
Poids de la viande des abattages contrôlés (En milliers de tonnes)	187	190	200	206
Bovins	127	129	143	148
Ovins	42	42	41	42
Caprins	14	16	14	13
Pêche maritime				
Etat de la flotte de la pêche nationale				
Nombre de bateaux (En nombre)	2970	2987	2993	3013
dont Pêche côtière (En %)	84,9	85,0	85,0	85,0
Tonnage (En tonne de jauge brute)	253456	257556	259797	263643
dont Pêche côtière (En %)	42,9	43,6	44,3	44,6
Production halieutique nationale				
Quantité (En milliers de tonnes)	1038	881	891	1017
Part de la pêche côtière (En %)	83,4	79,7	76,4	76,6
Valeur (En millions dh)	6756	6581	6454	8201
Part de la pêche hauturière (En %)	45,0	41,4	39,0	42,0
Prix moyen à la tonne (dh/Kg)	6,5	7,5	7,2	8,1
Pêche côtière	3,9	5,0	5,1	5,5
Pêche hauturière	26,8	30,1	28,4	30,7
Structure de la destination des produits de la pêche côtière en quantité (En %)				
Consommation locale	35,8	47,3	44,1	38,8
Conserve	16,1	24,2	21,5	16,5
Congélation	5,8	6,3	5,3	8,0
Sous produits	41,4	21,1	28,0	34,9
3.2- Mines	2005	2006	2007	2008
Production et utilisation des phosphates (En milliers de tonnes)				
Production marchande	27254	27386	27834	25823
Ventes locales	13888	13834	14007	
Exportation	13385	13399	14204	11824
Production et exportation de l'acide phosphorique				
Production (En milliers de tonnes)	3390	3409	3456	2771
Exportation (En milliers de tonnes)	2164	2064	2133	1530
Exportation (En millions de dh)	6880	6999	8175	21096
Prix moyens à l'exportation (En dh/tonne)	3179	3391	3833	13786
Taux d'exportation des phosphates (1)	49,1	48,9	51,0	45,8
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	16202	17508	22269	51378
Part des produits dérivés des phosphates (En %)	71,8	71,0	72,8	65,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
 - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
 - Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
 - Haut commissariat au Plan
 - Office National des Pêches
 - OCP

(1) Rapport de l'exportation à la production marchande.

3- Indicateurs sectoriels (Suite 2)

	2005	2006	2007	2008
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	6,7	8,5	4,0	-1,9
Minerais métalliques	3,3	4,9	-5,2	-2,0
Minerais non métalliques	6,8	8,7	4,4	-1,8
3.3- Énergie et eau				
Bilan du secteur énergétique (En milliers de TEP)				
Production locale	466	526	475	491
Structure (En %)				
Electricité hydraulique	78,8	78,4	72,1	72,1
Electricité éolienne	11,5	9,1	15,3	15,7
Charbon	0,0	0,0	0,0	0,0
Pétrole brut + Gaz naturel	9,7	12,6	12,6	12,2
Importation	13359	13972	15360	
Structure (En %)				
Electricité	1,6	3,8	5,9	
Charbon	29,1	27,8	26,5	
Pétrole brut	49,1	44,8	40,7	
Produits pétroliers	20,2	23,7	26,9	
Consommation totale	12313	13057	13843	14841
Structure (En %)				
Electricité hydraulique	5,1	7,6	9,6	10,3
Charbon	30,2	29,7	28,2	25,6
Produits pétroliers	61,6	59,1	58,3	60,4
Gaz naturel	3,1	3,7	3,9	3,6
Déficit énergétique	11848	12531	13367	14350
Taux de dépendance énergétique (En %) (1)	96,2	96,0	96,6	97,6
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	16,3	3,5	-3,3	2,9
Production locale d'électricité (En millions de KWh)	19518	21105	22608	23994
Part de l'ONE (En %)	33,0	28,1	26,9	27,9
Dont Thermique (En %)	28,2	24,0	23,0	24,0
Production concessionnelle	62,6	62,4	57,6	54,3
Consommation de l'électricité (En millions de KWh)	17628	19260	20502	21711
Dont (En %) :				
Distribué par l'ONE	51,9	53,6	54,9	55,3
Ventes totales aux distributeurs	48,1	46,4	45,1	44,7
Consommation d'énergie électrique distribuée par l'ONE (En millions de kWh)	9153	10328	11284	12009
Haute et moyenne tension	5825	6501	7118	7503
Basse tension	3328	3827	4166	4506
Exploitation de l'eau potable en milieu urbain				
Production de l'ONEP (En millions de m³)	753	767	794	
Ventes de l'ONEP (En millions de m³)	661	665	683	
Taux de remplissage des barrages (En %)	41,9	54,7	48,4	
Al wahda	57,7	74,6	70,3	
Al Massira	19,3	18,2	17,3	
Bine El ouuidane	46,2	64,7	49,6	
Idriss 1er	51,4	67,9	46,1	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- ONE, ONEP

(1) Taux de dépendance énergétique = Déficit énergétique / Consommation d'énergie
Déficit énergétique = Consommation d'énergie - Production d'énergie

3- Indicateurs sectoriels (Suite 3)

	2005	2006	2007	2008
3.4 Industries de transformation				
Production industrielle totale : (En millions de dh)	209559	241789	268996	
Taux de croissance (En %) :	11,7	15,4	11,3	
Structure selon les branches d'activité (En %) :				
Agro-alimentation	29,5	28,2	28,4	
Textile et cuir	12,0	11,0	10,4	
Chimie et parachimie	39,8	40,1	39,1	
Mécanique et métallurgique	12,7	13,8	14,5	
Électricité et électronique	6,1	7,0	7,6	
Taux de valeur ajoutée par branches d'activité (En %) (1)	32,0	27,1	27,5	
Agro-alimentation	39,7	30,7	29,4	
Textile et cuir	38,4	36,6	36,0	
Chimie et parachimie	26,8	23,1	26,6	
Mécanique et métallurgique	26,1	24,7	22,9	
Électricité et électronique	28,6	25,7	22,6	
Taux d'investissement par branches d'activité (En %) (2)	19,5	23,7	24,4	
Agro-alimentation	11,9	13,4	15,4	
Textile et cuir	16,1	15,1	16,7	
Chimie et parachimie	23,7	40,4	36,7	
Mécanique et métallurgique	37,3	14,8	17,3	
Électricité et électronique	19,2	23,5	23,5	
Taux d'exportation par branches d'activité (En %) (3)	26,1	25,8	27,5	
Agro-alimentation	16,7	15,7	15,4	
Textile et cuir	66,4	65,8	64,4	
Chimie et parachimie	20,6	18,8	23,1	
Mécanique et métallurgique	10,9	15,1	16,2	
Électricité et électronique	60,6	64,7	66,7	
Variation de l'indice de la production industrielle (En %) :	5,4	5,2	4,5	1,9
Dont :				
Produits des industries alimentaires	3,8	3,0	1,2	3,8
Produits de l'industrie textile	3,6	9,2	0,2	-2,3
Produits chimiques	4,4	2,5	-1,2	3,9
Produits métalliques	10,4	5,0	7,4	-7,3
Produits de l'industrie automobile	12,6	38,6	23,3	1,9
Machines et appareils électriques	2,6	-0,8	5,1	1,7
Activité de l'industrie sucrière (En milliers de tonnes)				
Traitement des plantes sucrières	3949	3548	3280	
dont betteraves	3162	2552	2352	
Production de sucre d'origine locale	472	401	425	
dont sucre à base de la canne à sucre	54	110	94	
Importation du sucre raffiné	614	659	746	751
Consommation de sucre	1070	1094	1100	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan

- (1) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur
(2) Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée
(3) Valeur des exportations rapportée à la production

3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	2005	2006	2007	2008
Activité des minoteries industrielles (En milliers de qx)				
Ecrasement du blé	39731	42314	43280	
dont Blé tendre	32827	34664	35504	
Activité de l'industrie oléicole (En tonne)				
Production	50000	75000	75000	85000
Exportation	31000	21000	3983	4441
Taux d'exportation en volume (En %)	62,0	28,0	5,3	5,2
Activité de l'industrie laitière				
Capacité (En Milliers de litres)	3500	9500	10000	
Production du lait frais (En millions de litres)	1410	1571	1500	
Volume du lait traité (En millions de litres)	883	1100	1162	
En % de la production totale	62,6	70,0	77,5	
Ventes totales de véhicules sur le marché local (En nombre)	63965	84000	103783	121511
3.5 - Bâtiment et travaux publics				
Activité des cimenteries				
Importation de ciment hydraulique (En milliers de tonnes)	98	138	358	531
Ventes totales de ciment (En milliers de tonnes)	10289	11357	12787	12787
Autorisations de construire (En nombre)	50570	50052	54065	
Structure (En %)				
Immeubles	13,6	15,0	14,4	
Villas	5,8	5,5	4,5	
Habitation type marocain	72,0	72,1	73,4	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	7,5	6,5	6,7	
Bâtiments administratifs	0,4	0,4	0,5	
Autres	0,6	0,6	0,5	
Prix moyen du m² couvert (En DH)	1173	1145	1151	
Immeubles	1123	1194	1174	
Villas	1128	1440	1513	
Habitation type marocain	1557	1106	1113	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	1277	1127	1152	
Bâtiments administratifs	1267	1566	1596	
Autres	1492	1255	1324	
Surface bâtie (En milliers de m²)	5687	6215	6248	
Surface du plancher (En milliers de m²)	15549	17450	17056	
Valeur prévue (En millions de DH)	19725	22988	22239	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc

3- Indicateurs sectoriels (Suite 5)

	2005	2006	2007	2008
3.6- Transports				
Réseau routier revêtu (En milliers de Km)	35,5	36,7	35,7	
Parc des véhicules (En milliers)	2013	2125	2261	
Part des voitures de tourisme (En %)	72,5	72,0	72,0	
Trafic routier (En million véhicules / jour)	54,9	55,7	59,7	
Routes Nationales	35,2		38,6	
Routes Régionales	12,2		12,8	
Routes Provinciales	7,4		8,3	
Trafic autoroutier				
Longueur des autoroutes (En Km)	611	639	813	961
Investissements engagés (En millions DH)	2446	3837	3370	4404
Chiffre d'affaires (En millions DH)	640	810	1086	1256
Trafic journalier moyen (en véhicules / jour)	9714	10486	11087	11368
Trafic de voyageurs (En milliers)				
Transport ferroviaire	21006	23500	26100	27500
Transport aérien	9192	10506	12248	12866
Part des vols charters (En %)	14,6	15,2	12,2	8,7
Trafic de marchandises (En milliers de tonnes)				
Office National des Transports	20281	19798	16832	21250
Transport ferroviaire	35207	35506	36088	31600
Transport maritime	67485	66823	72717	66070
Transport aérien	56	61	67	63
Accidents de la circulation (En nombre)	51559	54492	58924	66852
Taux de gravité des accidents de circulation (En %)	30,4	29,2	27,6	25,0
Nombre de victimes	80881	86405	93102	103359
Tuées	3617	3754	3838	4044
Blessés graves	12035	12134	12406	12670
Blessés Légers	65229	70517	76858	86645
3.7- Tourisme				
Capacité hôtelière (En lits)	124270	133230	143221	152936
Taux d'occupation (En %)	47,0	49,0	48,0	49,0
Arrivées (hors MRE) (En milliers)	3056	3572	4031	4212
Taux de croissance (En %)	11,9	16,9	12,8	4,5
Structure selon les principaux pays (En %)				
France	43,8	41,5	39,8	40,5
Espagne	12,1	13,1	13,4	14,1
Allemagne	4,7	4,2	4,0	4,3
Italie	4,0	3,9	4,0	3,9
U.S.A.	2,7	2,6	2,7	2,6
Pays arabes	5,7	5,6	5,6	5,9
Entrées de voyageurs contrôlés aux frontières (En milliers)	5843	6558	7408	7879
Dont (En %) :				
Marocains résidents à l'étranger	50,2	47,7	45,5	45,6
Touristes étrangers	49,8	52,3	54,5	54,4
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (En milliers)	15216	16327	16894	16462
Structure (En %)				
Tourisme étranger	80,6	81,7	81,1	79,4
Tourisme interne	19,4	18,3	18,9	20,6
Recettes touristiques (En millions de dh)	40967	52486	58674	55403

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Transports, Office National des Chemins du Fer,
- Office National des Aéroports, Royal Air Maroc, Office d'Exploitation des Ports
- Direction Générale de la Sécurité Nationale

3- Indicateurs sectoriels (Fin)

	2005	2006	2007	2008
3.8- Télécommunications				
Nombre d'abonnés (En milliers) (1)	13699	17271	22423	25807
Téléphone fixe	1341	1266	2394	2991
Téléphone mobile	12358	16005	20029	22816
Densité du téléphone (fixe + mobile) (En %) (2)	45,4	56,6	72,7	82,8
Téléphone fixe	4,4	4,2	7,8	9,6
Téléphone mobile	41,0	52,5	64,9	73,2
3.9- Assurances				
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (En millions dh)	13157	14731	17721	19746
Assurance vie et capitalisation (En %)	24,8	28,0	33,1	33,2
Assurance non vie (En %)	74,8	71,8	66,6	66,4
Dont : - Automobile	35,4	33,1	30,6	30,3
- Accidents corporels	13,3	13,1	12,6	12,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
- Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

(1) Les abonnés des deux opérateurs du téléphone mobile Maroc telecom et Meditelecom

(2) Nombre d'abonnés au téléphone rapporté au total de la population

4- Échanges extérieurs

4.1 - Commerce extérieur

	2005	2006	2007	2008
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	99265	111979	125517	154493
Taux de croissance (En %)	-	12,8	12,1	23,1
Alimentation	-	9,0	14,1	6,6
Dont : - Agrumes	-	-5,4	5,3	5,7
- Produits de la mer (1)	-	13,4	5,9	11,1
Énergie et lubrifiants	-	-10,7	33,0	16,3
Produits bruts	-	14,6	6,6	82,6
Demi-produits	-	9,7	20,4	48,3
Groupe OCP (2)	-	9,2	26,4	127,7
Produits finis d'équipement	-	41,7	17,4	10,9
Produits finis de consommation	-	11,2	2,9	-6,7
Produits manufacturés (3)	-	14,5	11,9	19,0
Structure (En %) :				
Alimentation	19,6	18,9	19,2	16,7
Dont : - Agrumes	3,1	2,6	2,4	2,1
- Produits de la mer	9,3	9,3	8,8	8,0
Énergie et lubrifiants	2,4	1,9	2,2	2,1
Produits bruts	10,6	10,7	10,2	15,2
Demi-produits	27,1	26,3	28,3	34,1
Groupe OCP	16,3	15,8	17,8	32,9
Produits finis d'équipement	8,5	10,7	11,2	10,1
Produits finis de consommation	31,7	31,3	28,7	21,8
Produits manufacturés	67,3	68,3	68,2	65,9
Part des principaux partenaires (En %)				
Union européenne (15)	72,8	71,8	69,9	56,4
dont : - France	30,0	29,0	27,9	20,0
- Espagne	20,0	20,2	20,4	17,8
- Grande-Bretagne	6,3	6,1	5,1	3,4
- Italie	5,0	5,0	5,2	4,7
- Allemagne	3,2	3,1	3,0	2,1
Inde	4,0	4,0	3,9	6,6
États-unis	2,6	2,0	2,4	3,9
Union du Maghreb Arabe	1,3	1,6	1,6	1,6
Japon	1,0	0,8	1,0	1,1

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2008

(1) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Demi-produits + biens finis d'équipement + biens finis de consommation

4- Échanges extérieurs (Suite 1)

	2005	2006	2007	2008
Évolution des importations globales (En millions de dh)	184380	210554	261288	321931
Taux de croissance (En %)	-	14,2	24,1	23,2
Alimentation	-	-1,3	73,3	19,2
Dont Blé	-	-25,6	204,5	32,2
Énergie et lubrifiants	-	13,7	20,2	32,3
Dont pétrole	-	5,1	4,3	17,5
Produits bruts	-	5,6	24,9	66,4
Demi-produits	-	20,8	21,0	13,9
Produits finis d'équipement	-	21,9	18,9	27,2
Produits finis de consommation	-	9,2	19,2	8,6
Structure (En %) :				
Alimentation	8,5	7,3	10,2	9,9
Dont Blé	2,3	1,5	3,6	3,9
Énergie et lubrifiants	21,4	21,3	20,7	22,2
Dont pétrole	13,0	12,0	10,0	9,6
Produits bruts	6,5	6,0	6,1	8,2
Demi-produits	22,2	23,5	22,9	21,1
Produits finis d'équipement	20,9	22,3	21,4	22,0
Produits finis de consommation	20,4	19,5	18,7	16,5
Part des principaux partenaires (En %)				
Union européenne (15)	44,9	50,8	51,1	48,8
dont : - France	15,9	17,6	16,0	15,0
- Espagne	10,2	11,4	11,2	11,1
- Italie	6,0	6,3	6,4	6,7
- Allemagne	4,8	4,6	5,0	4,6
- Grande-Bretagne	2,2	2,1	2,7	2,8
États-unis	3,3	4,5	5,9	5,0
Arabie Saoudite	6,6	6,6	5,5	6,8
Union du Maghreb Arabe	2,7	2,9	3,6	2,7
Taux de couverture de biens et services (En%)	85,2	86,2	79,7	73,0
Taux de couverture global de la balance commerciale (En%)	53,8	53,2	48,0	48,0
Balance commerciale hors énergie	66,9	66,3	59,2	60,4
Balance commerciale des produits alimentaires	124,4	137,4	90,4	80,9
Balance commerciale des demi-produits	65,7	59,7	59,4	77,3
Balance commerciale des produits finis d'équipement	21,9	25,5	25,2	21,9
Balance commerciale des produits finis de consommation	83,8	85,4	73,7	63,4
Déficit commercial global en % du PIB	16,1	17,1	22,0	24,3
Facture énergétique en % du PIB	7,5	7,8	8,8	10,4
Facture énergétique en % des exportations globales	39,8	40,1	43,0	46,2
Importations des biens d'équipement en % du PIB	7,3	8,1	9,1	10,3

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2008

4- Échanges extérieurs (Fin)

	2005	2006	2007	2008
4.2 - Balance des paiements en % du PIB				
Solde du compte courant	1,8	2,2	-0,1	-5,2
Recettes voyages	7,8	9,1	9,5	8,0
Revenus nets des investissements	-0,6	-0,7	-0,5	-0,6
Transferts courants nets	9,1	9,6	10,2	9,9
Solde du compte capital et des opérations financières	2,9	2,7	2,7	4,0
4.3 - Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	28903	29954	41379	32526
Part des investissements directs (En %) :	92,4	87,0	91,7	83,2
Taux de croissance (En %)	84,3	3,6	38,1	-21,4
Structure selon les principaux pays (En %) :				
France	70,5	31,1	35,5	45,1
Espagne	5,5	25,1	14,9	19,0
Emirats arabes unis	2,6	4,3	10,9	13,9
U.S.A.	2,9	7,9	6,9	8,8
UEBL	3,1	10,3	4,5	5,7
Autres	15,3	21,3	27,3	7,5
Structure selon les principaux secteurs (En %) :				
Tourisme	10,7	26,6	32,4	18,9
Immobilier	8,7	14,5	20,0	29,4
Industrie	10,3	32,2	8,6	5,2
Télécommunication	55,4	6,0	8,2	1,8
Banques	2,8	5,7	4,7	17,9
Autres	12,2	14,9	26,1	26,8
4.4 - Dette extérieure				
Encours de la dette extérieure totale en % du PIB	22,0	20,1	19,8	19,4
Encours de la dette extérieure du Trésor en % du PIB	13,1	11,3	10,7	10,0
Dette garantie en % du PIB	8,9	8,8	9,1	9,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2008

5- Monnaie, crédits et prix

	2005	2006	2007	2008
5.1 - Monnaie				
Évolution de l'agrégat monétaire M3 (En millions de dh)	474818	555525	644765	714668
Monnaie fiduciaire	89364	108601	119844	127877
Monnaie scripturale	227213	262686	327743	353649
Placements à vue	59147	65077	72048	79368
Placements à terme	99094	119161	125130	153774
Évolution des placements liquides (En millions de dh)	37973	57829	50737	42867
Liquidité totale de l'économie (En millions de dh)(3)	512791	613354	695502	757535
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	14,0	17,0	16,1	10,8
Monnaie fiduciaire (En %)	12,1	21,5	10,4	6,7
Monnaie scripturale (En %)	15,9	15,6	24,8	7,9
Placements à vue (En %)	11,8	10,0	10,7	10,2
Placements à terme (En %)	12,9	20,3	5,0	22,9
Taux de croissance des placements liquides (En %)	-1,6	52,3	-12,3	-15,5
Taux de croissance de la liquidité totale de l'économie (En %)	12,7	19,6	13,4	8,9
Structure de l'agrégat M3 (En %)				
Monnaie fiduciaire	18,8	19,5	18,6	17,9
Monnaie scripturale	47,9	47,3	50,8	49,5
Placements à vue	12,5	11,7	11,2	11,1
Placements à terme	20,9	21,5	19,4	21,5
Taux de croissance des contreparties de M3 (En%)				
Avoirs extérieurs nets	14,9	15,0	9,3	-5,3
Crédit intérieur global	10,2	12,9	23,4	19,2
Créances sur l'Etat	6,6	0,2	2,7	1,1
Concours à l'économie	11,1	16,3	28,5	22,9
Contreparties des avoirs en comptes sur livrets auprès de la Caisse d'Epargne Nationale	13,1	10,7	11,8	7,9
Ressources à caractère non monétaire	1,2	-13,5	28,6	30,0
Crédit intérieur à caractère monétaire	12,0	17,6	22,7	17,7
Structure des contreparties de l'agrégat M3 (En %)				
Avoirs extérieurs nets	34,9	34,3	32,3	27,6
Créances sur l'Etat	16,3	14,0	12,4	11,3
Concours à l'économie	61,5	61,1	67,7	75,0
Crédit intérieur à caractère monétaire	67,9	68,2	72,1	76,6
Placements à terme/ ensemble des placements (En %)	50,5	49,2	50,5	55,7
Créances sur l'Etat/recettes ordinaires de l'Etat (En %)	60,4	53,9	47,3	40,1
Concours à l'économie en % du PIB	55,3	58,8	70,8	77,8
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales	10,8	10,9	9,6	7,4
Taux de liquidité globale de l'économie (1)	97,2	106,2	112,9	110,0

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de Bank Al-Maghrib

(1) C'est le rapport de la liquidité totale de l'économie (constituée de M3 et les agrégats de placements liquides) au PIB nominal

5- Monnaie, crédits et prix (suite 1)

	2005	2006	2007	2008
5.2 - Marchés de capitaux				
Capitalisation boursière (En millions de DH)	252315	417092	586328	531750
Taux de croissance (En %)	22,2	65,3	40,6	-9,3
Capitalisation boursière/PIB (En %)	50,0	79,0	101,6	86,3
Dividendes distribuées (En millions de DH)	10547	12294	14707	19652
Rendement moyen général (1) (En %)	4,18	2,95	2,51	3,70
Nombre de sociétés cotées	54	63	73	77
Indices de la bourse				
Variation du MASI	22,5	71,1	33,9	-13,5
Variation du MADEX	23,7	77,7	35,1	-13,4
Volume des transactions (En millions de dh)	99209	139090	326125	217736
Marché central	38278	118685	213797	159076
Actions	37518	117385	211985	156671
Obligations	760	1299	1812	2405
Marché de blocs	60931	20405	112328	58660
Actions	60920	18968	109442	45437
Indicateurs des O.P.C.V.M.				
Actif net (En millions de dh)	86475	129087	132139	162039
Encours des titres de créances négociables (En millions de DH)				
Bons du Trésor	251 518	259 954	259 625	252 677
Certificats de dépôts	1 482	4 691	12 449	27 156
Bons des sociétés de financement	5 021	4 718	3 556	3 527
Billets de Trésorerie	2 979	906	1 258	1 825
5.4 - Prix				
Indice du coût de la vie (base 100 =1989)	168,7	174,3	177,8	184,7
Alimentation	169,5	176,1	181,8	194,2
Habillement	170,4	172,3	174,5	177,3
Habitation	172,0	175,7	180,6	181,8
Equipements ménagers	142,0	144,9	147,7	151,5
Soins médicaux	151,0	152,2	153,3	153,8
Transports et communications	172,6	187,9	182,6	185,2
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	167,8	172,6	174,3	176,8
Taux de croissance de l'indice du coût de la vie (En %)	1,0	3,3	2,0	3,9
Alimentation	0,3	3,9	3,2	6,8
Habillement	0,7	1,1	1,3	1,6
Habitation	1,3	2,2	2,8	0,7
Equipements ménagers	1,0	2,0	1,9	2,6
Soins médicaux	1,1	0,8	0,7	0,3
Transports et communications	4,5	8,9	-2,8	1,4
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	1,4	2,9	1,0	1,4
Taux de croissance de l'indice des prix à la production par secteur				
Industries extractives	9,7	8,6	4,7	7,8
Extraction d'hydrocarbures, services annexes	17,0	13,6	6,0	24,1
Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques	-12,8	21,6	18,9	3,9
Autres industries extractives	16,2	5,7	1,0	8,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et de l'eau	0,0	2,0	2,7	0,0
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	0,0	2,3	3,2	0,0
Captage, traitement et distribution de l'eau	0,0	1,5	2,0	0,0
Industries	9,1	5,9	1,8	18,2
Industrie agroalimentaire	-0,2	3,1	-0,1	7,9
Industrie textile et cuir	-0,4	-0,9	-0,8	-24,7
Industrie chimique et parachimique	19,7	10,2	3,0	30,3
Industrie mécanique et métallurgique	4,5	1,8	3,7	4,5
Industrie électrique et électronique	3,3	0,6	2,0	1,0

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Total des dividendes distribuées rapporté à la capitalisation boursière de toutes les sociétés cotées.

5- Monnaie, crédits et prix (Fin)

	2005	2006	2007	2008
Cours de change des principales devises par rapport au dh (Achat)				
1 euro	10,987	11,010	11,184	11,320
1 \$ USA	8,843	8,765	8,171	7,713
1 livre sterling	16,071	16,158	16,349	14,270
Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib à la fin de la période (En %)				
24 heures	4,25	4,25	4,25	4,25
7 jours	3,25	3,25	3,25	3,50
Taux créditeurs (En %) (1)				
Taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois	3,29	3,64	3,48	3,48
Taux moyen pondéré des dépôts à 1 an	3,61	3,74	3,74	4,34
Taux de dépôts à 6 et à 12 mois	3,48	3,69	3,58	4,19
Taux des comptes sur carnets	2,28	2,49	2,41	3,10
Taux des livrets CEN	1,50	1,90	1,20	1,90
Taux d'intérêt des bons du trésor émis par adjudication (En %) (2)				
13 Sem.	2,48	2,56	3,58	3,68
26 Sem.	2,61	2,63	3,48	3,74
52 Sem.	2,89	2,99	3,34	3,83
2 Ans	3,22	3,11	3,27	
5 Ans	3,95	3,76	3,18	3,99
10 Ans	4,74	4,29	3,40	
15 Ans	5,28	4,90	3,65	
20 Ans		5,19	3,81	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Haut commissariat au Plan

(1) Il s'agit des taux les plus bas observés à la fin de la période.

(2) Taux sur le marché des adjudications sont des taux moyens pondérés.

6 - Finances publiques (1)

	2005	2006	2007	2008	LFA 2009	PLF 2010
6.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH)						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	122442	135377	156788	184662	168327	168913
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	118410	132448	153604	182674	165577	165913
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	115543	132999	153735	184662	168327	164913
Recettes fiscales	100603	113578	135204	167132	149254	148585
Impôts directs	43460	50639	60308	81593	71392	66969
IR	22880	24386	28009	32862	27760	25267
IS	19378	24182	30013	46489	41300	39300
Taxe professionnelle	271	280	278	228	240	244
Taxe d'habitation	65	78	71	38	105	35
Majorations	709	1623	1865	1874	1943	2079
Autres impôts directs	157	90	72	102	44	44
Impôts indirects	38370	43401	52151	61576	57186	60965
TVA	22825	27361	34811	42887	38830	41541
Intérieure	8937	11611	14495	18084	17310	18380
Importation	13888	15750	20316	24803	21520	23161
TIC	15545	16040	17340	18689	18356	19424
Tabacs	5345	5617	6133	6983	6584	6934
Produits énergétiques	9002	9202	10159	10639	10802	11200
Autres	1198	1221	1047	1067	970	1290
Droits de douane	12409	12344	13415	13706	10520	10546
Enregistrement et Timbre	6364	7195	9331	10257	10157	10105
Recettes non fiscales	17807	18870	18400	15542	16322	17328
Recettes non fiscales hors privatisation	10908	16492	15347	15542	16322	13328
Monopoles	5490	7728	7758	7784	10268	9340
Domaines						
Autres recettes	5418	8764	7589	7758	6054	3988
Privatisation	6899	2378	3053	0	0	4000
Recettes de certains CST	4032	2929	3184	1988	2750	3000
Fonds de soutien des prix	2244	1058	1010	595	600	1000
Fonds spécial routier	1788	1871	2174	1393	2150	2000
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	143165	144300	152743	181965	188203	200381
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	139133	141371	149559	179977	185453	197381
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	127229	123919	133869	155817	149979	156435
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	125105	122779	132840	155273	149379	155435
Biens et Services	98519	92124	98258	106148	119573	123910
Personnel	61897	63164	65665	69976	76470	80533
Autres	36622	28960	32593	36172	43103	43377
Dette publique	17441	18652	19261	18219	18406	18525
Intérieure	15052	16212	16552	15380	15450	15604
Extérieure	2389	2440	2709	2839	2956	2921
Compensation	11269	13143	16350	31450	12000	14000
dont Fonds de soutien des prix	2124	1140	1029	544	600	1000
Solde du budget ordinaire (y.c Fonds du soutien des prix)	-4787	11458	22919	28845	18348	12478
Solde du budget ordinaire (n.c Fonds du soutien des prix)	-6695	9669	20764	27401	16198	10478
Solde des comptes spéciaux (y.c Fonds routier et Fonds des prix)	4529	3584	9602	11202	5030	2000
Solde des comptes spéciaux (n.c Fonds routier et Fonds des prix)	4583	3465	9338	12030	5030	2000
Dépenses d'investissement	20519	23846	28212	38178	43254	45946
dont Fonds spécial routier	1962	1670	1891	2272	2150	2000
Solde du budget	-20723	-8923	4045	2697	-19876	-31468
Solde du budget hors privatisation	-27622	-11301	992	2697	-19876	-35468

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

LFA : Loi de finances actualisée

PLF : Projet de Loi de finances

6- Finances publiques (suite1) (1)

	2005	2006	2007	2008	LFA 2009 (4)	PLF 2010 (5)
6.2- Charges et ressources du Trésor : Croissance en %						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	12,7	10,6	15,8	17,8	-8,8	-6,5
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	12,6	11,9	16,0	18,9	-9,4	-6,6
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	11,7	15,1	15,6	20,1	-8,8	-7,2
Recettes fiscales	13,4	12,9	19,0	23,6	-10,7	-7,0
Impôts directs	19,4	16,5	19,1	35,3	-12,5	-9,5
Dont : IR	16,3	6,6	14,9	17,3	-15,5	-12,8
IS	22,4	24,8	24,1	54,9	-11,2	-8,0
Taxe professionnelle	-2,2	3,3	-0,7	-18,0	5,3	1,7
Taxe d'habitation	-4,4	20,0	-9,0	-46,5	176,3	-66,7
Majorations	89,6	128,9	14,9	0,5	3,7	7,0
Impôts indirects	8,3	13,1	20,2	18,1	-7,1	-2,7
TVA	10,7	19,9	27,2	23,2	-9,5	-6,2
Intérieure	1,2	29,9	24,8	24,8	-4,3	2,6
Importation	17,9	13,4	29,0	22,1	-13,2	-12,2
TIC	5,0	3,2	8,1	7,8	-1,8	5,8
Tabacs	4,0	5,1	9,2	13,9	-5,7	5,3
Produits énergétiques	5,8	2,2	10,4	4,7	1,5	3,7
Autres	3,4	2,0	-14,3	1,9	-9,1	33,0
Droits de douane	8,7	-0,5	8,7	2,2	-23,2	-10,9
Enregistrement et Timbre	15,8	13,1	29,7	9,9	-1,0	-10,4
Recettes non fiscales	8,4	6,0	-2,5	-15,5	5,0	-2,8
Recettes non fiscales hors privatisation	-2,8	51,2	-6,9	1,3	5,0	-10,1
Monopoles	-23,1	40,8	0,4	0,3	31,9	-6,7
Domaines	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	38,4	61,8	-13,4	2,2	-22,0	-17,2
Privatisation	32,5	-65,5	28,4			33,3
Recettes de certains CST	15,5	-27,4	8,7	-37,6	38,3	-4,8
Fonds de soutien des prix	19,3	-52,9	-4,5	-41,1	0,8	0,0
Fonds spécial routier	11,1	4,6	16,2	-35,9	54,3	-7,0
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	15,7	0,8	5,9	19,1	3,4	-0,9
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	15,7	1,6	5,8	20,3	3,0	-0,8
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	21,1	-2,6	8,0	16,4	-3,7	-5,6
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	21,6	-1,9	8,2	16,9	-3,8	-5,7
Biens et Services	23,7	-6,5	6,7	8,0	12,6	5,0
Personnel	9,4	2,0	4,0	6,6	9,3	6,6
Autres	58,9	-20,9	12,5	11,0	19,2	2,3
Dette publique	-0,8	6,9	3,3	-5,4	1,0	-2,1
Intérieure	0,0	7,7	2,1	-7,1	0,5	1,0
Extérieure	-5,5	2,1	11,0	4,8	4,1	-15,7
Compensation	42,7	16,6	24,4	92,4	-61,8	-51,6
dont Fonds de soutien des prix	-4,0	-46,3	-9,7	-47,1	10,3	0,0
Dépenses d'investissement	-4,1	16,2	18,3	35,3	13,3	20,0
dont Fonds spécial routier	23,6	-14,9	13,2	20,1	-5,4	-7,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(4) Variation des données de la Loi de Finances Actualisée 2009 par rapport à 2008

(5) Variation des données du Projet de Loi de Finances 2010 par rapport à la Loi de Finances 2009

6- Finances publiques (suite 2) (2)

	2005	2006	2007	2008	LFA 2009	PLF 2010
6.3- Indicateurs des finances publiques : Structures						
Recettes ordinaires (En millions de dh) (2)	122442	135377	156788	184662	168327	168913
Structure (En %)						
Recettes fiscales	82,2	83,9	86,2	90,5	88,7	88,0
Impôts directs	35,5	37,4	38,5	44,2	42,4	39,6
Dont : IR	18,7	18,0	17,9	17,8	16,5	15,0
IS	15,8	17,9	19,1	25,2	24,5	23,3
Taxe professionnelle	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Taxe d'habitation	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Majorations	0,6	1,2	1,2	1,0	1,2	1,2
Impôts indirects	31,3	32,1	33,3	33,3	34,0	36,1
TVA	18,6	20,2	22,2	23,2	23,1	24,6
Intérieure	7,3	8,6	9,2	9,8	10,3	10,9
Importation	11,3	11,6	13,0	13,4	12,8	13,7
TIC	12,7	11,8	11,1	10,1	10,9	11,5
Tabacs	4,4	4,1	3,9	3,8	3,9	4,1
Produits énergétiques	7,4	6,8	6,5	5,8	6,4	6,6
Autres	1,0	0,9	0,7	0,6	0,6	0,8
Droits de douane	10,1	9,1	8,6	7,4	6,2	6,2
Enregistrement et Timbre	5,2	5,3	6,0	5,6	6,0	6,0
Recettes non fiscales	14,5	13,9	11,7	8,4	9,7	10,3
Recettes non fiscales hors privatisation	8,9	12,2	9,8	8,4	9,7	7,9
Monopoles	4,5	5,7	4,9	4,2	6,1	5,5
Domaines						
Autres recettes	4,4	6,5	4,8	4,2	3,6	2,4
Privatisation	5,6	1,8	1,9	0,0	0,0	2,4
Dépenses totales (En millions de dh) (3)	143165	144300	152743	181965	188203	200381
Structure (En %)						
Biens et Services	68,8	63,8	64,3	58,3	63,5	61,8
Personnel	43,2	43,8	43,0	38,5	40,6	40,2
Autres	25,6	20,1	21,3	19,9	22,9	21,6
Dette publique	12,2	12,9	12,6	10,0	9,8	9,2
Intérieure	10,5	11,2	10,8	8,5	8,2	7,8
Extérieure	1,7	1,7	1,8	1,6	1,6	1,5
Compensation	7,9	9,1	10,7	17,3	6,4	7,0
dont Fonds de soutien des prix	1,5	0,8	0,7	0,3	0,3	0,5
Investissement	14,3	16,5	18,5	21,0	23,0	22,9
dont Fonds spécial routier	1,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0

Source : Calcul de la DEPF.

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec dépenses du Fonds spécial routier et Fonds du soutien des prix et avec solde net des autres comptes spéciaux du Trésor

6- Finances publiques (suite 3) (1)

	2005	2006	2007	2008	LFA 2009	PLF 2010
6.4- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	23,2	23,4	25,4	26,8	22,8	21,6
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	22,4	22,9	24,9	26,5	22,4	21,3
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	21,9	23,0	24,9	26,8	22,8	21,1
Recettes fiscales	19,1	19,7	21,9	24,3	20,2	19,0
Impôts directs	8,2	8,8	9,8	11,8	9,7	8,6
IR	4,3	4,2	4,5	4,8	3,8	3,2
IS	3,7	4,2	4,9	6,7	5,6	5,0
Taxe professionnelle	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Majorations	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts indirects	7,3	7,5	8,5	8,9	7,7	7,8
TVA	4,3	4,7	5,6	6,2	5,3	5,3
Intérieure	1,7	2,0	2,4	2,6	2,3	2,4
Importation	2,6	2,7	3,3	3,6	2,9	3,0
TIC	2,9	2,8	2,8	2,7	2,5	2,5
Tabacs	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Produits énergétiques	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4
Autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Droits de douane	2,4	2,1	2,2	2,0	1,4	1,4
Enregistrement et Timbre	1,2	1,2	1,5	1,5	1,4	1,3
Recettes non fiscales	3,4	3,3	3,0	2,3	2,2	2,2
Recettes non fiscales hors privatisation	2,1	2,9	2,5	2,3	2,2	1,7
Monopoles	1,0	1,3	1,3	1,1	1,4	1,2
Domaines	0,0	0,0				
Autres recettes	1,0	1,5	1,2	1,1	0,8	0,5
Privatisation	1,3	0,4	0,5	0,0	0,0	0,5
Dépenses totales (y.c Fonds routier et Fonds des prix) (3)	27,6	25,4	26,1	28,1	26,0	25,8
Dépenses totales (n.c Fonds routier et Fonds des prix) (3)	27,2	25,1	25,8	27,8	25,8	25,5
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	24,1	21,5	21,7	22,6	20,3	20,0
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	23,7	21,3	21,6	22,5	20,2	19,9
Biens et Services	18,7	16,0	15,9	15,4	16,2	15,9
Personnel	11,7	10,9	10,7	10,2	10,3	10,3
Autres	6,9	5,0	5,3	5,3	5,8	5,6
Dette publique	3,3	3,2	3,1	2,6	2,5	2,4
Intérieure	2,9	2,8	2,7	2,2	2,1	2,0
Extérieure	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Compensation	2,1	2,3	2,7	4,6	1,6	1,8
Fonds spécial du soutien des prix	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Investissement	3,9	4,1	4,6	5,5	5,8	5,9
Fonds spécial routier	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde ordinaire/PIB (y.c Fonds de soutien des prix)	-0,9	2,0	3,7	4,2	2,5	1,6
Solde ordinaire/PIB (n.c Fonds de soutien des prix)	-1,3	1,7	3,4	4,0	2,2	1,3
Solde primaire	-0,6	1,7	3,8	3,0	-0,2	-1,7
Solde du budget	-3,9	-1,5	0,7	0,4	-2,7	-4,0
Solde du budget (hors privatisation)	-5,2	-2,0	0,2	0,4	-2,7	-4,5
Pression fiscale (4)	20,9	21,7	24,4	26,9	22,4	21,3

Source : Calcul de la DEPF, HCP pour le PIB

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec solde nete des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(4) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB

6- Finances publiques (Fin)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
6.5- Endettement public						
Intérêts de la dette publique/Recettes ordinaires (En %)	17,1	16,2	14,2	13,8	12,3	9,9
Intérêts de la dette intérieure/Recettes ordinaires	13,9	13,9	12,3	12,0	10,6	8,3
Intérêts de la dette extérieure/Recettes ordinaires	3,1	2,3	2,0	1,8	1,7	1,5
Intérêts de la dette publique/Total des dépenses publiques (En %)	14,9	14,2	12,2	12,9	12,6	10,0
Amortissement des emprunts extérieurs/PIB	3,6	2,2	2,0	1,6	1,8	1,4
Charges dette extérieure/Recettes ordinaires	20,0	12,5	10,7	8,7	9,0	6,7
Charges dette extérieure/PIB	4,3	2,7	2,5	2,0	2,3	1,8
Taux d'endettement direct du Trésor	60,8	58,2	62,1	57,3	53,5	47,3
Encours dette intérieure/PIB	44,3	44,3	49,0	46,0	42,8	37,3
Encours dette extérieure/PIB	16,5	13,9	13,1	11,3	10,7	10,0
6.6- Émissions de la TGR :						
Dépenses d'investissement (En millions dh)	17294	20016	18742	21973	26349	28706
Taux de croissance (En %)	-7,8	15,7	-6,4	17,2	19,9	8,9
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	33,1	34,4	24,8	31,0	30,2	40,9
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	7,1	6,9	13,5	11,3	10,3	13,4
Agriculture et pêche	10,5	9,5	8,9	7,4	6,5	6,0
Défense Nationale	11,4	-	-	-	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	11,4	9,0	9,7	10,7	10,0	10,2
Intérieur	2,8	3,5	4,5	4,5	5,4	8,2
Santé Publique	4,4	5,6	5,3	5,3	4,7	4,6
Cour Royale et services rattachés	1,0	-	-	-	-	-
Justice	0,8	0,8	1,1	0,8	1,1	1,2
Affaires Étrangères et coopération	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3
Autres (y.c Budgets annexes)	17,2	30,0	32,0	28,9	31,5	15,2
Dépenses de fonctionnement (En millions dh)	77459	78036	94393	105048	106915	115114
Taux de croissance (En %)	12,8	0,7	21,0	11,3	1,8	7,7
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	14,0	14,6	27,7	25,1	26,9	31,2
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	1,0	1,0	1,3	0,7	0,6	0,6
Agriculture et pêche	2,7	3,0	3,0	1,9	2,0	1,7
Défense Nationale	19,9	-	-	-	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	34,2	32,5	26,5	31,4	32,2	30,0
Intérieur	9,7	9,6	9,0	8,6	9,4	9,3
Santé Publique	5,8	6,2	5,0	5,3	5,9	5,9
Cour Royale et services rattachés	2,7	-	-	-	-	-
Justice	2,2	2,5	2,1	2,0	2,3	2,2
Affaires Étrangères et coopération	1,3	1,6	1,2	1,6	1,6	1,3
Autres (y.c Budgets annexes)	6,6	28,8	24,1	23,4	19,0	17,9

Source : - Calcul de la DEPF.

- HCP Pour le PIB

7- Indicateurs sociaux

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
7.1- Démographie							
Population (En milliers) (1)	29185	29520	29892	30172	30506	30841	31177
Taux d'urbanisation (en %)	54,8	55,0	55,1	55,5	56,0	56,4	56,9
Taux de féminité (en %)	50,2	50,2	50,4	50,4	50,5	50,6	50,6
Structure selon les grands groupes d'âges (En %)							
National							
0 - 14 ans	30,9	30,2	31,2	30,4	29,8	29,1	28,6
15 - 24 ans	21,2	21,1	20,5	20,6	20,5	20,4	20,3
25 - 59 ans	40,4	41,0	40,2	41,0	41,8	42,5	43,1
60 ans et plus	7,5	7,6	8,1	8,0	8,0	8,0	8,0
Urbain							
0 - 14 ans	27,1	26,6	28,3	27,5	27,0	26,4	26,0
15 - 24 ans	20,0	19,7	20,0	19,9	19,7	19,4	19,2
25 - 59 ans	45,6	46,2	44,0	44,9	45,7	46,1	47,1
60 ans et plus	7,4	7,6	7,7	7,6	7,7	8,0	7,8
Effectif des ménages (2)	5497	5634	5725	5854	5982	6111	6239
Urbain (En %)	64,9	65,8	60,6	61,2	61,9	62,4	63,0
Taille moyenne des ménages	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,0	5,0
Urbain	4,5	4,4	4,7	4,7	4,6	4,6	4,5
Rural	6,8	6,9	6,0	5,9	5,9	5,9	5,8
	1994	1998	2004	2005	2006	2007	2008
Indice synthétique de fécondité (3)	3,28	3,00	2,50	2,42	2,37	2,33	2,30
Urbain	2,56	2,30	2,10	2,04	2,03	2,01	2,00
Rural	4,25	4,00	3,10			2,77	2,70
	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09
Taux brut de natalité (pour mille)	21,0	20,4	20,2	20	19,8	19,5	19,2
Urbain	19,2	18,8	17,9	17,8	17,8	17,7	17,6
Rural	23,3	22,6	23,1	22,8	22,3	21,9	21,4
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	15,4	14,9	14,7	14,5	14,3	14,0	
7.2- Education et formation							
Taux net de scolarisation du premier cycle fondamental (en %) (4)	91,9	92,0	92,85	93	93,5	94,6	91,4
Rural	87	87,83	88,98	91,6	92,6	93,5	91,5
Filles	82,2	83,1	84,2	87,1	88,2	90,4	88,3
Effectif des préscolarisés	709988	684783	690568	705070	702522	669365	721835
Dont préscolaire moderne (En %)	10,1	11,6	12,2	12,9	18,9	21,9	
Effectif des élèves et des étudiants							
Enseignement primaire	4101157	4070177	4022600	3943831	3939154	3878640	3863838
Dont public (En %)	94,7	94,5	93,4	92,7	91,6	91,1	
Enseignement secondaire collégial	1096000	1119580	1161319	1231752	1317149	1396896	1438102
Dont public (En %)	98,3	98,0	97,7	97,3	96,8	96,5	95,9
Enseignement secondaire qualifiant	559414	603321	633409	656796	681369	713633	784935
Dont public (En %)	94,9	95,1	94,7	94,2	93,7	94,1	
Enseignement supérieur (Public et privé) (5)	296082	295190	309115	322164	295034	291763	
Effectif du personnel enseignant dans le secteur public							
Enseignement primaire	135199	135663	134633	131625	129123	128148	
Enseignement secondaire collégial	54012	55202	56281	54241	54391	54716	
Enseignement secondaire qualifiant	33875	34690	35675	35130	34810	35779	
Enseignement supérieur universitaire (personnel permanent)	10069	10413	10640	9773	9867	9995	

Source : - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
- Haut commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED 2006

(2) Les ménages nomades ne sont pas inclus

(3) Source : RGPH pour 1994 et 2004, ENPS II pour 1990, ENNVN 1998/1999 pour 1998

(4) Concerne les enfants âgés de 6 à 11 ans à partir de 2000/2001

(5) non compris la formation des cadres et la formation professionnelle post-bac.

7- Indicateurs sociaux (suite 1)

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	
Effectif en formation pédagogique	7115	8036	5329	4673	4133	4487	
Instituteurs (%)	71,6	48,3	50,9	24,4	29,4	32,9	
Professeurs 1er cycle (%)	21,7	30,9	23,2	35,0	31,6	34,1	
Professeurs 2ème cycle (%)	5,0	16,7	15,4	24,8	24,5	24,7	
Agrégés (%)	1,7	4,1	10,5	15,8	14,6	8,3	
Effectif en formation professionnelle(1)	79310	98177	106029	120331	135670	150867	
Spécialisation (%)	15,1	18,5	16,1	14,9	12,2	11,6	
Qualification (%)	45,8	39,1	35,2	35,2	32,9	31,1	
Technicien (%)	39,1	42,4	48,7	49,9	54,9	57,3	
	1982	1994	1998	2004	2006(3)		
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	65,0	54,9	48,3	42,7	38,5		
Urbain	44,0	36,9	33,7	29,4	27,2		
Rural	81,7	75,4	66,9	60,5	54,4		
Budget de fonctionnement du MEN (En millions dh) (4)	21353	26475	25398	24994	32958	34451	34498
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	31,1	34,2	32,5	26,5	31,4	32,2	30,0
Budget d'investissement du MEN (En millions dh) (4)	2077	1973	1811	1824	2345	2645	2932
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	11,2	11,5	9,1	9,8	10,7	10,0	10,2
Budget global du MEN (En millions dh)(4)	23430	28448	27209	26818	35303	37096	37430
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	27,1	30,2	28,0	23,9	27,8	27,8	26,0
7.3-Emploi et salaires							
7.3.1- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Population active 15 ans et plus (En milliers)	10379	10902	10745	10825	10990	11148	11267
Urbain	5315	5384	5375	5449	5578	5746	5874
Rural	4946	5323	5370	5376	5412	5402	5393
Structure de la population active selon les groupes d'âges (En %)							
National							
15 - 24 ans	25,5	25,5	24,5	23,6	22,8	22,3	21,8
25 - 44 ans	51,6	51,3	50,7	51,0	50,6	50,6	50,6
45 - 59 ans	16,9	17,3	18,5	19,0	20,7	21,1	21,7
Urbain							
15 - 24 ans	19,3	18,7	20,0	19,3	18,1	18,0	17,3
25 - 44 ans	59,4	59,3	57,4	57,6	57,0	56,7	56,5
45 - 59 ans	17,6	18,3	19,1	19,5	21,9	22,1	23,0
Taux d'activité (En %)							
National	50,7	52,4	52,2	51,5	51,3	51,0	50,6
Masculin	77,3	77,7	77,0	76,2	76,4	76,1	75,9
Féminin	24,9	27,7	28,3	27,9	27,2	27,1	26,6
Urbain	45,4	45,9	45,5	44,9	44,7	44,9	44,7
Masculin	72,7	72,6	71,5	70,8	71,4	71,5	71,6
Féminin	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3	19,6	19,3
Rural	58,5	61,0	61,3	60,7	60,5	59,7	59,0
Masculin	84,0	84,3	84,2	83,6	83,4	82,6	82,0
Féminin	32,7	37,3	38,8	38,6	38,4	37,7	37,0

Source : - Ministère de l'Economie et des Finances
- Haut commissariat au Plan

(1) Correspond à l'effectif du secteur public

(2) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNV 1998/1999 pour 1998

(3) Résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et l'abandon scolaire (fin 2006)

(4) Il s'agit des dépenses du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

7- Indicateurs sociaux (suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Population active occupée (En milliers)	9098	9484	9586	9628	9928	10056	10189
Urbain	4342	4343	4384	4444	4714	4860	5013
Rural	4756	5141	5202	5184	5214	5196	5176
Structure de la population active occupée selon les groupes d'âges (En %)							
National							
15 - 24 ans	23,8	24,2	22,9	22,0	21,1	20,5	19,8
25 - 44 ans	50,9	50,4	49,9	50,0	50,2	50,1	50,4
45 - 59 ans	18,6	18,9	20,2	20,8	22,3	22,8	23,4
Urbain							
15 - 24 ans	16,5	16,1	17,5	17,3	16,9	17,3	17,0
25 - 44 ans	59,2	58,7	56,9	56,8	57,0	56,5	56,4
45 - 59 ans	20,8	21,6	22,4	23,0	25,0	25,2	26,0
Rural							
15 - 24 ans	31,3	34,3	31,0	29,7	29,5	28,5	27,7
25 - 44 ans	43,3	43,3	43,9	44,2	44,1	44,2	44,5
45 - 59 ans	16,5	16,6	18,4	19,0	19,9	20,6	20,9
Structure de l'emploi urbain selon les branches d'activité (En %)							
Agriculture, forêt et pêche	4,9	5,1	5,4	5,2	5,3	5,6	5,5
Industrie	22,9	22,7	22,6	22,4	21,3	20,9	20,9
Bâtiments et travaux publics	9,6	9,4	9,3	9,3	10,2	10,7	11,2
Commerce de gros et de détail	21,1	21,1	21,8	22,2	20,4	20,0	19,9
Transports, entrepôts et communications	5,6	5,8	5,8	6,4	6,4	6,4	6,8
Services+Administration générale	35,9	35,8	35,1	34,4	36,2	36,1	35,6
Administration générale	9,9	9,4	9,3	8,8	9,8	9,3	8,6
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Population active en chômage (En milliers)	1163	1224	1160	1197	1062	1092	1078
Urbain	973	1041	991	1005	864	886	861
Rural	190	182	168	192	199	206	217
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	26,8	28,7	28,3	28,1	27,1	27,3	27,5
Urbain	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8	30,3	30,8
Rural	11,9	14,0	14,8	13,3	15,6	14,3	14,7
Taux de chômage selon le sexe (En %)							
National	11,2	11,4	10,8	11,1	9,7	9,8	9,6
Masculin	11,3	11,1	10,7	11,0	9,7	9,8	9,5
Féminin	12,0	12,2	11,1	11,3	9,7	9,8	9,8
Urbain	18,3	19,3	18,4	18,3	15,5	15,4	14,7
Masculin	16,6	17,4	16,6	16,5	14,0	13,9	13,0
Féminin	23,2	25,8	24,3	24,9	20,9	20,8	20,3
Rural	3,9	3,4	3,2	3,6	3,7	3,8	4,0
Masculin	4,8	4,2	3,9	4,6	4,6	4,8	5,1
Féminin	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,7	1,8

Source : - Haut Commissariat au Plan

7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de chômage urbain selon l'âge (En %)							
15-24 ans	32,7	34,5	33,2	32,9	31,7	31,6	31,8
25-44 ans	14,2	14,6	13,5	13,6	11,7	12,1	14,7
45-59 ans	3,5	4,3	4,3	4,0	3,8	3,4	3,4
Taux de chômage rural selon l'âge (En %)							
15-24 ans	6,4	5,5	5,0	5,9	6,4	7,0	8,7
25-44 ans	2,9	2,7	2,7	2,6	2,6	2,7	3,0
45-59 ans	1,5	1,3	1,1	1,1	1,6	1,3	1,2
Taux de chômage urbain selon le diplôme (En %)							
Sans diplôme	10,4	11,3	10,5	10,0	9,2	9,0	8,3
Niveau moyen	25,3	26,1	24,7	24,9	21,9	21,2	20,6
Niveau supérieur	26,2	27,0	27,1	26,8	19,2	20,3	19,0
Ayant un diplôme	25,6	26,5	25,6	25,7	20,8	20,8	20,0
Taux de chômage rural selon le diplôme (En %)							
Sans diplôme	2,5	2,2	2,0	2,5	2,5	2,6	2,6
Ayant un diplôme	13,6	11,8	10,7	10,6	11,2	11,4	12,2
7.4- Santé							
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	2123	2038	1961	1924	1822	1850	
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base	12321	12241	11904	11868	11826	12006	
Total des journées d'hospitalisation (En milliers)	4445148	4214186	4410759	4346883	4282505	4292106	
Nombre d'habitants par infirmier	1115	1145	1115	1174	1155	1173	
Évolution des établissements de soins de santé de base (En nombre)	2405	2458	2511	2545	2592	2592	
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	70,3	70,5	71,7	72,0	72,2	72,5	72,6
Masculin	68,2	68,5	70,6	70,8	71,0	71,2	71,4
Féminin	72,4	72,7	73,0	73,2	73,5	73,7	73,9
	1987	1992	1995	1997	1998	2003	
Taux de prévalence contraceptive (En %) (1)	35,9	41,5	50,3	58,4	58,8	63,0	
Urbain	51,9	54,4	64,2	65,8	65,8	65,5	
Rural	24,6	31,5	39,2	51,7	50,7	59,7	
7.5- Niveau de vie et Equipements de base							
	1971	1985	1994	2004	2007(2)		
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (3)	42,7	21	16,5	14,2	9,0		
Urbain	38,3	13,3	10,4	7,9	4,8		
Rural	44,7	26,8	23,0	22,0	14,4		
	1985	1991	1998	2001			
Déciles de la dépense totale par ménage (3)							
10% des ménages les moins aisés	1,9	2,1	2,6	2,6			
10% des ménages les plus aisés	30,5	29,2	28,8	32,1			
Écart entre les deux déciles	12,2	13,9	11,8	12,3			

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) ENCDM 1984/1985 pour 1985, RGPH pour 1960, 1971, 1994 et 2004.

(2) ENCDM 2007

(3) RGPH pour 1971, ENCDM 1984/1985 pour 1985, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

7- Indicateurs sociaux (Fin)

	1998	2001	2004	2007	2008		
Ménages disposant de l'électricité (En %) (1)	55,9	65,2	71,6	87,2	90,4		
<i>Urbain</i>	86,1	91,4	89,9	96,3	96,4		
<i>Rural</i>	15,6	25,8	43,2	72,6	80,5		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	50,0	62,0	60,0	70,0	80,0	86,0	
Programme d'Electrification Rurale Généralisée							
Taux d'Electrification Rurale (En %)	55,0	62,0	72,0	81,0	88,0	93,0	95,4
Nombre d'abonnés	121416	989946	1176954	1420155	1598441	1766960	
Nombre de villages	1956	13235	17208	22632	27673	31639	34419



Source : - Ministère de la Santé
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source : RGPH pour 2004, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001